pol. 25 — 1777,
10/12 Gazette

Digitized by Google

Eph. pol. 25.

JOURNAL POLITIQUE, OU GAZETTE DES GAZETTES.

Année 1777.

OCTOBRE.

Premiere Quinzaine.

BIBLIOTECA REGIA MONACENSIS.

A BOUILLON.

Avec Approbation & Privilege.

Digitized by Google

CE JOURNAL paroît deux fois par mois. Chaque cahier eſt de 72 pages; il coute 10 liv. par année, pris à Bouillon, & 15 liv. par la poſte dans toute la France, y compris le port. Le tout ſe paie d'avance. Il faut ſouſcrire pour l'année entiere, & à quatre époques, au 1er. de Janvier, au 1er. Avril, au 1er. Juillet, & au 1er. Octobre.

Les Supplémens qu'on donnera à la fin de chaque trimeſtre, couteront 3 l. par la poſte, ou 2 l. pris à Bouillon.

LE JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE, dont il paroit un volume de 192 pages, & quelquefois plus, toutes les quinzaines, coute par année, 24 liv. pris à Bouillon, 33 liv 12 ſols par la poſte pour la France, & 30 livres pour l'Allemagne, franc de port.

LA GAZETTE SALUTAIRE, feuille périodique qui embraſſe tout ce qui concerne la Médecine, la Chirurgie, la Chymie, la Botanique, l'Hiſtoire-Naturelle &c. &c., paroit une fois par ſemaine, & coute 9 liv. par année, y compris le port.

Ceux qui déſireront ces Journaux, s'adreſſeront à Bouillon au DIRECTEUR du bureau des Ouvrages périodiques, *ou bien à M. LUTTON*, rue Ste. Anne Butte St. Roch, à Paris.

JOURNAL POLITIQUE, OU *GAZETTE* DES GAZETTES.

OCTOBRE.

Premiere Quinzaine.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 4 Août.*)

UNe des femmes du grand-seigneur est accouchée heureusement, le 29 du mois dernier, d'une fille qui a été nommée Hattigé. Cet événement n'a pas fait grande sensation ; on s'est borné à l'annoncer au peuple en faisant, pendant trois jours consécutifs, une décharge de 30 pieces de canon. Si l'une des deux autres sultanes qui approchent du terme de leur grossesse, donne le jour à un enfant mâle, il y aura des réjouissances connues ici sous le nom de *Donalma.*

Digitized by Google

Il eſt certain que les commiſſaires ottomans qui ont tenu tant de conférences avec M. Stackieff, miniſtre de Ruſſie, lui ont déclaré « que la Porte étoit déterminée à remplir exactement tous les articles du dernier traité de paix, lorſque les Ruſſes s'y ſeroient conformés eux-mêmes; qu'en conſéquence le grand-ſeigneur exigeoit que les troupes de cette nation commençaſſent par évacuer la Crimée, & que l'on procédât enſuite à l'élection libre d'un nouveau kan, ſans qu'aucune influence étrangere pût y gêner les ſuffrages, & qu'alors S. H. s'engageoit à reconnoître ce kan, fût-ce même Sahib Guerai, pourvu qu'il fût confirmé par le choix unanime des hordes tartares ».

En attendant la réponſe à cette déclaration, qui a été envoyée à Péterſbourg par un courier extraordinaire, la Porte ſe prépare à tout événement. On va renforcer toutes les garniſons des places frontieres, & celle de Choczim ſera portée à 7 mille hommes. Aux différens corps de troupes qui ont reçu ordre de ſe mettre en marche, on joint un détachement de 1960 janiſſaires, compoſé de 10 hommes qui ſeront tirés de chacun des 196 ortas (compagnies) qui ſont en garniſon dans cette capitale. Toutes les troupes ſont payées ſur le pied de campagne, à raiſon de 7 aſpres par jour d'augmentation, & l'on forme les magaſins néceſſaires pour la ſubſiſtance de l'armée. On augmente auſſi les garniſons des nouveaux châteaux que le baron de Tott a fait conſtruire ſur l'ancien boſphore de Thrace; ce qui prouve que la Porte a deſſein de maintenir ſa ſupériorité ſur la mer noire. C'eſt le capitan pacha qui eſt chargé de la direction des nouveaux travaux qui ſe font à ces fortereſſes, & pour leſquels on emploie journellement 500 ouvriers. Il regne une égale activité dans le département

de la marine, pour accélérer la conſtruction de 8 vaiſſeaux de ligne dont la flotte ſera augmentée cette année; deux de ces vaiſſeaux ont déjà été mis ſur les chantiers de cette capitale, & les autres ſe conſtruiſent avec la plus grande diligence dans les différens arſenaux de l'empire. On eſt ſans ceſſe occupé à fondre de nouvelles pieces de canon, & l'on fait 9 à 10 fois par jour l'eſſai des nouveaux fuſils. L'eſcadre de 9 grands vaiſſeaux de guerre & de 4 galeres, actuellement en rade, reſte toujours armée, & prête à appareiller au premier ordre. On attend auſſi 30 bâtimens de différentes grandeurs.

Si tous ces préparatifs ne ſont point un ſignal de guerre, ils annoncent au moins que la Porte a réſolu de ne point ſe laiſſer impoſer de loi.

L'entrepriſe de Kerim Kan ſur la Mecque ne ſe confirme pas; & ce n'eſt que pour prévenir les vues de ce prince que la Porte y fait paſſer des troupes.

Extrait d'une lettre de Salephi en Caramanie, le 30 Mai.

Muſtapha-Aga-Gulgulu Oglou, gouverneur de cette ville, eſt entierement rétabli des bleſſures qu'il a reçues le mois dernier, de la part des Ingrukis, qui avoient pris à ferme des terres ſituées dans les environs : la guerre qu'il avoit avec eux eſt finie, ce peuple errant ayant pris la réſolution d'aller camper dans des contrées plus éloignées.

La Porte, toujours occupée des moyens de réduire les rebelles de cette province, a envoyé un ordre à Muſtapha aga de paſſer à Tarſou avec ſa troupe, pour y renforcer celle d'Abdy pacha, chargé d'appaiſer la révolte; il s'eſt, en conſéquence, embarqué pour s'y rendre, avec cent hommes, ſur une des barques françoiſes de Cherine qui venoit de relâcher en notre rade.

Digitized by Google

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le 22 Août.*) L'impératrice arriva le 16 de ce mois, de Czarsko-Zélo en cette capitale. S. M. I. célébra, le 17, la fête du régiment des gardes Préobrasinski, dîna en public avec tous les officiers de ce corps, & retourna le soir à Czarsko-Zelo, où L. A. I. étoient restées.

Les députés des Tartares n'ont pas assez de leurs cinq sens pour goûter tous les plaisirs que leur offre cette capitale. Des spectacles, des bals, des concerts & des repas splendides qui leur sont donnés successivement par les grands de l'empire, sont autant de jouissances qui les raviſſent, & les étonnent d'autant plus qu'ils y sont peu accoûtumés. On a de bonnes raisons pour les accueillir avec tant de distinction, & pour prolonger leur séjour ici en leur faisant attendre les lettres qu'ils seront chargés de remettre au nouveau kan, & aux autres chefs de leur nation. Ils pourront, par leurs récits, donner à leurs compatriotes une haute idée de la puissance de Cathérine, & ils acheveront de les convaincre de sa magnificence, par les riches présens qu'ils leur remettront de la part de cette souveraine.

L'amiral Gréeg a obtenu la permission d'aller faire un voyage en Angleterre : son absence sera d'un an.

La flotte qui a croisé cet été dans le golfe de Fionie s'est séparée ; une partie des vaisseaux qui la composoient, est rentrée à Cronstadt, & les autres à Revel, où ils seront désarmés.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le 1 Septembre.*) Quoiqu'il y ait peu de tems que le roi est revenu de Russie, & que S. M. y ait fait un assez long séjour pour

Digitized by Google

terminer les affaires qui l'y avoient appellé, on observe que les couriers vont & viennent assez fréquemment d'une cour à l'autre. Au reste, il ne transpire rien ici de l'objet de ce voyage; & la cour, qui est toujours à Drottningholm, ne paroît occupée qu'à y jouir des amusemens de la campagne. L. M. tiennent souvent table dans de petites maisons de plaisance appellées *la Chine*, & qui sont situées aux environs de ce château.

On assure que le duc de Sudermanie, qui fait actuellement la revue de la cavalerie en Scanie, a obtenu la permission de se rendre à Copenhague, où il gardera l'*incognito*.

DANEMARCK.

COPENHAGUE (*le 5 Septembre.*) Le roi a nommé le chambellan de Bertouch son résident auprès du roi & de la république de Pologne; S. M. a conféré en même tems à M. Magnus Frédéric de Barner la place de colonel en chef des gardes danoises à pied.

On lança ici le 2 de ce mois, un vaisseau de guerre de 74 canons, qui a été nommé *la Justice*.

On apprend de Wibourg en Jutland, que cette contrée a été ravagée le 6 du mois dernier, par une grêle affreuse dont les grains, la plupart gros comme des œufs de poule, étoient mêlés de glaçons de la largeur de la main. Les biens de la terre ont été hachés; les bestiaux, & les maisons mêmes ont beaucoup souffert de ce fléau.

POLOGNE.

WARSOVIE (*le 4 Septembre.*) Numan-bey, envoyé extraordinaire de la Porte, eut le 20 du mois dernier, une audience du comte de Rze-

Digitized by Google

wuski, maréchal de cour de la couronne, qui, en l'abſence du grand-maréchal prince de Lubomirski, ſuppléoit ſes fonctions. Le miniſtre ottoman ſe rendit à cette audience en grand cortege, & fut reçu conformément au cérémonial établi entre les deux cours. Il remit au maréchal ſes lettres de créance, & demanda qu'on lui fixât le jour de ſon admiſſion à l'audience du roi. On lui préſenta, ainſi qu'aux perſonnes de ſa ſuite qui étoient dans un autre appartement, des confitures, des pipes & du tabac. Après cette ſinguliere collation, il fut reconduit à ſon hôtel, avec le même cortege.

Le 25, vers les 9 heures du matin, Numan bey ſe rendit à l'audience du roi. Les gardes de Pologne & de Lithuanie, qui ſont ici en garniſon, le régiment des gardes à cheval, & enfin toute la cavalerie de la ville & des environs, étoient rangés ſur deux lignes, depuis l'hôtel de Numan bey juſqu'au château, ce qui fait une étendue de plus d'une lieue d'Italie; les rues, les fenêtres fourmilloient de ſpectateurs, & même les toits des maiſons en étoient couverts. La marche étoit ouverte par le comte Byſzewski, eſcorté de cent cavaliers, & ſuivi de 13 chevaux ſuperbes enharnachés à la turque; dix autres avoient des caparaçons d'écarlate brodés en or : tous ces chevaux étoient conduits par des palfreniers ſuperbement habillés, & ſuivis des laquais & des heiduques du comte. Numan bey ſuivoit, monté ſur un cheval magnifique; ſon ſecrétaire en montoit un autre, tenant en main les lettres du grand-ſeigneur, couvertes d'une riche étoffe en or : venoient après les deux interprêtes, le tréſorier de l'internonce, ſon maître des cérémonies, & d'autres Turcs de diſtinction, qui, au ſon d'une muſique militaire, & au bruit de l'artillerie, s'avancerent à pas lents vers le palais royal.

Digitized by Google

Dès qu'on eut annoncé au roi l'arrivée de Numan bey, S. M. descendit dans la salle du sénat, & se plaça sur son trône : les sénateurs & les ministres occuperent leurs places selon leur rang. Numan bey étant descendu de cheval, fut reçu au pied du premier escalier par les gentilshommes de la chambre du roi, qui l'introduisirent dans la salle du sénat. L'ambassadeur ayant été conduit près du tabouret du maréchal du royaume, deux chambellans le menerent jusqu'au pied du trône, où ayant pris les lettres des mains de son secrétaire, qui l'avoit suivi, il les présenta au roi : S. Maj. les ayant acceptées, les remit au comte Mlodziejowski, grand-chancelier du royaume, & les deux chambellans reconduisirent l'ambassadeur, la face toujours tournée vers le trône, jusqu'au milieu de la salle, où l'on avoit mis deux carreaux, un grand & un petit de soie rouge brodée en or. Numan-bey s'y plaça suivant l'usage des Turcs, & le maréchal Rzewuski lui ayant fait signe du bâton, qu'il pouvoit parler, il fit une inclination de tête vers le trône, & prononça un long discours, portant en substance : *Que le très-puissant, le très-invincible Abdul-Hamed, fils de Mahomet, imitateur d'Alexandre le Grand, serviteur des deux cités, maître des deux parties du monde, l'avoit envoyé au sérénissime, au très-magnifique, très-vertueux roi Stanislas, pour lui annoncer que l'empereur son maître s'en tiendroit toujours religieusement au traité de paix conclu à Carlowitz entre les deux nations ; que, depuis longtems, il avoit voulu lui envoyer un ambassadeur sur cet objet, mais que d'autres circonstances l'avoient empêché jusqu'ici de s'acquitter de sa bonne volonté, & que ces circonstances n'existant plus, il faisoit assurer le roi, son bon ami & tranquille voisin, de ses intentions à cet égard.* M. Krutha, interprête du royaume, ayant rendu ce

discours en latin, le grand-chancelier, qui étoit debout à la droite du trône, y répondit en la même langue, & cette réponse fut rendue en langue turque par le même interprête.

L'audience étant finie, le comte de Rzewuski frappa de son bâton de maréchal, & dit à Numan bey : *Généreux internonce, vous pouvez maintenant vous retirer.* Numan-bey fut conduit alors chez le comte de Rzewuski, où, après avoir pris du café, il dîna à une table de 40 couverts, avec les sénateurs, ministres & grands officiers de la couronne. Son secrétaire d'ambassade & ses principaux officiers étoient à une autre table de 12 couverts, dont le colonel Bachminski faisoit les honneurs; les autres officiers inférieurs furent servis à une troisieme table de 18 couverts. Numan-bey ne viola pas le précepte de l'*Alcoran* qui défend l'usage du vin : il ne but que de la limonade, & mangea fort peu. En sortant de l'audience, on lui ôta un turban blanc fort élevé, pour lui en donner un jaune de moindre volume; il quitta aussi sa pelisse de marte zibeline, & en mit une d'hermine moins pesante. Après le repas, on lui donna à laver avec de l'eau, du savon & des herbes; ensuite il passa dans un autre appartement, où on lui offrit du café, des confitures, des pipes, du tabac, des eaux de senteur, & de l'encens, qui fut brûlé. Telle est, à peu-près, l'étiquette qui fut suivie dans cette cérémonie.

De retour à son hôtel, où il fut reconduit avec le même appareil, il envoya un très-beau cheval turc au comte de Rzewuski. Quant aux présens que cet internonce a fait offrir au roi de la part du grand-seigneur, ils consistent en quatre superbes chevaux richement caparaçonnés, & en quelques pieces d'étoffes précieuses. Ce ministre jouit ici du même traitement qui a été ac-

Digitized by Google

cordé à celui de la république qui eſt actuellement à Conſtantinople ; il eſt de 52 ducats par jour. Les gens de ſa ſuite font un commerce aſſez lucratif de marchandiſes du levant, & ont des Juifs pour courtiers.

Le 26, le roi eſt parti pour aller à Kozienice, & à Pulawi. Quelques jours auparavant, le comte de Mniſzeck, caſtellan de Cracovie, & l'un des chefs de la confédération de Bar, étoit arrivé ici, & avoit été faire ſes ſoumiſſions à S. Maj.

Depuis le départ de M. Gaudi, ce commiſſaire pruſſien qui a terminé l'affaire des limites, on ne s'apperçoit pas que la cour de Berlin ſe ſoit occupée de celle qui concerne le commerce; les douaniers pruſſiens continuent de percevoir 30 & 40 pour 100 de droits ſur les marchandiſes & denrées importées en Pologne, & ſur celles qui en ſont exportées. La cour de Vienne agiſſant d'après des principes tout différens, vient de faire diminuer de 2 pour 100 tous les droits de *tranſit*, afin de faire prendre la route de ſes états à une partie de l'importation néceſſaire à la Pologne. Cette opération, qui réduit ces droits au tiers de ce qu'ils étoient il y a deux ans, déterminera infailliblement les marchands à prendre la route la moins onéreuſe.

On vient d'apprendre par un courier arrivé de Pétrikau, que le nouveau tribunal de la couronne y a été établi au gré de la nation, & avec la plus parfaite tranquillité. L'élection du maréchal n'a rencontré aucune difficulté ; & tous les ſuffrages ſe ſont réunis en faveur du comte Kraſinski, quartier-maître-général de la couronne.

La comteſſe douairiere Branicka, née Poniatowska, ſœur du roi, a fait faire, le 18 Août dernier & les deux jours ſuivans, dans l'égliſe de St. Pierre à Cracovie, de magnifiques obſe-

ques au comte Branicki, caſtellan de Cracovie, grand-général de la couronne, chevalier des ordres de l'aigle-blanc, de la toiſon d'or, & de St. André, dont le corps y étoit en dépôt depuis 5 à 6 ans dans une chapelle fondée par les ancêtres de ce ſeigneur. Lorſque le cercueil fut deſcendu dans le caveau, on y dépoſa auſſi l'écu de ſes armes, ſon illuſtre maiſon s'étant éteinte en ſa perſonne.

ALLEMAGNE.

HAMBOURG (*le 12 Septembre.*) Le duc d'Oſtrogothie, qui étoit arrivé ici le 8 de ce mois, ſous le nom de comte d'Oeland, en eſt reparti hier 11, pour retourner à Stockholm.

Il eſt toujours queſtion d'alliances entre l'Angleterre & quelques autres puiſſances, qui ont pour principal objet le maintien de l'équilibre dans la balance politique de l'Europe, & la ſûreté des états de S. M. britannique. Il exiſte, dit-on, entre la cour de Pétersbourg & celle de Londres un traité particulier en vertu duquel la premiere fournira 30 mille hommes, mais dont la deſtination ne ſera point pour l'Amérique. Dans le cas où l'Allemagne deviendroit le théâtre de la guerre, ce corps de troupes ruſſes ſe porteroit dans le Hanovre, & pourvoiroit à la défenſe de cet électorat; & s'il arrivoit que la Ruſſie eût à ſoutenir une guerre qui exigeât des forces navales extraordinaires, l'Angleterre, s'engage de ſon côté à lui fournir un certain nombre de vaiſſeaux de guerre équipés & armés.

BERLIN (*le 10 Septembre.*) Le roi revint le 3 de ce mois, de la Siléſie à Potzdam. S. M., qui a pour maxime que l'œil du ſouverain anime tout, & qu'il fortifie dans tous les individus

Digitized by Google

d'un corps militaire, le desir de se distinguer en remplissant à l'envi, tous les devoirs de leur état, ne manque jamais de parcourir ses différentes provinces, & d'y remplir les fonctions d'inspecteur-général de son armée. C'est ainsi que ce prince juge par lui-même de l'exactitude ou de la négligence des officiers de tous les grades; & s'il punit sévérement les infractions à ses ordonnances, le mérite n'a pas besoin de protection pour être aussi-tôt récompensé que connu. Ses officiers ne lui sont point étrangers; il les voit, & leur parle à la tête de leurs troupes, & c'est souvent sur le terrein de sa revue, qu'après leur avoir marqué sa satisfaction sur la tenue, ou sur la précision des évolutions, il leur fait annoncer la distribution de ses graces. C'est ce qui est arrivé au camp de Breslau, où S. M. a déclaré la promotion suivante.

Les généraux-majors de Pomeiske, de Lolhoffel, de Renzel, & de Lossow, ont été élevés au grade de lieutenant-général, les deux premiers dans la cavalerie, & les deux autres dans l'infanterie : les colonels comte de Gortz, de Posadowski, de Bohlen, comte de Lottum, de Thun, de Marwitz, d'Erlach, & de Rohr ont été nommés généraux-majors, les deux derniers dans l'infanterie, les autres dans la cavalerie. S. M. a accordé en même tems au général-major de Papstein sa retraite avec une pension, vu son âge avancé; au général-major de Thun le régiment de dragons du feu général d'Alvensleben; au général-major de Marwitz celui de cuirassiers du feu général de Manstein; & au lieutenant-colonel de Truyard le régiment de garnison du feu colonel de Tumpling. Elle a fait expédier des lettres de légitimation au fils naturel du lieutenant-général de Belling, chef d'un régiment de hussards.

Digitized by Google

Par un édit du roi, daté du 9 Août, & qui doit avoir force de loi deux mois après sa publication, il est défendu sous peine de saisie & de confiscation, à tous marchands étrangers d'importer des vins dans les états de S. M., à moins qu'ils n'en aient reçu la commission expresse de la part de quelques-uns de ses sujets. Cet édit renouvelle celui du 12 Août 1739, qui portoit la même défense.

FRANCFORT (*sur le Mein, le 19 Septembre.*) Le colonel Faucitt, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, est parti de Hanau le 25 du mois dernier, pour retourner à Londres; il dirige sa route par la Hollande. On assure que ce ministre a pris encore à la solde du roi son maître 4 mille Hessois & 2 mille Brunswickois qui seront envoyés en Amérique.

Extrait d'une lettre de Troppau, le 20 Août.

Il y a peu de jours que la foudre tomba sur un village peu distant d'ici. On la vit d'abord se glisser le long de la tour du clocher, puis se diviser en plusieurs parties qui, se réunissant ensuite, suivirent un fil d'archal qui descendoit jusqu'au pied du bâtiment pour faire mouvoir une clochette. On entendit en même tems un coup de tonnerre terrible; l'air aussi-tôt s'obscurcit, & tout présageoit un orage affreux. La peur saisit tous les habitans, & chacun se retira sous son toit, de sorte qu'aucun d'eux n'a été témoin de ce qui s'est passé pendant que la frayeur les a tenus enfermés. Tout ce qu'ils ont pu dire, c'est qu'ils entendirent un fracas horrible qui dura environ une minute. Lorsque le calme fut un peu rétabli, les plus hardis sortirent de leur retraite, & ils virent tous les toits du village découverts, la tour du clocher détachée de ses fondemens, & couchée le long de l'église, sans avoir d'ailleurs été

Digitized by Google

endommagée. Un grand tilleul qui étoit dans la cour du presbytere, fut emporté de ſa place, & incruſté, pour ainſi dire, juſqu'à la moitié de ſon diamètre dans l'épaiſſeur du mur d'une chapelle. Des ſtatues de bois qui décoroient une eſpece de calvaire qu'on nomme le Mont-des-Oliviers, ont diſparu, & l'on trouva une cheminée avec la partie du toit auquel elle tenoit, retournée du midi au couchant. Un garçon laboureur dormoit dans un grenier a foin, ſon habit ſur ſes pieds; la foudre emporta au loin l'habit, qui ne fut retrouvé qu'au bout de trois jours, & elle découvrit en même tems la couverture du grenier, ſans que ce dormeur fût réveillé. Il n'y a eu heureuſement perſonne de tué. Le bétail qui étoit dans les champs a beaucoup ſouffert. Les habitans de Troppau ont été voir en foule les débris de ce déſaſtre. Ceux qui prétendent connoître les opérations de la nature, aſſurent que rien n'annonce qu'un tremblement de terre ſe ſoit joint à l'orage, pour produire les terribles phénomenes dont on vient de donner le récit.

VIENNE (*le 20 Septembre.*) L'empereur ſe rendit, le 27 du mois dernier, à Laxembourg, où l'archiduc Maximilien l'a accompagné. S. M. I. s'eſt trouvée régulierement aux manœuvres d'un corps de ſes troupes, qui campoit à Minkendorff, & elle les a commandées le plus ſouvent en perſonne. Il y avoit beaucoup d'officiers françois, anglois & pruſſiens. Les différens régimens qui forment ce camp ſe ſont ſéparés le 4 de ce mois, pour retourner à leurs quartiers reſpectifs. Le 5, l'empereur & l'archiduc Maximilien ſont partis pour les camps d'évolutions en Bohême & en Moravie.

Le ſuperbe traîneau que l'impératrice-reine a deſtiné en préſent au roi de Suede, eſt entie-

rement achevé, & fait l'admiration des connoiſſeurs. On y a ajouté une magnifique livrée pour les 4 poſtillons qui précedent ordinairement les traîneaux.

SOLEURE (*le 28 Août.*) Le roi très-chrétien ayant renouvellé avec l'univerſalité du corps helvétique une alliance générale qui étoit expirée en 1715, chargea le préſident de Vergennes, ſon ambaſſadeur près des 13 cantons, par le miniſtere duquel la négociation de ce traité a été faite, d'en jurer l'obſervation.

Comme il avoit été arrêté que cette cérémonie ſe feroit à Soleure, le jour de la St. Louis, le louable état de Soleure prit, dès le 22 de ce mois, les meſures néceſſaires pour augmenter la pompe de cette journée, doublement précieuſe, puiſqu'elle le devenoit encore par l'occurrence de la fête du roi.

Le 24, vers le ſoir, le grand ſautier & le ſecrétaire des finances du canton de Soleure, en habits de cérémonie, le premier portant le grand ſceptre de l'état, ſe rendirent chez l'ambaſſadeur du roi pour lui annoncer formellement, ſelon l'uſage, l'arrivée de tous les ambaſſadeurs des états helvétiques, dont ils lui préſenterent en même tems la liſte contenant leurs noms & leur demeure. A l'inſtant, l'ambaſſadeur les fit complimenter tous en particulier, par M. Picamilh, ſecrétaire d'ambaſſade de France, accompagné de ſes autres ſecrétaires & des officiers de ſa chancellerie; les ambaſſadeurs s'empreſſerent enſuite de faire chacun leur viſite particuliere à ſon excellence.

Le 25, le corps helvétique ſe raſſembla de bonne heure à l'hôtel-de-ville, & députa vers les 9 heures le grand ſautier & le ſecrétaire des finances de l'état de Soleure, avec l'appareil du jour précédent, pour témoigner à l'ambaſſadeur de France le deſir qu'il avoit de venir le ſaluer, & pour lui demander ſon heure. Son excellence ayant répondu qu'elle étoit prête à les recevoir ſur le champ, tous les ambaſſadeurs helvétiques, ſuivis d'un brillant cortege de gentilshommes & de perſonnes les plus qualifiées de chaque canton, ſe rendirent à l'hôtel de l'ambaſſadeur de France, à la porte duquel ils trouverent les ſecrétaires & les officiers de la chancellerie du roi. Ils paſſerent enſuite à travers une haie formée par la livrée nombreuſe de l'ambaſſadeur, & furent reçus au bas de l'eſcalier par les gentilshommes de l'ambaſſadeur. Son excellence les attendoit au haut de l'eſ-

Digitized by Google

malier, au milieu de plus de 200 gentilshommes français & militaires qualifiés, ayant derriere elle M. Picamilh, les interprêtes, & les officiers de la tréforerie de France. On ſe rendit à la ſalle de St. Louis, où les complimens analogues à la ſolemnité de ce jour ayant été faits en pleine audience, l'ambaſſadeur du roi & ceux du louable corps helvétique paſſerent dans la ſalle du dais, où l'échange des ratifications du traité d'alliance ſe fit à huis clos, en préſence des ſeuls ſecrétaires & interprêtes de l'ambaſſadeur de France. Peu de tems après, vers les 10 heures & un quart, l'ambaſſadeur du roi & ceux des états contractans ſe rendirent à l'égliſe collégiale de St. Urs, entre deux haies de la garniſon, au bruit de l'artillerie des remparts & de toutes les cloches de la ville. L'ambaſſadeur du roi s'y plaça au milieu de la nef à droite, près d'un prie-dieu ſur une ligne parallele avec les bancs des premiers ambaſſadeurs helvétiques. Les ſpectateurs, au nombre de plus de 2 mille, furent diſtribués avec beaucoup d'ordre ſur les gradins qu'on avoit ménagés de toutes parts. Après une grand'meſſe chantée en muſique, le prévôt du chapitre ayant repris ſa chappe, fit porter au milieu du chœur un autel couvert d'un tapis, ſur lequel on plaça le livre des évangiles ouvert, que le prévôt ſoutenoit.

Auſſi-tôt l'ambaſſadeur du roi entra dans le chœur, marchant au milieu des deux ambaſſadeurs de Zurich, ſuivi à droite de M. Picamilh, qui poſa l'inſtrument original françois du traité d'alliance ſur la crédence à droite de l'autel, tandis que le chancelier de l'état de Soleure en faiſoit autant à gauche du double allemand & françois; les autres ambaſſadeurs du corps helvétique ſuivirent dans l'ordre établi entre les louables cantons, & ſe placerent dans le chœur ſur deux files, dont celui de Soleure occupoit le centre. Alors le Stat-Halter d'Eſcher, premier ambaſſadeur de Zurich, approcha de l'autel, & poſant la main ſur les Sts. évangiles, jura, comme état dirigeant, au nom de tous les cantons, en langue allemande, l'obſervation religieuſe & conſtante du traité. L'ambaſſadeur de France répéta ce ſerment en françois, au nom du roi, avec la même cérémonie; après quoi tous les autres ambaſſadeurs helvétiques le prêterent ſucceſſivement, chacun à leur rang, pour les états qu'ils repréſentoient. Toute cette ſolemnité fut accompagnée du bruit de l'artillerie, & de celui des cloches. Elle fut ſuivie d'un *Te Deum* chanté en muſique, après lequel l'ambaſſadeur du roi retourna à ſon hôtel, & ceux du corps hel-

Digitized by Google

vétique à l'hôtel-de-ville, où les secrétaires de l'ambassadeur de France vinrent leur présenter, de la part du roi, & à leur suite, les chaînes d'or & d'argent que S. M. avoit fait frapper en mémoire de cet heureux événement.

A 2 heures, tous les ambassadeurs du corps helvétique, leurs gentilshommes & tous les étrangers qualifiés, au nombre de plus de 400, furent servis somptueusement, chez l'ambassadeur de France; il y eut 8 tables, dont celle tenue par l'ambassadeur étoit de 90 couverts; les santés du roi & de la famille royale, fixées à 7, celles de l'ambassadeur de France, & de la prospérité du corps helvétique furent bues debout, au bruit de 24 pieces de canon, & des fanfares militaires.

Le dîner de cérémonie ne finit que vers les 6 heures; le soir, on tira un feu d'artifice qui avoit été préparé sur les glacis de la ville, en face de la courtine contre laquelle l'hôtel de France est appuyé; un souper de 40 couverts termina les fêtes de ce jour.

L'ambassadeur de France ayant témoigné aux représentans du corps helvétique qu'il desiroit de les saluer le lendemain à l'hôtel-de-ville, ils lui envoyerent, le 26, sur les 10 heures du matin, le grand sautier & le secrétaire des finances de l'état de Soleure, en habits de cérémonie, pour demander l'heure où il conviendroit à son excellence de recevoir la députation, composée de tous les seconds ambassadeurs qui devoient l'accompagner. L'ambassadeur ayant indiqué les 10 heures & demie, cette députation se rendit chez lui en grand cortege, & fut reçue de même que la veille. C'est au milieu de cette compagnie illustre que l'ambassadeur se rendit à l'hôtel-de-ville, étant précédé de toute sa maison, des officiers attachés à l'ambassade, de ses gentilshommes d'ambassade, & de plus de 80 gentilshommes ou militaires distingués, qui s'empresserent de lui faire cortege. Il fut reçu, suivant l'usage, au milieu du parquet, par M. Schwaller, avoyer régent de l'état de Soleure, qui le conduisit à son fauteuil. Là, l'ambassadeur couvert prononça un discours analogue à la circonstance, qui fut généralement applaudi, & dans lequel les ambassadeurs helvétiques reconnurent avec une sensibilité respectueuse l'expression des sentimens que le roi, à l'exemple de ses augustes prédécesseurs, se plaît à déployer envers une nation qui se fait une gloire de n'avoir jamais démenti, pendant plus de deux siecles & demi, l'attachement fidele qu'elle a voué à la France. Le discours fini, l'avoyer

Digitized by Google

quitta sa place, & présentant la main à l'ambassadeur, le reconduisit au milieu du parquet, d'où son excellence fut ramenée avec la même cérémonie jusqu'a son hôtel. Les députés des états ne le quittèrent que dans l'intérieur de ses appartemens, après avoir renouvellé au roi, en la personne de son ambassadeur, l'hommage de leur reconnoissance, de leur admiration pour sa personne, & de leur confiance sans bornes. L'intervalle de tems qui resta jusqu'à l'heure du dîner fut rempli par les audiences particulieres de chaque état.

Le dîner fut servi à 2 heures à 5 tables, avec autant de goût & de somptuosité que la veille. Le soir, l'hôtel de l'ambassadeur fut magnifiquement illuminé, & l'on soupa à deux tables de 150 couverts. A l'issue du souper, l'ambassadeur ouvrit un bal qui dura jusqu'à 6 heures du matin, pendant lequel toute sorte de rafraîchissemens furent servis avec autant de goût que de profusion.

Les ambassadeurs du corps helvétique ayant pris congé de son excellence dès le 26 au soir, avec le cérémonial usité en pareil cas, ils quittèrent Soleure le 27, animés de la reconnoissance la plus vive & la plus respectueuse pour les bontés du roi, & pénétrés de toute la satisfaction que l'ouvrage salutaire qu'ils venoient de consommer inspire à toute la nation.

ITALIE.

ROME (*le 4 Septembre.*) Les ex-jésuites dont on instruisoit le procès à Ravenne, à l'occasion d'un libelle contre le précédent pontificat, viennent d'être jugés. L'abbé Pichol, auteur de la satyre, qui étoit alors attaqué de marasme, & presque mourant, a été envoyé à l'hôpital de Faenza, pour le rétablissement de sa santé; il y est gardé à vue, & n'en sortira que pour être conduit à Forte Urbano, où il sera renfermé à perpétuité. L'éditeur est aussi condamné à passer le reste de ses jours dans le même fort; mais il aura la liberté de s'y promener. Tel est le jugement prononcé dans cette affaire, qui excitoit la curiosité de toute l'Italie, & même des nations étrangeres.

Digitized by Google

Le cardinal vicaire, chef de la congrégation établie pour la visite de la communauté des prêtres de l'oratoire de St. Philippe de Neri, manda, le 31 du mois dernier, le P. Belloni, & lui enjoignit de sortir de cette capitale dans le terme de 3 jours, & de se retirer à Bologne, sa patrie, où il recevra des ordres ultérieurs du souverain pontife. Ce religieux s'est conformé à cet ordre, le 2 de ce mois. On dit qu'il lui a été fait défense de porter l'habit de son institut.

NAPLES (*le 31 Août.*) Le roi a nommé le comte Ferdinand Luccheri, fils du prince de Campo-Franco, son ministre-plénipotentiaire auprès du roi de Danemarck.

L'infant François-Joseph, dont la reine est accouchée le 19, a eu, pour parrein, un pauvre qu'on alla chercher dans un carrosse de la cour à l'hôpital de St. Janvier, où il fut reconduit de même. Le roi a envoyé à cet hôpital 100 ducats destinés à une recréation, & S. M. a assigné une pension annuelle au parrein. Les rejouissances à l'occasion de cet événement ont duré 3 jours & 3 nuits.

Le duc de Madaloni passant dans les corridors du théâtre royal, tira son épée, & en frappa à la tête un domestique, qui avoit eu l'insolence de le coudoyer. Le roi a ordonné que ce seigneur fût enfermé jusqu'à nouvel ordre dans la prison de Castel-Nuovo. S. M. lui a infligé cette punition, moins à cause de la blessure peu considérable qu'il a faite à ce domestique, que parce qu'il a manqué de respect pour le lieu en se permettant cette vivacité.

MM. Corral & Cossa, capitaines des deux chébecs du roi, sont rentrés dans ce port avec une galiotte barbaresque dont ils se sont emparés dans les mers de Sicile, & à bord de laquel-

Digitized by Google

le ſe trouvoient 46 Tripolitains qui ont été faits eſclaves.

La nuit du 18 au 19 de ce mois, un énorme rocher, à 18 milles de cette ville s'entr'ouvrit tout-à-coup : une forte pluie joignant alors ſes eaux à celles que le rocher renfermoit dans ſes cavités, il en réſulta une inondation ſubite qui détruiſit deux villages voiſins, plus de 150 perſonnes y ont perdu la vie. Les eaux ſe porterent enſuite avec rapidité vers la ville de Caſtelamare, qui eſt au bas de la montagne, & s'éleverent à la hauteur de 14 pieds. La plupart des habitans ſe retirerent, pour plus de ſûreté, à bord des vaiſſeaux qui étoient au port, attendant avec la plus grande impatience que le jour les éclairât ſur le ſort de leurs poſſeſſions. Pluſieurs magaſins & autres bâtimens étoient entierement ſous l'eau ; mais le dommage n'a pas été auſſi conſidérable qu'on avoit d'abord eu lieu de le craindre.

FLORENCE (*le 31 Août.*) Tous les juges de ce grand duché ont reçu ordre de S. A. R. de n'exiger aucune eſpece de retribution pour l'examen des jeunes filles qui ſe deſtinent à l'état de religieuſe.

Un édit de l'impératrice-reine inſtitue dans la ville de Mantoue, aux frais du tréſor royal, une école gratuite de muſique, dont la ſurintendance a été donnée à l'académie appellée *Filarmonique*.

L'abbé Ximenez, Florentin, & l'abbé Friſi, Milanois, tous deux célebres hydroſtatiques, ont été appellés par le ſénat de Veniſe, pour indiquer les moyens les plus certains de prévenir les débordemens de l'Adige, de la Brenta, & autres rivieres qui cauſent les plus grands dommages dans les provinces de terre ferme de la républi-

Digitized by Google

que. Ils dirigeront les travaux qu'ils jugeront être les plus utiles, de concert avec le lieutenant-colonel de Lorgna.

LIVOURNE (*le 2 Septembre.*) Un bâtiment françois qui faisoit voile pour les échelles du levant, avec de l'argent pour y acheter des marchandises, a été forcé par un coup de vent de se réfugier à Porto-Ferrario. Le capitaine du bâtiment étant descendu à terre pour s'y pourvoir d'un grand mât, attendu que la tempête lui avoit fait perdre celui de son vaisseau, en avoit laissé, pendant son absence, le commandement à son capitaine en second ; mais celui-ci ne veillant pas d'assez près les gens de l'équipage, un mâtelot trouva le moyen de détacher deux planches de la chambre qui étoit fermée, & avec le secours d'un de ses camarades, en tira un sac de 6 mille piastres. Les 2 frippons s'échappant ensuite, s'embarquerent sur un petit bâtiment, & se firent conduire à Lerici. Le bruit court qu'ils y ont été arrêtés, & qu'à l'exception de 30 piastres, toute la somme a été retrouvée. On présume qu'ils seront transportés en France.

La frégate hollandoise, l'*Amphitrite*, commandée par le capitaine Kinsbergen, a amené dans le port de Gibraltar le capitaine Eisse Eisses ; & les équipages, que M. Kinsbergen reçut à Mogador le 16 Juillet, passeront à bord du vaisseau de guerre *le Rotterdam*, monté par le contre-amiral Pichot, pour retourner avec lui en Hollande. On ignore jusqu'à présent les conditions du traité de S. M. Maure avec L. H. P. ; mais on assure, en général, qu'elles sont à peu près les mêmes que les articles du traité de 1755. Les présens que M. Pichot a envoyés au roi de Maroc, au nom de la république, consistent en deux montres d'or, une cafetiere du même métal,

Digitized by Google

un autre d'argent, une théiere, 4 chandeliers, une aiguiere, & un flambeau du même métal ; 61 pieces de Cambrai, 270 de toile fine, 12 de drap fin, une de brocart, & une autre de damas ; une arrobe de thé d'une qualité peu commune, & 4 de sucre très-fin ; 36 vases de porcelaine ; 6 bassins de porcelaine de Chine, & deux douzaines de tasses à thé. Les présens que la Suede s'est engagée à envoyer tous les ans au même prince, & que le baron de Stromfeld, envoyé de S. M. Suédoise, lui présenta le 29 Juin à Salé, de la part de son maître, sont encore plus nombreux : on y remarque, entr'autres, une montre d'or à répétition, une autre d'argent, un sabre à la turque, garni d'or & de pierreries, un fusil pareillement incrusté d'or, une caisse d'or renfermant plusieurs joyaux, différens vases très-précieux dans des caisses de velours verd, un carrosse, deux chaises à porteur, 12 lames doubles de cristal pour les fenêtres, deux garnitures de lit complettes avec des tapisseries de damas verd galonné d'or, une quantité de thé exquis, 3 caisses de fayence de différentes fabriques de Stockholm ; 12 autres renfermant chacune 80 barres de fer travaillé, 80 grosses barres de laiton d'Allemagne, plusieurs pieces d'étoffes, de drap, de toile, &c. Le consul de France a également présenté depuis peu au même souverain maure différens présens en drap, &c.

ESPAGNE.

MADRID (*le 31 Août.*) Le roi a donné le gouvernement de Pampelune au marquis de la Cagnada, maréchal-de-camp ; celui de Tarragone à Don Augustin Iraola, maréchal-de-camp, & celui de St. Sebastien au colonel Don Emmanuel de Centurion.

Digitized by Google

Le prélat Delgado, nommé patriarche des Indes, eſt arrivé au palais de St. Ildéphonſe, où il a été préſenté en cette qualité au roi & à la famille royale. Sa nouvelle dignité lui conférant de droit celle de chancelier de l'ordre de l'immaculée conception de Charles III, S. M. l'a décoré du grand collier d'or, & l'a déclaré vicaire-général de ſes armées. S. M. lui a accordé en même tems une penſion annuelle de 30 mille piaſtres pour le mettre en état de ſoutenir les dépenſes auxquelles il eſt expoſé par ſon élévation. On croit que ce prélat ſera obligé de renoncer à l'archevêché de Séville.

Les Algériens, meilleurs marins & plus habiles corſaires que les Marocains, continuent d'enlever de petits bâtimens catalans & andalous, malgré la vigilance de nos chébecs. On obſerve que, depuis que le fameux chevalier de Barcelo, brigadier de marine, n'eſt plus employé directement à faire la courſe contre eux, ces corſaires paſſent & repaſſent continuellement le détroit, & qu'ils font tout le mal poſſible ſur nos côtes.

Les lettres de la Louiſiane portent que les gardes-côtes eſpagnoles ayant trouvé deux vaiſſeaux anglois faiſant la contrebande, elles les avoient arrêtés, & conduits à la Nouvelle-Orléans. Quinze jours après, un vaiſſeau de guerre anglois, avec trois frégates de la même nation, ſe préſenta à la vue du port; & un officier ayant mis pied à terre, il ſe rendit chez le colonel Galvez, commandant de la province en l'abſence du gouverneur-général, & lui demanda la reſtitution des deux vaiſſeaux. Il lui enjoignit en même tems de refuſer à l'avenir l'entrée de ſes ports aux armateurs inſurgens, & ajouta qu'en cas de refus, le commandant anglois avoit ordre d'attaquer la place.

Digitized by Google

Le colonel (qui eſt neveu de Don Galvez, miniſtre des Indes) répondit avec autant de fermeté que de politeſſe, que les armateurs ſeroient toujours bien reçus dans les ports & bayes de ſa province; que les deux vaiſſeaux anglois ayant été ſurpris en contrebande, ils avoient été déclarés de bonne priſe, & qu'on vendoit actuellement leurs cargaiſons; qu'au reſte, ſi le commandant de l'eſcadre vouloit faire feu ſur la place, il n'avoit qu'à commencer quand il voudroit... Cette réponſe ayant été rendue au commandant, il deſcendit dans ſon canot, & ſe fit conduire chez le colonel Galvez.

Eſt-il donc vrai, Monſieur, lui dit-il, que vous ne voulez pas reſtituer nos deux vaiſſeaux, ni même ceſſer d'admettre dans vos ports les armateurs rebelles?.... Oui, Monſieur.... A cette réponſe le commandant embraſſe le colonel, & lui dit: Vous êtes un galant homme, & je viens *dîner* avec vous.

Cette démarche annonce des principes trop rares d'équité & de juſtice, & que les nations policées ſe doivent entr'elles des égards. Les armateurs américains ſont Anglois, & il n'exiſte aucune guerre entre l'Angleterre & l'Eſpagne; mais les contrebandiers violent ouvertement les traités faits entre les deux puiſſances. La protection des premiers, & la punition des autres ſont également du droit des gens.

Différentes lettres reçues de Monte-Video, ſous les dates du 2 au 9 Mai, nous ont enfin *appris* le ſort de l'eſcadre & du convoi de troupes aux ordres des généraux Cevallos & Caſatilly. Depuis leur départ de l'iſle Ste Cathérine, ils eurent toujours les vents contraires; ils furent enſuite accueillis d'une tempête horrible, qui diſperſa la flotte. Le point de réunion, en cas d'accident, avoit été fixé au port de Mon-

te-Video, au Rio de la Plata ; & chaque vaiſſeau du roi, ainſi que chaque bâtiment de tranſport, prit cette route comme il put. Enfin, le 20 Avril, il commença à entrer des bâtimens du convoi dans le Rio de la Plata ; & à la fin du même mois, toute l'eſcadre & le convoi étoient à l'ancre à Monte-Video, à l'exception du vaiſſeau du roi *le St. Auguſtin*, & de deux bâtimens de tranſport, qui ont été enlevés par les Portugais. La troupe a beaucoup ſouffert de la tempête, ainſi que du défaut de vivres qu'il a été impoſſible de renouveller à Ste. Cathérine. On compte 940 hommes malades de la dyſenterie à Monte-Video ; mais on eſpere que l'air de terre & les alimens frais les rétabliront bientôt. Le débarquement au Rio-Grande n'ayant pu avoir lieu, Don Cevallos, deux jours après ſon arrivée à Monte-Video, dépêcha un de ſes aides-de-camp au gouverneur de la colonie du St. Sacrement, où, après avoir déclaré les griefs de l'Eſpagne contre le Portugal, & le motif de l'expédition qu'il commandoit, il finiſſoit par une ſommation de rendre la place, ſous peine d'être traité avec toute la rigueur de la guerre. Le gouverneur (qui eſt Eſpagnol, né à Badajoz en Eſtramadure) répondit que ce n'étoit pas avec du papier qu'on gagnoit des places, & qu'il ſe défendroit juſqu'à la derniere extrémité. En conſéquence, Don Cevallos attend que ſes troupes ſoient un peu remiſes des fatigues de la mer pour aller faire le ſiege de la Colonie, qui ſe trouve déjà bloquée depuis quelque tems par terre & par mer. Si le gouverneur tient ſa parole, le ſiege pourra traîner en longueur, & coûter bien du monde. Quant au départ du maréchal de camp de Vertiz pour l'intérieur du pays de Rio Grande, il paroît différé juſqu'à la fin de Septembre, ou au commencement d'Octobre, que le

Digitized by Google

beau tems recommence dans ce climat. On destine à cette expédition 15 à 20 mille chevaux, qui sont au moins nécessaires pour transporter l'infanterie, l'artillerie, les munitions & les bagages dans un trajet de 200 lieues.

Les avis qu'on avoit reçus dernierement de Lisbonne, concernant la prise du vaisseau le *St. Augustin*, manquent d'exactitude. On est informé que ce vaisseau, après avoir été séparé par la tempête, de l'escadre de M. Casatilly, fut attaqué par deux vaisseaux portugais, contre lesquels il combattit pendant un jour & une nuit consécutifs. Le lendemain, à la pointe du jour, l'escadre portugaise parut, entoura ce vaisseau, & le somma de se rendre, avec menace de le couler à fond. Dans cette extrémité où toute résistance devenoit téméraire & inutile, le capitaine espagnol fut obligé de se rendre.

Au tirage de la loterie de Murcie qui s'est fait depuis le 16 de ce mois jusqu'au 23 inclusivement, il est sorti, à la suite des 207, 000 billets composant les 19 premiers tirages, 16, 000 billets. Ainsi ces 20 tirages ont conduit jusqu'au numéro 223, 000 inclusivement.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 17 Août.*) L'évêque de Coïmbre, qui, depuis qu'il a recouvré sa liberté, a passé quelque tems à la cour; vient de prendre congé de L. M. & de la famille royale pour retourner dans son diocese. La reine ne s'est pas bornée à rappeller ce prélat à ses fonctions, & à le rétablir dans tous ses droits, elle a voulu lui faire une réparation proportionnée aux malheurs qu'il a éprouvés sous le dernier regne, & lui prouver combien elle étoit convaincue de son innocence. En conséquence, S. M. s'étant

fait apporter le regiſtre des archives de Coïmbre, elle y a rayé de ſa main la ſentence du feu roi Joſeph I, qui déclaroit ce prélat coupable de leze-majeſté, & déchu de tous ſes droits; S. M. a ordonné en même tems au chapitre de la cathédrale de Coïmbre, en lui renvoyant ſon regiſtre, de n'y laiſſer aucune trace des aſſignations & autres procédures occaſionnées par l'ordre du feu roi, du 9 Décembre 1768, enjoignant S. M. aux doyen & dignitaires de ce chapitre de lui envoyer un témoignage authentique de l'exécution de ſa volonté.

Par un décret du 2 de ce mois, la reine a déclaré Don Duart de Souza inſpecteur de toutes les fabriques du royaume, & lui a adjoint 4 députés & un greffier. Par cette opération, 30 commis de la junte du commerce ſe trouvent ſupprimés. Les appointemens annuels de l'inſpecteur ſont d'un million de reis, & ceux des députés de 600 mille. (Le reis eſt une petite monnoie qui ne vaut que la troiſieme partie d'un liard de France.)

La reine douairiere s'étant déterminée à paſſer en Eſpagne pour y revoir le roi ſon frere & la famille royale, on fait les préparatifs néceſſaires pour ce voyage, qui aura lieu vers le 20 Septembre; S. M. ſera eſcortée par les gardes du corps Portugais juſqu'à la frontiere d'Eſpagne, où elle ſera reçue & conduite à Madrid par ceux de S. M. Catholique.

On apprend de Buenos-Ayres que Don Jean de Valdélirios, neveu du gouverneur de Porto-Bello, a découvert dans un lieu ſauvage, près de l'iſthme de Darien, une eſpece d'hommes fort extraordinaires pour ces climats. Leur peau eſt entierement blanche; leurs mains & leur langage different abſolument de tout ce que l'on connoît relativement aux Indiens qui habitent cette partie du monde.

FRANCE.

VERSAILLES (*le 21 Septembre.*) Le corps de ville de Paris, ayant à sa tête le duc de Coslé, gouverneur de cette capitale, fut conduit le 31 du mois dernier, avec les cérémonies d'usage, à l'audience du roi. MM. Daral & Guyot, nouveaux échevins, prêterent le serment dont M. Amelot, secrétaire d'état, ayant le département de Paris, fit la lecture, ainsi que du scrutin, qui fut présenté par M. Durisetz de Rosnay, maître des requêtes. Le corps de ville eut ensuite l'honneur de rendre ses respects à la famille royale.

Le roi a disposé de la place de commandeur de l'ordre de St. Louis, vacante par la mort de M. de Rochemore, ancien lieutenant-général des armées navales, en faveur de M. d'Abon, chef d'escadre. S. M. a nommé à l'abbaye de Fontaine-Guérard, ordre de Cîteaux, diocese de Rouen, la dame de Radepont, religieuse de Rouen.

Le 7 de ce mois, M. Valdec de Lessart, maître des requêtes, eut l'honneur d'être présenté au roi par Monsieur, en qualité de surintendant des maisons, domaines & finances de ce prince, en survivance de M. Cromot du Bourg, & sur la demande qu'en a fait ce dernier à Monsieur.

Le même jour, M. de la Galaiziere, que le roi a nommé à l'intendance d'Alsace, & M. de Crosne, que S. M. a aussi nommé à celle de Lorraine, eurent l'honneur d'être présentés au roi par le prince de Montbarrey, secrétaire d'état au département de la guerre, & de faire, en cette qualité, leurs remercîmens à S. M.

L'académie royale des sciences a eu l'honneur de remettre à Leurs Maj., à Monsieur, à Madame, à Mgr. le comte d'Artois & à Mme. la comtesse d'Artois, étant présentée par M. Amelot, secrétaire d'état, le volume de ses *Mémoires*

de 1773, & la derniere partie de *l'Art d'exploiter les mines de charbon de terre*, par M. Morand.

La cour revint ici le 16 du château de Choisy, où elle s'étoit rendue le 10. Mesdames Adélaïde, Victoire & Sophie de France sont depuis le 8 à leur château de Bellevue, où elles doivent séjourner quelque tems.

PARIS (*le 22 Septembre.*) De deux édits du roi qui viennent de paroître, l'un, du mois de Juillet dernier, enregistré au parlement le 5 Septembre, réduit au nombre de 12 les 20 offices de procureurs au bailliage & siege présidial de Blois, & supprime les 8 autres.

L'autre, qui a été enregistré le même jour, supprime les 7 offices d'huissiers ordinaires des requêtes de l'hôtel, ordonne leur remboursement, & crée 6 nouveaux offices, dont la finance de chacun est fixée à 6 mille livres.

On a publié trois déclarations du roi, dont la premiere, du 22 Août, enregistrée à la cour des aides le 30 du même mois, concerne la perception des droits réservés.

La seconde, du 23 Juillet, enregistrée au parlement le 2 Septembre, a pour objet la vérification & la rédaction nouvelle de la coûtume du comté de Ponthieu.

La troisieme, du 18 Août, & enregistrée le 2 Septembre, concerne les veuves des maîtres dans les corps & communautés d'arts & métiers. En voici la substance.

« S. M. avoit ordonné, par l'article XI de l'édit du mois d'Août 1776, que les veuves des maîtres qui seroient reçus par la suite, ne pourroient continuer plus d'une année, à compter du décès de leurs maris, leurs commerces ou professions, à moins de se faire recevoir dans ledit

délai maîtresses dans le corps ou la communauté de leurs maris, auquel cas elles ne paieroient que la moitié des droits fixés par le tarif; ce qui seroit pareillement observé pour les hommes veufs d'une maîtresse; mais plusieurs maîtres & particuliers qui aspirent à le devenir, ayant regretté de ne pouvoir assurer à leurs femmes le droit de continuer leur profession après leur décès, S. M. a bien voulu le leur accorder: en conséquence, elle a ordonné qu'à l'avenir les maîtres des corps & communautés créés par l'article premier de l'édit du mois d'Août 1776, assureront à leurs veuves le droit d'exercice de leur commerce, profession ou métier, tant néanmoins qu'elles seront en viduité, en payant, outre les droits de réception fixés par le tarif annexé audit édit, le quart en sus desdits droits; sçavoir, par les maîtres qui ont été reçus depuis la publication de l'édit, & qui sont mariés, dans trois mois pour tout délai; par ceux qui ne le sont pas, dans les trois mois de leur mariage, & par les particuliers mariés qui seront admis par la suite à la maîtrise, dans l'année de leur admission. Les mêmes dispositions auront lieu pour les femmes maîtresses qui voudront procurer le même avantage à leurs maris.

Des lettres-patentes du roi, en forme de déclaration, datées du 2 Août, & enregistrées à la cour des aides le 30 du même mois, prorogent pour 10 ans, à compter du 1er. Janvier 1778, la perception des octrois municipaux; en conséquence, ordonnent, pendant lesdites 10 années, la perception des octrois, impositions ou sommes fixés, désignés & employés au tarif y annexé, dans les lieux dénommés audit tarif.

D'autres lettres-patentes du 27 Août, enregistrées à la cour des aides, le 5 Septembre, ordonnent qu'à compter du 1er. Octobre 1777,

Dominique Comptant fera la régie, recette & exploitation du droit unique ſur les cuirs & peaux, des droits de contrôle, & marque des ouvrages d'or & d'argent, des droits de la marque des fers, des droits des offices ſupprimés par l'édit du mois d'Avril 1768, & des droits anciennement établis pour le paiement des dons gratuits; & à compter du premier Janvier 1778, celle des octrois municipaux.

Une autre loi, du 13 Juin, enregiſtrée au parlement le 2 du mois de Septembre, ordonne que les comptoirs des marchands de vins, revêtus en plomb, ainſi que les vaiſſeaux de cuivre dont ſe ſervent les laitieres, & les balances du même métal, qu'emploient les regratiers de ſel, & les débitans de tabac, ſeront ſupprimés. Dans le préambule de cette piece, on expoſe que l'expérience a fait reconnoître que la diſſolution du plomb, priſe intérieurement, produit les plus dangereux effets ſur la ſanté; qu'il en eſt de même du verd-de-gris, que produiſent les vaiſſeaux de cuivre, &c. Par les deux articles de l'ordonnance, il eſt enjoint aux marchands de vins de ſubſtituer aux lames de plomb, dont leurs comptoirs ſont revêtus, des cuvettes de fer blanc ou battu; aux laitieres, de faire uſage de vaiſſeaux de fayence, de terre verniſſée, ou même de ſimple bois, au lieu de vaiſſeaux de cuivre; & aux regratiers, &c., de ne ſe ſervir que de balances de fer blanc ou battu, leur faiſant expreſſément défenſes de ſubſtituer l'étain au plomb ou au cuivre, &c.

Les accidens multipliés occaſionnés par l'uſage des métaux, & qui enlevent tant de citoyens à l'état, ont fourni à M. Gilbert, bachelier en médecine les réflexions ſuivantes, adreſſées aux auteurs du *Journal de Paris*, & conſignées dans leur N°. 254.

Digitized by Google

« Personne n'ignore aujourd'hui les effets funestes de cette rouille verte connue sous le nom de *verd-de-gris*, qui se forme sur la surface du cuivre, par l'action combinée de l'air & de l'eau, & qui n'est autre chose qu'un cuivre en partie décomposé, & qui a perdu une portion de son principe inflammable. Il n'est presque point de famille qui n'en ait plus ou moins éprouvé le danger; & cependant, par une des contradictions étonnantes qui font la honte de l'esprit humain, presque toutes nos maisons sont ornées de fontaines de cuivre où se dépose l'eau que l'on boit, ou qui se mêle à nos alimens. C'est envain que la raison s'éleve, & crie contre ces abus: on ne peut persuader que de l'eau pure puisse faire contracter au cuivre cette rouille dangereuse. On a beau vouloir faire entendre que l'eau, quelque pure qu'elle soit, est toujours chargée d'une matiere séléniteuse qui corrode la surface du cuivre; on rapporte envain des expériences qui prouvent que de l'eau distillée même a produit du verd-de-gris. Rien ne sert, l'usage prévaut, & l'abus confirme. En périssons-nous davantage, disent les hommes aveugles, nous qui employons depuis 30 ans ces fontaines à notre usage? Eh! malheureux citoyens, ne pouvez-vous être convaincus à moins que la mort ne vous environne, & ne vous arrache vos peres, vos enfans, & vos épouses? Non, sans doute, vous ne périssez pas sur l'heure, parce que les sels métalliques ne sont pas en assez grand nombre pour causer une mort prompte; mais cette foule de maladies chroniques & rebelles à notre art, ces rhumatismes douloureux qui vous assiegent avant la vieillesse, ces paralysies effrayantes, ces céphalalgies opiniâtres, ces coliques cruelles ne sont-elles pas presque toutes les effets ordinaires de l'action des sels métalliques qui, nichés dans quelque partie

du corps, agacent ou obſtruent le ſyſtême nerveux auquel ils paroiſſent s'attacher de préférence ? Leur danger n'eſt-il pas d'autant plus inévitable que vous le ſoupçonnez moins, que vous ajoutez vous-mêmes chaque jour au poiſon inſenſible de la veille, que le mal naît, croît, ſe fortifie à l'ombre du ſecret, & ne ſe déclare que lorſqu'il n'eſt plus tems d'y remédier » ?

« Si l'action de l'eau ſeule ſur le cuivre a des conſéquences ſi préjudiciables, que ne doit-il pas arriver de l'uſage des uſtenciles de cuiſine où ſe préparent nos alimens, dans leſquels les acides animaux & végétaux ſe développent, operent une prompte diſſolution du cuivre, & cauſent des accidens ſans nombre dont on voit tous les jours des exemples terribles. Il eſt vrai que l'on ſe croit en ſûreté par l'*étamage*. Précaution ſinguliere, remede cruel, & peut-être auſſi dangereux que le mal lui-même : n'eſt-ce pas une témérité impardonnable de ne mettre entre la mort & ſoi qu'une lame très-mince d'une compoſition métallique à craindre par elle-même ? Sans doute, & je vais le prouver. L'*étamage* n'eſt qu'une lame fort mince d'un mélange d'étain & de plomb appliqué ſur le cuivre pour préſerver celui-ci de la rouille ; mais ne ſçait-on pas que les ſels, les acides des plantes, les acides vineux ſurtout, diſſolvent très-promptement le plomb, & en forment des vitriols de plomb qui ſont de vrais poiſons ? Il ne faut d'ailleurs, que le degré de feu le plus léger pour fondre ces deux métaux, & il eſt preſque impoſſible de préparer une ſauſſe ſans que l'étamage n'entre en fuſion, ce qui facilite la diſſolution du cuivre par les acides des ſels ou des matieres graſſes. Mais quand, par un bonheur qu'on ne peut raiſonnablement eſpérer, ces accidens n'arriveroient pas, les expériences de M. Margraff n'ont-elles pas démontré qu'il

n'eſt pas de portion d'étain, ſi légere qu'elle ſoit, qui ne contienne une quantité plus ou moins grande d'arſenic, vu que toutes les mines d'étain portent de l'arſenic, que le précipité qui ſe forme dans la diſſolution de l'étain par les acides, eſt un véritable arſenic, & cependant on ſe ſert de pots d'étain, d'aſſieres & autres uſtenciles du même métal, dans les hôpitaux, dans les cazernes, dans preſque toutes les maiſons religieuſes. Auſſi combien de victimes immolées aux préjugés! Je ne parlerai pas des effets du plomb, ils ſont connus de tout le monde. Les paralyſies, les coliques ſemblent être le partage de tous ceux qui emploient le *minium*, le *maſſicot*, la *céruſe* ou la *litharge*, & toutes les autres préparations du plomb. Je finis cette lettre en tranſcrivant ici un paſſage de l'*Encyclopédie* qui ſe rapporte au ſujet que j'ai traité. Il s'agit du danger de l'uſage des uſtenciles de cuivre, article *Cuivre* ».

« Il ſeroit donc bien à ſouhaiter que ceux qui ſont « dépoſitaires de l'autorité publique, priſſent ces « abus en conſidération, & cherchaſſent à y re« médier efficacement. Quiconque pourroit venir « à bout de produire un changement ſi favorable « à l'humanité, mériteroit qu'on lui élevât du métal « qu'il auroit fait proſcrire une ſtatue, au pied de « laquelle on mettroit *Obſervatos cives*, inſcrip« tion mille fois plus glorieuſe que celle qu'on « pourroit graver ſur la ſtatue d'un conquérant, « dont les armes victorieuſes n'auroient fait que « déſoler une portion de l'univers ».

On a fait avant les vacances du parlement pluſieurs dénonciations aux chambres aſſemblées. Il y a été queſtion, entr'autres, d'un abus concernant les corvées; d'un imprimé ſur la perception des vingtiemes dans la généralité de la Rochelle; de la contravention à la décence qu'exige la qualité de magiſtrat; on a propoſé d'y re-

médier en défendant aux membres de la cour de parcourir les rues en cabriolet, & en habit de couleur ; enfin, des malheurs qui ſont les ſuites funeſtes du jeu *de la Belle*, & d'autres jeux encore qui ne ſont pas moins dans le cas d'être proſcrits. Tous ces objets ont été renvoyés au procureur-général pour prendre des informations, & en rendre compte à la cour après la St. Martin. On a déjà pris quelques meſures pour arrêter le cours de ces jeux qui ruinent tant de jeunes gens de famille ; & comme la police en tiroit un tribut dont elle faiſoit un uſage reſpectable, en l'appliquant au ſoulagement de l'humanité ſouffrante, on croit qu'elle trouvera les moyens d'y ſuppléer par une autre rétribution ſur les maiſons de jeu qu'il eſt indiſpenſable de tolérer dans une auſſi grande ville que Paris.

Le parlement, ſans avoir égard aux demandes des créanciers du marquis de Brunoy, a confirmé les ſubſtitutions établies, lors de ſon mariage avec Mlle. de l'Eſcars, pour aſſurer à ſa femme & à ſes enfans, s'il en avoit, une exiſtence honnête ; mais cette cour n'a pu ſe refuſer à la juſtice de prononcer l'interdiction de ce marquis, auquel on reproche d'avoir diſſipé quinze millions de livres en 18 mois.

On parle beaucoup ici d'une affaire contentieuſe dans laquelle il eſt intervenu un jugement, & un arrêt bien contradictoires. Le jugement eſt de 1773. Il condamnoit un procureur au parlement à payer par corps une ſomme de 30000 liv., pour avoir mal rendu un compte de recette & de paiement. Le jugement, inattaquable dans ce moment, fut exécuté avec rigueur, & le malheureux procureur, hors d'état de payer, a gémi quatre ans dans les fers. Le procès a été revu, & il eſt intervenu contradictoirement un arrêt qui, non-ſeulement décharge ce procureur en

la cour de toute accusation d'improbité, mais qui décide que sa partie lui est redevable d'une certaine somme, & partant la condamne à tous les frais & dépens.

Il est certain qu'après que les juges eurent délibéré 8 heures à la Tournelle pour rendre l'arrêt défavorable à M. de Mazieres, le président le Pelletier de St. Fargeau alla chez M. Duvert, bâtonnier des avocats, afin de lui communiquer le vœu de la chambre au sujet de l'avocat Dodin. Elle ne l'avoit, sans doute, chargé de cette démarche, extrêmement polie, que pour faire oublier le déplaisir qu'avoient causé à l'ordre les conclusions des avocats généraux. Il est encore à présumer que le président à mortier fit sentir à M. le bâtonnier combien il étoit essentiel pour l'équité, & pour qu'il ne fût jamais porté atteinte à l'intégrité des prérogatives de l'ordre, de mettre un frein à l'affreuse causticité qui regne maintenant dans les plaidoieries des jeunes avocats. Aussi depuis cette visite, le comité des avocats est convenu de faire un réglement, capable de réprimer la licence dont on se plaint, & il a été décidé que M. Dodin s'abstiendroit pendant quatre mois de faire aucune des fonctions de leur état; punition d'autant plus légere, que le parlement est entré en vacance dès le 7 de ce mois.

Le grand conseil, d'après l'arrêté qu'on a rapporté dernierement, s'assembla le 9 de ce mois. Le résultat de ses délibérations fut de faire des remontrances au roi, qui furent présentées le 17 à S. M. par une députation de cette compagnie.

A la suite de tout ce qui s'est passé relativement à M. de Moydieu, procureur-général du parlement de Grenoble, une députation de cette cour s'étoit rendue à Versailles. Le roi vient de lui faire connoître ses intentions; elles prescri-

Digitized by Google

vent à ce parlement d'enregistrer les lettres-patentes qui lui ont été adressées, & de procéder à ses mercuriales, où il sera statué sur les griefs imputés à M. de Moydieu. Les députés, qui ont paru très-satisfaits de la réponse du roi, vont reprendre la route du Dauphiné.

Il y a quelque tems que M. le duc de Chartres ayant très-chaud, se livra trop au plaisir de boire à la glace. Il fut attaqué d'une espece de pleurésie qui a causé, pendant plusieurs jours, les plus vives inquiétudes, mais qui a heureusement cédé aux saignées réitérées, & aux remedes qui lui ont été administrés. Ce prince, qui est actuellement en pleine convalescence, a éprouvé combien le public prenoit de part à son rétablissement. Lorsqu'il entra à sa loge à l'opéra, les applaudissemens furent si vifs & si répétés que l'orchestre fut obligé de s'interrompre.

Le 17 de ce mois, les francs-maçons firent chanter en musique une messe solemnelle dans l'église des grands cordeliers de cette ville, & un *Te Deum* pour l'heureuse convalescence de ce prince, qui est grand-maître des loges de France. L'assemblée étoit brillante & nombreuse : quand on alla à l'offrande, on vit passer six prisonniers pour dettes, qui avoient été délivrés la veille : on fit une quête, qui fut très-abondante, pour délivrer d'autres malheureux que l'insolvabilité fait gémir dans les fers. Cette cérémonie fut des plus nobles & des plus touchantes.

Quelques colonels des régimens que l'on fait passer dans nos colonies ayant demandé, sous prétexte d'affaires, d'être dispensés de suivre leurs corps en Amérique, le ministre de la guerre leur a répondu que, dès qu'ils étoient en bonne santé, s'ils ne s'embarquoient pas, le roi nommeroit à leurs emplois, & qu'ils n'en auroient jamais d'autres à son service : ils se sont, en conséquence, déterminés à partir.

On ne sçait pas encore si la prochaine régie des postes ne sera confiée qu'à 6 fermiers dont le bail est résilié. M. Necker a fait choix de 18 chefs de la régie établie à la place de toutes les charges supprimées dans les domaines & bois. Ils ont le titre d'administrateurs des domaines du roi; 11 sont tirés des receveurs-généraux supprimés, & 7 de la régie que M. Turgot avoit formée pour les domaines, & qui est aussi supprimée par le même édit du mois d'Août.

Si l'on en croit le public, il est question de supprimer entierement les payeurs des rentes de l'hôtel de ville; & pour éviter les lenteurs qu'entraîne l'ordre alphabétique, elles seront payées par numéros, comme les rembourſemens de la caisse des amortissemens ou des arrérages.

On parle aussi d'une création de 37 offices de notaires au châtelet de Paris, afin qu'ils soient au nombre de 150. La finance de ces nouveaux sera de 80000 livres; & pour mettre les anciens au niveau des derniers, leur finance sera augmentée de 40000 livres. On prendra alors des précautions pour empêcher les notaires de se servir du prétexte de ce doublement de finance pour faire payer plus cher leurs actes, dont le prix arbitraire est déjà exorbitant.

L'emprunt de 600 mille livres de rentes perpétuelles & viageres que vient de faire la ville de Paris, est entierement rempli. Comme il a été impossible de recevoir tous les fonds qu'on s'est empressé d'y porter, on croit qu'il s'ouvrira bientôt un nouvel emprunt.

Lorsque les salpétriers publierent (en Septembre 1775) leur requête au roi sur la fabrication des poudres & salpêtres, il parut très-étonnant que M. Micault de Courbeton, commissaire général des poudres & salpêtres, gardât le silence sur cet écrit, qui tendoit à le désho-

noter ; mais on ignoroit que le feu maréchal du Muy lui prescrivit de n'y point répondre ; &, quoique sa délicatesse en souffrît, il crut devoir déférer aux ordres de ce ministre, son supérieur naturel, en attendant que des circonstances plus favorables lui permissent de confondre les calomniateurs en réfutant la calomnie. Le moment paroît être arrivé ; & comme cette discussion est renvoyée par devant le lieutenant-général de police, qui en connoît par attribution, M. de Courbeton vient de publier contre ces salpétriers un mémoire in-4°., qui ne laisse rien à desirer pour sa justification, mais qui indigne tous les honnêtes gens contre ceux qui ont eu l'audace d'écrire autant de mensonges que d'atrocités ; il entre dans tous les détails, pour dévoiler leurs manœuvres, & les convaincre de la plus insigne mauvaise foi.

Les salpétriers pourront bien devenir inutiles, lorsque l'académie des sciences aura adjugé le prix de 8000 livres que le roi a accordé à celui qui trouvera les moyens de procurer en France une production & une récolte de salpêtre assez abondantes pour dispenser les salpétriers des recherches qu'ils sont autorisés à faire dans les maisons des particuliers.

Si les amateurs des arts ont eu le chagrin d'apprendre qu'il n'y a eu cette année aucun des ouvrages de peinture & de sculpture admis au concours, digne du prix que le roi accorde aux jeunes élèves, & qui consiste à les envoyer à Rome à ses frais pendant trois ans, ils peuvent s'en consoler par les chef-d'œuvres qu'on voit au sallon du Louvre. L'exposition actuelle en présente en tant de genres, qu'on est étonné que, dans le court espace de deux années, l'académie royale ait pu suffire à des travaux si nombreux.

Un fait dont plusieurs personnes ont douté,

eſt celui qui eſt rapporté dans la 1ere. quinz. d'Août, pag. 46, au ſujet de l'impreſſion ſoudaine que fit ſur un enfant le ſupplice de Derues. S'il n'eſt pas tout-à-fait exact, le fond en eſt vrai, ainſi qu'on va le voir par le compte qu'en ont rendu les auteurs du *Journal de médecine*.

« Jacques Dereau, apprentif graveur, âgé de 14 ans, né à Fontainebleau, demeuroit rue d'Enfer, dans la cité, près le pont rouge, chez le Sr. Montabon, ſon maître, qui occupe un appartement dont deux chambres ont vue ſur la grêve ».

« Le jeune Dereau étoit dans une de ces chambres, avec un nommé Leroux, ſon camarade, le 6 Mai, jour de l'exécution de Derues : le maître, ſa femme & d'autres parens étoient dans l'autre chambre. Au moment où le criminel deſcendoit de l'hôtel-de-ville, Dereau, averti par ſon camarade, éprouva un mouvement extraordinaire : la révolution fut infiniment plus vive lorſqu'on jetta ce malheureux au feu. Tout-à-coup Dereau fut tourmenté par un mal de tête violent, avec une ſuffocation, & une agitation extrêmes. La nuit fut troublée par des rêves affreux ; le ſpectacle qui l'avoit frappé étoit reſté fortement empreint dans ſon cerveau. Le lendemain, les accidens & le trouble augmenterent, & le 9 on le mena à l'hôpital de la Charité ; ſon état fut conſtamment le même pendant plus d'un mois. La fievre s'y étoit jointe, tous ſes mouvemens étoient convulſifs, ſes traits peignoient l'effroi ; le moindre bruit, l'approche de ceux qui le ſoignoient, ſembloient lui faire horreur. Il jettoit ſans ceſſe, la nuit comme le jour, des cris longs, douloureux & perçans ; il fermoit les yeux avec force, il refuſoit toute nourriture, & tout remede : ſa maigreur & ſa foibleſſe devinrent extrêmes ; enfin, il eut un tetanos qui dura près de 48 heu-

Digitized by Google

res. Cet accident effrayant céda à l'application des véſicatoires ; mais en même tems le ventre ſe météoriſa. Ce nouveau ſymptôme fut heureuſement combattu par des lavemens de quinquina, & dès ce moment les accidens, peu-à-peu, s'adoucirent. L'enfant commença à ouvrir les yeux, & à oſer enviſager les objets qui l'environnoient ; les cris furent moins fréquens ; ſon caractere, naturellement doux & foible, le rendit obéiſſant. Il lui ſurvint deux abcès à la région lombaire : ils ont été ouverts & guéris en peu de tems. Il eſt ſorti de l'hôpital le premier Août, ayant repris de l'embonpoint, & toute ſa raiſon. Il ne lui reſte qu'un peu d'oppreſſion, de la difficulté à s'exprimer, & une voix preſque éteinte, au lieu qu'avant il aſſure que ſa prononciation étoit nette, & ſa voix ſonore. Cette révolution ſinguliere n'eſt pas la ſeule qu'ait produit le malheureux Derues ; une femme déjà malade, il eſt vrai, a été tellement frappée des détails du crime de ce ſcélérat, qu'elle a fini par ſe croire ſoupçonnée de complicité, & cette impreſſion a porté l'aliénation de l'eſprit de cette infortunée, au point qu'elle s'eſt jettée par la fenêtre d'un troiſieme étage, chûte dont elle n'eſt point morte ».

Ces jours derniers, ſur les 8 heures du ſoir, la dame le R ***., veuve d'un courier de Bordeaux, qu'un de ſes amis reconduiſoit chez elle, fut acoſtée, à l'entrée de la rue Richelieu, près la bibliotheque du roi, par un particulier qui, après quelques propos, lui tira à bout-portant un coup de piſtolet, dont heureuſement pour elle l'amorce ne prit pas. Cet homme, déſeſpéré d'avoir manqué ſon coup, ſe mit à fuir à toutes jambes. Le conducteur de la dame, homme fort & vigoureux, le pourſuivit, l'épée à la main, & le força de ſi près que, pour ne pas tomber entre

ſes mains, le meurtrier lâcha ſur lui un ſecond piſtolet, qu'il avoit eu le tems d'armer. Le coup partit cette fois; mais la frayeur & la précipitation l'avoient mal dirigé, & les balles atteignirent les panneaux d'une voiture qui étoit à 8 pas de-là, ſans avoir bleſſé perſonne, en ſorte que ce malheureux ayant été inveſti fut arrêté, conduit chez un commiſſaire, & mené en priſon. On dit que c'eſt un homme de 50 ans, ancien chirurgien-major de troupes, & qu'un excès de jalouſie l'a porté à commettre cet attentat.

Le comte de Lanſac a établi, dans ſa terre d'Ottaſſa, une fête à l'imitation de celle de la roſiere de Salency; le prix qu'il a deſtiné à la fille reconnue pour la plus ſage conſiſte en trois charges de bled, & en quatre pour le jeune homme le plus laborieux. Cette fête a été célébrée, le 13 Août, jour de la fête de ce ſeigneur, que l'on comptera parmi ceux qui auront contribué à l'entretien des bonnes mœurs, & à l'amour du travail.

Il exiſte ſur la paroiſſe de St. Séverin de cette ville une fondation de la même nature, qui mérite d'être connue, & qui, néanmoins, eſt encore ignorée des trois quarts des habitans de cette capitale. Voici les détails qui concernent cet utile établiſſement, (c'eſt M. Cantuel de Blemur, curé de St. Séverin qui parle).

« Cette fondation, que j'aſſimile parfaitement aux fêtes des mœurs célébrées & publiées avec tant d'éclat, eſt une loterie pour les filles ſages de ma paroiſſe, inſtituée par M. Artan, greffier au parlement. Elle fut tirée pour la premiere fois, en 1751, & tous les ans on la tire avec le plus d'exactitude; j'eſpere que ce ſera dans la ſuite avec plus de ſolemnité. Un mois avant le tirage, on annonce au prône cette loterie: toutes les filles domiciliées ſur la paroiſſe de-

puis un an, âgées au moins de 15 ans & pas plus de 30, ont droit d'y prétendre; les prétendantes viennent se faire inscrire sur le registre uniquement destiné à cet objet. Le curé & d'autres ecclésiastiques font les plus exactes informations sur les mœurs, la piété & la conduite des filles inscrites. D'après les bons ou mauvais témoignages rendus, on laisse concourir, ou l'on exclut celles que les informations faites louent ou improuvent: l'exclusion toutefois, lorsqu'elle est nécessaire, ne blesse ou ne compromet la réputation de personne; elle se borne à effacer du registre celle des filles sur laquelle on a reçu des plaintes ou des témoignages défavorables. Le jour du tirage publiquement annoncé aux paroissiens, il se fait au bureau de la fabrique, en présence des Srs. curé, marguilliers, & des personnes de tout état qui veulent y assister. Il y a 5 lots de 100 liv. chacun, qu'on donne aux filles à qui ils sont échus, en présence des parens. Ce tirage vient de se faire avec autant d'éclat que nous l'avons pu, le 5 du courant ».

« Le plus flatté d'un établissement si digne des mœurs, de la religion & de la patrie, je me suis fait un devoir de le publier, dans le doux espoir qu'un exemple si intéressant sera suivi dans la capitale avec le même zele qu'il se multiplie dans les provinces, puisqu'ici les mœurs ont encore plus besoin que là, d'encouragement, d'appui & de récompense. Peut-être cette premiere fondation pourra s'accroître, & en inspirer une nouvelle aussi utile pour l'autre sexe. Du reste, que ce soit dans ma paroisse ou ailleurs que le bien se fasse, pourvu que la patrie y gagne de vrais citoyens, la vertu des disciples, les familles de l'édification, & notre institution un plus éclatant, un éternel hommage de reconnoissance, mon zele sera satisfait ».

Une partie du pont de la ville de Tours s'eſt écroulée, & l'on craint que le reſte n'ait le même ſort. C'eſt le troiſieme qui a été conſtruit à grands frais, par encaiſſemens; &, malgré toutes ces précautions, on n'a pu encore en aſſurer la ſolidité.

Le chevalier Deon eſt arrivé d'Angleterre, & auſſi-tôt on a imaginé qu'il étoit chargé d'une commiſſion ſecrette de la part de la cour de Londres, ce qui n'a pas le moindre fondement. Il ne faut chercher d'autre motif de ſon retour que la permiſſion que le roi lui en a accordée. Avant de partir de Londres, il a offert de démontrer que c'étoit à tort qu'on s'étoit permis de juger de ſon ſexe pour le rendre douteux.

On mande de Troyes en Champagne, que, le 22 Août, vers 4 heures du ſoir, le cuiſinier des religieux jacobins de cette ville deſcendit dans un puits de 22 pieds de profondeur, & à ſec, pour en retirer un inſtrument de jardinage. Depuis pluſieurs années, on jettoit dans ce puits, devenu inutile, pluſieurs matieres végétales & animales. Le cuiſinier fut ſuffoqué en arrivant au fond. La perſonne qui l'avoit aidé à deſcendre l'entendant touſſer & ſe débattre, l'appella inutilement, & voulut deſcendre elle-même; mais à peine parvenue au milieu, & ſentant une chaleur conſidérable & ſa reſpiration s'embarraſſer, elle remonta auſſi-tôt pour appeller du ſecours. Le ſupérieur du college & un garde-du-corps arrivés les premiers, jetterent de l'eau dans le puits avec des arroſoirs. Un cri que pouſſa le ſuffoqué les aſſurerent de l'efficacité de leurs aſperſions. Un compagnon tiſſerand, nommé François Gobin, offrit de deſcendre; mais, deſcendu à moitié, il remonta: cependant, malgré les obſervations qu'on put lui faire, il eut le courage de deſcendre une ſeconde fois, & d'attacher une

Digitized by Google

corde ſous les aiſſelles du ſuffoqué ; après quoi, s'appercevant que ſes jambes & la reſpiration lui manquoient, il cria, & ſe fit retirer promptement ; arrivé à l'air libre, il tomba en foibleſſe, & ne revint qu'au moyen de quelques aſperſions d'eau froide. Pendant ce tems-là, le cuiſinier, qui, depuis trois quarts d'heure, étoit dans le puits, en fut retiré ſans parole & ſans mouvement ; ſes membres étoient flexibles, ſon viſage violet, extraordinairement gonflé, ſa bouche remplie d'une écume griſâtre, & ſa poitrine très-élevée. On lui jetta à diverſes repriſes de l'eau fraîche ſur tout le corps, & M. Thrieſſet, médecin, ainſi que M. Simon, chirurgien, lui adminiſtrerent les autres ſecours indiqués dans l'ouvrage de M. Portal ſur cette matiere, heureuſement diſtribué *gratis* dans la province de Champagne, par les ordres de M. Rouillé d'Orfeuil, intendant. C'eſt à ces ſecours que le cuiſinier ſuffoqué a dû ſon retour à la vie.

Une maladie épizootique des plus meurtrieres s'étant annoncée dans les troupeaux du Sr. Mutard, fermier de Villeneuve-ſaint-George, on a demandé des ſecours & des inſtructions à la ſociété royale de médecine de Paris. Comme cette maladie, qui avoit fait périr environ 130 bêtes à cornes ou à laine, réſiſtoit depuis un an à tous les remedes ordinaires, cette compagnie a jugé à propos de charger M. Paulet de ſe rendre en ce lieu. Le 9 Août, ce médecin, après s'être aſſuré de la cauſe du mal, a employé les moyens curatifs qu'il a lui-même indiqués dans ſes écrits, & une parfaite guériſon en a été la ſuite. M. Paulet a profité de cette occaſion pour rendre un autre ſervice aux habitans de Villeneuve-ſaint-George. Ayant appris que la petite vérole, qui ne s'y étoit point montrée depuis 4 ou 5 ans, venoit de ſe déclarer ſur un

enfant qui arrivoit de Charenton, où cette maladie fait de grands ravages, il a déterminé les principaux habitans du lieu & ceux qui soignoient l'enfant qui étoit à la fin de sa maladie, à le transporter à Charenton, & a purifier tout ce qu'il pouvoit avoir infecté. Depuis ce moment il n'y a point eu d'autre petite vérole dans la ville.

Le 29 Août dernier, à 3 heures du matin, le feu s'est manifesté dans un village d'Angest-sur-Somme, situé à 4 lieues d'Amiens. Les nouvelles moissons renfermées dans les granges, & le chaume dont les maisons étoient couvertes, ont donné tant d'activité aux flammes, qu'en très-peu de tems elles ont consumé les habitations, granges, étables & écuries de 88 ménages. L'intendant, qui a commandé sur le champ tous les habitans des paroisses voisines, pour aller au secours des malheureux habitans d'Angest, a fait former un état des pertes que chaque ménage a éprouvées; elles montent en total à 140, 000 livres. La maréchaussée, qui s'étoit transportée sur les lieux pour veiller au bon ordre, & commander les travailleurs, a amené le lendemain dans les prisons d'Amiens un particulier, violemment soupçonné d'avoir mis le feu, dans le dessein affreux de brûler sa femme, avec laquelle il vivoit fort mal. D'autres crimes dont il est également accusé, les menaces qu'il avoit faites la veille de l'incendie, & le cri public des habitans qui vouloient eux-mêmes s'en faire justice, donnent de nouvelles forces aux soupçons. Il va subir un interrogatoire, & la suite de la procédure apprendra si cet homme est véritablement l'auteur de l'incendie.

Le village de Blevaincourt, près de Bourmont en Lorraine, a essuyé aussi le 2 de ce mois, l'incendie le plus funeste. Le feu y prit, vers midi,

Digitized by Google

dans une chambre à four. Comme il faisoit un vent violent, la maison où le feu éclata fut embrasée dans un moment ; il se porta bientôt sur beaucoup d'autres maisons remplies de fourrages & de grains ; de 83 habitations dont le village étoit composé, il n'en reste que 23. La charpente du toit de l'église, le clocher, la sacristie, ont été la proie des flammes ; la voûte même a été percée en plusieurs endroits, & les cloches ont été fondues.

Beaucoup de gens qui travailloient à la campagne, & toutes les communautés voisines y accoururent ; mais l'activité du feu étoit telle, qu'il fut impossible d'en arrêter les progrès, & qu'à peine put-on sauver quelques meubles. Sur le soir, le village paroissoit une fournaise ardente ; on ne pouvoit même y pénétrer, parce que les rues étoient croisées & embarrasées par les charpentes & les bois de maçonnage enflammés.

Le lendemain, M. Pelgrin le jeune, avocat, demeurant à Bourmont, & prévôt de Beaufremont, se transporta sur les lieux, en l'absence du juge ordinaire, & y dressa le procès-verbal des ravages de cet incendie. La perte, évaluée à plus de 340, 000 liv., réduit à la plus affreuse calamité 60 familles au moins. Parmi ces infortunés, François Saussand, l'un des fermiers des dixmes de la commanderie de Robecourt, chargé d'une nombreuse famille, fait une perte lui seul de plus de 20, 000 liv.

Le comte de Riocourt, premier président de la chambre des comptes de Lorraine, ainsi que son épouse, tous deux à leur terre de Damblain, ont fait en cette occasion éprouver aux plus malheureux des incendiés les effets de leur humanité bienfaisante. L'abbé de Morimont & les religieux de l'abbaye leur ont envoyé aussi jour-

uellement des voitures de pain & d'autres provisions. Les religieux récollets de Damblain, ainsi que les curés & les habitans des paroisses voisines, ont également donné des marques d'une sensibilité généreuse.

Le 16 Août, à minuit & demi, le feu se manifesta dans l'écurie d'un aubergiste d'Arc en Barrois, petite ville de Bourgogne, & se communiqua tout-à-la fois à la maison & à un magasin contenant 60 milliers de foin qui furent totalement embrasés avant qu'on pût y apporter des secours. La conservation de la ville est due à la vigilance & à l'intrépidité de M. Rougé, curé, de son vicaire, de M. de Thomassin, maire perpétuel, de M. Dépredot, exempt des gardes du corps, & du vicomte de Champagné, chevau-léger, qui, par leur exemple & le bon ordre qu'ils établirent, en se portant partout où le danger étoit le plus pressant, parvinrent à arrêter le progrès de l'incendie. M. Thomassin eut le courage de se jetter deux fois dans la maison embrasée, & réussit à en enlever la femme de l'aubergiste, qui périssoit sans ce secours. La servante, qui, en voulant descendre par une fenêtre, y étoit restée accrochée, fut également délivrée par le vicomte de Champagné. Après ce beau trait de courage & d'humanité, ce fut toujours de dessus les toits voisins menacés d'un embrasement, que le maire & son frere, capitaine de cavalerie, donnerent des ordres pour couper toute communication à l'activité des flammes.

On écrit d'Arinthoz, près de Lons-le-Saunier en Franche-Comté, que les loups ont fait un grand ravage dans ces contrées, & qu'en 15 jours, 7 enfans des deux sexes ont été dévorés. M. de Potaine, seigneur de la terre de Vognia, près d'Arinthoz, s'est mis tous les jours à la tête des battues qu'il a commandées pour la des-

truction de ces animaux voraces. On eſt venu à bout d'en tuer quelques uns ; mais comme leur nombre eſt très-conſidérable dans ce pays de montagnes, les ravages n'ont point diſcontinué ; & M. de Potaine, convaincu qu'il n'y a qu'un équipage de chiens dreſſés à cette chaſſe qui puiſſe remédier à ce fléau, invoque de tous côtés le ſecours d'une meute, en offrant d'en prendre ſoin, & de ſe charger de la dépenſe néceſſaire pour les piqueurs & les valets.

On écrit de Toulon que les régimens de Picardie & de Provence ſont arrivés de Corſe en ce port, ſur le même convoi de bâtimens marchands qui avoit paſſé les régimens de Guienne & de Navarre dans cette iſle.

On apprend de Calais l'anecdote ſuivante. Un Anglois d'une figure intéreſſante, & s'exprimant très-facilement en françois, eſt arrivé à Calais le 31 Juillet dernier. Sortant du paquebot, il s'eſt rendu à l'hôtel d'Angleterre, tenu par le Sr. Deſſein ; un enfant portoit ſa valiſe. Conduit à ſon appartement, il a demandé un lit & un bouillon. Il s'eſt couché, & ne s'eſt levé que vers 8 heures du ſoir. Il eſt deſcendu de ſon appartement pour ſe promener au jardin ; il s'eſt fait donner une pipe & du tabac, & a cauſé fort tranquillement avec l'hôteſſe. Il n'a ſoupé qu'avec des croûtes mitonnées, & deux bouteilles de vin, l'une de Bourgogne, & l'autre de Champagne. Le lendemain, il a été ſe promener dans la ville pendant la matinée : il eſt rentré, & a demandé à dîner. On l'a ſervi, & il a bu encore une bouteille de vin de Bourgogne, & une de Champagne. Le ſoir, il n'a voulu pour ſouper que ſes croûtes mitonnées, & la même quantité de vin. On le croyoit couché, lorſque, vers minuit, le bruit a fait courir aux appartemens un des domeſtiques du Sr. Deſſein. Ayant reconnu

Digitized by Google

que celui de l'Anglois étoit exactement fermé, & craignant quelque événement sinistre, il a été éveiller son maître. Ce dernier ayant reconnu que l'Anglois s'étoit tué, a eu la précaution d'imposer silence à tous ses domestiques.

Le 2 Août, la justice vint, sur les 5 à 6 heures du soir, constater l'état de l'Anglois, de son appartement & de ses effets, & pourvut à ce qu'on l'enterrât, sans que la tranquillité de la maison fût troublée.

La belle inscription latine & en lettres d'or qui se trouve dans la cour de l'hôtel d'Angleterre, au-dessus de la boîte ou tronc des pauvres malades, n'avoit pas échappé à l'Anglois, comme on va le voir par son testament écrit en latin, & dont on donnera la traduction. On a trouvé dans la valise de l'Anglois deux guinées & de fort beau linge, marqué d'un double W, en coton rouge. Ses boucles à souliers & jarretieres en argent étoient à un coin de la table; la boucle de col, montée en belles pierres, étoit à un autre coin; son porte-feuille, dont tout étoit retiré, même les tablettes écrites, étoit au milieu de cette table. On a remarqué qu'il avoit bonne provision de balles, & qu'il avoit brûlé ses papiers dans la cheminée de son appartement. Il s'étoit mis en robe-de-chambre; &, suivant les apparences, il s'étoit tué devant une glace, ayant mis le bout de ses deux pistolets dans la bouche. L'un d'eux étoit si fort chargé, qu'il a éclaté, & l'explosion de la poudre a tellement ébranlé l'appartement, qu'on a trouvé les flambeaux sur le parquet, & les bougies éteintes. Voici le testament.

Forsàn aderit liberalis quidam, qui suprà cœde jacentem hæc dicturus est: Ne, cives, ne contumeliis prosequamini. Ignotus licet, terrâ in alienâ jacet: suis charus vixerit, flebilis occiderit.

Decem nummos aureos in ciſtulâ pauperibus ſacrâ depoſuit, duoſque in propriâ arcâ reliquit, ut cæteris ſumptibus ſatisfaciatis.

« Peut-être viendra-t-il un homme bien né, qui, en voyant ce corps mort & ſanglant, dira : Citoyens, ne lui faites point d'outrage. Il meurt inconnu, dans une terre étrangere ; mais il aura vécu chéri des ſiens, & ſa mort aura laiſſé des regrets ».

« J'ai dépoſé dans le tronc conſacré aux pauvres 10 pieces d'or, & l'on en trouvera deux dans ma valiſe pour ſatisfaire à tous les frais ».

On exécuta le 24 Août dernier, veille de St. Louis, dans le jardin de l'abbaye royale de Notre-Dame de Breteuil, en Picardie, un très-beau feu d'artifice, préparé par Dom Creton, religieux bénédictin de la même abbaye. Les ſpectateurs de tout âge, de tout ſexe & de toute condition, firent retentir les airs des cris de *vive le roi*, & des vœux formés pour la conſervation des jours précieux de S. M., & de la famille royale.

Le châtelet vient de condamner la femme Deſrues à être pendue, puis brûlée, & ſes cendres jettées au vent ; il y a appel au parlement.

BORDEAUX (*le 3 Septembre.*) Le 21 du mois dernier, un courier de la cour, arrivé à huit heures du ſoir, apporta des ordres au maréchal de Mouchy, en conſéquence deſquels M. de Navarre, juge de l'amirauté, ſe tranſporta tout de ſuite au bas de la riviere. A ſon retour, on apprit qu'il avoit fait retirer de deſſus un navire Boſtonien quatre canons, de la poudre & du ſalpêtre que ce corſaire avoit achetés ici.

Le 27, au ſoir, on apprit qu'un vaiſſeau anglois, qui a établi ſa croiſiere au bas de la riviere, avec pavillon des Provinces-Unies, s'étoit approché,

Digitized by Google

sous cette feinte, d'un vaisseau bostonien dont il avoit fait garotter le capitaine & l'équipage, après avoir mis à terre quatre mâtelots françois. Ces mâtelots arrivés ici ont dit être partis le 16 Juillet d'un port à 30 lieues de Philadelphie.

On a mis un embargo dans ce port pour l'expédition des navires marchands, & l'on y fait une grande levée de mâtelots qui doivent être envoyés à Toulon & à Brest.

Suivant de nouveaux ordres de la cour, on travaille sans relâche à l'équipement des navires qui doivent transporter en Amérique les régimens qui y sont destinés.

Le 31, la cavalerie fut passée en revue, & la veille on vendit les chevaux, les cavaliers ne devant emporter que leurs selles, armes & bagages.

Le 1er. de ce mois, les troupes d'infanterie qui doivent être embarquées du 8 au 10, furent aussi passées en revue; leur rendez-vous général est à Brest, d'où elles partiront avec les autres bâtimens de transport, sous le convoi de deux vaisseaux de ligne & de 6 frégates.

Les lettres de Nantes portent qu'il y est arrivé 7 navires bostoniens, sur l'un desquels il y avoit deux envoyés du congrès américain, qui sont partis sur le champ pour Paris, sans avoir même pris le tems de se rafraîchir.

TOULON (*le 4 Septembre.*) Le roi a fait une nouvelle promotion de 13 enseignes de vaisseaux.

Il vient d'arriver un ordre de rappeller tous les officiers absens par congé, & d'armer de nouveau, sous le commandement des mêmes capitaines & avec le même état-major & le même équipage, les schebecks qu'on n'avoit pas encore achevé de désarmer.

On a fait une nouvelle levée de charpentiers, de calfats & de mâtelots pour accélérer les ou-

vrages de l'arsenal, avec ordre aux commissaires des départemens & des quartiers de ne dispenser du travail aucun d'eux, sous quelque prétexte que ce soit.

On apprend de Brest qu'il y est arrivé le 17 Août, un ordre d'armer 4 frégates portant du canon de 12; que le même jour, M. Duchaffault a fait sortir deux vaisseaux que l'on croit destinés à renforcer la division de M. de la Mothe-Piquet, qui croise sur les côtes de Bretagne.

La frégate *l'Inconstance*, de Brest, commandée par M. de Botderu, a rencontré le vaisseau anglois *l'Hector* avec deux autres petits bâtimens de guerre. L'Anglois a arboré son pavillon, qu'il a assuré d'un coup de canon à boulet; la frégate lui a répondu de même: elle a ensuite crié à ces bâtimens, que l'intention du roi de France n'étoit pas qu'ils croisassent sur nos côtes, par la raison que cela gênoit notre commerce; à quoi ils ont répondu qu'ils alloient se retirer.

Il y a eu encore depuis quelques coups de canons tirés entre une corvette angloise & une françoise; mais ces méprises, qui ont toujours été suivies de politesses, ne paroissent pas devoir rompre la bonne intelligence qui regne entre les deux cours.

Extrait d'une lettre de Brest du 20 Août.

M. de la Motte, commandant le vaisseau le Dauphin royal, *est arrivé ici de St. Domingue, & du cap Nicolas: au 39e. deg. de latitude, il a vu flotter une biere construite de bois de chêne, qu'il a fait retirer, & mettre à bord de son navire: cette biere renfermoit le corps d'un vieillard, ayant une longue barbe, un turban, & autres vêtemens turcs: le ventre & l'estomac étoient embaumés. M. de la Motte a fait porter cette biere à l'hôtel-de-*

ville, pour y être examinée par les magistrats & le clergé; on a arrêté que ce corps seroit déposé debout dans une armoire vitrée, construite à cet effet dans la salle de l'académie de chirurgie établie dans cette ville. Les vêtemens précieux qui couvroient le corps, une magnifique topaze trouvée à l'un des doigts, chargée de caracteres arabes, & de la figure d'un lion, surmonté d'un turban panaché, font croire que ce sont les restes de quelque personne distinguée, morte en Barbarie, & mise à bord d'un bâtiment qui, sans doute, avoit fait naufrage.

N. B. M. François de Neufchâteau n'a point péri, comme quelques papiers publics l'ont faussement annoncé. Il est plein de vie à Bordeaux, où il va suivre la double carriere du barreau & de la littérature.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES (*le 15 Septembre.*) Le roi a nommé le général-major Haldimant gouverneur de Quebec, à la place du chevalier Guy Carleton. S. M. a fait en même tems une grande promotion dans son armée en Amérique. Cinquante-neuf capitaines ont été élevés au grade de major; 31 majors à celui de lieutenant-colonel; 47 lieutenans-colonels à celui de colonel; 39 colonels à celui de général-major; tous les généraux-majors, sans exception & au nombre de 47, ont été élevés au grade de lieutenant-général, & 5 lieutenans-généraux à celui de général. Le lieutenant-colonel d'Harcourt a été nommé aide-de-camp du roi. S. M. a déclaré qu'elle destinoit le premier cordon rouge qui viendroit à vaquer au général Burgoyne. Le roi vient de proroger la rentrée du parlement du 18 de ce mois au 30 Octobre.

Digitized by Google

S. M. vient d'indiquer l'application de 10, 000 liv. ſterl. par an, au projet d'encourager les lettres. Cette ſomme ſera partagée en rente de 300 liv. ſterl., diſtribuables à ceux qui ſe ſeront le plus diſtingués, & par préférence à ceux qui auront peu d'autres reſſources.

La lettre du général Howe au lord Germaine, publiée par ordre de la cour, & rapportée dans le dernier journal, paroît tendre à prouver que les inſurgens ont échoué dans les tentatives qu'ils ont faites pour inquiéter l'armée royale dans ſa retraite de la province de Jerſey. Pour ne pas nous écarter de l'impartialité que nous nous ſommes preſcrite, nous plaçons ici, comme pieces de comparaiſon, trois lettres qui ont été publiées en Amérique. La premiere, écrite au congrès par le général Washington, & datée de Middle-Brook le 20 Juin, porte ce qui ſuit.

J'ai eu l'honneur, dans ma derniere lettre, de vous donner avis que l'armée ennemie avoit évacué Brunſwick, & étendu ſon avant-garde juſqu'à l'endroit nommé Sommerſet-Court-Houſe. Il me reſte à vous informer qu'après avoir campé entre ces deux poſtes, où elle éleva quelques redoutes, elle a changé ſa marche, hier, & s'eſt repliée ſur Brunſwick, ayant mis le feu à pluſieurs maiſons. Je dois vous obſerver, & je le fais avec plaiſir, qu'à la premiere nouvelle de la marche des ennemis, notre milice s'eſt aſſemblée avec la plus grande alacrité, dans la réſolution de les harceler, & de nous donner tous les ſecours qui dépendroient d'elle. J'ai cru devoir vous inſtruire de cette circonſtance : c'eſt une juſtice due à la bonne conduite de ces braves gens. Je ſuis même aſſuré que rien n'a plus contribué à hâter la retraite du général Howe, que la diſpoſition qu'il a trouvée généralement partout, & particuliérement dans la milice, de s'oppoſer à ſes progrès.

La seconde, du même général, & datée du 22 Juin, à 11 heures du soir, est conçue en ces termes :

J'ai l'honneur & la satisfaction de vous informer que l'ennemi a évacué Brunswick, ce matin, & s'est retiré vers Amboy, après avoir brûlé tout ce qui se trouvoit sur sa route ; à en juger par la lumiere qui s'est élevée sur la ville, il paroît qu'en partant il a réduit en cendres plusieurs édifices considérables.

J'avois été informé de ce mouvement par le rapport de mes batteurs d'estrade ; plusieurs circonstances m'avoient fait conjecturer que l'ennemi ne tarderoit pas à prendre ce parti. Je détachai, en conséquence, le major-général Gréen, avec un corps de troupes pour harceler l'arriere-garde, me tenant en présence avec le reste de mon armée, en cas de nécessité, sur les éminences. Un détachement de l'infanterie légere du colonel Morgan attaqua & repoussa, au lever du soleil, un piquet de troupes hessoises. A l'approche d'un corps commandé par le général Wayne, qui s'avançoit vis-à-vis de Brunswick, l'ennemi se porta vers le pont, qu'il avoit à l'est, & se jetta dans des redoutes qu'il y avoit construites précédemment.

Cependant nos troupes avancerent ; les royalistes s'en étant apperçus, abandonnerent leurs postes, & se porterent vers Amboy. Comme le gros de notre armée n'avoit pu se former à tems, vu l'éloignement des postes qu'occupoient les différens corps, lorsque l'ennemi fit cette manœuvre, nous ne pûmes nous y opposer ; ils étoient plus forts en nombre que nous ne nous l'étions d'abord imaginé ; & un corps de plus de 5,000 hom. ne pouvoit être attaqué, sans témérité, par un détachement inférieur des trois quarts. Nos détachemens poursuivirent néanmoins l'armée ennemie jusqu'à Piscataway ; mais ils jugerent qu'il étoit impossible de

l'atteindre sans se trop écarter de Brunswick. Suivant les informations que j'ai reçues depuis, le général Howe, le lord Cornwallis, & le major-général Grant étoient dans la ville, lorsqu'on donna la premiere allarme, qui les détermina à s'en éloigner avec la plus grande précipitation. Lorsqu'on poursuivoit les ennemis, les arquebusiers du régiment du colonel Morgan en vinrent aux prises avec eux, & leur tuerent beaucoup de monde. J'espere que ce corps aura joint le général Maxwell, posté entre Brunswick & Amboy, pour intercepter les détachemens qui pourroient passer par-là; je n'ai encore pu me procurer aucune information positive relativement au sort de ces deux corps.

Le général Gréen me charge de faire mention de la bonne conduite du général Wayne, du colonel Morgan, ainsi que des officiers & soldats, dont il a beaucoup à se louer, d'autant plus qu'ils avoient en tête un ennemi supérieur en nombre, & bien retranché derriere de fortes redoutes. Le général Sullivan s'étoit avancé de Rocky-Hill vers Brunswick; mais n'ayant reçu ses ordres que très-tard, il n'arriva que quelque tems après que l'ennemi eût formé sa retraite.

La troisieme, du 25 Juin, est aussi adressée par le général Washington au congrès; mais elle n'a pas été publiée par ordre de cette assemblée. La voici.

J'ai écrit deux lettres consécutives pour vous donner avis que nous avions pris possession de Brunswick, d'où l'ennemi s'étoit retiré en se portant vers Amboy, où le corps de l'armée est, dit-on, arrivé, ayant sa garde avancée à quatre milles, entre Woodbridge & Bonum-Town. Les généraux Maxwell & Parsons sont fort près de l'ennemi; & le lord Sterling est avec son détachement entre notre camp & les royalistes : nous avons 6, 000 hommes en garnison à Brunswick.

Digitized by Google

Le pont que les ennemis deſtinoient pour la Delaware a été jetté ſur le détroit qui eſt entre Amboy & Staten-Iſland, d'où l'on peut conclure que leur intention eſt de ſe retirer, s'ils ſe voient pourſuivis. La pluie qui a tombé toute la nuit & ce matin, a rendu les chemins impraticables, ſans quoi j'imagine que nous les aurions ſerrés de plus près.

Les royaliſtes ont ſignalé leur retraite par des ravages qui annoncent aſſez qu'ils déſeſperent d'être jamais maîtres de cette province, & la réputation de leur général a beaucoup ſouffert. Une campagne qu'ils ont commencée avec ſi peu de gloire, ne leur promet guere de ſuccès, ſurtout ſi l'on conſidere qu'ils ſont découragés, & n'ont que peu de confiance dans leurs officiers ſupérieurs.

Le congrès n'a encore rien publié touchant l'évacuation de Ticonderago; mais on voit ici une lettre particuliere d'Albany, en date du 10 Juillet, & qui contient ce qui ſuit.

Nous apprîmes le 7 du courant, que le fort Ticonderago & le mont Indépendance étoient entre les mains des royaliſtes. Les circonſtances de cette affaire n'ont rien de bien remarquable, ſinon que l'évacuation s'en eſt faite dans la plus grande confuſion, à l'iſſue d'un conſeil de guerre tenu par les officiers, & au grand regret des ſoldats, qui paroiſſoient tous diſpoſés à bien faire.

Le général St. Clair, avec le corps de l'armée, ſe retira vers Caſtle-Town, & nous n'en avons pas entendu parler depuis. Nos petits bâtimens au nombre de 90, ſoutenus par quelques goelettes armées, & ayant à bord 600 hommes, n'étoient plus qu'à deux milles de Skeneſborough, lorſqu'une galiotte à bombes, & toute la flotille ennemie les attaquerent; & malgré leur reſiſtance, s'emparerent de nos canons, munitions, bagages, &c., & prirent ou détruiſirent tout ce que

Digitized by Google

nous avions de vaisseaux. Nos gens eurent cependant le bonheur de sauver la caisse militaire, par les soins de M. Pierce, officier dans le corps d'artillerie.

Le jour même de la retraite, la garnison avoit reçu un renfort de 800 hommes, qui emmenoient avec eux 90 bêtes à cornes; mais celles-ci, aussi bien que les chevaux, bœufs de charroi, &c., tomberent au pouvoir des ennemis. Les royalistes attaquerent ensuite ceux de nos gens qui occupoient le fort Anne; ils furent repoussés, & forcés de se replier sur Skenesborough. Les nôtres dépêcherent des exprès vers le général Schuyler, qui commande au fort Edouard, pour en tirer quelques munitions qui leur furent envoyées sur le champ. La milice de Claverack eut une vive escarmouche avec l'ennemi, & fit plusieurs prisonniers, entr'autres, un capitaine, un lieutenant, un enseigne, & un chirurgien. Le major Renssleer a eu la cuisse emportée dans cette affaire. Si le général Schuyler peut rassembler quelques forces respectables au fort Edouard, on pourra peut-être sauver cette province; autrement rien ne peut empêcher la jonction de Burgoyne avec le général Howe. Sir Jonhn s'est déja avancé dans cette province, à la tête de 800 hommes, tant Européens que Canadiens & sauvages. Partout où il passe, il cherche à détacher de notre parti les Indiens; il ne leur parle que de paix, proteste qu'il ne demande d'eux que de l'accompagner dans sa marche, pour être tranquilles spectateurs.

J'allois fermer ma lettre lorsque l'on est venu m'apprendre que le général St. Clair est posté avec le corps de l'armée entre Benington & Castle-Towen, & qu'il se propose de joindre le général Schuyler demain, sur les 11 heures. L'arriere-garde de St. Clair a été attaquée à 17 milles du mont Indépendance, par 18 compagnies d'infanterie légere, & les grenadiers; le combat a duré pendant

Digitized by Google

deux heures : le général envoya un détachement pour soutenir l'arriere-garde ; mais il arriva lorsque les combattans commençoient à se retirer de part & d'autre. Le colonel Read, dont la bonne foi ne peut être soupçonnée, assure que dans cette escarmouche, l'ennemi a perdu près de 300 hommes : nous ne sçaurions donner un état exact de ce qui nous en a coûté ; mais on fait monter notre perte à 400 ; du moins, en faisant l'appel général, on a trouvé qu'il nous manquoit exactement ce nombre. Peu après, nos gens attaquerent un détachement ennemi allant au fourrage ; le mirent en déroute, prirent le bétail qu'il emmenoit en triomphe, & lui tuerent beaucoup de monde.

Les détails que le parti de l'opposition a reçus de l'affaire de Ticonderago sont différens de ceux que le général Burgoyne a fait parvenir au ministere. Les premiers portent que Washington n'ayant pas dessein de conserver ce fort, presque tout en bois, & qui auroit été bientôt mis en feu par les bombes, avoit envoyé au général Gates l'ordre d'évacuer la place à la premiere occasion ; qu'en conséquence, on avoit fait tous les préparatifs pour la retraite, qui avoit été exécutée avec beaucoup d'ordre, en deux colonnes ; qu'il n'y avoit eu que l'arriere-garde attaquée. Ce qui feroit pencher à croire ce dernier fait, c'est que le général Burgoyne, dans sa relation, ne parle point de Gates, & que ses troupes paroissent n'avoir eu à faire qu'à un corps commandé par M. de Saint-Clair. Comment concevoir cependant, qu'on n'ait pas regardé Ticonderago comme une place de défense, lorsqu'on voit le travail immense qu'on avoit fait sous le pont du fort, & lorsqu'on se rappelle tout ce qu'on a dit depuis un an de l'importance de cette place ? C'est d'après ces idées que la nouvelle de sa prise nous a paru si favorable, & que les

Digitized by Google

fonds publics ont haussé d'un demi pour cent ; la jonction de nos deux armées, si longtems attendue, peut seule les faire monter au-delà.

Bien des gens croient aujourd'hui que la flotte qui a fait voile de l'isle de Staten, après notre retraite des Jerseys, n'est point allée du côté de Boston, comme on l'avoit répandu, peut-être, disent-ils, pour faire prendre le change à nos ennemis, & pour les engager à diviser leurs forces en les faisant passer où les nôtres ne seroient pas. La preuve qu'ils en rapportent, est une lettre d'un officier à bord du vaisseau de S. M. *le Milford*, datée du Fanal de Sandy-Hoock, le 30 Juillet, dans laquelle on lit ce qui suit : *Je ne puis me refuser le plaisir de vous apprendre la destination de l'armement qui a fait voile de l'isle de Staten sous le commandement du lord Howe. La flotte consiste en six vaisseaux de ligne, deux frégates, un bâtiment de 20 canons, 3 autres navires armés, 230 bâtimens de transport, avec des chaloupes, &c., ce qui peut former un total de 300 voiles, ayant à bord 25 mille hommes. Cet armement a passé deux jours après à la vue du cap Hinlopen, tirant droit du côté de la riviere de Delaware avec un bon vent. L'officier qui commande le Fanal a depuis entendu dire que les quakres de Philadelphie, dès qu'ils avoient vu notre flotte entrer dans la riviere, avoient pris les armes pour empêcher que quelques habitans ne missent le feu à la ville avant de l'évacuer, ces quakres étant instruits que plusieurs maisons sont pleines de matieres combustibles, & que, dans le désespoir, on pourroit aller jusqu'à vouloir faire sauter en l'air les églises, & les autres bâtimens publics.*

Une autre nouvelle qui n'est pas tout-à-fait d'accord avec la précédente, est que notre flotte doit aller à Philadelphie, non par la riviere

Digitized by Google

de Delaware, mais par la province de Maryland, où l'on se flatte que le parti de la cour a le plus grand nombre d'adhérens. On peut aborder dans cette province par la baye de Chésapeak avec assez d'eau pour que nos vaisseaux de guerre puissent y couvrir notre descente en cas d'opposition. Ce pays fertile est bien pourvu de provisions nécessaires à notre subsistance, & du point de notre descente il ne nous restera que quarante milles par terre pour arriver à Philadelphie. On espere qu'aucune armée n'est préparée pour nous arrêter dans notre marche. A l'égard de Philadelphie voici une lettre datée de cette ville le 20 Juillet : *Le général Washington, qui a quitté Morris-Town, a confié la défense de cette capitale au général Putnam, qu'il regarde comme un officier intrépide ; il a 18 mille hommes sous son commandement, & il est actuellement dans cette place, qu'il doit défendre en cas d'attaque ; il jure hautement qu'il s'y soutiendra jusqu'à la derniere extrémité ; ses troupes, assez bien disciplinées & remplies de courage, font le même serment, ensorte qu'on doit s'attendre à l'action la plus chaude. Dieu merci, j'ai éloigné de cette ville tous mes effets, ainsi que la plupart des habitans, le général Putnam ayant desiré lui-même que cela fût ainsi, attendu qu'il est dans la résolution, s'il faut qu'il abandonne la ville à ses ennemis, de ne leur laisser qu'un monceau de cendres.* On ne parle, comme on le voit, dans cette lettre, ni des quakres, ni de leur levée de boucliers, que le général n'auroit pas soufferte, & à laquelle il auroit d'abord apporté les remedes les plus efficaces.

Quoique la cour ait reçu le 9 de ce mois, des dépêches du général Howe, elle n'a encore rien fait publier. Le peu de nouvelles qu'on a de l'A-

Digitized by Google

mérique se borne à des lettres particulieres dont on ne garantit point l'authenticité.

Une de ces lettres, écrite par un capitaine de vaisseau, porte que, le 28 Juillet, le lord Howe étoit avec sa flotte à la hauteur du cap Henlopen dans la baye de la Delaware. Les ordres étoient alors de séparer la flotte & les bâtimens de transport en deux divisions ; la premiere devoit se porter vers l'est, &, par conséquent, paroissoit destinée pour Boston, la seconde devoit continuer à remonter la Delaware, le général Howe se proposant d'aller attaquer Lancaster, où sont les principaux magasins de l'armée du général Washington. De cette ville les royalistes devoient marcher vers Philadelphie, qui n'est qu'à 60 milles de Lancaster, ville située sur les confins de la province de Maryland.

Une autre lettre apportée par un des vaisseaux partis de New-York le 29 Juillet, confirme que le général Washington a quitté le poste qu'il occupoit à Boundbrook ; qu'il a passé la riviere d'Hudson pour gagner Peck's hill le même jour que le général Howe mit à la voile, c'est-à-dire, le 23 Juillet. Peck's-hill est à 70 milles au-dessus de New-Yorck, & le dessein de Washington est d'aller à la rencontre de l'armée du général Burgoyne pour lui livrer bataille. Ce parti semble le plus sage ; sans ce coup de main, l'armée américaine se trouveroit bientôt dans une situation critique, ayant en tête celle du Canada, & en queue celle que commande le général Howe.

On assure aujourd'hui que le général Putnam s'étant avancé avec son corps, a été défait par le général Burgoyne, qui lui a tué 700 hommes, & a fait 500 prisonniers. On ajoute que les Américains de cette partie auroient été entierement battus, si les Indiens avoient fait leur

Digitized by Google

devoir. C'eſt un bâtiment arrivé en Irlande, venant de Québec, d'où il eſt parti le 2 Août, qui a apporté cette nouvelle. On dit auſſi que l'armée de Burgoyne a emporté d'aſſaut le fort Edouard, où s'étoient retirés tous les Américains qui étoient à Ticonderago; que pluſieurs avoient été tués; que le reſte avoit mis bas les armes, & s'étoit rendu priſonnier de guerre; enfin, que l'armée continuoit ſa marche vers la Nouvelle-Angleterre. On donne ces faits pour authentiques; mais la cour n'en a aucunes nouvelles directes.

En ſuppoſant que l'armée du général Burgoyne ſe ſoit miſe en poſſeſſion du fort Edouard, comme on le dit, il lui reſte encore deux cens treize milles à parcourir pour arriver à New-Yorck, puiſque de ce fort à celui de Millar on compte dix milles; de ce dernier au fort Hardy, ſept; de ce fort à Albany, cinquante; de cette ville à Kingſton, cinquante; & quatre-vingt-ſeize de ce dernier endroit à New-Yorck. Il y a apparence que le général Washington, qui a confié la défenſe de Philadelphie à Putnam, s'eſt porté du côté de la riviere d'Hudſon, pour mettre quelque obſtacle à une jonction qui ne peut être que très-redoutable pour lui.

On remarque que le colonel Richard Preſcott, qui avoit rang de général-major en Amérique, n'a pas été compris dans la promotion que le roi vient de faire; & l'on aſſure que cette omiſſion ne ſera réparée que lorſqu'il ſe ſera juſtifié ſur les circonſtances de ſon enlevement. Il eſt vrai que quelques-uns blâment ſon abſence nocturne de ſon quartier-général, & voudroient y trouver un motif peu honorable; mais d'autres aſſurent qu'il avoit choiſi la maiſon où on l'a pris, pour y paſſer les nuits, comme dans la poſition la plus centrale. La *Gazette de*

Digitized by Google

Providence en Rhode-Island rapporte ainsi cette affaire.

« *De Newport en Rhode-Island*, le 17 Juillet. Avant-hier au soir, un parti de 18 hommes des troupes appartenant à cet état, sous le commandement du lieutenant-colonel Guillaume Barton, accompagné du major Adams, de l'artillerie, du capitaine Phillips, des lieutenans Potter & Badcock, & des enseignes Stanton & Wilcox, partit en cinq chaloupes de la jettée de Warwick (Warvick-Neck), dans la vue de prendre le général-major Prescott, commandant en chef des troupes britanniques & étrangeres dans l'isle de Rhode, dont le quartier-général étoit à une maison à environ 4 milles de Newport. Le colonel & son parti, après avoir dépassé les vaisseaux & les chaloupes gardes-côtes de l'ennemi, débarquerent à minuit, & parvinrent, sans être découverts, au quartier de Prescott. La sentinelle à la porte cria, *qui vive ;* mais on s'assura d'elle sur le champ ; & le parti, forçant la porte, & se précipitant dans la maison, prit le général dans son lit. Son aide-de-camp (le lieutenant Barrington, neveu du lord de ce nom, secrétaire d'état au département de la guerre) sauta en chemise par la fenêtre, & tenta de s'échapper ; mais il fut pris à quelques pas de la maison. Le parti retourna aussitôt à ses chaloupes avec les prisonniers ; & quelque tems après qu'il eut repris le large, on entendit plusieurs décharges que faisoient les ennemis en signal d'alarme, mais trop tard. Les prisonniers furent heureusement mis à terre à la pointe du jour, sur la jettée de Warwick. Aussi-tôt qu'on en reçut ici la nouvelle, on envoya un carrosse, dans lequel le général avec son aide-de-camp, accompagnés du colonel Barton & de quelques autres officiers, y arriverent à midi ».

Une malle arrivée de la Jamaïque a apporté la nouvelle que les armateurs américains croiſoient toujours en grand nombre aux Indes occidentales, & y faiſoient de tems en tems des captures, mais que pluſieurs d'entre eux & de leurs bâtimens marchands ont été enlevés par nos vaiſſeaux de guerre, & que les ordres de la cour de France pour empêcher les Américains de mener des captures angloiſes à la Martinique & à la Guadaloupe, étoient exactement obſervés dans ces iſles.

On dit que la cour de Danemarck voulant donner une preuve de l'attachement qu'elle a pour nous, a permis que tous les mâtelots anglois qui étoient à ſon ſervice fuſſent libres de retourner dans leur pays, & qu'il en eſt déjà arrivé un grand nombre qu'on a mis à bord d'un vaiſſeau de guerre à Spithead.

La ſociété établie pour la délivrance des pauvres débiteurs détenus dans les priſons, en a racheté en dernier lieu 97. C'étoient des manufacturiers, des laboureurs chargés de nombreuſes familles, des domeſtiques, des mâtelots, & gens de mer. On peut juger par-là des avantages qui réſultent pour la ſociété de l'inſtitution d'une pareille compagnie.

Un de ces politiques calculateurs dont notre capitale fourmille, s'eſt occupé à faire des ſpéculations ſur les revenus annuels des principales puiſſances de l'Europe. Il réſulte de ſes recherches, dont on eſt bien éloigné de garantir la juſteſſe, que la maiſon d'Autriche jouit par an de 5 millions 260, 000 livres ſterl.; la Pruſſe de 4, 600, 000; la Ruſſie de 8, 500, 000. Ces ſommes réunies forment un total de 18, 360, 000 liv. ſterl. D'après cela, ajoute notre politique, on peut juger des reſſources de la France, qui jouit de plus de 17 millions ſterl. de revenu, & dont, par conſéquent, la richeſſe

égale presque celle de ces trois grandes puissances réunies.

On a souvent entendu dire au célebre David Hume, qu'il se formoit deux orages, l'un dans la partie occidentale du globe, l'autre au septentrion; que la nuée qui les portoit creveroit sur les têtes de la génération actuelle avec une explosion si redoublée & si étendue qu'elle effaceroit dans son effet, tout ce que nous apprend l'histoire des tems les plus reculés. « En 25 ans, ajoute-t-il, le nombre des habitans est doublé en Russie & en Amérique, non-seulement à raison de la population intérieure, mais par le concours des étrangers qui s'y sont établis. Cette circonstance seule est suffisante pour porter la terreur dans le sein de tous les potentats de l'Europe; car si l'on considere la situation avantageuse de ces deux peuples, on doit tout craindre de leur accroissement & de leur ambition.

Extrait d'une lettre d'un officier américain.

Je viens d'entendre les dépositions faites, sous serment, par un particulier nouvellement arrivé de New-Yorck: le traitement que l'on y fait à nos prisonniers est des plus cruels; on ne leur passe par jour que trois onces de porc salé, qu'ils sont souvent obligés de manger crud, & 3 livres de pain par semaine. Les personnes auxquelles il reste encore quelques sentimens d'humanité & de compassion (car il s'en trouve même parmi des Torys,) n'ont pas la liberté de donner le moindre secours à ces malheureux, qui sont insultés à chaque instant dans les termes les plus indecens, &, pour les moindres fautes, jettés dans des cachots, & chargés de fers.

Jusqu'à quand la patience & l'humanité des Américains les soutiendront-elles contre des in-

justices & des insultes réitérées? Un de nos infortunés concitoyens, cédant à ces maux, se jetta sur le plancher, en s'écriant dans les termes de l'agonie & du désespoir: Grand dieu! je me vois donc réduit à la triste alternative de prendre les armes contre ma patrie, ou de mourir de faim; mourons donc, mourons mille fois plutôt que de vivre à ce prix.

La milice s'est formée supérieurement bien, & se conduit de maniere à exciter l'admiration.

Pour emprunter les termes dont Burgoyne s'est servi dans une autre occasion, toutes les disputes de parti sont entierement appaisées à Philadelphie, & tous se réunissent pour défendre la cause commune. Je ne me suis jamais senti plus à mon aise sur les suites de cette guerre; en un mot, je ne doute plus que nous ne finissions glorieusement cette campagne, & que nous ne fassions perdre à la Grande-Bretagne jusqu'à la prétention de dominer sur le nouveau monde.

Une lettre écrite de Quebec, le 29 Juillet, rapporte le trait suivant, qui caractérise la barbarie des naturels du pays.

M. Cawler, capitaine au service des états-unis, fut pris à Ticonderago par un détachement des sauvages qui servent dans l'armée du général Burgoyne; ces monstres ne lui accorderent que quelques minutes pour faire ses prieres; & non-contens de le massacrer de sang froid, ils lui arracherent le cœur, qu'ils se partagerent entr'eux, & qu'ils mangerent encore tout dégoutant de sang; deux autres prisonniers furent bouillis, & dévorés avidement par ces cannibales. M. Gower, né à Philadelphie, a eu le bonheur d'échapper à ces monstres, & m'assure les avoir vus se fabriquer une bourse à tabac de la peau enlevée au bras d'un de ses cousins germains.

On rapporte l'anecdote suivante d'un soldat

Digitized by Google

américain. Son colonel ayant fait défendre, sous peine de la vie, d'aller dans les champs où la moisson étoit encore sur pied, il fut malheureusement pris en contravention: son procès étoit fait, on se disposoit à le désarmer, il donna pour excuse qu'il ignoroit absolument la défense; on ne l'écoute pas: alors, se tournant du côté du colonel, *s'il faut que je meure*, dit-il, *du moins que ce soit pour quelque chose*: en même tems, il tire & manque son officier. Celui-ci fait à l'instant surseoir à l'exécution; & s'étant convaincu par de bonnes preuves, que le soldat n'avoit pu être instruit de la défense, non-seulement il lui fit grace, mais il lui donna la hallebarde.

MORTS.

Françoise-Armande de Menou, marquise de Jumilhac, est morte à Paris, le 9 Août, âgée de 69 ans.

J. B. Joachim de Colbert, marquis de Croissy, lieutenant-général des armées du roi T. Chr., chevalier de ses ordres, gouverneur d'Huningue, & capitaine des gardes de la porte de S. M., est mort à Paris, le 26 Août, dans sa 75e. année.

Michel-Marie Bonnet, docteur & grand-maître de Navarre, abbé-commendataire de l'abbaye royale d'Aubignac, ordre de cîteaux, diocese de Bourges, est mort en l'abbaye de St. Amand en Flandre, le 13 Août, dans sa 58e. année.

Calendrier intéressant pour l'année 1778, ou *Almanach physico-économique, contenant une histoire abrégée & raisonnée des indications qu'on a coûtume d'insérer dans la plupart des calendriers: un recueil exact & agréable de plusieurs opérations physiques, amusantes & surprenantes, qui mettent tout le monde à portée de faire plusieurs secrets éprouvés utiles à la société*: &c. &c. Par M. S. D. A Bouillon, aux dépens de la société typographique. 1778. Outre les principaux articles qui sont communs à tous les calendriers, celui-ci remplit exactement tout ce que promet son titre, & chaque année on y trouve de nouveaux secrets, & la description de quelques arts utiles. On donna, l'année dernière, un petit traité de l'origine de la

Digitized by Google

peinture ; on a étendu cette dissertation en descendans dans tous les détails nécessaires pour faire connoître les différentes manieres de peindre. On y a ajouté un traité sur l'art de faire les pierres factices, qu'on lira certainement avec plaisir, ainsi que le moyen d'enlever la peinture de dessus la toile ou le bois, sans l'altérer. Ce secret admirable, dont on voit un exemple frappant dans la belle *Charité* qui est dans une des salles du Luxembourg, ne peut que plaire à tous les amateurs. Les autres morceaux de moindre importance qui composent ce petit recueil sont tous utiles ou agréables. Il coûtera cette année, comme les précédentes, à ceux qui voudront le recevoir franc de port, par la poste, dans toute la France, 24 *s.*, relié en veau, & 18 *s.*, broché ; 20 *s.*, relié ; & 14 *s.*, broché, à ceux qui desireront le faire prendre directement à Bouillon. On pourra, pour la France, s'adresser à Paris, à M. LUTTON, *rue Ste. Anne Butte St. Roch*, & dans tous les bureaux des postes, ainsi que chez les libraires des principales villes du royaume, auxquels on en remettra le prix avec celui de la souscription des *Journaux encyclopédique & politique de Bouillon*. Ceux qui ne sont point souscripteurs de ces deux ouvrages périodiques, & qui voudront se procurer le *Calendrier intéressant*, pourront s'assembler à un nombre suffisant pour que le prix des exemplaires qu'ils desireront excede la somme de 6 livres, les bureaux des postes ne se chargeant pas de sommes au dessous ; dans ce cas, ils pourront s'adresser directement à M. TRÉCOURT *de la société typographique de Bouillon* ; mais ils sont priés d'affranchir le port de leurs lettres, ainsi que celui de l'argent, sans quoi le tout resteroit au rebut, & ils ne recevroient point l'ouvrage annoncé. Quant aux pays étrangers, tels que Liege, la Flandre, la Hollande, l'Allemagne, &c., on le trouvera chez les libraires des principales villes de ces états. On peut aussi se procurer des collections complettes de ce petit recueil depuis son commencement en 1770, jusqu'à ce jour.

Un particulier, âgé de 50 & quelques années, fort connu dans la république des lettres, & sa femme d'environ 43 ans, ayant perdu toute leur famille, desireroient trouver une retraite honnête dans une terre habitée, & pas trop loin de Paris. Ils se chargeroient volontiers de contribuer à l'éducation des enfans, & même de veiller aux intérêts de la maison. Ils possedent d'ailleurs tous deux des talens agréables. On pourra s'adresser à Paris, à M. de Querlon, maison de M. de Beaujon, fauxbourg St. Honoré.

Digitized by Google

La terre de Moiſmont, dans la banlieue de Péronne, compoſée de deux villages, avec haute, moyenne & baſſe juſtice, & qui rapporte annuellement environ 5000 liv., eſt à vendre. Il y a une maiſon ſeigneuriale, nouvellement bâtie, des jardins potagers & fruitiers, un moulin à vent, des champs, des prés, des bois, &c. Il faut s'adreſſer au ſeigneur même, réſidant à Moiſmont, ou à M. Coupé, arpenteur royal, ou bien à M. Séret procureur au bailliage de Péronne, tous deux demeurants dans cette derniere ville.

Maiſon fief à vendre, appellé, le fief de la cour, ſitué à Moutai, prévôté de Stenay, appartenant aux héritiers de feu M. Boſque. Cette maiſon eſt compoſée d'un grand corps de logis contenant 6 pieces. On pourra s'adreſſer à M. Bourgeois, procureur & notaire à Stenay.

TABLE.

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	3
RUSSIE.	*Péterſbourg.*	6
SUEDE.	*Stockholm.*	6
DANEMARCK.	*Copenhague.*	7
POLOGNE.	*Warſovie.*	7
ALLEMAGNE.	*Hambourg.*	12
	Berlin.	12
	Francfort.	14
	Vienne.	15
	Soleure.	16
ITALIE.	*Rome.*	19
	Naples.	20
	Florence.	21
	Livourne.	22
ESPAGNE.	*Madrid.*	23
PORTUGAL.	*Liſbonne.*	27
FRANCE.	*Verſailles.*	29
	Paris.	30
	Bordeaux.	52
	Toulon.	53
GRANDE-BRETAGNE.	*Londres.*	55

Morts. 3[illegible]

Avis au public pour le JOURNAL POLITIQUE, *ou* GAZETTE *des* GAZETTES *de 1778.*

LE but de ce recueil eſt, à la fois, de ſatisfaire la *curioſité du moment*, & de ſervir de mémoires pour l'hiſtoire de ce ſiecle : tel eſt le double point de vue ſous lequel le public a daigné, juſqu'ici, l'enviſager, & lui accorder une prédilection marquée qu'on tâchera de lui conſerver. On continuera d'y réunir, l'année prochaine, tout ce que les différentes gazettes offriront d'intéreſſant, ainſi que les faits particuliers, authentiques, & dignes d'être connus, qui ſeront communiqués à l'auteur.

Ceux qui voudront continuer de ſouſcrire ſont très-inſtamment priés d'en donner avis le plutôt qu'il ſera poſſible, parce que les envois de ce Journal n'étant faits que ſuivant l'ordre des enregiſtremens, il arrive de-là quelquefois que les ſouſcripteurs de la même ville reçoivent leur Journal les uns plus tard que les autres.

Le prix de l'abonnement eſt de 15 livres par année, & avec les ſupplémens, de 18 liv., compris le port par la poſte. On doit affranchir le prix de la ſouſcription & la lettre d'avis ; ſans cette précaution, l'un & l'autre reſteront au rebut à la poſte. Cet ouvrage, pris à Bouillon, coûte 10 livres par année, ou 12 livres avec les ſupplémens.

Les ſouſcripteurs auront la bonté de s'adreſſer à *Bouillon*, où il y a un bureau de poſte françoiſe, à M. WEISSENBRUCH, directeur du bureau des Journaux, ou à *Paris*, à M. LUTTON, greffier au parlement, rue Ste. Anne, Butte St. Roch.

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE, OU GAZETTE DES GAZETTES.

Année 1777.

OCTOBRE.

Seconde Quinzaine.

A BOUILLON.

Avec Approbation & Privilege.

CE JOURNAL paroît deux fois par mois. Chaque cahier eſt de 72 pages; il coute 10 liv. par année, pris à Bouillon, & 15 liv. par la poſte dans toute la France, y compris le port. Le tout ſe paie d'avance. Il faut ſouſcrire pour l'année entiere, & à quatre époques, au 1er. de Janvier, au 1er. Avril, au 1er. Juillet, & au 1er. Octobre.

Les Supplémens qu'on donnera à la fin de chaque trimeſtre, couteront 3 l. par la poſte, ou 2 l. pris à Bouillon.

LE JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE, dont il paroit un volume de 192 pages, & quelquefois plus, toutes les quinzaines, coute par année, 24 liv. pris à Bouillon, 33 liv 12 ſols par la poſte pour la France, & 30 livres pour l'Allemagne, franc de port.

LA GAZETTE SALUTAIRE, feuille périodique qui embraſſe tout ce qui conſerne la Médecine, la Chirurgie, la Chymie, la Botanique, l'Hiſtoire-Naturelle &c. &c., paroit une fois par ſemaine, & coute 9 liv. par année, y compris le port.

Ceux qui deſireront ces Journaux, s'adreſſeront à Bouillon au DIRECTEUR du bureau des Ouvrages périodiques, *ou bien à M. LUTTON*, rue Ste. Anne Butte St. Roch, à Paris.

JOURNAL POLITIQUE, OU GAZETTE DES GAZETTES.

OCTOBRE.

Seconde Quinzaine.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 18 Août.*).

DEpuis que la Porte s'eſt expliquée poſitivement ſur les affaires de la Crimée, ſes commiſſaires ont ſuſpendu leurs conférences avec M. Stackieff. On eſt donc dans l'attente de la réponſe du cabinet de Péterſbourg, qui décidera de la paix ou de la guerre, à moins qu'elle ne contienne quelques nouvelles propoſitions qui renoueront encore le fil des négociations interrompues.

Dans cette incertitude, on redouble d'activité

pour accélérer les préparatifs que les circonstances rendent indispensables. Le gouvernement pousse même la précaution jusqu'à faire élever un nouveau boulevard sur le Danube. C'est dans un canton nommé Sahna Boghasi, sur la frontiere de Moldavie, que l'on a choisi l'emplacement de cette forteresse, dont la construction doit se faire sous les yeux du ci-devant bostangi-baschi, qui vient de partir d'ici pour se rendre sur les lieux.

Cent familles juives, expulsées de la Pologne, étant arrivées par la mer noire en cette capitale, la Porte a fait demander à leurs chefs quel étoit le motif de leur émigration ; & sur la réponse qu'elles alloient en pélérinage à Jérusalem, il leur a été signifié de ne pas séjourner longtems ici, & de poursuivre leur route. Cependant, comme la plupart de ces familles ont offert de payer le caratsch, espece de tribut qui, en les soumettant à la domination du grand seigneur, les rend susceptibles de sa protection, on présume que S. H. leur permettra, suivant leur désir, de s'établir dans quelques parties de son empire.

Les petits bâtimens russes vont & viennent librement dans la mer noire ; mais les frégates marchandes de cette nation sont toujours retenues dans le canal.

Extrait d'une lettre de Tripoli de Syrie, le 6 Mai.

Gedzar, pacha de Seyde, a fait enfermer au château les deux otages du prince des Druses, qui étoient dans le kan des François, & pour la rançon desquels on devoit remettre, indépendamment du miri, une somme d'argent à M. de Taules, consul de France dans cette échelle. Ce consul ne s'est point rendu responsable des otages, dans la crainte que le pacha, informé de l'arrivée de l'ar-

gent; ne s'en emparât sans faire la restitution des otages.

La frégate du roi T. Chrét. l'Aimable, *sous les ordres du chevalier de Bruyeres, a paru en Chypre vers le milieu de ce mois; sa mission est de croiser sur les côtes de Syrie.*

On écrit d'Alep que les 3 cens bourses envoyées par la Porte pour le secours de Bagdad sont parties depuis peu de jours; 2 mille chameaux fournis par les diverses villes de la Syrie, & dont Alep en doit donner 350, vont transporter d'Alexandrette à Bagdad toutes les munitions arrivées dernierement par 3 bâtimens françois; celles qui les ont précédées sont déja en route pour la même destination, cette ville n'étant bloquée que du côté de la Perse.

ALGER (*le 30 Août.*) Le navire de guerre danois *le Dannebrog*, de 54 canons, qui étoit arrivé ici le 3 Juillet, en 28 jours, de Copenhague, en est reparti le 23 du même mois, pour se rendre à Gibraltar. Ce navire a débarqué ici pour le gouvernement 1086 quintaux de poudre, & 24, 000 boulets; sçavoir, 8000 de 24 liv., 8000 de 18, 4000 de 12, & 4000 de moindre calibre.

Une escadre composée d'un chebec de 10 pieces de canon, 4 demi galeres & 3 galiotes, qui étoit sortie de ce port le 7 du mois dernier pour aller en course contre les ennemis de cette régence, revint ici entre le 15 & le 20 du même mois, avec 5 prises, sçavoir: un chebec espagnol chargé d'orge, deux barques napolitaines chargées de bois de chêne propre à la construction des navires, venant de Naples, & destinées pour Carthagene, une barque espagnole chargée de planches & de goudron, & une barque chargée d'anchois, avec 5 esclaves chrétiens. Les

équipages des quatre autres bâtimens avoient eu le bonheur de se sauver avec leurs chaloupes.

Le capitaine Robert Brouwn, commandant le navire marchand anglois *le Tartare*, arriva ici le 27 Juillet, venant d'Alexandrie. Selon son rapport, il étoit arrivé en trois mois, de Bengale à Suez sur la mer-rouge, 5 navires de sa nation, dont l'un, nommé *Alexandre le Grand*, de 400 lasts, & monté de 102 hommes d'équipage, étoit commandé par M. Alexandre Anderson. La cargaison de ce navire consistoit en toutes sortes de toiles fines, & ledit capitaine avoit reçu pour son fret de Bengale à Suez 65, 000 topayes. La cargaison de ce navire, qui a été construit aux Indes, appartient au nabab de Bengale. Il charge pour son retour aux Indes toutes sortes de marchandises qu'on lui envoie de Venise & de Livourne, beaucoup de quincailleries de Nuremberg, &c. Les quatre autres navires sont une chaloupe de guerre, & une galiote à bombes de construction angloise, actuellement employées pour navires marchands, un sénaut & un brigantin. La chaloupe de guerre est aux ordres d'un nommé Panton, dont le frere est négociant à Livourne. On a fait ici beaucoup de questions au capitaine Brouwn, & on lui a demandé surtout comment il étoit possible que d'aussi grands navires aient pu arriver à l'extrémité de la mer rouge, puisque, suivant toutes les descriptions & cartes de cette mer, elle est remplie de bancs de sable & d'écueils, & qu'elle est si dangereuse qu'on n'y peut naviger que de jour. M. Robert Brouwn a répondu que les capitaines des ces navires l'avoient assuré du contraire, vu qu'ils avoient été nuit & jour à la voile sur la mer-rouge, n'ayant été à l'ancre que dans les tems de calme & de tempête, mais que, d'ailleurs, cette mer avoit assez de profondeur pour les plus grands navires qu'on connoisse.

Digitized by Google

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le 7 Septembre.*) Lorſque l'impératrice fixa les bornes de chaque gouvernement de ſon empire, un des articles les plus eſſentiels de ſa nouvelle légiſlation fut de ménager un aſyle aux indigens infirmes ou valides de tout ſexe & de tout âge, afin de ne laiſſer aucun prétexte à la fainéantiſe & à la mendicité. Il fut enjoint au magiſtrat de chaque ville d'envoyer une liſte exacte des vrais pauvres à une commiſſion permanente en cette capitale, chargée de l'adminiſtration générale de tous ces établiſſemens, & compoſée de perſonnes d'une probité reconnue. Ces formalités étant remplies, la direction générale autoriſe les officiers municipaux à inſtaller les pauvres dans l'hoſpice qui leur eſt deſtiné. C'eſt le gouvernement de Twer qui a procédé le premier à cette inſtallation qui s'eſt faite à la mi-Juillet, & qui aura lieu ſucceſſivement dans les autres gouvernemens. Les pauvres, vêtus uniformément aux frais de la province, s'aſſemblent à l'hôtel-de-ville & ſe rendent proceſſionnellement à la principale égliſe, où, après le ſervice divin, l'archevêque ou l'évêque prononce un diſcours analogue à la circonſtance. On les conduit à la maiſon de refuge, où ils mangent tous enſemble pour la premiere fois. Cette eſpece de feſtin étant finie, les hommes, les femmes & les enfans ſont ſéparés les uns des autres, & l'on pourvoit à leur nourriture. Les infirmes ſont mis à part, & ſoignés; les pauvres encore valides ont des occupations proportionnées à leurs talens & à leurs forces, & les enfans reçoivent toutes les inſtructions qui leur ſont néceſſaires.

On a exécuté auſſi le plan d'éducation formé par l'impératrice, en faveur des jeunes gens qui

ont été amenés de isles de l'Archipel en cette capitale, & qui professent la religion grecque. Ces éleves, au nombre de 200, sont instruits dans les langues russe, allemande, françoise, italienne, & turque; ils apprennent l'arithmétique, la géométrie, le dessin, dans un college particulier, d'où ils ne sortent que pour entrer dans le corps des cadets, ou pour être placés dans ceux de l'artillerie & du génie. Comme il n'est plus possible de tirer des sujets de l'ancienne Grece, ils sont remplacés par des jeunes gens tirés d'Italie, de Pologne, de Kiew, de Kinburn, de Jénicalé, &c.

On mande de Polocz, que le comte de Czernichew, feld-maréchal, & gouverneur de la Russie-Blanche, assista à l'examen des éleves du college des jésuites de cette ville, & que le lendemain il dîna dans la superbe maison de ces religieux, fondée par Etienne Bathory, roi de Pologne. Il assura de la protection de l'impératrice les jésuites, qui jouissent de leurs anciens privileges, & sont dans le même état qu'avant le bref qui a supprimé leur institut. L'évêque de Mohilow a conféré depuis peu à 15 de leurs éleves les ordres sacrés à titre de pauvreté; mais il n'y a rien de décidé pour l'ouverture d'un noviciat, dont on a parlé il y a quelque tems.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le 16 Septembre.*) Leurs majestés doivent se rendre demain par eau au château de Gripsholm.

Depuis l'heureuse révolution qui changea la forme du gouvernement de ce royaume, le roi s'est constamment occupé des moyens d'en liquider les dettes; mais S. M. s'étant apperçue de l'insuffisance des fonds destinés annuellement à

cet objet, elle vient de les augmenter considérablement, & a ordonné qu'ils seroient versés dans une caisse particuliere, sans pouvoir être employés à d'autres usages, sous quelque prétexte que ce soit. La direction générale de cette caisse d'amortissement est confiée au comte Ulric de Scheffer, sénateur & président de la chancellerie, qui a sous lui le baron de Liliencrantz, secrétaire d'état au département des finances, le baron de Bunge, chambellan, & M. J. Ruther, commissaire d'état.

On fit à la fin du mois dernier l'ouverture de la darse de Carlscron, dont les travaux dirigés avec beaucoup d'intelligence & d'activité, ont parfaitement répondu aux vues du gouvernement; on peut y mettre facilement à sec huit des plus gros vaisseaux de ligne. L'amirauté travaille sans relâche au plan formé & approuvé du roi de remettre la marine de ce royaume sur un pied respectable. Elle fait réparer tous les bâtimens qui sont encore en état de servir, & a pris des arrangemens pour pouvoir construire, chaque année, un vaisseau de ligne, & une frégate indépendamment des bois de construction qui ont déjà été tirés des états du roi de Prusse pour la somme de quinze cent mille écus, argent de banque, l'amirauté a contracté avec un agent de la cour de Berlin, qui s'est engagé à fournir pendant 12 années consécutives, les bois nécessaires à la construction projettée de deux vaisseaux par an.

Deux de nos navires marchands ont rapporté qu'ils avoient été forcés par des armateurs américains, de prendre à leur bord quelques marins anglois, auxquels ils avoient procuré les moyens de retourner dans leur patrie. Ces Anglois ont prié les navigateurs suédois de faire publier leur aventure dans les papiers publics,

avec la circonſtance, que quoiqu'eſcortés par une frégate angloiſe en partant d'Yarmouth, avec 5 vaiſſeaux chargés de vivres pour l'armée royale en Amérique, ils n'en ont pas moins été pris dans la mer d'Eſpagne par les armateurs américains.

Il eſt arrivé ici de l'iſle d'Oeland 40 petits chevaux très agiles, qui ſeront envoyés à l'impératrice de Ruſſie, auſſitôt qu'on aura achevé les voitures auxquelles ils doivent être attelés.

DANEMARCK.

COPENHAGUE (*le 21 Septembre.*) Le marquis de Verac, miniſtre plénipotentiaire de S. M. T. Chrét., ayant obtenu la permiſſion d'aller paſſer quelque tems en France, a pris congé, le 4 de ce mois, du roi & de la famille royale. Pendant ſon abſence, M. Caillard reſtera chargé des affaires de la cour de France.

Le conſul de Danemarck en Afrique a envoyé dans cette capitale une déclaration de l'empereur de Maroc, que le college royal de commerce & d'économie a fait publier ici. Elle porte que ce prince maure regardera comme une infraction aux traités de paix l'action de tout navigateur, de quelque nation qu'il ſoit, qui embarquera dans le levant quelques-uns de ſes ſujets pour les conduire en d'autres ports que ceux de Tanger, Larrache, Tétuan, Salé & Mogador, ou, du côté de l'eſt de Maroc, ailleurs qu'à Tripoli, Tunis & Alger.

Les vaiſſeaux qui ont été employés dans le Spitzberg à la pêche de la baleine, & ceux qui viennent d'Iſlande, ſont arrivés dans ce port; leurs cargaiſons conſiſtent en poiſſons de diverſes eſpeces, & en huile de poiſſon.

Il eſt arrivé à Helſingor pluſieurs vaiſſeaux

marchands anglois, escortés d'un bâtiment armé de 20 canons, & d'une frégate de 28, & de 150 hommes d'équipage, qui étant allés dans la mer de Norwege à la poursuite de quelques armateurs américains, ont été forcés de gagner le port le plus prochain pour se mettre a l'abri d'une violente tempête.

Une flotte de 640 navires, venant de la Baltique, & que les vents contraires retenoient à Elseneur depuis le commencement de ce mois, a mis, le 19, à la voile pour la mer du nord. On a remarqué que deux vaisseaux de guerre anglois qui escortent 400 navires marchands de leur nation, ont passé devant le château d'Elseneur sans faire le salut.

POLOGNE.

WARSOVIE (*le 17 Septembre.*) La derniere diete voulant arrêter les progrès d'un luxe excessif, & porter les sujets de la république à une épargne salutaire, statua par un de ses actes, que les Polonois ne pourroient plus tirer de l'étranger les draps & étoffes nécessaires à leur habillement; l'époque à laquelle cette loi somptuaire devoit être mise en vigueur, n'avoit point été déterminée par cette assemblée nationale; la commission du trésor vient de la fixer au 1er. Mai 1778. L'universal qu'elle a rendu à cette occasion, enjoint à tous les fabricans & marchands polonois ou regnicoles de monter leurs manufactures & magasins conséquemment à l'effet que doit produire la nouvelle loi, & de maniere qu'ils soient en état de fournir au terme indiqué une quantité suffisante de draps de différentes couleurs pour les uniformes des officiers des divers palatinats, & pour ceux des troupes nationales & étrangeres.

Le nouveau tribunal de Petrikau, dont on a

annoncé l'établissement, en faisant l'ouverture de ses séances, s'est prescrit des règles qui font l'éloge de son intégrité. Toutes les lettres de recommandation en faveur des plaideurs seront remises au bureau, pour y être jettées au feu, sans avoir été décachetées. Les membres de ce tribunal sont convenus de s'abstenir de jouer & de manger avec les plaideurs, excepté le cas où ils seroient invités en corps.

Il s'est élevé de nouvelles difficultés sur les frontieres entre les commandans prussiens & quelques gentilshommes polonois, au sujet de l'enlevement de quelques sujets de la république, & d'autres griefs relatifs aux territoires respectifs. Le conseil permanent en a fait parvenir ses plaintes au roi de Prusse, qui a nommé des commissaires pour terminer ces différends. Le même conseil s'est aussi plaint à la cour de Pétersbourg de ce que les Russes ne payoient pas les livraisons qui leur ont été faites; l'impératrice a donné aux commandans de ses troupes des ordres précis de payer tout argent comptant, & de ne donner, à l'avenir sur ce point, aucun sujet de plainte à la république.

La cour de Vienne a résolu d'établir un nouveau siege épiscopal à Tarnow, dans ses nouvelles possessions en Pologne; mais comme ce démembrement ne peut se faire qu'aux dépens du diocese de Cracovie, on conservera à l'évêque de cette ville la jouissance entiere de ses revenus, sa vie durant.

Numan-bey sort tous les matins à cheval pour faire des visites aux ministres de la république, & aux grands officiers de la couronne, qui lui donnent successivement des repas splendides, pour lesquels il paroît ne pas montrer d'indifférence. Ses premieres visites ont été marquées par des présens, tels que quelques mouchoirs

ou autres bagatelles de son pays, valant à peu-près 5 ou 6 ducats; & à son retour chez lui, il trouvoit des présens de 50 à 60 ducats. Il paroît prendre beaucoup de goût pour cette espece d'échange; & en conséquence, il continue à faire des visites, & à offrir des mouchoirs. Il n'en use ainsi qu'avec nos magnats, car il n'a fait ni visite, ni présens aux ministres des cours étrangeres, qu'il prétend être d'un rang inférieur au sien, en leur qualité d'envoyés; il n'a excepté de cette étiquette que l'ambassadeur de Russie; Numan bey va souvent à la comédie, où il s'amuse beaucoup mieux que les autres spectateurs, parce qu'il y rit deux fois contre une; la premiere fois, il rit de voir rire les autres; il recommence ensuite, lorsque son interprête lui apprend le sujet qui a fait rire les spectateurs.

Cet internonce vient d'essuyer un désagrément qui ne sera, sans doute, que momentané. A son passage à Choczim, il avoit loué, pour augmenter sa suite, quelques Turcs, auxquels il payoit exactement les gages qu'il étoit convenu de leur donner. Ils se sont imaginé qu'ils devoient partager dans tous les émolumens de l'ambassade; en conséquence, ils se sont ameutés devant l'hôtel de Numan-bey, & ont demandé avec arrogance, qu'il augmentât leurs gages en proportion des riches présens qu'il recevoit des magnats polonois. Sur le refus de l'internonce, cette valetaille a refusé de le servir, & s'est retirée dans une maison qu'elle a louée.

Le roi est actuellement à Bialystoc, d'où il n'est attendu ici que vers le 29 de ce mois.

ALLEMAGNE.

HAMBOURG (*le 24 Septembre.*) Le duc ré-

gnant de Mecklenbourg-Schwerin, qui a paſſé quelques jours ici, eſt parti le 19 de ce mois pour retourner dans ſes états. Ce prince a fait préſent d'une montre d'or au fils d'un bourgeois de cette ville, qui a eu le courage & la force d'arrêter les chevaux de ſa voiture, qui avoient pris le mors aux dents, un jour que S. A. S. étoit à la promenade

Le prince-évêque de Lubeck, duc d'Oldenbourg, eſt ici depuis le 21, avec la princeſſe ſon épouſe; L. Alt. Sérén. reviennent de leurs nouveaux états, & retournent à Lubeck. Le prince de Heſſenſtein, gouverneur général de la Poméranie ſuédoiſe, eſt auſſi arrivé en cette ville.

Il paſſe pour certain que la cour de Ruſſie n'aura point d'égard à la demande de la Porte, & que ſes troupes continueront à occuper la Crimée, ſon intention n'étant pas d'expoſer le Kan, qu'elle protege, au hazard d'une nouvelle élection. En conſéquence, les troupes de ces deux puiſſances ont été renforcées ſur les frontieres reſpectives, & elles s'obſervent très-attentivement.

Suivant les lettres de Conſtantinople, 10 miniſtres ou grands officiers de la Porte ont été arrêtés & empriſonnés, ſur le ſoupçon d'avoir entretenu des intelligences ſecrettes avec les Ruſſes.. Voici comme on raconte cet événement, qui a grand beſoin de confirmation.

« Le capitan-pacha étoit allé par eau avec ſa garée, comme il eſt d'uſage chaque année, pour reconnoître tous les environs de Conſtantinople. Le hazard voulut qu'il rencontrât ſucceſſivement 5 galeres, chargées d'un grand nombre de canons: les conducteurs, interrogés ſur le chargement de leurs galeres, répondirent qu'il conſiſtoit en grains pour l'approviſionnement de Conſ-

Digitized by Google

tantinople : le capitan les laiſſa paſſer ; mais comme il avoit apperçu des canons que les ſacs couvroient aſſez mal, il eut quelque ſoupçon, & il fit en conſéquence des diſpoſitions ſecrettes pour les dévancer ; ce qui lui réuſſit au moyen d'une frégate ſur laquelle il monta, & il arriva à tems pour informer le ſultan de ce qu'il avoit vu. Il fut donné auſſitôt un ordre de laiſſer entrer ces galeres dans le port ; mais on interrogea de nouveau les patrons ſur la nature de leur cargaiſon : ils répondirent toujours impudemment qu'elle conſiſtoit en grains : ils en avoient en effet, & ils en vendirent au peuple ; mais quand il fallut aller plus avant, & décharger chaque galere, on y trouva quantité de canons, de fuſils, de piſtolets, de poudre, de ſabres, & des lettres. Cette découverte occaſionna bien des mouvemens dans le divan. On fit arrêter à l'inſtant les équipages de ces galeres, ainſi que les membres du miniſtere auxquels ces lettres étoient adreſſées, ou de qui il étoit apparemment fait mention ».

BERLIN (*le 24 Septembre.*) Le roi vient de nommer miniſtre privé d'état & de guerre, vice-préſident au directoire général des finances & domaines, & directeur des travaux des mines, le baron de Heinitz, qui étoit conſeiller privé, & commiſſaire général des mines.

On peut ſe rappeller les meſures priſes par le roi pour rétablir le crédit de la nobleſſe de la Poméranie pruſſienne & de la Nouvelle-Marche. Ce fut M. de Brenkendorf, conſeiller privé, qui ſuggéra à S. M. les moyens d'exécuter ce projet intéreſſant, 1°. en faiſant préſent de certaines ſommes à ces deux provinces, 2°. en leur prêtant d'autres ſommes plus conſidérables à un ou deux pour cent, 3°. en leur avançant encore d'au-

tres capitaux pour améliorer leurs biens, relever leurs châteaux, &c. Le roi goûta ses propositions, & S. M. fit éprouver aux deux provinces les effets de la bienfaisance de la maniere suivante.

En 1768, la noblesse de la Nouvelle-Marche reçut du roi un présent de 300 mille rixd., argent de Prusse, dont 30000 furent consacrées à payer les dettes que le colonel de Strantz de Pétershoff avoit héritées de son pere, tué au siege de Prague, après avoir rendu de grands services au roi son maître : les autres 270, 000 rixd. furent distribuées en don entre les gentilshommes qui en avoient le plus besoin, ce qui releva une bonne partie de cette noblesse.

En 1770, S. M. fit présent de 381, 000 rixd. à la noblesse de la Poméranie, pour le même usage.

En 1771, le roi fit un prêt de 100, 000 rixd. à 2 pour cent, à la noblesse de la Nouvelle-Marche, pour payer ses dettes, dont les intérêts alloient à 5, & même à 6 pour cent, envers les créanciers ; outre cela, S. M. a diminué à chaque maison le total de la somme qui lui a été prêtée ; à celui, par exemple, qui a reçu 6000 rixd. pour payer ses vieilles dettes, il n'en a été mis en compte que 2400 sur le protocole ; ainsi, diminution du capital & des intérêts, de sorte que celui qui a reçu 6000 rixd. n'en doit plus que 3600, & c'est comme s'ils lui étoient donnés, puisque le roi les laisse à perpétuité en hypotheque sur les biens-fonds. Il faut noter que ce n'est pas le roi qui tire les intérêts de ces capitaux ; mais il les a affectés à de pauvres douairieres nobles de la province : ces intérêts font 2000 rixd. par an, qui se distribuent entre vingt veuves d'officiers.

Après avoir payé les principales dettes de la noblesse, le roi accorda en 1772, à la Poméra-

nie 300, 000 rixd. pour améliorer les biens nobles ; peu de tems après, il fit la même avance à la Nouvelle-Marche. Chaque propriétaire reçut une somme proportionnée aux améliorations qu'il avoit à faire, & il en paie 2 pour cent d'intérêt : pour cela il faut qu'il établisse des métairies à la hollandoise, &c. Ces 300 mille rixd. ont été distribuées entre 44 maisons nobles, qui les font valoir à 5 pour cent au moins, & n'en paient que 2.

En 1773, le roi donna encore 200, 000 rixd. pour améliorer les biens nobles de la Poméranie prussienne, & cela aux mêmes conditions ; & depuis S. M. a établi une espece de banque, consistant en obligations plus ou moins fortes, qui s'hypothequent sur les biens à un intérêt très-modique, & qui ont cours entre la noblesse, comme le papier-monnoie à Londres & à Copenhague.

BUCKEBOURG (*le 15 Septembre.*) Guillaume comte régnant de Schaumbourg-Lippe, généralissime des troupes du roi de Portugal, feld-maréchal au service du roi de la Grande-Bretagne, comme électeur de Brunswick-Lunebourg, &c., chevalier de l'aigle-noir prussien, &c., est mort dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, âgé de 54 ans. Ce souverain de ce pays réunissoit les vertus d'un pere de ses sujets, d'un héros, & d'un scavant.

FRANCFORT (*sur le Mein, le 4 Octobre.*) Le docteur Busching publia, il y a quelque tems, un état des sujets de la maison d'Autriche, & le fixa à 15 millions d'ames. Un auteur anonyme, qui a fait des recherches sur le même objet, réduit ce nombre à 12 millions, & prétend que les revenus actuels de cette puissance ne sont que de 32 millions, au lieu de 90 que lui donnent

plusieurs économistes. M. Busching vient de déclarer, par la voie des papiers publics, qu'il s'en tient à son premier calcul, dont il offre de donner les preuves les plus authentiques.

La ville de Mayence compte au nombre de ses concitoyens le pere du général Arnold, qui se distingue au service des insurgens. Le Sr. Arnold pere, est un des bouchers de cette ville; dès l'âge de 6 ans, son fils étoit soldat; il faisoit l'exercice du matin au soir, & répétoit exactement toutes les marches qu'il entendoit battre. On l'envoya au college jusqu'à 12 ans, qu'il apprit la profession de son pere; mais à 16 ans, il s'engagea en qualité de hussard dans le corps de Fischer, où il resta deux ans. Il se fit alors capucin, & en porta l'habit pendant 6 ans, en qualité de frere cuisinier des couvens de Francfort, Manheim, & Grunstadt. Ses confreres lui ayant souvent reproché qu'il ne se seroit pas fait capucin, s'il avoit pu trouver quelque autre moyen de vivre, il pensa d'abord à solliciter la dispense de ses vœux à Rome; mais il trouva plus court de se procurer secrétement un habit séculier, de se raser, & de jetter son froc dans le jardin du couvent, après en avoir escaladé les murs. Arrivé à Amsterdam, il fut fait cuisinier d'un amiral, avec lequel il se rendit dans l'isle de Bourbon; de-là il resta en mer pendant 5 ans & demi. Il passa ensuite au service du général Mongommery, dont il devint intendant. Celui-ci l'ayant pris en affection, lui enseigna lui-même le génie, & le fit lieutenant. C'est en cette qualité que le général Arnold entra au service des insurgens, au commencement des troubles de l'Amérique septentrionale. Le général Mongommery, qui continua à le protéger, ayant été blessé dans une action, & étant mort de ses blessures entre les bras de son protégé, il lui laissa la

Digitized by Google

plus grande partie de ſes biens. Le général Arnold n'eſt encore que dans ſa 36e année.

On voit ici la lettre ſuivante, écrite de Londres par un tenancier.

Encore un ſuccès contre les rebelles, tel que celui de Ticonderago, & leur affaire ſera bientôt faite. Quel plaiſir pour nous de payer de nouveaux impôts pour terminer vîte cette guerre, & jouir enſuite d'un continent que nous poſſéderons à titre de conquête! Tout nous appartiendra, juſques aux hommes qui y reſteront: pour moi, qui n'ai qu'une acre de terre dans le comté de Midieſex, je compte bien la vendre pour pouvoir acheter quatre ou cinq lieues de terrein en Amérique, où il ſera bon marché après la deſtruction générale de nos rebelles. On dit qu'il va être mis une taxe d'un ſchelling de plus ſur les terres; je la paierai avec joie, puiſque ce précieux ſchelling me vaudra une eſpece de petite ſouveraineté dans l'autre monde. Eh! qui me la diſputeroit? Ce ne ſera pas des étrangers. Qui ſçait s'il en exiſtera alors en Amérique? Ce ne ſera pas les rebelles; il leur reſte ſi peu de tems à vivre. Enfin, ce ne ſera pas le gouvernement, puiſqu'après m'être ruiné pour lui, il ſera tems de me faire jouir d'un gros intérêt de mon dernier ſchelling. Ma femme, mes quatre enfans, dont deux ont déjà été à la traite des Negres, où ils ont beaucoup ſouffert, partageront avec moi mon petit empire. Nous acheterons tranquilement nos eſclaves américains au marché de Boſton ou de Philadelphie, & nous ſerons heureux en prenant notre thé, car nous prendrons du thé, & du thé légal. Une belle proclamation aura ordonné d'oublier tous les maux paſſés, la dette nationale, la vénalité des places au parlement, la taxe des terres, la ruine du commerce, les deux preſſes, terreſtre & maritime, la dépopulation générale, & tous les & cœtera poſſibles. Allons donc,

mes chers concitoyens, faites comme moi, transportez-vous en idée dans cet avenir heureux, & ne négligez rien pour le hâter; il ne s'agit que d'un dernier effort. Déjà nos ennemis sont abandonnés à eux-mêmes; ils ne reçoivent plus de secours de personne, ou ceux qu'ils reçoivent ne servent qu'à rehausser l'éclat de nos conquêtes. Un an, deux ans, trois ans de misere & de souffrances que nous pouvons avoir tout au plus à essuyer, sont bien peu de chose, en comparaison des avantages que je vous promets, & dont je suis sûr comme si je les voyois tout éveillé.

VIENNE (*le 25 Septembre.*) Le marquis de Vivalda, qui étoit à La-Haye, comme ministre de la cour de Sardaigne auprès des états généraux des Provinces-Unies, est arrivé ici pour y résider en la même qualité. Il remplace le comte de Scarnalis, qui est parti pour Paris, où il remplira la place d'ambassadeur de Sardaigne auprès de S. M. T. Chr.

On fit le 14 de ce mois, la procession qui a lieu chaque année, en action de grace, de la levée du siege de cette capitale assiégée par les Turcs en 1683.

L'impératrice-reine vient de fonder 8 places pour les filles nobles, dans le couvent des ursulines, à Waradin, & a déjà envoyé pour cet objet, 42 mille florins. S. M. I. a fait tirer entre les officiers qui sont de service au château de Schonbrun, une petite loterie, dont tous les billets étoient gagnans; le moindre lot étoit une montre d'or.

On est rassuré sur l'état de la santé de l'archiduc Ferdinand, qui a changé en mieux depuis l'arrivée du docteur Quarin; on croit que S. A. R. viendra dans quelque tems en cette cour.

On apprend de Bohême que l'empereur y jouit d'une bonne santé. Le camp formé près de Prague étoit composé de 28 mille hommes d'infanterie, & de 3 mille de cavalerie. Les grandes manœuvres ont dû être exécutées le 18, & les troupes devoient se séparer le 20 ou le 21. Tous les simulacres de guerre y ont été variés à l'infini :

Dans la Moravie, & au lieu même où, en 1769, l'empereur, accompagné du prince Albert de Saxe, & du général Lassy, avoit labouré un arpent de terre, on vient d'élever un obélisque avec l'inscription suivante, en allemand & en françois :

Au souvenir de Joseph II, empereur romain, qui, en 1769, le 19 Août, menoit la charrue avec la main dans cet arpent de terre, pour l'encouragement & l'anoblissement de l'agriculture.

Consacré avec le consentement des états de Moravie, & de Joseph Wenzel, prince de Lichtenstein.

ITALIE.

ROME (*le 19 Septembre.*) Un édit du cardinal camerlingue défend l'introduction des monnoies étrangeres dans l'état ecclésiastique, sous peine de confiscation, & d'une amende de 100 écus. Les monnoies d'or, d'argent & de cuivre sont également compriſes dans la prohibition, & il est enjoint à ceux qui en ont de les porter aux monnoies de Rome ou de Bologne, où elles seront échangées.

Le chapitre des camaldules, assemblé à Faenza, a élu pour général de cet ordre le R. P. Zanobi Catoni, Florentin.

On vient d'envoyer d'ici un fort détachement de soldats corses & un commissaire du criminel, avec un notaire & des sbirres, vers les territoires de Rocca-Cantérano & de Lanterano, pour

appaiſer le tumulte & les déſordres élevés parmi les habitans de ces cantons au ſujet des confins qu'on doit y régler par ordre de la congrégation du bon gouvernement.

Les ex-jéſuites portugais relégués dans l'état eccléſiaſtique ont obtenu la permiſſion d'entretenir une correſpondance de lettres avec leurs parens & amis en Portugal, ce qui leur avoit été défendu depuis leur expulſion de ce royaume. On dit que la reine Marie fera publier bientôt une dépêche qui déclarera ces religieux déchargés de toute accuſation, & leur permettra de rentrer dans ſes états.

En creuſant les fondations d'un nouveau bâtiment vis-à-vis le palais de Florence au champ de Mars, on a découvert l'extrémité d'une colonne de granit oriental, dont le diamêtre eſt de 4 palmes & demie, & qui doit en avoir 36 de hauteur, ſi elle eſt entiere.

NAPLES (*le 15 Septembre.*) Le roi, touché de l'état où ſe trouvoit la veuve du capitaine Berlingieri, Génois, qui, étant paſſé depuis quelques années à ſon ſervice, eſt mort des bleſſures qu'il a reçues dans un combat contre un corſaire barbareſque, vient d'accorder à cette veuve une penſion de 15 ducats par mois.

Il eſt d'uſage que les reines des Deux-Siciles reçoivent un préſent de 50 mille ducats lorſqu'elles donnent le jour à un prince. Le garde du tréſor-royal, qui a remis cette ſomme à la reine, en a été gratifié d'une tabatiere d'ambre montée en or.

Les habitans de Brindes font ériger une ſtatue au roi pour lui témoigner leur reconnoiſſance de ce que S. M. a bien voulu faire réparer leur port, ſi célebre dans l'hiſtoire ancienne.

Le grand-maître a accordé à l'avocat Spe da-

Digitized by Google

lieri, agent de Malte en cette cour, la permiſſion de porter la croix de l'ordre & une penſion ſur le tréſor, ainſi que l'agrément de demeurer chargé des affaires dudit ordre en l'abſence du bailli de Breteuil, ſon ambaſſadeur près du St. ſiege.

Un livre de combinaiſon a placé les 90 numéros de la loterie ſous un emblême. Un fils mâle correſpond au n°. 1, le nom de la reine au n°. 16, & celui du palais royal au n°. 80. Les joueurs au tirage actuel ont tellement chargé ces trois numéros, qu'on a été obligé de les fermer : ils ſont ſortis tous les trois, & la loterie a perdu 170, 000 ducats.

GENES (*le 14 Septembre.*) Le noble Joſeph Lomellino, nouveau doge de cette république, fut couronné le 6 de ce mois, avec les formalités d'uſage, & aux acclamations du peuple.

Le commandeur Graſſeri, déſigné miniſtre du roi de Sardaigne auprès du St. ſiege, eſt arrivé ici de Comano, où il a terminé, en qualité de médiateur, les différends qui s'étoient élevés relativement à la démarcation des frontieres de la Toſcane & du Parmeſan.

Le comte de Viri, à ſon retour de l'ambaſſade de France, comptoit aller habiter un hôtel qu'il avoit fait louer à Chambery; mais on apprend que le commandant de Suſe lui a notifié, à ſon arrivée dans cette place, un ordre du roi qui l'exile dans une de ſes terres, ſituée au milieu des plus affreuſes montagnes de Savoie. Les mêmes lettres portent que le marquis d'Aigue-Blanche, miniſtre au département des affaires étrangeres, a reçu ſa démiſſion, & que le roi de Sardaigne a nommé à ſa place M. de Perron.

PARME (*le 15 Septembre.*) L'archiducheſſe in-

ſante, notre ſouveraine, eſt heureuſement accouchée, le 7 de ce mois, vers les 6 heures du matin, d'une princeſſe qui a reçu, ſur les fonts de baptême, 10 noms, dont les deux premiers ſont Charlotte-Marie.

On mande de Crémone que, la nuit du 19 au 20 Août, on y a éprouvé un violent orage, qui a duré 9 heures ſans interruption. Le tonnerre, dont les éclats étoient continuels, eſt tombé 30 fois, tant dans la ville que dans les environs; un grand nombre de tours & d'égliſes ont été frappées de la foudre, qui les a détruites en partie; deux religieuſes ont été grievement bleſſées, & un payſan a été tué au moment où il ſe mettoit à couvert ſous un arbre. Rien n'égale la conſternation où toute la ville a été pendant ce long déſaſtre, qui ſembloit la menacer d'une entiere deſtruction.

FLORENCE (*le 23 Septembre.*) A l'occaſion d'un chapitre provincial de l'ordre de Cîteaux, qui s'eſt tenu ici, le grand-duc a rendu une ordonnance qui défend aux ſupérieurs de cette communauté d'infliger aucune punition aux religieux dans aucun tems, ſans en avoir obtenu la permiſſion du ſouverain.

S. A. R., toujours attentive à maintenir la liberté du commerce, a fait publier, le 30 du mois dernier, un reſcrit par lequel elle ordonne que toutes les pourſuites faites au nom des diverſes jurandes abolies par édit du 3 Février 1770 ſoient terminées, & elle remet aux artiſans une dette de 700 écus qu'ils avoient contractée envers les officiers de leurs communautés reſpectives.

Une troupe de malfaiteurs, compoſée de plus de 50 perſonnes, tant hommes que femmes, & enfans, après avoir infeſté les légations de Bologne & de Ravenne, d'où elle a été chaſſée à coups de

fusil, est entrée dans la Toscane ; ces bandits avoient essayé de s'établir dans plusieurs villages, & ils étoient enfin parvenus à se loger dans le comté de Vernio. Cependant on sonna le tocsin sur eux ; & tandis que les paysans les poursuivoient dans un bois voisin où ils s'étoient réfugiés, il arriva quelques brigades de sbirres, envoyées par le gouvernement, qui parvinrent à se saisir de cinq hommes, huit femmes & dix enfans, ainsi que d'une grande partie de leur bagage, & les autres furent dispersés. Ceux qui ont été arrêtés sont actuellement dans les prisons de cette ville, & on travaille à faire leur procès.

Un courier extraordinaire venant de Naples, & allant à Madrid, a passé ici hier 22, vers 10 heures du matin, & a informé l'agent du roi des Deux-Siciles, que l'infant Don Philippe, fils aîné du roi d'Espagne, est mort à Naples le 19 de ce mois, au soir, de la petite vérole, âgé de 30 ans, 3 mois & 6 jours.

LIVOURNE (*le 19 Septembre.*) Une fille juive, âgée de 23 ans, qui étoit gardée à vue par ses parens, parce qu'ils s'étoient apperçus qu'elle avoit l'esprit dérangé depuis quelque tems, s'étant levée toute nue, le 2 de ce mois, à 4 heures du matin, s'est jettée par la fenêtre de sa chambre au troisieme étage, & a été trouvée morte dans la rue ; son extrême beauté & sa vertu ont excité les regrets de toute la ville.

Extrait d'une lettre de Gibraltar du 16 Août.

Une frégate hollandoise de 40 canons est sortie de ce port, le 22 de ce mois, pour aller recevoir à Tanger l'alcade Taher-Fenish, qui se rendra en Hollande avec le caractere d'ambassadeur du roi

de Maroc. Ce miniſtre, qui eſt grand-maître de l'artillerie, & l'un des plus intimes favoris de S. M. Maure, paſſe pour un homme fort civiliſé, étant d'une des familles les plus diſtinguées de ſon pays, & ayant rempli, il y a quelque tems, l'ambaſſade à la cour de Londres. La même frégate prendra à bord toute la ſuite de Taher-Fenish, & les préſens, entr'autres, 9 chevaux, qu'il eſt chargé d'offrir aux états-généraux, avec la ratification du traité de paix que ſon ſouverain a conclu avec L. H. P., ſous la réſerve de l'obſerver autant que ſa religion le lui permet. On apprend qu'un couſin de Taher-Fenish, qui réſide à Tanger, ſe rendra, comme ambaſſadeur du roi de Maroc, à la cour de Danemarck, & que Ben-Abdimelek, gouverneur de Mamora, ira à Florence, pour traiter du rachat des Maures eſclaves dans la Toſcane, ou même de la paix avec le grand-duc, ſi les conditions ſont de nature à être acceptées. Le ſouverain de Maroc, qui ſe tient, en attendant, avec ſa cour à Mequinez, a fait expédier des ordres circulaires, afin de raſſembler promptement à Salé une forte armée, pour laquelle 2 mille hommes ſont déjà ſortis de Tanger. On ignore quelle en eſt la deſtination ; mais on croit qu'il s'agit de frapper un coup inattendu contre les Arabes des diſtricts de Fez & de Mequinez.

ESPAGNE.

MADRID (*le 14 Août.*) La princeſſe des Aſturies eſt heureuſement accouchée d'une princeſſe, le 11 de ce mois, vers les 10 heures du matin.

Le duc d'Arcos eſt nommé pour aller recevoir ſur les frontieres de ce royaume la reine douairiere de Portugal ; il s'y rendra avec un magnifique cortege, & ſera précédé d'un déta-

Digitized by Google

chement des gardes-du-corps qui eſt déjà formé. On prépare pour cette princeſſe le palais del Buen-Retiro, & le bruit ſe répand que l'infante Marie-Anne, ſa ſeconde fille, l'accompagnera.

La priſe du vaiſſeau de guerre eſpagnol *le St. Auguſtin*, quoiqu'annoncée ici & à Liſbonne avec des détails circonſtanciés, ne ſe confirme pas. On apprend, au contraire, que ce vaiſſeau a rejoint la flotte à Monte-Video.

Le 5 de ce mois, il arriva un courier de Cadix, avec la nouvelle que le gouverneur de la colonie du St. Sacrement s'étoit rendu, le 4 Juin, à diſcrétion, à Don Cevallos, faute de vivres. Les aſſiégeans n'ont pas perdu un ſeul homme; la garniſon priſonniere de guerre, y compris les habitans en état de porter les armes, montoit au nombre de 7000 hommes. On a trouvé dans la place une artillerie très-nombreuſe, ainſi qu'une immenſe quantité de munitions de guerre. Il y avoit dans le port trois vaiſſeaux marchands & quelques bâtimens dont on croit les chargemens d'une valeur conſidérable. On attend des détails circonſtanciés de cette conquête.

Les lettres de Cadix portent que l'eſcadre de vaiſſeaux armés aux ordres de Don Michel Gaſton, ſe maintient en rade, où elle renouvelle continuellement ſes vivres pour ſix mois, à meſure qu'ils ſont conſommés. Les vaiſſeaux de ligne *le St. Michel* & *l'Orient*, qui étoient en croiſiere, ſont rentrés dans la baye. La frégate *la Ste. Cathérine* eſt partie de Cadix, par ordre de la cour, ſans qu'on ſçache ſa deſtination. On arme le vaiſſeau du roi *le Péruvien*, pour aller au Callao de Lima dans la mer du ſud.

On écrit de Carthagene que la frégate *la Notre-Dame des Carmes*, commandée par M. de Salaberria, étoit entrée dans ce port, amenant

une prise françoise. Cette frégate faisoit partie de l'escadre espagnole, composée de deux vaisseaux de ligne & de quelques frégates qui sont en station à la hauteur d'Alger. La polacre françoise étant sortie de ce port pour Alexandrie d'Egypte, où elle transportoit 182 Maures, y compris deux femmes, qui alloient en pélerinage à la Mecque, fut reconnue & arrêtée par le commandant de l'escadre, qui l'envoya à Carthagene sous l'escorte de *la Notre-Dame des Carmes*. A leur arrivée, les Maures ont été débarqués, & mis au lazaret pour y faire la quarantaine. On procede à l'inventaire du chargement de la polacre, & l'on attendra ensuite la décision de la cour.

Ces lettres ajoutent que M. Tachon a conduit à Carthagene une frégate barbaresque dont il s'étoit emparé à la vue de ce port; l'équipage s'étoit sauvé dans la chaloupe. Cinq autres bâtimens barbaresques, pris par un chebec & une galiote espagnole, ont été conduits à Ceuta.

Aux trois tirages de la loterie de Murcie, exécutés depuis le 23 Août jusqu'au 9 Septembre inclusivement, il est sorti 27,000 billets, qui, ajoutés aux 223,000 sortis précédemment, ont complété en 23 tirages, le nombre total de 250 mille billets.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 2 Septembre.*) La reine a accordé le titre de vicomte de Lorignan, avec une commanderie de 3 mille cruzades par an, à Don Manuel-Bernard de Mello, lieutenant-général & gouverneur d'Elvas. S. M. a élevé en même tems au grade de maréchal-de-camp Don Jean de Tavora, connu par une détention de 22 ans, & qui avoit obtenu précédemment la place de commandant d'Elvas.

Digitized by Google

L. M. & la famille royale ont passé toute la journée du 1er. de ce mois au château de Cintra, d'où elles sont revenues le soir à celui de Quelus. Il est à remarquer que ce château royal n'avoit pas été occupé depuis qu'Alphonse VI, roi de Portugal, y avoit été arrêté. Ce prince fut ensuite détrôné, & conduit aux isles de Tercere, où il finit ses jours.

La nouvelle ordonnance concernant le commerce de vin d'Oporto, est actuellement sous presse, & paroîtra bientôt en public; il n'a encore été rien décidé au sujet des autres compagnies de commerce.

On est actuellement occupé à équiper deux vaisseaux de guerre, qui doivent mettre dans peu à la voile; & afin d'en compléter d'autant plus promptement les équipages, on a enlevé 50 mâtelots, qui ont été conduits à bord de celui qui partira le premier. On ignore la destination de ces deux bâtimens.

Il est arrivé un courier extraordinaire de France, avec des dépêches que l'on dit être relatives à une nouvelle alliance entre cette cour & celles de Versailles & de Madrid.

FRANCE.

VERSAILLES (*le 5 Octobre.*) Le roi a nommé à l'abbaye de Signy, ordre de Cîteaux, diocese de Reims, l'abbé de Bourbon, qui a remis celle de St. Vincent de Metz; à celle de Bolbonne, même ordre, diocese de Mirepoix, l'abbé de Montesquiou, vicaire-général de Limoges; à celle de Pornic, ordre de St. Augustin, diocese de Nantes, l'abbé Dupargo, vicaire-général de Nantes, & à celle de St. Marcel, ordre de Cîteaux, diocese de Cahors, l'abbé Haugard, vicaire-général de Noyon.

Digitized by Google

Mme. la comteſſe d'Artois qui avance heureuſement dans ſa groſſeſſe, a été ſaignée étant à miterme.

Le 21 du mois dernier, le comte de Flavigny, miniſtre-plénipotentiaire du roi près l'infant d'Eſpagne Don Ferdinand, duc de Parme, qui étoit de retour ici par congé, a eu l'honneur d'être préſenté au roi par le comte de Vergennes, miniſtre & ſecrétaire d'état ayant le département des affaires étrangeres, & de prendre congé de S. M. pour retourner à ſa deſtination.

Le même jour, M. de la Coré, intendant de Beſançon, eut l'honneur d'être préſenté au roi par le comte de St. Germain, miniſtre & ſecrétaire d'état au département de la guerre, & de prendre congé de S. M. pour retourner à ſa deſtination.

Le 22, la comteſſe de Mâcon eut l'honneur d'être préſentée à la reine, & aux princeſſes du ſang par la marquiſe d'Adhémar.

Le 23, le comte de St. Germain, miniſtre & ſecrétaire d'état au département de la guerre, ayant prié le roi d'agréer la démiſſion de cette place, le prince de Montbarrey, ſecrétaire d'état au même département, qui lui étoit adjoint, en eſt reſté ſeul chargé.

Le 28, la comteſſe de la Fare eut l'honneur d'être préſentée au roi par Mme. la comteſſe d'Artois, en qualité de Dame pour l'accompagner, à la place de la marquiſe de St. Simon. La comteſſe de Thilly eut auſſi l'honneur d'être préſentée le même jour à S. M. par Mme. Eliſabeth de France, en qualité de Dame pour l'accompagner.

L. M., Monſieur, Madame, Mgr. le comte d'Artois, Mme. la comteſſe d'Artois, & Mme. Eliſabeth de France ſont partis le 3 de ce mois pour aller à Choiſy, où la cour reſtera juſqu'au 9, qu'elle doit ſe rendre à Fontainebleau.

Digitized by Google

Mesdames Adélaïde, Victoire & Sophie de France, qui étoient revenues, le 27 du mois dernier, de leur château de Bellevue, y sont retournées le 3 de ce mois. Ces princesses y resteront jusqu'au 8 qu'elles iront à Choisy, d'où elles se rendront le 9 à Fontainebleau.

PARIS (*le 6 Octobre.*) Les nouveaux arrêts du conseil d'état du roi sont au nombre de 4. Le 1er., daté du 31 Juillet dernier, défend toute espece d'entrepôt & magasin au Pont-de-Beauvoisin, & ordonne que tout voiturier qui enlevera des marchandises dudit lieu, sera tenu d'être porteur de l'acquit des droits, ou d'expéditions justificatives qu'ils ont été payés, à peine de confiscation des marchandises & équipages, & de 500 livres d'amende.

Par le second, du 8 Août, qui restreint la fouille du salpêtre, S. M. ordonne qu'à compter du 1er. Janvier prochain les salpêtriers ne pourront faire la recherche des terres salpêtrées dans les caves & celliers, en aucun tems de l'année, ni dans les lieux d'habitation personnelle, & fait défenses aux salpêtriers d'exiger des communautés ou particuliers aucune fourniture de bois, ni aucune voiture gratuitement; chaque communauté pourra se rédimer de la fouille & des charges qui en sont la suite, en faisant construire une nitriere artificielle, & y faisant transporter à ses frais les terres salpêtrées, pourvu que cette nitriere soit proportionnée à la récolte du salpêtre. Le salpêtre brut provenant de la fouille, sera payé 8 s. la livre; le salpêtre provenant des nitrieres des particuliers ou communautés sera payé 10 s. la livre; ceux qui seront autorisés par les régisseurs des poudres à l'établissement des nitrieres artificielles, ne pourront être augmentés à la taille, capitation, &c., en

juſtifiant avoir fourni dans l'année mille livres de ſalpêtre brut dans les magaſins de S. M.

Le 3me., du 14 Août, accorde pour le terme & eſpace de 15 ans aux ſyndics, adminiſtrateurs & intéreſſés dans la compagnie de la Guiane françoiſe, le privilege excluſif de la traite des noirs, & du commerce en l'iſle de Gorée & ſur les côtes d'Afrique, depuis le Cap-Verd juſqu'à la riviere de Caſamance; à quoi S. M. s'eſt déterminée d'autant plus volontiers, qu'elle eſt informée que les côtes ſur leſquelles le privilege qu'elle accorde doit s'étendre ſont preſqu'entierement abandonnées par les négocians françois.

Le 4me., du 27 Août, concerne la liquidation & acquittement des dettes des communautés d'arts & métiers établies dans la ville de Lyon, & autres villes du reſſort du parlement de Paris.

Des lettres patentes du 24 Août, enregiſtrées au parlement le 2 Septembre, renvoient à la grand'chambre du parlement de Paris la connoiſſance des conteſtations nées & à naître au ſujet des biens, revenus, droits, privileges, exemptions & immunités appartenans à l'hôtel royal des invalides.

D'autres lettres-patentes du 30 Août, en éteignant & ſupprimant le bureau d'adminiſtration actuelle du college de Louis-le-Grand, ordonnent qu'il ſoit formé & établi un nouveau bureau d'adminiſtration, qui ſera préſidé par le grand aumônier de S. M., & compoſé de 4 officiers du parlement, dont deux, l'un clerc & l'autre laïc, ſeront choiſis dans la grand'chambre, & les deux autres dans la chambre des enquêtes; d'un ſubſtitut du procureur-général, de 4 bourgeois notables de la ville de Paris, & du grand-maître temporel des bourſiers.

Il paroît 5 ordonnances du roi, datées du 28 Août, pour régler le traitement des troupes qui

Digitized by Google

ſont, ou qui paſſent dans nos colonies d'Amérique. Ces troupes ſont des régimens d'infanterie, des compagnies de dragons, des troupes du corps-royal de l'artillerie, & les 4 régimens coloniaux des iſles du vent & ſous le vent. Outre une augmentation de ſolde conſidérable, S. M. leur accorde par homme, ſans aucune retenue ſur la ſolde, une ration de 24 onces de pain ou de 20 onces de farine, & de 8 onces de bœuf frais ou ſalé chaque jour.

Un réglement du 18 Septembre, concernant la compoſition de la ration des fourrages aux troupes à cheval, contient ce qui ſuit.

« S. Maj. s'étant fait repréſenter ſon ordonnance du 31 Mai 1776, concernant l'adminiſtration des fourrages, & voulant avoir égard aux repréſentations qui lui ont été faites ſur les avantages qui réſulteroient pour la conſervation des chevaux, tant de ſa maiſon militaire que des régimens de cavalerie, dragons & huſſards, de rendre uniforme pour toute l'année la ration d'avoine qui lui eſt diſtribuée, a ordonné & ordonne qu'à commencer du 1r. Novembre prochain, la ration de fourrage, ſans diſtinction du ſemeſtre d'hyver d'avec le ſemeſtre d'été, demeurera fixée uniformément pour toutes ſes troupes à cheval, ſoit en garniſon, ſoit en quartier, à 10 livres de foin, 10 livres de paille, poids de marc, & les deux tiers du boiſſeau d'avoine, meſure de Paris. Lorſque la paille ſera rare, la ration ſera compoſée de 12 livres de foin, 6 livres de paille ſeulement, avec les deux tiers du boiſſeau d'avoine; & à défaut de paille, la ration ſera fixée à 15 livres de foin ſans paille, toujours avec les deux tiers du boiſſeau d'avoine ».

On a prématurément annoncé que le grand conſeil avoit porté ſes repréſentations au roi. Ce tribunal ayant fait demander le jour qu'il plai-

roit à S. M. de les recevoir, le garde des ſceaux a répondu qu'à cauſe de l'interruption des conſeils, il n'étoit pas poſſible d'indiquer le jour avant le mois d'Octobre, pendant le ſéjour de la cour à Fontainebleau. Cette réponſe prouve que c'eſt ſans fondement qu'on avoit aſſuré que ce voyage n'auroit pas lieu.

La retraite du comte de St. Germain eſt de 50 mille livres, dont 15 mille reverſibles à la comteſſe ſon épouſe.

Les régiſſeurs du roi pour la poſte ſont MM. de Montrégard, de Montſauges de Richebourg, de la Reyniere, du Buc de Longchamp, & Richard. Ils entreront en exercice le 1er. Janvier prochain.

L'affaire du vicomte de Choiſeul contre le duc de Lorges, ſon beau-frere, continue de faire beaucoup de bruit, & de devenir intéreſſante par les écrits qu'ils répandent chacun en leur faveur. Le duc de Lorges prétend que ſon beau-pere étoit le maître de diſpoſer de ſa belle terre de Quintin en Bretagne, & que le roi y ayant attaché le titre de duc en ſa faveur, M. de Choiſeul n'a pas droit de s'oppoſer à la donation qui lui en a été faite. Celui-ci répond que ſi ſon beau-pere avoit laiſſé des garçons, on ne pouvoit ôter à l'aîné le droit d'hériter de cette terre, mais que n'ayant laiſſé que des filles, elle doit appartenir à l'aînée, qu'il a épouſée, & quant à ce qu'on objecte que ſon beau-pere pouvoit vendre cette terre & en dépenſer le produit, il répond qu'il étoit toujours le maître, en qualité de plus proche parent, de ſe l'approprier par retrait lignager, &c. La déciſion de ce procès pique la curioſité publique.

Le marquis de Brunoy, en faiſant des dépenſes exceſſives, s'eſt conduit d'ailleurs avec tant d'indécence que ſon honneur a été ſouvent com-

promis, & sa vie plusieurs fois en danger. Le gouvernement a cru devoir arrêter les mouvemens déréglés d'une tête aussi foible, en s'assurant de sa personne, & en le faisant néanmoins jouir de tous les avantages que peuvent encore lui promettre les restes de sa fortune immense. En conséquence, le marquis de Brunoy a été relégué, par ordre supérieur, dans une grande & belle maison, où il aura tous les agrémens de la vie. On a mis près de lui deux ancien militaires, avec des honoraires de mille écus chacun; ils sont chargés de ne le point perdre de vue, de veiller à sa conduite, & d'écarter de lui un tas de gens de rien qu'il avoit ramassés, & dont il faisoit son unique société.

On a vu, dans la 2e. Quinz. de Septembre, page 46, que plusieurs familles percevoient, sans aucun titre, depuis 1661, 21 sous par jour sur chaque fiacre. Ces mêmes particuliers ont obtenu par surprise des lettres-patentes non revêtues de leur forme, qu'ils ont fait néanmoins afficher & signifier aux loueurs de carrosse. Par ces lettres ils sont autorisés de nouveau à percevoir le droit de 21 sous. Les loueurs de carrosses, qui sont dans l'impossibilité de le payer, ont député 650 d'entr'eux pour supplier S. M. de les en exempter. Ils ont ajouté que cet impôt exorbitant les empêchoit d'entretenir leurs voitures & de renouveller leurs chevaux, & qu'ils ne pouvoient satisfaire le public. Le roi a ordonné que les voitures saisies, sur le refus de paiement du droit, seroient rendues aux propriétaires, & qu'on ne les inquiéteroit plus à l'avenir sur cet objet, dont S. M. n'avoit eu aucune connoissance. Cette députation s'est faite avec beaucoup d'ordre. Une partie du guet-à-cheval & plusieurs brigades de maréchaussée étoient sur la route de Paris à Choisy. Dans le discours des députés des

fiacres, on a remarqué cette offre patriotique : *Sire, ordonnez que ce droit soit levé à votre profit, & nous le doublerons avec plaisir ; mais que des particuliers sans titre ne viennent point nous enlever le fruit de nos sueurs.*

Quelques-unes des jeunes épouses des colonels qui vont en Amérique avec leurs régimens, ont demandé à suivre leurs maris. De ce nombre est la baronne de Cadignan, femme du colonel du régiment d'Agenois. La comtesse de Lowendal n'a conduit son mari que jusqu'à Brest, parceque ses affaires exigent sa présence en France. Le comte de Lowendal doit avoir le commandement de la Guadeloupe, lorsqu'il y aura joint le second bataillon de son régiment d'Armagnac, & il a, dit-on, la promesse d'être fait maréchal-de-camp.

La nuit du 22 au 23 du mois dernier, vers une heure du matin, le feu prit à une boutique de la foire St. Ovide, & en moins d'une demi-heure, en réduisit 27 en cendres. Toute la foire couroit risque d'éprouver le même sort, sans la promptitude des secours, & si l'on n'avoit pas pris le parti de couper toute communication à la rapidité des flammes. Quoique la plupart des marchands fussent endormis, il sont parvenus à se sauver ; il n'y a eu qu'un enfant qu'on n'a pu tirer de son lit, qui ait péri, & une fille de boutique, qui est tellement brûlée qu'on désespere de sa vie. Cet incendie, qui a causé plus de 100 mille écus de perte, a donné lieu à des actes de bienfaisance & d'humanité qui méritent d'être connus.

Les Srs. Audinot & Nicolet ont demandé & obtenu la permission de donner chacun deux représentations au profit des incendiés, & les entrepreneurs de quelques petits spectacles de la foire ont suivi cet exemple.

Un marchand de Versailles, ayant appris que

Digitized by Google

l'un de ſes débiteurs avoit beaucoup perdu, eſt venu auſſitôt à Paris, a fait par-devant notaire un déſiſtement de ce qui lui étoit dû par la même perſonne, & lui a offert une ſomme d'argent qui pût l'aider à remplir les engagemens qu'elle avoit contractés pour la fin du mois.

Le corps de la draperie & mercerie a formé une délibération par laquelle il a été unanimement arrêté que, tant les marchands, au nombre de 13, appartenans au corps, que ceux qui n'y tiennent pas à ce titre, ayant droit à ſes ſecours, il ſeroit remis au lieutenant-général de police une ſomme de... pour être diſtribuée, ſuivant ſa prudence, aux incendiés.

La communauté des marchandes de modes a envoyé par ſon agent une ſomme à laquelle pluſieurs marchands de cette communauté ont contribué.

La dame Cauſſin, marchande limonadiere, a demandé la permiſſion de faire une quête dans les différentes boutiques de la foire qui ont été préſervées du malheur, & cette marchande a offert la premiere d'y porter quatre louis d'or.

La police a ordonné que les 10 maiſons de jeu qui ont encore *la Belle*, donneroient un jour au profit des incendiés. On eſtime que cet objet ſeul leur vaudra environ 50 mille livres.

Enfin, des perſonnes généreuſes, qui ne veulent pas être nommées, ont envoyé, dès le jour même de l'incendie, des ſommes d'argent au lieutenant-général de police. On eſpere que ces traits de généroſité qui ſe multiplient chaque jour, pourront concourir au rétabliſſement des marchands & entrepreneurs qui ont perdu tout ce qu'ils poſſédoient.

On mande de Caen, que dans trois maiſons différentes, on a trouvé du verd-de-gris dans du ſel pris au grenier, & en aſſez forte quantité. Ces

Digitized by Google

là n'est pas étonnant, puisqu'on emploie le cuivre dans les tremies qui servent à le mesurer, & que les grilles sont faites de ce métal, ainsi que la garniture des boisseaux. Cela prouve la sagesse du réglement qui a prohibé le cuivre pour certains usages, & combien il seroit à desirer qu'on étendît la proscription de ce métal.

M. Parmentier, connu par plusieurs expériences utiles à l'humanité, telles que l'analyse sur la pomme de terre, qu'on avoit soupçonné de pouvoir nuire, & l'examen de l'ergot du seigle, confirme les craintes sur le danger des vaisseaux de métal & de terre vernissée. Il vient de faire publier, à cette occasion, des faits qui se sont passés sous ses yeux, & dont voici les détails :

« Une personne éprouvant un mal-aise que plusieurs médecins attribuoient à des vers, & se trouvant fatiguée des essais infructueux qu'elle avoit tentés pour s'en débarrasser, vint me prier de lui procurer du soulagement ; je l'engageai à faire usage d'une eau bouillie sur du mercure enfermé dans un nouet, en lui recommandant de se servir pour cela d'une caffetiere de fayence ou d'un pot de terre non vernissée; le malade fit précisément tout le contraire de ce que je lui prescrivis, ainsi qu'il arrive souvent ; il mit son mercure à nud dans un pot de terre vernissée, & but dans la matinée jusqu'à 3 chopines de cette boisson vermifuge dont il fut violemment purgé. Un pareil effet avoit bien le droit de me surprendre : aussi ne balançai-je point à soupçonner le vase qui avoit servi à la préparation du remede ; je l'examinai, & j'apperçus très-distinctement le vernis de la partie intérieure entierement détruit. Passons au second accident ».

« Une compote de lievre, envoyée de Mondidier à Paris dans un pot de terre vernissée, ne parut sur la table que trois jours après son ar-

rivée : tous les convives qui en mangèrent ne tardèrent point à éprouver des coliques très-vives qui furent suivies d'évacuations abondantes. L'intérieur du pot, soigneusement examiné, laissa appercevoir des érosions qui ne permettoient pas de douter qu'elles ne fussent produites par l'action de la graisse de la compote ».

« La comtesse de la V., dont l'unique occupation consiste à faire du bien, m'entendant raconter, il y a quelques jours, ces deux faits avec les circonstances que je viens d'exposer très-brievement, me pria de l'accompagner à sa cuisine pour en visiter les ustenciles : la premiere chose qui frappa mes yeux, fut une terrine dont le vernis étoit presqu'entierement rongé, pour avoir contenu, en différentes fois, des eaux grasses qui y avoient séjourné. »

En parlant des pots de terre vernissée, dans une lettre adressée aux auteurs du *Journal de Paris*, M. Parmentier croit avec raison, qu'on ne sçauroit trop éclairer les hommes sur ce qui peut véritablement leur nuire, & mettre sous leurs yeux les dangers auxquels ils s'exposent, lorsqu'ils ne sont ni assez attentifs, ni assez circonspects. Ne cessons donc, dit-il, de leur répéter : *Vous pouvez préparer vos alimens & vos boissons dans toutes sortes de vases, pourvu qu'ils soient secs & propres ; mais ne les laissez jamais refroidir & séjourner que dans ceux qui sont faits de fayence, de porcelaine, de verre, de bois & de poteries communes non vernissées.*

Les physiciens se sont appliqués, depuis plusieurs années, à rendre utile à l'humanité les effets de l'électricité ; ils ont obtenu des succès sur des corps paralysés, & n'ont pas toujours été aussi heureux dans d'autres maladies. On vient de tenter ici une expérience sur une homme qui a perdu la vue, & qui, après une douzaine d'essais,

Digitized by Google

à commencé à la recouvrer ; mais il voit les objets à l'envers. On espere qu'en continuant les épreuves, sa vue se remettra entierement.

On a parlé en 1773 d'un jeune sourd & muet, trouvé sur le grand chemin de Péronne à Cuvilly. Cet enfant fut conduit à bicêtre, où, après un séjour de 2 ans, il demeura à l'hôtel-dieu l'espace de 8 mois pour cause de maladie. L'abbé de l'Epée, cet instituteur gratuit des sourds & muets, le prit alors, & lui procura une pension. On dit à présent que ce jeune homme, dont on ignoroit la naissance, est le fils du feu comte de Solar. Si les informations qu'on fait à ce sujet, conduisent à quelque découverte, on aura soin d'en faire connoître le résultat.

Le chevalier Déon, sur le sexe duquel il s'est fait des paris ici comme à Londres, après un court séjour à Versailles, est parti pour Tonnerre, lieu de sa naissance, & où sa mere vit encore avec sa famille.

Depuis quelques jours, on a arrêté beaucoup de filoux & de voleurs, particulierement de ceux qui s'introduisent dans les maisons, & y enlevent quantité d'effets.

Les provinces ne sont pas exemptes de ces fléaux de la société. Un marchand du Périgord vient d'en faire la triste expérience. En passant, le 6 du mois dernier, vers les 9 heures du soir, dans un lieu qu'on appelle le *Bois-Girard*, pour se rendre à la foire de Guibray, il descendit de cheval pour satisfaire à quelque besoin, & vit paroître sur le champ deux hommes, qui, armés, l'un d'un pistolet, & l'autre d'un bâton, lui demanderent la bourse ou la vie. Un chien danois qu'il avoit avec lui se jetta sur un de ces voleurs, qui, d'un coup de pistolet, l'étendit par terre. Le marchand le croyant tué, & voyant les voleurs occupés de cette scène, leur aban-

Digitized by Google

donna son cheval, & prit la fuite à travers les champs. Arrivé à Thouars, il s'adressa à l'exempt de la maréchaussée, à qui il fit la déclaration de tout ce que contenoit sa valise, dans laquelle il se trouvoit 17200 liv. en argent. Toute la brigade monta aussitôt à cheval, & se rendit sur le lieu, où elle arriva à 11 heures. On trouva, à la pointe du jour, la valise vuide ; on fit ensuite plusieurs recherches inutiles dans tous les lieux des environs, & l'on retrouva le chien, qui n'étoit blessé que de quelques grains de plomb à une patte. On apprit ensuite que, sur les 6 heures du matin, le cheval avoit été trouvé dans la riviere de Thoué, près du village de Vionais, embarrassé dans sa bride, & que des payśans l'avoient retiré de la vase, d'où il ne pouvoit sortir. Ce n'est pas le premier vol qui ait été commis dans ce lieu ; plusieurs y ont été arrêtés, & il s'y est même commis des assassinats.

On s'est trompé en annonçant que la veuve Desrues avoit été condamnée au dernier supplice ; on dit qu'il n'a été prononcé au châtelet qu'un *plus amplement informé* d'un an, pendant lequel elle gardera prison.

Denise Goujon, fille du village de Romainville, choisie le 1 Mai dernier, par ses compagnes & les notables de ce lieu, comme la plus méritante, a été mariée, le 9 Septembre, avec Jean-Louis Eve, vigneron. La société qui l'a dotée a fait, comme à l'ordinaire, les frais de la nôce ; le festin a été servi en public sur une table de 80 couverts, où ont été invités 28 parens des mariés. On y a porté la santé du roi, de la reine & de la famille royale, avec des acclamations réitérées de *vive le roi*. Des personnes de la plus haute considération honoroient cette fête de leur présence.

Digitized by Google

prises amenées dans ses ports & dans ses rades, sous peine, pour les dépositaires ou acquéreurs, d'en répondre personnellement, & d'être contraints à la restitution des effets ou de leur valeur. Vous voudrez bien, Messieurs, faire connoître les intentions du roi aux négocians de votre place, & les prévenir que S. M. ne souffrira pas qu'il soit porté la plus légère atteinte à l'exécution de ses ordres. Je suis persuadé que les négocians seront eux-mêmes très-empressés à donner une preuve de leur soumission aux volontés du roi, & de la reconnoissance dont ils sont pénétrés pour la protection toujours active que S. M. accorde au commerce. Je vous préviens encore que les procureurs de S. M. aux sieges d'amirautés ont ordre de poursuivre les contrevenans à leur requête. Je vous préviens au surplus, que les ports du royaume étant ouverts à toutes les nations pour le commerce, les bâtimens marchands de l'Amérique septentrionale continueront d'y être admis avec leurs cargaisons, & ils pourront charger en retour les denrées dont la sortie est permise. S. M. n'en excepte que les munitions de guerre, & elle compte qu'on n'abusera pas de ce moyen pour introduire des prises sous le masque d'un commerce ordinaire & permis.

Extrait d'une lettre de M. Alix, avocat au parlement de Paris.

Le comte de Buffon dit, dans son histoire naturelle, qu'il n'a jamais pu parvenir à faire accoupler frauduleusement le lievre & le lapin, malgré l'analogie que l'on croit appercevoir entre ces deux espèces; & l'on peut bien s'en rapporter à l'œil pénétrant de ce célebre naturaliste. Voici cependant l'histoire d'un accouplement plus extraordinaire, puisque les espèces sont infiniment moins

analogues. Il s'agit de l'union d'un lapin d'Angora avec une chatte commune, & qui a eu le ſuccès le plus complet. Je puis garantir la vérité du fait, fort aiſé d'ailleurs à conſtater, puiſque l'animal produit par cette liaiſon exiſte actuellement au village de Villeron, près Louvres, à 5 lieues de Paris.

Soit beſoin, ſoit caprice, ces deux animaux qui habitoient la même maiſon, ſe ſont appareillés, & voici les ſingularités qu'offre le fruit de cette étrange copulation. Cet animal à la tête ſi conforme à celle du chat, qu'il ſeroit peut-être difficile d'en ſaiſir la différence extérieure : ſeulement ſes yeux ſont placés un peu moins de front que dans les chats ordinaires, enſorte qu'il voit très-imparfaitement devant lui, mais très-bien des côtés. Il a les dents du chat, &, comme lui, eſt carnivore. Il eſt placé fort bas ſur ſes pattes, qui ſont abſolument conformes à celles du lapin ; le train de derriere en entier reſſemble tellement à celui de ce dernier animal qu'il peut à peine l'élever, ce qui lui donne une marche gauche lorſqu'il ſe promene à pas comptés, & l'oblige à prendre l'allure du lapin, lorſqu'il veut courir, c'eſt-à-dire qu'il ramene en un tems & ſubitement tout le train de derriere ſur celui de devant. Ses ongles ſont mouſſes comme dans le lapin, & n'ont pas la faculté de ſortir facilement de leurs tuniques, comme dans le chat. Sa queue, qui n'a que deux pouces de longueur, eſt redoublée comme celle du lapin, &, quoique ſemblable en apparence, eſt beaucoup plus forte en vertebres, & bien moins en poil. L'épine du dos ne ſe ſent pas dans toute ſa longueur, comme dans les chats, mais paroît interrompue à la partie des reins. Je ne doute pas que l'intérieur de cet animal ne préſentât des particularités tout auſſi remarquables. Il ne paroît être mulet, & probablement incapable

Digitized by Google

de ſe reproduire. Il eſt tout blanc comme ſon pere, & ſon poil eſt fort doux, ſa voix eſt celle du chat, ſeulement un peu plus grêle. Ce ſingulier animal, qui a 4 mois, eſt aſſez joli & fort familier; il ſe dreſſe ſouvent ſur ſes pattes de derriere, & dans cette attitude fait ſa toilette avec celles de devant, à la maniere des lapins. Mais le plus étonnant de tout ceci, eſt que ſa mere a mis bas 4 petits, & qu'un ſeul eſt venu avec cette bizarre conformation. Y auroit-il eu ſuperfétation?

La fête *des bonnes gens* a été célébrée à Canon-les-Bonnes-Gens en Normandie, le 21 du mois dernier, de la maniere la plus propre à étendre & à faire ſentir les utiles effets de cette ſorte d'inſtitution qui conſole & le ſimple citoyen & l'homme de la campagne, en les élevant par la vertu à ce que la ſociété reconnoît de plus grand.

La veille, on célébra un ſervice pour Pierre Lemonnier, premier bon vieillard; tout le clergé, toute la nobleſſe du pays s'honorerent d'y aſſiſter. Le cœur de Pierre Lemonnier fut mis ſous une tombe de marbre avec cette inſcription ſimple: *Il honora ſon pays & ſa famille, par une vie ſans reproche.* Les marques de ſes honneurs, c'eſt-à-dire, ſon cordon bleu, ſa médaille & ſa couronne, ont été ſuſpendus à des branches de cyprès & de chêne entrelacées, qui ſurmontoient ſon mauſolée champêtre.

Le jour ſuivant, on couronna pour *bon Vieillard* le Sr. Legros, marchand chapelier du bourg de Meſidon, mari de la *bonne Mere* couronnée l'année précédente, & pour *bonne Fille* ou *Roſiere*, la Dlle. Marie-Anne Trébutine, du même bourg, avec les cérémonies qu'on a vues pratiquées dans les premieres relations qu'on a données de cette fête intéreſſante.

On remit auſſi à la premiere roſiere, Jeanne

Colin, mariée le même jour, une somme de 300 liv., provenant d'un legs de Mme. de Launay, veuve de M. de Launay, tréſorier de l'extraordinaire des guerres, appliquée à cet uſage avec l'agrément de ſa famille par M. Laurent, ſon exécuteur teſtamentaire, ci-devant contrôleur-général des domaines & bois de Picardie. On annonça auſſi diverſes médailles envoyées par honneur, au nom de la ſociété *des bonnes gens*, à pluſieurs citoyens recommandables, à M. l'abbé de l'Épée, pour le ſoin qu'il prend d'inſtruire les ſourds & muets; à M. Pia, ancien échevin de Paris, pour l'invention de ſa méthode conſervatrice des noyés; à M. de la Haye, curé de Pavant, pour l'application annuelle qu'il fait au ſecours des pauvres de ſa paroiſſe, d'une penſion dont le roi l'a gratifié, &c.

Au retour de la meſſe ſolemnelle du couronnement, on trouva aux pieds de la ſtatue d'Henri IV & de celle du roi, une grande cocagne ornée & entrelacée de guirlandes, de rubans & de fleurs, avec cette inſcription, dont le caractere bienfaiſant & naturel de Henri IV a conſacré ce que les expreſſions auroient aujourd'hui de vulgaire: *La poule au pot.* Le repas fut ſuivi de chanſons & de couplets analogues à cette idée, qui exprimoient la bienfaiſance & les vœux de deux rois bons & chéris; les chants furent interrompus par l'avis qu'on eut de l'arrivée des deux portraits du roi & de la reine, dont L. Maj. ont bien voulu honorer l'inſtituteur de la fête. On alla auſſi-tôt en pompe les recevoir au bruit des boîtes & de la mouſquetterie, & aux acclamations d'un peuple immenſe & des perſonnes les plus qualifiées du pays & des villes voiſines. Les auguſtes ſantés de L. M. furent portées avec la même pompe, la même allégreſſe, & la même expreſſion d'amour de cette portion de leurs ſu-

Digitized by Google

jets, ainſi que celles de Mgr. le comte d'Artois & de Mme. la comteſſe d'Artois. Ce prince, protecteur de la fête, avoit bien voulu, pour lui donner un nouvel éclat, y préſider cette année dans la perſonne d'un commiſſaire par lui nommé, & l'a honorée d'un ſceau qui a pour face ſon image, ſur une colonne environnée de trophées & d'attributs militaires, avec ces mots : *Fovet & ornat*, & pour légende : *In terra pax hominibus bonæ voluntatis.* La joie publique, renouvellée par ces divers incidens, l'effet touchant des diſcours de l'abbé de Vauxcelles, prédicateur du roi, lecteur & bibliothécaire de Mgr. le comte d'Artois, & de l'abbé de Boulongne, prédicateur de Meſdames, prononcés l'un le jour de la fête, & l'autre le dimanche ſuivant, jour de l'octave, ont préſenté des tableaux tels qu'en offrent rarement les fêtes bruyantes des villes. Ces inſtitutions précieuſes dans les campagnes, & qu'on peut regarder comme des proteſtations contre le ſyſtême courant des mœurs & contre la décadence de l'eſprit patriotique, en ſont aujourd'hui les reſtauratrices dans les lieux où ſe célebrent ces fêtes; c'eſt ce qui eſt déjà atteſté par les curés & les prêtres du canton.

M. Sage, de l'académie des ſciences, s'étant aſſuré de la cauſe de l'aſphyxie, ou privation ſubite du pouls, de la reſpiration, du ſentiment & du mouvement, & convaincu pas ſes expériences que l'alkali volatil, loin d'être regardé comme acceſſoire, ou comme un ſimple ſtimulant dans le traitement uſité en pareil cas, devoit, au contraire, être employé de préférence à tout autre remede, a fait part de ſes obſervations à M. Lenoir, lieutenant-général de police, devant lequel il a répété ſes principales expériences. Ce magiſtrat, toujours occupé du bien public, a jugé qu'on ne pouvoit trop ſe hâter de répandre,

Digitized by Google

par la voie de l'impreſſion, une méthode auſſi ſimple que ſûre de remédier au grand nombre d'accidens cauſés tant par les vapeurs acides & meurtrieres des fermentations, que par la vapeur également acide du charbon, les émanations méphitiques de certaines foſſes d'aiſance, & pour nombre d'autres circonſtances qui, faute d'un remede prompt & facile, expoſent journellement le citoyen à paſſer d'un état de mort apparente à une mort réelle. M. Sage a eu l'attention d'obſerver dans ſon ouvrage imprimé à l'imprimerie royale, ſous le titre d'*Expériences propres à faire connoître que l'alkali volatil fluor eſt le remede le plus efficace dans les aſphyxies*, quels ſont les cas où cet alkali ne peut convenir, & peut même devenir nuiſible, tels que ceux de l'économie animale tendant à l'alkaleſcence, au ſcorbut, &c.

En conſéquence de l'achat que S. M., par un des actes de ſa bienfaiſance, a fait du remede de M. Gamet, ancien profeſſeur royal d'anatomie comparée, à Lyon, contre les affections cancéreuſes, ce remede ſe trouve tout préparé par l'auteur, chez M. Cadet, de l'académie des ſciences, & profeſſeur en pharmacie, rue St. Honoré, chez M. Teſſier, apothicaire, place des Terreaux, à Lyon, & chez M. Gamet, rue Plâtriere, à Paris. Toutes les perſonnes qui s'adreſſeront à lui ſont priées d'affranchir leurs lettres, &, comme il eſt obligé de s'abſenter quelquefois, de lui écrire, dans le cas où l'on n'auroit pas une prompte réponſe, *à Coligny, par St. Amour, en Franche-Comté.* Il a fait paroître en même tems un petit traité où l'on trouve ce que ſon expérience lui a appris ſur les maladies cancéreuſes, & les cas où ſon remede convient particuliérement. Cette brochure très-intéreſſante ſe trouve chez Didot le jeune, quai

des auguſtins, chez Ruault, rue de la Harpe, & à Lyon, chez Roſſet, libraire, rue Merciere.

Au tirage de la loterie royale de France, du 16 Septembre, les numéros ſortis de la roue de fortune, ſont : 22, 11, 63, 55, 9.

Les numéros ſortis au tirage du 1er. Octobre ſont : 14, 73, 43, 88, 18.

TOULON (*le 20 Septembre.*) Le marquis de St. Aignan, commandant la marine dans ce port, a obtenu 12000 livres de gratification, M. de Bonneval 3000 livres, & M. de St. Céſaire, qui commande à Marſeille, 2000 livres.

Les vaiſſeaux *le Fantaſque*, commandé par le commandeur de Suffren, & le *Lion* par M. de Glandeves, n'attendent plus que le moment favorable pour mettre à la voile, & pour aller croiſer à la place de l'*Hector*, commandé par M. de Moriés, *la Provence*, par M. de Champorcin, & *la Flèche*, par M. de Mortemar, qui ſont entrés dans ce port depuis deux jours. Les chebecs attendent également le beau tems, & partiront avec la diviſion des vaiſſeaux.

On mande de Marſeille que le capitaine Simon l'Hermite, de Dunkerque, d'où il eſt parti le 17 Juillet, a dépoſé que les 24 & 25, étant à environ 15 lieues d'Oueſſant, il a vu en diverſes ſtations 12 vaiſſeaux de guerre anglois, & qu'il a parlé au *Ramillies* de 74 canons, dont le capitaine lui a fait diverſes queſtions.

Un autre capitaine de navire, commandant *le Céſar*, parti de Terre-Neuve le 4 Août, chargé d'environ 3000 quintaux de morue, a dit qu'il n'avoit paru ni vaiſſeaux anglois, ni frégates dans ces parages ; qu'il y a appris que les inſurgens ont détruit les pêcheries angloiſes, & que les pêcheurs ayant apperçu au nord du banc 13 vaiſſeaux qu'ils n'avoient pu reconnoître, lui-mê-

Digitized by Google

me s'étoit dépêché de partir avec ſon chargement. Dans toute la traverſée il n'a rencontré aucune ſorte de bâtiment.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES (*le 30 Septembre.*) Le roi étant en ſon conſeil a encore prorogé le parlement, du 30 Octobre au 20 Novembre. On croit que cette prorogation ſera la derniere, & que d'ici à la rentrée des repréſentans de la nation, l'on recevra des nouvelles de l'Amérique, qui ſeront de nature à ranimer le zele des partiſans du miniſtere.

Les dernieres lettres expédiées de Trente à L. M. donnent quelque eſpérance ſur l'état du duc de Glocester. S. A. R. a commencé à prendre de la nourriture, & tous les ſymptômes allarmans ont beaucoup diminué. On eſpere que ce prince ſera bientôt en état de revenir dans cette capitale à petites journées.

Le colonel Faucitt, qui eſt de retour ici, a rendu compte au roi du ſuccès de ſes négociations dans quelques cours d'Allemagne. On aſſure qu'il a obtenu 6 à 7 mille hommes d'augmentation du landgrave de Heſſe-Caſſel & du duc de Brunswick, & qu'il a fait avec d'autres princes ſouverains, des traités qui ſont tenus ſecrets, & qui n'auront leur effet que dans le cas où la guerre de l'Amérique ne ſeroit pas terminée au printems prochain.

Le général Heiſter & quelques officiers heſſois, arrivés de New-York à Portſmouth, en ſont partis pour retourner dans leur patrie. Ce qui confirme qu'il régnoit de la méſintelligence entre ce général & les commandans anglois, c'eſt qu'il n'a point paru à la cour, ni même en cette capitale.

Digitized by Google

La gazette de la cour, du 27 de ce mois, contient deux lettres de l'Amérique. La premiere eſt du général Burgoyne au lord Germaine. Sa date eſt du 30 Juillet, au quartier-général, ſur la riviere d'Hudſon, près du fort Edward; en voici la teneur.

MYLORD,

Par mes dépêches du 11 du courant, confiées aux ſoins du capitaine Gardiner, mon aide-de-camp, j'ai eu l'honneur d'informer V. S. des progrès heureux qu'avoit alors fait l'armée que je commande; quoique depuis cette époque l'ennemi ſe retirant continuellement d'un poſte à un autre n'ait donné lieu à aucune action remarquable, je crois ne devoir pas différer de mettre ſous vos yeux une lettre dont toute l'importance conſiſte à être datée de la riviere d'Hudſon; & je profiterai de cette occaſion pour donner à V. S. la ſatisfaction d'apprendre que la marche juſqu'ici a été effectuée ſans aucune perte de la part de nos troupes régulieres, quoiqu'à-peine il ſe ſoit écoulé un jour ſans eſſuyer le feu. Il n'y a que quelques Indiens & quelques provinciaux qui aient été bleſſés. La perte des ennemis dans différentes eſcarmouches eſt d'environ 300 hommes, tant tués que priſonniers.

La marche a été très-pénible; mais l'armée en a ſupporté la fatigue avec toute l'alacrité poſſible. Comme dans preſque tous les lieux où il falloit paſſer, le pays eſt déſert, les ennemis avoient trouvé le moyen de rendre ces paſſages plus difficiles encore en coupant des deux côtés du chemin des arbres qui ſe croiſoient en tous ſens, & dont les branches étoient entrelacées. Dans les lieux où il étoit impoſſible de prendre aucun détour, non-ſeulement les troupes avoient à ſe débarraſſer de ces abattis, mais elles ont eu encore plus de 40 ponts à conſtruire, d'autres à réparer; l'un de ceux-ci, formé de troncs d'arbres, avoit deux milles d'étendue ſur un marais.

Je n'ignorois pas que l'on eût pu éviter une grande partie de ces difficultés en redeſcendant par eau de Sheneſborough à Ticondérago, pour prendre une route plus commode par le lac George; mais, indépendamment de ce que je deſirois de prévenir l'effet que produit ſouvent un mouvement rétrograde, en raſſurant un ennemi frappé de terreur panique, je conſidérai que la conſéquence

naturelle de ce second parti, seroit de trouver au fort George une résistance qui occasionneroit au moins du délai, parceque, pendant la retraite, l'ennemi eût pu en sûreté préparer ses batteries, & m'eût du moins forcé à prendre terre avec toutes mes forces pour investir le fort. L'événement a justifié ma prevoiance; la garnison du fort George, voyant ses communications nécessairement coupées par la marche directe de Skenesborough à la riviere d'Hudson, prit, comme je m'y étois attendu, le parti d'abandonner le fort, & de brûler les vaisseaux, laissant le lac absolument libre. Dans l'attente de cet événement, j'avois ordonné à un détachement des troupes du roi, tiré de Ticondéraga, de se tenir prêt, & j'avois fait embarquer beaucoup de provisions; le tout passa le lac le même jour que je pris possession de cette communication par terre; & tout considéré, j'ai le bonheur de voir que tout ce qui est nécessaire pour accélérer les progrès de l'armée, est plus heureusement dispo[illegible] qu'on n'eût pu le faire en employant tout autre moyen.

L'ennemi est actuellement en force près de Saratoga, où il témoigne être dans la résolution de tenir ferme; il a, en conséquence, tiré du New-England un renfort d'artillerie. Les troupes du roi sont occupées à tirer du fort George les provisions, les bateaux, l'artillerie, & toutes les choses nécessaires pour aller en avant.

La seconde lettre, adressée au bureau de l'amirauté, est du capitaine Pearson, commandant le vaisseau du roi *le Garland;* elle est datée de Québec, le 12 Août, & contient ce qui suit.

Selon les dernieres nouvelles reçues de l'armée du général Burgoyne, en date du 2 du courant, elle étoit campée dans les environs du fort Edward, que les rebelles avoient abandonné quelques jours auparavant, en se retirant vers Saratoga. Le général Arnold les a joints récemment, & commande actuellement leur armée du nord. Il a amené avec lui 12 pieces de canon de fonte, avec lesquelles on croit qu'il se propose de tenir ferme à Saratoga; le général Burgoyne, à la tête de son armée, qui est en bon état, & en bonnes dispositions, se proposoit de marcher le 5, & de les attaquer.

Par une 3e. lettre, datée de Plymouth, le 24 de ce mois, le lieutenant Bazely, commandant le cotter de S. M. *l'Alerte*, informe l'amirauté qu'il s'est emparé, le 19, à deux journées de Mor-

laix, du brigantin *le Lexington*, armé par le congrès américain, & faisant route pour Boston, avec des dépêches pour le congrès, qui ont été jettées dans la mer. Ce brigantin, qui est arrivé le 25 dans les dunes, & est resté à Dower pour y être réparé, étoit monté de 16 pieces de canons de quatre, de 12 pierriers & de 48 hommes d'équipage. *L'Alerte* avoit 10 pierriers & 60 hommes d'équipage; son mât, ses manœuvres & ses voiles sont très-endommagés.

Les autres nouvelles de l'Amérique sont toujours si vagues & si contradictoires qu'on ne sçait à quoi s'en tenir sur ce qui se passe dans ces contrées. Nous nous bornerons à donner un précis des rapports faits par différens bâtimens, & des avis que contiennent quelques lettres particulieres.

Il paroît certain que le grand armement des freres Howe avoit pour objet la conquête de Philadelphie. Leur flotte s'est présentée dans la Delaware; mais ils ont trouvé les bancs de ce fleuve hérissés de fortifications, des batteries si avantageusement disposées & si bien servies, & l'accès vers Philadelphie rendu si difficile, que toutes les tentatives pour débarquer l'armée ont été infructueuses, & qu'ils ont été obligés de redescendre la Delaware.

D'autres prétendent que le général & le lord Howe se sont seulement montrés à l'embouchure de la Delaware; qu'ils avoient fait mine de vouloir remonter ce fleuve, & que peu après ils avoient reviré vers le nord pour aller droit à Boston, ce qui faisoit présumer qu'ils n'avoient eu d'autre dessein que de donner le change aux Américains.

En effet, à l'apparition de la flotte royale dans la Delaware, le général Washington avoit passé

ce fleuve le 2 Août, avec toute son armée, & il s'étoit porté en avant de Philadelphie; mais ayant été informé que les généraux Howe avoient tout-à-coup dirigé leur navigation vers le nord, il avoit détaché une partie de ses forces pour la Nouvelle-Angleterre. On dit que ces marches & contre-marches par une chaleur excessive lui ont coûté quelques centaines de soldats morts de fatigue.

Quoiqu'il en soit, la flotte angloise a paru tout-à-coup devant Boston (on ne dit pas à quelle date). Après une résistance très-vigoureuse, les troupes royales ont débarqué, & brûlé la ville, avec plusieurs magasins, & une immense quantité de munitions de guerre. Le général Howe, après avoir fait occuper tous les postes aux environs de Boston, avoit fait avancer un corps de 10 mille hommes dans l'intérieur de la province. Ainsi la conquête & le sac de cette ville, le centre des forces navales & des richesses des Américains, auroit été l'ouvrage d'un moment pour le général anglois, qui auroit pu dire : *Vidi, vici.*

Le bruit de ce grand événement, dont la cour n'a pourtant rien fait publier, étoit déjà répandu dans toute cette capitale, & confirmé par un bâtiment venu de Dublin, lorsque de nouveaux avis, qui peut-être ne sont pas plus certains, ont fait changer la fortune des royalistes. Ils portent que le général Howe s'est en effet présenté devant Boston; qu'à la faveur d'un feu terrible de ses canons & de ses mortiers, il avoit commencé à exécuter le débarquement de ses troupes, mais que les Américains les avoient reçues avec tant de valeur, qu'elles avoient été obligées de se rembarquer précipitamment, & avec perte de quelques centaines d'hommes.

Si cette derniere nouvelle se confirme, il faudra que le général Howe tente ailleurs un débarquement, & qu'il indique aux troupes angloises descendues du Canada, un autre point de réunion que celui de Boston. La marche du général Burgoyne, qui les commande, étoit d'abord si rapide que tout sembloit fuir devant lui; mais elle paroît s'être rallentie depuis la défaite d'un détachement que ce général avoit envoyé pour pénétrer par le lac George. Ce fut, dit-on, le 17 Juillet que le général St. Clair, ayant été joint par le général Schuyler, venu de Saratoga, & ayant été renforcé par des milices & troupes continentales, se porta à l'improviste vers ce lac, & attaqua le détachement embarrassé d'un grand nombre de bateaux d'artillerie, &c. Il détruisit 600 bateaux, tua ou prit à l'ennemi 1200 hommes, & dissipa le reste du détachement.

Les premiers avis de cet avantage paroissent confirmés par l'article suivant de la gazette de Charles-Town du 6 Août.

« Nos avis du Canada portent que le général St. Clair a attaqué un parti détaché de l'armée du général Burgoyne; qu'à cette occasion, il a tué, blessé, ou pris environ 1500 hommes, & dans ce nombre 13 officiers; que le général Putnam, avec quelques milliers de troupes continentales, étoit à 3 jours de marche de la grande armée de M. Burgoyne ».

« Le 4 Août, il arriva dans notre port 3 gros vaisseaux de la Martinique, chargés de plusieurs pieces de campagne, de salpêtre, de grenades, de balles, & autres munitions pour le service du congrès ».

Suivant quelques lettres de New-Yorck, qui ne sont pas toujours marquées au coin de l'im-

partialité, le congrès fortement affecté de l'évacuation de Ticondérago, a fait mettre le général St. Clair aux arrêts, & ordonné qu'il fût jugé par un conseil de guerre. Cependant cet officier a adressé à cette assemblée nationale une lettre trop satisfaisante pour laisser à cette nouvelle la moindre apparence de probabilité. Si le congrès avoit regardé St. Clair comme coupable, auroit-t-il lui-même fait publier une lettre justificative, qui est conçue en ces termes

MONSIEUR,

Le congrès doit trouver, sans doute, extraordinaire de n'avoir pas encore reçu de nouvelles de ma part depuis l'événement important de mon évacuation d'une place qu'il avoit confiée à mes soins; mais il ne m'a pas été possible jusqu'à présent de satisfaire à ce devoir. Je suis bien faché d'apprendre que ma lettre au général Schuyler la nuit de ma retraite, ne lui soit point parvenue, & que, faute de cette lettre, il n'ait pu informer le congrès des raisons que je lui donnois de mon évacuation; les voici:

Voyant que les postes de Ticondérago & du mont Indépendance alloient être bientôt investis, & sçachant par mes espions, que cet investissement seroit fait dans 24 heures; qu'il nous seroit alors impossible de recevoir aucun secours; que les batteries de l'ennemi alloient s'ouvrir, & que nos lignes du côté de Ticondérago seroient entierement exposées au feu; considérant en même tems, que, par la foiblesse de la garnison, je ne pouvois faire soutenir tous les ouvrages de la place, & que, conséquemment, nous ne pourrions nous garantir de tomber bientôt dans les mains des ennemis, je pris le parti d'assembler tous les officiers-généraux, & de les consulter sur notre position, & sur la conduite que nous avions à tenir. Le conseil ayant été unanimement d'avis d'évacuer la nuit prochaine, je fis aussi-tôt embarquer dans des bateaux autant de nos canons, munitions & provisions qu'il fut possible; j'en donnai le commandement au colonel Long, officier de mérite, qui, avec son régiment & les invalides, devoit mettre à terre à Skenesborough, où je devois le joindre avec le reste de l'armée qui arriveroit à ce poste par Castleton, & qui se

trouva en effet, vers le soir, à 30 milles de Ticondérago, & à 12 de Skenesborough; l'arriere-garde, sous le commandement du colonel Warner, qui, avec les traîneurs & les infirmes, étoit à peu près de 1200 hommes, ne put faire autant de diligence, & fut attaquée le lendemain matin par un fort détachement, ce qui retarda nécessairement notre marche. Deux régimens de milice qui nous avoient quittés le soir précédent, & qui avoient fait halte à 2 milles du colonel Warner, reçurent aussitôt l'ordre d'aller à son secours; mais, à mon grand étonnement, ils marcherent vers moi, & je fus en même tems informé que les ennemis, après avoir détruit nos bateaux, s'étoient emparés de Skenesborough; je fus donc obligé de changer ma route, de peur de me trouver entre deux feux, & je fis dire au colonel Warner, s'il trouvoit l'ennemi trop fort, de se retirer à Rutland, où je pourrois le mettre à couvert; mais avant qu'il eût reçu mes ordres, sa troupe fut dispersée, après avoir soutenu, tant qu'il avoit pu, un engagement très-vif dans lequel les ennemis ont dû souffrir beaucoup, puisqu'ils ne l'ont poursuivi qu'à très-peu de distance. Je ne puis certifier la perte que nous avons faite en cette occasion; mais je crois qu'elle n'excede pas 40 tués & blessés; 200 hommes de cette troupe du colonel Warner m'ont joint à Rutland; à l'égard du grand nombre de ceux qui manquent encore, je soupçonne qu'ils sont entrés dans la Nouvelle-Angleterre par le chemin de Numbert-Four; enfin, après une marche de 7 jours, très-fatigante, & dans laquelle l'armée a beaucoup souffert par le manque de bonne eau & de provisions, j'ai joint le général Schuyler le 12.

Mon premier dessein étoit de me retirer ici, où je pourrois faire face au général Burgoyne, & où la milice trouveroit de quoi se soutenir. Ce projet effectué, j'ai la plus grande espérance que les progrès de l'ennemi ne seront pas poussés plus loin, & j'ai aujourd'hui la consolation de sentir que, si j'ai perdu un poste, j'ai sauvé l'état; peut-être les personnes peu instruites de ma situation pourront-elles me reprocher de n'avoir pas appellé plutôt la milice à mon secours. Je crois avoir informé le congrès que je ne le pouvois pas, faute de provisions; je l'ai fait aussi-tôt que cela a été en mon pouvoir, & je fus joint par près de 900 de ces hommes le jour qui précéda l'évacuation; mais ils étoient arrivés si mal pourvus de tout, qu'ils ne pouvoient & ne vouloient rester avec moi que peu de jours. Il en a été de même des

deux régimens de la milice de Massachusett, qui faisoient partie de la garnison, & qui m'avoient instruit que le tems de leur service étant à sa fin, ils vouloient retourner chez eux. Envain avois-je engagé leurs officiers à tâcher de les retenir, je ne puis à cet égard que me louer de leurs efforts. Ils m'ont cependant suivi pendant deux jours de marche; mais leur conduite étoit si licentieuse & d'un si mauvais exemple pour les troupes continentales, que je les ai renvoyés.

Vous trouverez une copie du conseil de guerre, annexée à ma lettre, & vous y verrez les principes sur lesquels notre retraite a été fondée.... J'ai la plus grande confiance dans la justice du congrès, & je me persuade, malgré la perte qu'il vient de faire, que, lorsqu'il aura considéré impartialement que je n'avois qu'un peu plus de deux mille hommes dans un poste qui en auroit demandé 10 mille pour le soutenir, que ces deux mille étoient mal équipés, mal armés, qu'il n'y avoit pas pour 10 hommes une bayonnette, arme si nécessaire à la défense des lignes; que ces deux mille hommes ont fait une bonne retraite à la vue d'une armée quatre fois plus nombreuse; qu'ils sont actuellement placés entre le pays & l'ennemi, & qu'ils sont prêts à se bien défendre, je me persuade, dis-je, que ma conduite dans cette affaire ne m'attirera aucun reproche. J'ai l'honneur, &c.

SAINT-CLAIR. *Au Fort Edward, le 14 Juillet.*

P. S. Les forces de l'ennemi, suivant les meilleurs récits, sont de 3 mille 500 Anglois, de 4 mille Allemands, de 200 Indiens, & de 200 Canadiens.

Résultat du conseil de guerre.

Le général St. Clair a représenté au conseil, qu'il y a lieu de croire que les batteries de l'ennemi sont prêtes à s'ouvrir du côté de Ticondérago, & que le camp est fort exposé à leur feu, de façon à être enfilé dans tous les quartiers; & comme il y a aussi lieu de s'attendre à une attaque contre Ticondérago & le mont Indépendance dans le même tems, auquel cas ces deux postes ne pourroient recevoir aucun secours l'un de l'autre, il demande l'avis du conseil, « s'il seroit plus avantageux de transférer les tentes sur le bas terrein, où elles seroient moins exposées, & d'attendre l'attaque contre les lignes de Ticondérago, ou s'il seroit mieux de faire retirer toutes les troupes au mont Indépendance, afin de pourvoir plus efficacement à la défense de ce poste ». Le général demandoit permission d'informer en même tems le conseil,

que le total de nos forces consistoit en 2089 soldats effectifs, y compris 124 ouvriers non armés, outre l'artillerie, & environ 900 hommes de milice, qui nous ont joints, mais qui ne peuvent rester que peu de jours.

Le conseil a été unanimement d'avis qu'il est impossible avec nos forces de défendre Ticondérago & le mont Indépendance, & que les troupes, le canon, & les munitions doivent être transférés cette nuit, s'il est possible, au mont Indépendance.

En second lieu, si, après que la division de l'armée à Ticondérago se sera retirée au mont Indépendance, nous serons en état de défendre ce poste, ou, en cas qu'il ne puisse pas être défendu, si une retraite dans le pays sera praticable.

Le conseil est unanimement d'avis « qu'attendu que l'ennemi nous a presqu'entierement environnés, & qu'il ne lui reste plus pour nous investir complétement que d'occuper la jettée entre les lacs & la crique orientale (ce qui ne fait pas une étendue d'au-delà de 3 quarts de mille), de prendre possession des détroits entre nous & Skenesborough, & de nous couper par-là toute communication avec le pays, la retraite doit se faire le plutôt possible, & que nous serons très heureux de l'effectuer ».

Le nom de St. Clair n'étant point anglois, on a cru quelque tems que l'officier général qui commandoit à Ticondérago étoit françois; mais on est parvenu à découvrir que ce général est écossois, qu'il avoit servi en Amérique pendant la derniere guerre, en qualité de sergent dans un régiment anglois; que s'étant marié dans ce pays-là, au commencement des troubles actuels, le congrès l'a employé à exercer & former les bataillons levés dans la Pensylvanie; que ses services & son activité l'ayant distingué, il a obtenu un régiment, & ensuite le commandement d'une division.

Quelle que soit l'issue de la guerre en Amérique, on ne sçauroit trop admirer la conduite & les talens du général Washington. Ce généreux défenseur de la liberté des Américains ne veut, & n'attend d'autre récompense que l'honneur de

servir sa patrie. Suivant les papiers publics de l'Amérique, il vient encore de refuser de nouvelles offres qui lui ont été faites par le congrès. Il est vrai que sa fortune lui permet d'en agir aussi noblement. Les terres qu'il a héritées de ses ancêtres lui produisent un revenu annuel de plus de 4 mille liv. sterl. (plus de 90 mille livres tournois); cependant l'assemblée de Pensylvanie, désirant lui donner une preuve de son estime & de sa reconnoissance, a fait acheter un magnifique carrosse destiné pour Mme. Washington. Le comité chargé de le lui présenter à Philadelphie a rapporté à l'assemblée, que cette dame l'avoit accepté gracieusement.

Lorsque le général Burgoyne ouvrit la campagne, il fit publier une proclamation emphatique que l'abondance des matieres n'a point permis de rapporter. Le général Washington vient d'y répondre par le manifeste suivant.

Les armées associées de l'Amérique agissent par les motifs les plus nobles, & dans les vues les plus pures ; leur objet commun est la liberté. Le même principe dirigeoit les armes de Rome aux jours de sa gloire, & le même objet fut le prix de la valeur romaine.

Lorsque ces idées sacrées sont profanées ; lorsque le mélange abominable d'une force mercenaire, étrangere & sauvage, ose faire mention de l'amour de la patrie, des privileges généraux du genre humain, les hommes libres de l'Amérique protestent contre un pareil abus d'expressions, contre une pareille prostitution de sentiment.

Nous sçavons parfaitement que de pareilles forces sont destinées à agir de concert avec la flotte & les armées de S. M. B., & nous croyons fermement qu'elles s'acquitteront de leur devoir en proportion de leurs facultés, avec la justice & l'humanité dont ces flottes & ces armées ont déjà donné l'exemple.

Mais nous prenons la liberté d'observer que si les forces réunies des flottes & des armées de S. M. B. ont été obligées d'évacuer Boston, ont été repoussées de Charlestown, défaites à Trentown, chassées des Jerseys ; que si actuellement presqu'à la fin de la 3e. campagne, elles commencent à peine leurs opérations, ce sont des forces que nous ne craignons point.

Digitized by Google

Si la juſtice des forces de S. M. B., & des Allemands, ſes alliés, ſe déploie dans les déprédations illimitées, & jamais réprimées, qu'elles exercent indiſtinctement ſur ce qui appartient à tout Américain, ami ou ennemi; ſi leur humanité ne ſe manifeſte que par leur maniere cruelle de traiter leurs priſonniers, leur refus de faire quartier, leur uſage de maſſacrer de ſang-froid, uſage perfectionné par la ſenſibilité indienne, & ſon adreſſe à manier le *tomahawk* (inſtrument offenſif dont ſe ſervent les ſauvages), c'eſt une juſtice à laquelle nous n'appellerons point, une humanité que nous ne ſolliciterons point.

Il eſt un point ſur lequel nous ſerons d'accord avec l'éloquent auteur de la proclamation; nous conviendrons que la querelle dont il s'agit « a ſervi de fondement au ſyſtême le plus complet de la tyrannie que jamais Dieu dans ſon déplaiſir ait ſouffert que l'on exerçât ſur une génération opiniâtre & perverſe : l'empriſonnement arbitraire, la confiſcation des biens, les perſécutions, les tortures dont on ne trouve pas d'exemples dans l'inquiſition de l'égliſe romaine, ſe trouvent au nombre des énormités palpables qui vérifient cette aſſertion : ces peines ſont infligées par des aſſemblées & des comités qui oſent profeſſer leur attachement pour la liberté; elles ſont infligées ſur le ſujet le plus paiſible, ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe, pour le crime, ſouvent ſur le ſoupçon ſeul du crime qui conſiſte à avoir été attaché par principe au ſyſtême de gouvernement ſous lequel on eſt né, auquel on eſt attaché par toutes ſortes de liens divins ou humains ».

Les habitans de Boſton avoient leur charte en naiſſant; ils devoient leur allégeance à cette charte & au gouvernement libre que cette charte devoit confirmer, & parce qu'on les a ſoupçonnés d'adhérer par principe (peut être irréguliér) à l'eſprit de cette charte, & de ce gouvernement libre, on les a enveloppés pêle-mêle dans la même ruine, ſans diſtinction d'âge ou de ſexe, d'innocence ou de délit. Les loix angloiſes, en ſuſpendant l'acte d'*Habeas corpus*, ont donné leur ſanction à l'empriſonnement arbitraire.

L'acte contre la piraterie autoriſe ſolemnellement la confiſcation de nos biens ſur terre & ſur mer : chaque bill reſpire la perſécution, la famine, l'épée, quelque choſe de pis que la torture; en faiſant revivre la tyrannie ſanglante de Henri VIII, le meurtre reprend racine en Angleterre, revêtu des formes de la loi; ceux qui ont fondé l'égliſe romaine dans le Canada, ſçavent mieux

Digitized by Google

que perſonne ſi ces énormités palpables ont des exemples dans leurs tribunaux d'inquiſition.

Toutes ces peines ont été infligées par des aſſemblées & des comités qui oſent s'appeller parlement britannique, & font profeſſion d'être les appuis de la conſtitution pour laquelle Hampden a combattu & eſt mort, pour laquelle Ruſſel & Sidney ont répandu leur ſang; pour laquelle nos ancêtres ont méconnu la race dégénérée qui ne pouvoit plus la défendre, qu'ils ont ſauvée au moment du naufrage de la liberté angloiſe, & que nous avons enfin fixée avec ſuccès ſur ces heureuſes côtes, *palladium* éternel de la liberté & du bonheur.

Ainſi Dieu, dans ſon déplaiſir divin & juſte, a ſouffert quelque tems que l'on exerçât le ſyſtême le plus complet de tyrannie ſur le malheureux peuple de la Grande-Bretagne, tyrannie de la plus maligne nature, tyrannie des paſſions enflammées & corrompues, ſur la raiſon aveuglée. Puiſſe le dieu de raiſon, de juſtice & de bienveillance, éclairer leurs eſprits, changer leurs cœurs! Puiſſent-ils reconnoître bientôt la futilité, & abhorrer la cruauté des efforts qu'ils font pour opprimer un peuple vertueux, déterminé à être libre! La conſcience émue par le cri du chriſtianiſme, nous prions en toute humilité pour que la bonne volonté regne parmi les hommes, nous invitons toutes les nations à l'amitié mutuelle, à l'amour fraternel; nous concevons que l'on ne peut atteindre ces objets vraiment chrétiens qu'en employant les moyens qu'offre le chriſtianiſme; nous ne tirons donc point l'épée qui n'épargne rien, nous ne prenons pas à nos gages la cruauté étrangere, nous n'aiguiſons pas le coûteau ſauvage des Indiens, nous ne prononçons pas les anathêmes de la dévaſtation, de la famine & de toutes les horreurs qui forment leur cortege; mais haraſſés, comme nous le ſommes, par une perſécution infatigable, obligés par toutes ſortes de liens de repouſſer la violence par la force; preſſés par le cri de notre propre conſervation, de faire le meilleur uſage poſſible des forces que la providence nous a données pour défendre nos droits naturels contre l'agreſſeur, nous en appellons au cœur du genre humain entier pour prononcer ſur la juſtice de notre cauſe: quant à l'événement, nous le ſoumettons à celui qui prononce ſur les deſtins des nations, dans l'humble confiance que, de même que ſon œil, à qui rien n'eſt caché, eſt ouvert même ſur le moineau qui tombe à terre, de même il ne retirera pas ſon appui à un peuple qui ſe range humblement ſous ſa banniere pour défendre les principes les plus nobles dont il ait orné l'humanité.

Digitized by Google

On lit dans un journal de Boſton, que l'anniverſaire de l'indépendance américaine a été célébré dans cette ville avec tout l'enthouſiaſme que peut inſpirer la fête de la liberté à des ames républicaines. Tous les ordres de citoyens y ont pris une part égale, & les amis de la paix augurent mal ici de cette circonſtance, parce que, diſent-ils, ſi l'eſprit de diviſion, ſi le ſyſtême d'indépendance ne ſont pas moins dans l'ame du peuple que dans celles de ſes chefs, les avantages que pourroient avoir nos armées ne ſeroient que momentanés, & ne produiroient pas le grand effet qu'on pouvoit en attendre, lorſqu'on ſuppoſoit que le gros de la nation ne demandoit pas mieux que de ſe voir ramené à la ſoumiſſion & à la tranquillité.

La gazette de Philadelphie donne auſſi une grande relation de cette époque mémorable, dont on ſe bornera à donner l'extrait ſuivant.

Le 4 Juillet, jour de l'anniverſaire de l'indépendance des 13 états-unis, on célébra cette fête à Philadelphie avec les démonſtrations de la joie la plus vive. Vers midi, les vaiſſeaux armés & les galeres qui ſe trouvoient dans la riviere, vinrent ſe ranger devant la ville, équipés de la maniere la plus élégante, & laiſſant flotter les drapeaux de couleurs variées des treize états; une heure après, les chantiers ayant été nettoyés & diſpoſés convenablement, on y commença la célébration de la fête par la décharge de 13 canons. Un grand dîner fut enſuite ſervi pour le congrès. Le préſident & l'orateur de l'aſſemblée de cet état, les officiers-généraux, les colonels de l'armée, les étrangers de diſtinction & les membres des conſeils du continent actuellement en ville aſſiſterent à ce repas, pendant lequel la muſique des troupes heſſoiſes priſes à Trenton ſe fit entendre. On y but des ſantés

pour célébrer l'indépendance & l'amour de la liberté, & l'on n'oublia point de porter celle des braves & dignes compatriotes qui ont exposé leur vie, & qui l'ont perdue en défendant la cause honorable de leur pays. Chaque santé fut suivie d'une salve de grosse artillerie, d'une décharge de petites armes, & d'un morceau de musique de l'orchestre bessois. La santé portée au jour glorieux de l'anniversaire de cette fête fut répétée 3 fois, & suivie 3 fois des mêmes salves, & des cris populaires qui passoient de rue en rue. Vers le soir, quelques troupes de cavalerie, un corps d'artillerie & une brigade des forces de la cavalerie du nord firent leur montre devant le congrès & les officiers généraux; après quoi, des feux de joie & d'artifice furent allumés, les rues illuminées, treize fusées volantes s'éleverent en l'air au nom des états-unis; & quel que fût le transport du peuple, tout se passa dans cette fête avec beaucoup d'ordre & de bienséance.

On fait monter à 15 mille hommes l'augmentation des troupes nationales & auxiliaires qu'on enverra en Amérique, s'il est indispensable d'y faire une autre campagne. Nous y avons actuellement près de 50 mille hommes de troupes britanniques ou étrangeres; & nos forces navales qui y sont employées, montent, dit-on, à deux vaisseaux de ligne, 10 autres de 50 canons, & 71 frégates, chaloupes & bâtimens armés, en tout 83 vaisseaux dont les équipages sont de 15 mille mâtelots; il y a en outre, au-delà de 200 bâtimens de transport employés en Amérique, ou qui vont & viennent entre ce pays-là & nos trois royaumes; ce qui doit former ensemble une dépense très-prodigieuse.

Extrait d'une lettre de Philadelphie du 29 Juillet.

Cette semaine, nos forces ont été augmentées

de 10, 000 hommes : il y a à-peu-près un an que le célebre major Clark s'occupoit dans les habitations qui ſont derriere nous, à animer les eſprits du feu de la liberté & de l'indépendance ; il a ſi bien réuſſi par ſes éloquentes harangues, il a enflammé les cœurs d'un deſir ſi violent de gloire & d'un enthouſiaſme ſi actif, qu'à ſon retour, il a conduit à ſa ſuite 10, 000 volontaires qui ont joint il y a trois jours, nos drapeaux dans les Jerſeys.

Extrait d'une lettre de Boſton en date du 3 Août.

Vendredi dernier, M. O'Connor, Irlandois, que le congrès a élevé au grade de commodore, hiſſa ſon guidon à bord du Renown, *vaiſſeau de guerre de 56 canons, conſtruit par les Génois, & hier matin il fit voile pour les Indes occidentales ; avec 4 autres vaiſſeaux armés en guerre, & bien fournis de monde.*

On écrit de New-Yorck, que le général Waſhington a détaché de ſon armée 7000 hommes qu'il a fait paſſer à Albany pour ſe réunir aux troupes qui ont abandonné Ticondérago, & tâcher d'arrêter les progrès du général Burgoyne, qui s'avançoit à grandes journées vers Albany.

L'activité du gouvernement ſe ſoutient & s'anime ; il a expédié encore de Graveſend 4 vaiſſeaux de guerre de 32 à 36 canons, dont voici la deſtination, *le Earl of Bathurſt* pour le Canada : *le Earl of Cornwallis* pour Hallifax ; *le Gaſcoyne* directement pour Québec, & *la Britannia* pour New-Yorck. On vient de demander auſſi les fournitures ſuivantes qui doivent être expédiées pour l'Amérique avec toute la diligence poſſible : 20 mille gallons de rum, quelques milliers de boulets, quelques centaines de pieces de toile, & pluſieurs milliers de paires de ſouliers.

Digitized by Google

On écrit d'Irlande que, d'après le projet formé de lever dans ce royaume 6 régimens catholiques, on eſt déjà parvenu à enrôler un nombre aſſez conſidérable d'hommes dans les provinces occidentales, en ſorte que l'on commence à eſpérer de former les 6 régimens deſtinés à paſſer en Amérique pour y ſervir la campagne prochaine.

On apprend de Londonderry, en Irlande, que les habitans des côtes au nord & à l'oueſt de ce royaume ſont dans des allarmes continuelles; ces côtes ſont plus que jamais infeſtées de corſaires américains, dont les déprédations ſont journalieres. Entr'autres moyens de butiner, ils en ont trouvé un très-commode, & qui leur épargne l'embarras de forcer les portes des magaſins: ils arrivent dans des chaloupes ſur les parties de la côte les plus voiſines des blanchiſſeries, & ils enlevent les toiles étendues dans les prairies.

Les lettres de nos provinces ſeptentrionales, & des parties de l'Ecoſſe qui en ſont voiſines, ſont remplies de détails au ſujet de quelques ſecouſſes très-fortes de tremblement de terre, qu'on y a reſſenties le 14 de ce mois. La conſternation fut d'autant plus vive & plus générale, que ce phénomene arriva pendant le ſervice divin, entre 10 & 11 heures du matin. A Manchester, où la ſecouſſe dura 12 à 15 ſecondes, & fut accompagnée d'un bruit terrible, le paſteur & le troupeau ſe précipiterent hors de l'égliſe, en jettant des cris d'effroi. Pluſieurs perſonnes tomberent dans la foule; quelques-unes furent bleſſées dangereuſement; d'autres n'eurent que des contuſions, & les plus heureux en furent quitte pour une partie de leurs vêtemens. Cependant l'on n'apprend point que les édifices aient ſouffert un dommage conſidérable.

Les habitans d'un bourg dans les environs de

Brighthelmſtone, inſtruits par la tradition qu'un lieu remarquable à une certaine diſtance de leur habitation avoit ſervi de ſépulture à un roi de la race ſaxonne, importunoient depuis longtems leur ſeigneur, pour qu'il y fît fouiller, & ont enfin obtenu ce qu'ils deſiroient. A une profondeur d'environ 5 toiſes, on a trouvé dans ce même endroit une grande urne remplie d'eſpeces d'or frappées du tems d'Edouard le confeſſeur. Le ſeigneur, enchanté de ſa découverte, a voulu que ceux qui la lui avoient indiquée, en recueilliſſent le fruit à perpétuité, en conſacrant ce petit tréſor à la conſtruction d'un hôpital d'enfans trouvés.

Un ſeigneur connu par ſa ſingularité eut dernierement une ſcene aſſez plaiſante avec ſes gens; il étoit dans ſes terres, & il s'aviſa d'ordonner à ſon cocher d'aller chercher de la crême dans le village. Le cocher, offenſé de la propoſition, répondit que c'étoit l'affaire des ſervantes. = Eh! quelle eſt donc la vôtre, demanda le maître? = Panſer vos chevaux, les atteler & conduire la voiture. = Eh bien, mettez donc les chevaux, prenez une des filles dans ma voiture, & qu'elle aille chercher de la crême. L'ordre étoit poſitif, & fut exécuté.

Nos papiers publics en parlant de l'avanture du général Preſcott enlevé à Rhode-Iſland, remarquent que, ſi l'on peut ſe diſpenſer de louer ſa prudence, on ne peut trop admirer ſa pudeur: comme il fut enlevé dans ſon lit, on aſſure que juſqu'au moment où on le dépoſa dans le bateau, il ne ceſſa de crier: *Donnez-moi mes culottes.*

PAYS-BAS.

BRUXELLES (*le 3 Octobre.*) L'abondance de la récolte a engagé le conſeil des domaines &

finances à rendre une ordonnance qui permet l'exportation du froment, du méteil & du seigle, par terre seulement, par les départemens de Turnhout, d'Anvers, de St. Nicolas, de Gand, de Bruges, de Nieuport, d'Ypres, de Courtray, de Tournay, de Mons & de Chimay. L'exportation, tant par eau que par terre, continuera aussi d'être permise dans les départemens de Charleroi, de Namur & de Tirlemont.

Plusieurs papiers publics rapportent qu'une frégate de S. M. T. Chrét., que quelques-uns nomment *l'Hébé*, sortant du port de Dunkerque, a été attaquée par deux vaisseaux de guerre anglois, qui ont voulu la visiter, & que, sur son refus d'amener, ils l'ont vivement canonnée. Le capitaine, qui ne pouvoit faire face à ces deux vaisseaux, a forcé de voiles, & s'est réfugié à Harfleur, toujours poursuivi par les Anglois; il a dépêché son lieutenant à Versailles pour rendre compte à la cour de cet événement.

Aucune lettre de Liege n'a fait mention jusqu'à présent que le prince-évêque de cette ville ait eu occasion de changer de dispositions envers les ex-jésuites. Cependant on lit l'article suivant dans la *gazette des Deux-Ponts*, nº. 79.

« Il y avoit à Huy, petite ville du pays de Liege, une maison de jésuites, dans laquelle le prince-évêque, après le bref d'extinction, permit aux anciens membres de la société supprimée de se retirer. Ils s'y rendirent d'abord en assez grand nombre. Mais n'étant point accoûtumés à un genre de vie aussi tranquille, la plupart en sont sortis successivement, & aujourd'hui il n'y en reste plus que cinq, sous la direction d'un prêtre séculier. Celui-ci ayant examiné les registres de cette maison, a trouvé qu'on en avoit arraché un feuillet, dans lequel, suivant la table

Digitized by Google

des matieres, il étoit fait mention d'une ſomme conſidérable placée ſur la banque de Veniſe. Le prince, informé de cette ſupercherie, a réformé les penſions de ces ex-religieux.

Il paroît à malines un *proſpectus* d'une nouvelle carte des Pays-Bas Autrichiens, beaucoup plus détaillée qu'aucune qui ait paru juſqu'ici. L'on a joint à ce *proſpectus* un eſſai de gravure, pour en faire connoître la perfection; ſi cette carte eſt auſſi bien gravée que cet eſſai l'annonce, elle ſera très-belle; l'éditeur avertit le public que M. le comte de Ferraris, lieutenant-général-autrichien, a été chargé par ſa cour de préſider à la confection de cette carte; les ſervices de cet officier-général dans pluſieurs guerres, & la réputation qu'il s'eſt acquiſe, doivent, ſans doute, faire juger que ſes productions en ce genre ſeront fort utiles aux commerçans, aux curieux de tout état, & particulierement aux militaires, qui pourront y trouver les changemens faits juſqu'à ce jour, ſur les terreins qui furent anciennement le théâtre des grands événemens détaillés dans l'hiſtoire des différentes guerres des Pays-Bas.

MORTS.

Charles de Broglie, docteur de Sorbonne, évêque comte de Noyon, pair de France, abbé commendataire de l'abbaye royale d'Omcamp, ordre de Cîteaux, même dioceſe, nommé au cardinalat par le roi de Pologne, eſt décédé en ſon château de Carlepont, le 20 Septembre, dans ſa 43e. année.

Gabriel Claude-Antoine du Blaiſel, prêtre & vicaire-général du dioceſe de Bordeaux, membre de l'académie de Nancy, & ci-devant capitaine de cavalerie au régiment des Bretons-volontaires, eſt mort à Stenay, au ſein de ſa famille, le 18 Septembre, âgé de 57 ans.

Jeanne-Gabrielle de la Mothe-Houdancourt, veuve en premieres nôces du comte de Froulay & de Mont-

ſieaux, maréchal des camps & armées de S. M., &c, & en ſecondes nôces, de Charles-Joachim de Rouault, marquis de Rouault-Gamaches, grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, maréchal des camps & armées du roi, gouverneur des ville & comté de Saint-Vallery-ſur-Somme, pays & roc de Cayeux, eſt morte en ſon château du Fayel, près Compiegne, le 7 Septembre, dans ſa 54e. année.

Jean Jacques de l'Iſle, marquis de Marivault, brigadier des armées du roi, eſt mort à Paris le 22 Septembre.

Charles-Gabriel, marquis de Nagu, brigadier des armées du roi, eſt mort le 23 Septembre, en ſon château de la Meilleraie en Normandie, âgé de 47 ans.

Marie-Louiſe-Alexandrine de Montmorin, comteſſe de Tane, eſt morte à Paris, le 20 Septembre, âgée de 58 ans.

Anne Vichier, veuve Chapat, habitante de la paroiſſe de Saint-Chriſtophe, même dioceſe, eſt morte en Juillet dernier, âgée de 102 ans & 8 mois. A l'époque de 90 ans, elle perdit la vue, ſans que ſa bonne ſanté en fût altérée; elle n'a éprouvé de mal-être que huit jours avant ſa mort; ſa nourriture, ordinaire étoit du lait, & des pommes de terre.

Miſtriſs Williamſon eſt morte à Quiſbrough en Angleterre, le 26 Août dernier, à l'âge de 97 ans. Elle a laiſſé 11 enfans, 54 petits-enfans, & 54 arriere-petits-enfans qui avoient déjà 6 enfans, en ſorte qu'elle pouvoit dire: *Ma fille, allez dire à votre fille que la fille de ſa fille crie.*

M. Caſſin, entrepreneur des pépinieres du roi à Rozoy en Brie, donne avis qu'il a dans ſes pépinieres, des arbres foreſtiers de toutes eſpeces & groſſeurs, des arbres fruitiers tiges des meilleures eſpeces, & notamment 8000 pommiers de 7 pieds de tige, de la groſſeur de 4 à 5 pouces, en état de porter promptement des fruits, ainſi que des eſpeces pour faire le meilleur cidre.

On deſireroit ſçavoir ce qu'eſt devenu Benoît-Philippe Frillet, clerc tonſuré, né le 6 Mai 1759. Il eſt blond, les cheveux courts, le teint blanc, le nez long, le menton coché, les dents mal rangées. Ses chemiſes ſont marquées des lettres B F *en rouge, ſes mouchoirs de la lettre* C

Son oncle paternel lui a laissé, en mourant, une petite succession. L'on promet 100 écus à ceux qui lui feront parvenir les premiers cet avis, & qui en rapporteront une reconnoissance authentique, ou qui procureront, par quelques moyens que ce soit, son retour à Bourg en Bresse (dont il est parti depuis deux ans & demi), chez le Sr. Chambre, son tuteur onéraire, & administrateur des biens qui lui sont échus.

Signée, la baronne de MELLIONAS.

TABLE.

TURQUIE.	*Constantinople.*	3
	Alger.	5
RUSSIE.	*Petersbourg.*	7
SUEDE.	*Stockholm.*	8
DANEMARCK.	*Copenhague.*	10
POLOGNE.	*Warsovie.*	11
ALLEMAGNE.	*Hambourg.*	13
	Berlin.	15
	Buckebourg.	17
	Francfort.	17
	Vienne.	20
ITALIE.	*Rome.*	21
	Naples.	22
	Genes.	23
	Parme.	23
	Florence.	24
	Livourne.	25
ESPAGNE.	*Madrid.*	26
PORTUGAL.	*Lisbonne.*	28
FRANCE.	*Versailles.*	29
	Paris.	31
	Toulon.	50
GRANDE-BRETAGNE.	*Londres.*	51
PAYS-BAS.	*Bruxelles.*	68
	Morts.	70

Digitized by Google

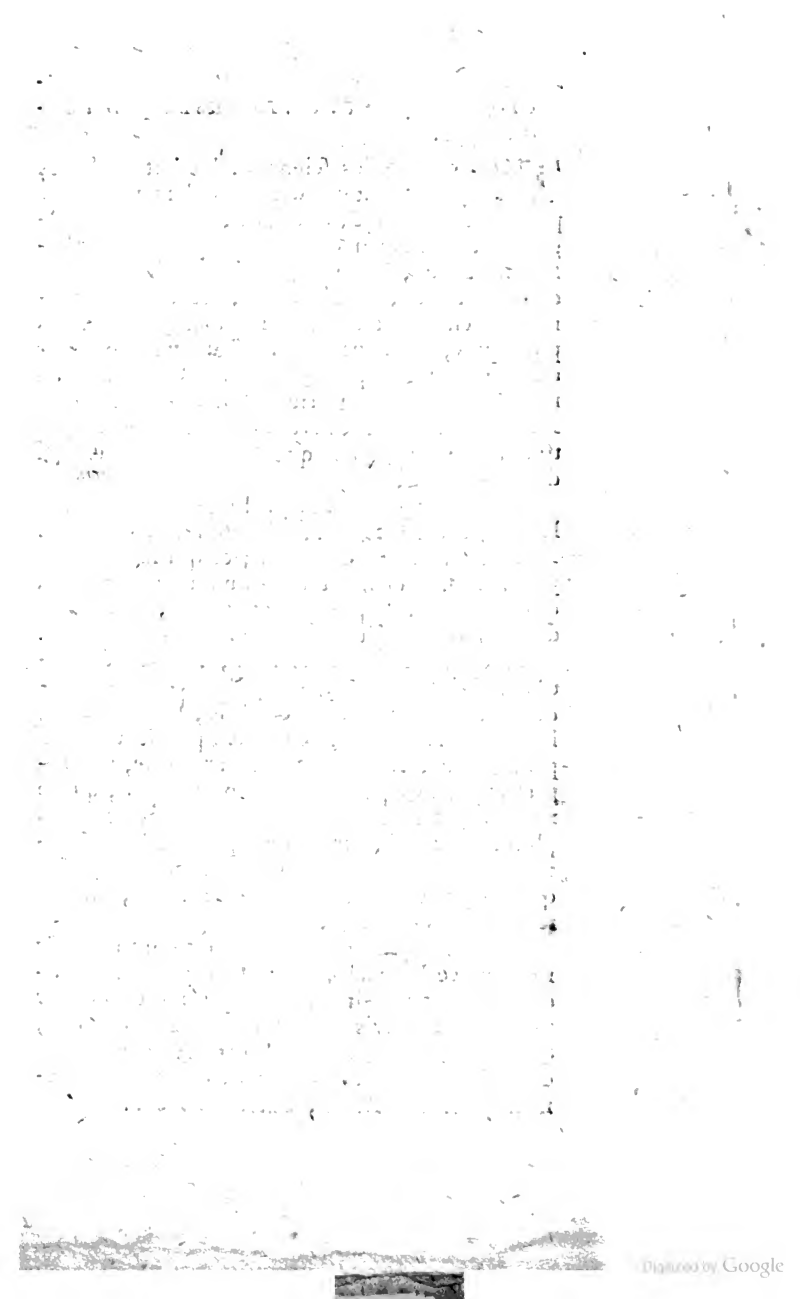
Digitized by Google

Avertissement concernant le JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE *ou* UNIVERSEL *pour l'année 1778.*

TOut ce que les sciences, les lettres & les arts produisent entre essentiellement dans le plan de cet ouvrage, qui jouit, depuis son origine, du succès le moins équivoque. Les établissemens utiles, les nouveaux actes d'humanité, de bienfaisance, de générosité, &c., les phénomenes remarquables, les principaux événemens politiques, les anecdotes intéressantes, y sont rapportés avec la plus grande exactitude : en un mot, on ne néglige rien pour que le *Journal Encyclopédique* ou *Universel* puisse tenir lieu de tous les autres, quels que soient leurs titres ou dénominations.

Il en paroît par année 24 volumes de 192 pages, lesquels coûtent 24 liv., pris à Bouillon, & 9 liv. 12 s. pour le port par la poste ; ce qui fait en tout 33 liv. 12 s. pour la souscription d'une année. On doit affranchir le port de cet argent, & la lettre d'avis ; sans quoi l'un & l'autre resteront au rebut.

La GAZEITE SALUTAIRE, feuille périodique qui embrasse tout ce qui concerne la Médecine, la Chirurgie, la Chymie, la Botanique, l'Histoire Naturelle, &c. &c., paroît une fois par semaine, & coûte 9 liv. par année, y compris le port. Ce petit ouvrage périodique, qu'on n'a pas dédaigné de mettre à contribution dans plusieurs excellens traités, est principalement recommandable par les notices non moins exactes qu'impartiales qu'on y donne des theses, des dissertations, & autres écrits étrangers.

Les souscripteurs qui voudront continuer de recevoir ce Journal & cette Gazette l'année prochaine, sont très-instamment priés d'en donner incessamment avis a M. *Weissenbruch*, directeur du bureau des Journaux à *Bouillon*, ou à *Paris*, à M. *Lutton*, greffier au parlement, rue Ste. Anne, Butte St. Roch.

Digitized by Google

cpn. pol. 25.

JOURNAL POLITIQUE, OU GAZETTE DES GAZETTES.

Année 1777.

NOVEMBRE.

Premiere Quinzaine.

A BOUILLON.

Avec Approbation & Privilege.

Digitized by Google

CE JOURNAL paroît deux fois par mois. Chaque cahier eſt de 72 pages; il coute 10 liv. par année, pris à Bouillon, & 15 liv. par la poſte dans toute la France, y compris le port. Le tout ſe paie d'avance. Il faut ſouſcrire pour l'année entiere, & à quatre époques, au 1er. de Janvier, au 1er. Avril, au 1er. Juillet, & au 1er. Octobre.

Les Supplémens qu'on donnera à la fin de chaque trimeſtre, couteront 3 l. par la poſte, ou 2 l. pris à Bouillon.

LE JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE, dont il paroit un volume de 192 pages, & quelquefois plus, toutes les quinzaines, coute par année, 24 liv. pris à Bouillon, 33 liv 12 ſols par la poſte pour la France, & 30 livres pour l'Allemagne, franc de port.

LA GAZETTE SALUTAIRE, feuille périodique qui embraſſe tout ce qui conſerne la Médecine, la Chirurgie, la Chymie, la Botanique, l'Hiſtoire-Naturelle &c. &c., paroit une fois par ſemaine, & coute 9 liv. par année, y compris le port.

Ceux qui deſireront ces Journaux, s'adreſſeront à Bouillon au DIRECTEUR du bureau des Ouvrages périodiques, *ou bien à M. LUTTON*, rue Ste. Anne Butte St. Roch, à Paris.

Digitized by Google

JOURNAL POLITIQUE, OU GAZETTE DES GAZETTES.

NOVEMBRE.

Premiere Quinzaine.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 3 Septembre.*)

LA Porte vient d'envoyer un officier à Bender, pour prendre poſſeſſion de quelques terres ſituées dans les environs de cette ville, & dont les Kans de Crimée avoient la jouiſſance à titre de grands vaſſaux de cet empire; elle a ordonné en même tems aux commandans de ſes troupes de donner main forte à cet officier, au cas qu'il trouvât quelque oppoſition à exécuter ſa commiſſion. Ce démembrement de l'apanage des anciens Kans annonce aſſez combien peu le grand-

Digitized by Google

ſeigneur eſt diſpoſé à reconnoître l'élection de Sahib-Gueray. On eſt même perſuadé que les députés de ce prince tartare s'en retourneront ſans avoir été admis à l'audience de S. H.

Le capitan pacha allant dernierement viſiter les nouvelles fortifications que l'on conſtruit le long du canal de la mer-noire, rencontra deux ouvriers qui avoient quitté les travaux parce qu'ils n'étoient point payés. L'amiral fit venir l'architecte, Grec de nation, qui fut convaincu d'avoir en effet retenu le ſalaire de ces ouvriers; il le condamna à être étranglé, ce qui fut exécuté ſur le champ.

RUSSIE.

PETERSBOURG (*le 20 Septembre.*) On célébra ici, le 10 de ce mois, avec la pompe ordinaire, la fête de St. Alexandre Newski. L'impératrice, grande maîtreſſe de cet ordre, aſſiſta avec toute ſa cour au ſervice divin, après lequel elle admit à ſa table 29 chevaliers; on y porta, ſuivant l'uſage, la ſanté de cette princeſſe, au bruit du canon, ainſi que celles des chevaliers préſens & abſens. La fête fut terminée par un bal que S. M. I. honora de ſa préſence, & auquel les 5 premieres claſſes de la nobleſſe avoient été invitées.

Le 11, les députés de Sahib Gueray & de toutes les hordes des Tartares de Crimée eurent leur audience de congé de l'impératrice, à qui l'un des murſes adreſſa le diſcours ſuivant :

Très-illuſtre, très-invincible, grande & très-gracieuſe impératrice,

MADAME,

C'eſt le devoir ſacré de la plus reſpectueuſe reconnoiſſance qui, avant de retourner dans notre patrie, nous conduit au pied du trône de V. M.

I., *pour lui marquer avec tous les ſentimens dont nous ſommes capables, combien nous ſommes pénétrés de la grandeur, du nombre des graces & des bontés qu'il lui a plu de répandre ſur notre patrie, ainſi que ſur nos perſonnes en particulier.*

Nous ne ſçaurions apporter de nouvelle plus conſolante pour nos concitoyens, que celle qui leur apprendra que V. M. I. a bien voulu écouter nos très-humbles prieres, & nous pardonner très-gracieuſement les grandes fautes dont nous nous étions rendus coupables.

Très-illuſtre ſouveraine, oſerions-nous vous ſupplier d'accorder à l'avenir votre protection aux Tartares, nos compatriotes? Que V. M. I. ſe ſouvienne que notre conſtitution, notre bien-être actuel ne ſont que l'ouvrage de ſes mains bienfaiſantes.

Le vice-chancelier ayant reçu ordre de S. M. de parler, fit la réponſe ſuivante :

S. M. I. m'ordonne d'aſſurer MM. les députés qu'elle veillera toujours au bien-être & au ſalut de leur patrie, & qu'elle ne permettra jamais que ſa conſtitution actuelle, qui la rend un état libre & indépendant, gouverné par ſon propre chef, ſouffre le moindre changement; c'eſt de quoi ils pourront aſſurer expreſſément, de la part de S. M. I., S. Alt. le kan Sahib Gueray, ainſi que tous leurs concitoyens.

Les régimens d'artillerie & de bombardiers firent dernierement leurs manœuvres en préſence du grand-duc. Ces différens corps attaquerent & défendirent une fortereſſe conſtruite en bois, & une demi-lune. La fortereſſe ayant été miſe en feu, & le parapet de la demi-lune ayant été raſé par le canon, on fit ſauter ces ouvrages par le moyen d'une mine. Le canon fut ſervi avec tant de vivacité qu'une ſeule piece de campagne tira 30 coups en une minute. Il eſt à remarquer que c'eſt la premiere fois que le grand-duc aſſiſte à

Digitized by Google

des évolutions militaires. S. A. I. accepta un dîner que le prince Grégoire Orlow eut l'honneur de lui offrir sous une magnifique tente.

Conformément au plan prescrit par l'ordonnance du 18 Novembre 1775 pour régler successivement le gouvernement de toutes les provinces de l'empire, celui de Jeroslaw vient d'être divisé en 12 cercles ou districts par M. de Melgunow, membre du sénat, & gouverneur général de cette province. Sept bourgs y ont été érigés en villes. Le lieutenant-général de Sivers est chargé de faire, au mois de Décembre prochain, la même opération dans son gouvernement qui sera partagé en 10 cercles.

Il est arrivé ici un courier extraordinaire de Constantinople, avec des dépêches sur lesquelles la cour garde le silence. Il paroît que nos différends avec les Turcs ne touchent pas encore à leur terme. La Porte persiste dans son refus de reconnoître l'élection de Sahib Gueray, & de permettre indistinctement le passage des navires dans la mer noire.

On compte actuellement à Moscou 2 mille enfans trouvés dans la maison qu'on y a fondée pour cet usage en 1764. Ces enfans de l'état sont déclarés libres, ils sont instruits, entretenus avec le plus grand soin, & on les destine aux métiers & aux arts.

La duchesse de Kingston est arrivée en cette ville, où elle compte séjourner quelque tems.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le 1 Octobre.*) Ce ne fut que le 19 du mois dernier que L. M. partirent pour le château de Gripsholm. Le roi, qui y étoit descendu par eau avec toute sa suite, ayant été retenu par les vents contraires, ne put y arriver

que le 20 au soir ; mais la reine, qui avoit pris la route de terre, s'y rendit le même jour, & la ducheſſe de Sudermanie y alla le lendemain. La reine douairiere, & la princeſſe Sophie-Albertine ont paſſé du château de Swartzio à celui de Friderichshoff.

Le 28, le duc d'Oſtrogothie arriva ici de ſes voyages en pays étrangers. S. A. R. alla ſur le champ rendre ſes reſpects à la reine mere.

Il n'eſt guere poſſible qu'un ſujet reçoive de ſon ſouverain une preuve de confiance plus honorable que celle que le roi vient de donner au baron de Sparre, ſénateur, & grand gouverneur de cette ville. Ce monarque a enjoint au college de guerre de ſe conformer entierement à tout ce qui lui ſera preſcrit par ce ſeigneur, & de regarder ſes ordres comme émanés de S. M. On eſt fondé à croire que le baron de Sparre ſera nommé miniſtre au département de la guerre.

Le corps royal d'artillerie vient d'être réduit de 15 compagnies à 12 ; les compagnies réformées ſont incorporées dans celles qui ſont conſervées.

Le contrat que l'amirauté a paſſé avec un agent pruſſien, pour la livraiſon d'une certaine quantité de bois de conſtruction, ne doit durer que 6 ans, au lieu de 12. Les matériaux que doit fournir cet agent monteront à 630 mille rixdales, argent de banque. Cet accord n'empêche pas que l'amirauté n'ait pris la réſolution de faire conſtruire par entrepriſe 5 ou 6 frégates de guerre.

La ville de Marſtrand a accordé, le 19 du mois dernier, le droit de bourgeoiſie au Sr. Thomas Woodhouſe, Américain, qui eſt venu s'y fixer. Le vaiſſeau à bord duquel il eſt arrivé, mouille encore dans la rade ; il eſt de 58 laſts, & eſt conſtruit en bois de Magahoni & de cedre.

Le roi vient de permettre dans toute la Suede.

la libre exportation des pelleteries préparées ; mais S. M. a réservé à la seule ville de Stockholm, le privilege d'exporter les pelleteries non préparées.

DANEMARCK.

COPENHAGUE (*le 5 Octobre.*) Le roi a nommé pour son envoyé extraordinaire à la cour de Naples, son chambellan Charles-Adolphe de Plessen ; S. M. a donné en même tems la place de son consul à Dantzig, & autres villes circonvoisines actuellement sous la domination du roi de Prusse, à M. Joseph-Pierre Texier.

S. Maj. a accordé à la ville d'Altona plusieurs privileges qui favorisent le commerce & la navigation. Les droits d'importation & d'exportation, ceux d'entrée, de sortie & de *transit* ont été considérablement diminués ou entierement abolis ; ce qui attire un grand nombre de navigateurs à la rade de cette ville.

Dans la derniere assemblée de la société rurale, tenue en présence du prince royal, M. Bugge, qui en est président, a prouvé que, par le défrichement des terres incultes, entrepris l'année derniere, l'agriculture a gagné plus de 215 mille acres, qui ont été converties en terres labourables & en prairies. Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, il a observé que de toutes les sciences, l'agriculture étoit celle qui avoit le moins de bons maîtres & de bons éleves, ensorte qu'il étoit desirable qu'indépendamment des sages réglemens du gouvernement sur l'agriculture, on s'attachât à rendre cette science plus commune, & plus familiere aux gens de la campagne.

Le bureau général des postes a notifié au public qu'à commencer au 1er. de ce mois, il seroit établi des postes à cheval, des diligences, &

Digitized by Google

autres voitures pour le Holstein, le pays de Ditmarsen, Hambourg, Altona, &c.

POLOGNE.

WARSOVIE (*le 2 Octobre.*) Le roi revint le 24 du mois dernier en cette capitale. Pendant son séjour à Pulawy, le prince Czartoryski lui a fait une réception digne de son auguste hôte. Cent coups de canon y annoncerent son arrivée le 27 Août; & chacun des jours suivans a été marqué par quelque fête nouvelle, des bals parés, des comédies & des pantomimes représentées par des acteurs qui avoient été expressément mandés d'ici; des feux d'artifices, des illuminations magnifiques dans de vastes jardins, où des divertissemens avoient été distribués en plusieurs endroits, tels que foires & nôces de village, danses de paysans, &c. Ces fêtes, dont on a publié une relation détaillée, avoient attiré un monde immense à Pulawy, où le tribunal de Lublin s'est rendu, entr'autres, pour complimenter S. M. Dans l'intervalle elle a fait une visite au prince Martin Lubomirski, à son château de Janowiece, à une lieue de Pulawy. De-là, accompagnée de ce prince & du comte Stempkowski, castellan de Kiovie, elle s'est rendue à Kazimierz, & y a examiné le château, monument des anciens rois de Pologne. S. M. a séjourné à Pulawy jusqu'au 8 Septembre, qu'elle en est partie pour Wolczyn, terre du prince Czartoryski, général de Podolie. Elle y est restée deux jours, & a passé de ce château à Grodno, où elle a examiné les manufactures qui y ont été établies par le comte de Tyszenhausen, trésorier de Lithuanie, & qui prennent tous les jours de nouveaux accroissemens. Enfin, le roi s'est rendu à Bialystock, où il a été reçu par la

comteſſe douairiere Branicka, ſa ſœur, avec tous les témoignages du plus vif attachement. C'eſt de ce dernier endroit que S. M. s'eſt rendue ici.

Le 26, on donna à Numan bey, envoyé de la Porte, le ſpectacle d'un carrouſel au manege des pages du roi; ce miniſtre a témoigné ſa ſatisfaction, & il a beaucoup admiré la maniere dont on inſtruit la jeuneſſe dans la gymnaſtique.

Le 28, M. de Bertouch, chambellan & miniſtre plénipotentiaire de S. M. danoiſe, eut ſa premiere audience du roi.

Il paroît ici une ſatyre, en forme de drame, contre le chevalier de Boſcamp, internonce de la république à Conſtantinople, & d'autres perſonnes du premier rang. On a fait les perquiſitions les plus rigoureuſes pour découvrir l'auteur de cet ouvrage, & le gouvernement a promis mille ducats de récompenſe à celui qui le dénoncera.

Le nombre des troupes ruſſes s'accroît dans ce royaume, & les régimens de cette nation cantonnés en Podolie ſe ſont mis en marche vers les frontieres. Le comte de Czernichew, l'un de leurs généraux en chef, eſt actuellement ici; il occupe l'hôtel du comte Vincent Potoski, grand chambellan de la couronne.

ALLEMAGNE.

HAMBOURG (*le 9 Octobre.*) Le duc d'Oſtrogothie, pendant ſon ſéjour ici, a fait aux quatre loges réunies des francs-maçons de cette ville, la faveur d'aſſiſter à leur aſſemblée, & d'accepter un ſouper qu'elles lui ont offert.

On a découvert que c'eſt par les ordres du miniſtre d'une certaine puiſſance, que les coffres des deux agens du congrès américain ont été forcés à Berlin, & qu'on en a enlevé des pa-

piers importans, ſans toucher à l'argent, ni aux lettres de change. La cour auprès de laquelle ce miniſtre réſide, lui a vivement reproché l'irrégularité de ſa conduite ; & c'eſt, ſans doute, toute la ſatisfaction qu'auront les Américains de cette violation du droit des gens.

On mande de Bremer-Lehe, que le général Heiſter, accompagné des colonels de Horn & de Block, ainſi que du lieutenant Schreibvogel, y eſt arrivé le 26 Septembre, avec pluſieurs bas-officiers & ſoldats à bord d'un bâtiment de tranſport, monté de 10 canons & 6 pierriers, ſous le convoi d'une frégate de guerre angloiſe de 24 canons, & de 180 hommes d'équipage. M. de Heiſter a apporté avec lui pluſieurs animaux de l'Amérique : ſçavoir, une brébis avec ſon agneau, un ſinge, quelques francolins, & un renard, qui tous reſſemblent aux animaux de leurs eſpeces que nous avons en Europe. Ce général a auſſi amené avec lui une négreſſe de 9 ans, qu'il deſtine pour la lande-grave de Heſſe ; enfin, il a un fuſil rayé pris à un chaſſeur américain, lequel eſt ſi bon qu'il peut atteindre ſon but à une diſtance de mille pas. Dès que ces officiers ſe ſeront un peu remis de la fatigue du voyage, ils ſe rendront à Caſſel.

On a vu le colonel Faucitt faire des démarches pendant tout l'été, dans pluſieurs cours d'Allemagne, pour obtenir des troupes auxiliaires. Le ſuccès de ces négociations ſe borne, dit-on, à 3 mille ſoldats du duché de Wurtemberg, 2,500 Heſſois, 3 mille Mecklenbourgeois, 1000 hommes d'Anſpach, & 2 mille de Gotha ; en tout, 11, 500 hommes. Les traités de ſubſides ne ſont point connus ; mais, en raiſon des beſoins preſſans de l'Angleterre, on croit que ces nouveaux mercénaires ſont payés plus chérement que les premiers.

Extrait d'une lettre de Conſtantinople du 4 Septembre.

Vénérable iman, les malheurs dont notre empire eſt menacé croiſſent de jour en jour. Déjà les perfides ſectateurs d'Ali oſent diſputer aux fideles diſciples d'Abubeker le titre de défenſeurs du grand Mahomet. Le régent de Perſe, l'uſurpateur Kerim, kan, a déjà envahi nos provinces; & le roi de Géorgie, tributaire de notre invincible ſultan, a refuſé ſes ſoldats & le tribut, tandis qu'il devoit l'un à la félicité du ſerrail, & les autres à la défenſe de l'empire. Quelles ſont les iniquités qui nous ont mérité ces outrages? N'eſt-ce pas ce lâche amour de la paix, que les vains raiſonnemens des hommes ont ſubſtitué à l'eſprit de conquête & de deſtruction, que les Sarraſins, nos ancêtres, avoient reçu du terrible fondateur de notre religion? C'eſt cet eſprit qui nous valut la ville de Stamboul, lorſque l'empire grec, agité de vaines ſpéculations, eut anéanti le courage de ſes ſujets.

Le mélange de tous les peuples de l'Aſie & de l'Europe dans cette capitale de notre empire y a apporté les vices de tous les climats, & ſurtout cette indifférence funeſte pour notre culte, qui eſt peut-être la vraie ſource de tous nos malheurs. Les ſultanes ne font que des filles, les janiſſaires boivent du vin, les galliongis pillent également les vrais croyans & les infideles, les Tartares ſecouent notre protection, nos flottes reſtent dans le canal, & nous employons juſques à des Européens pour défendre les Dardanelles. Que dis-je? Il n'eſt pas juſqu'à l'imprimerie qui ne ſe ſoit gliſſée dans Conſtantinople avec les autres vices des Européens: cet art funeſte va nous faire connoître leurs mœurs, leurs uſages, leurs loix; & il peut naître de la comparaiſon que quelques eſprits foibles en feront avec les nôtres, des changemens déplorables.

Au moyen des correſpondances que ces Européens entretiennent juſques dans le palais de notre invincible ſultan, ils ſçavent tout ce qui ſe paſſe chez nous, & nous ne ſommes inſtruits de leurs entrepriſes, même contre nous, qu'au moment qu'ils les exécutent.

Cependant, nos voiſins du nord forment entr'eux des aſſociations; ils nous dictent des loix; & ſous prétexte que nous ignorons celles du commerce, ils s'en emparent juſques ſous nos yeux. Déjà ils ont fait goûter aux habitans des rives de la mer noire l'avantage des échanges de denrées & de marchandiſes: ils minent ainſi peu à peu l'affection au gouvernement; & peut-être eſt-ce à cette ſeule politique que

Digitized by Google

nous devons attribuer le retard de plus grandes entrepriſes de leur part. Vous ſçavez, d'ailleurs, combien ces infideles ont peu de reſpect pour l'image de notre auguſte empereur.

Lors de la derniere guerre, il fallut évacuer Choczim. Dans le divan qui ſe tint à ce ſujet, on rappella cet article ſacré de notre loi qui nous défend de livrer nos alliés aux infideles. Un ſaint iman, preſſé entre la loi & les Ruſſes, imagina un moyen ingénieux de les concilier; & ce moyen fut d'appliquer ſur les portes fermées de la ville le ſceau de notre ſultan. Les Ruſſes eurent la témérité de briſer ce ſceau, & de s'emparer de Choczim. Mon cœur eſt navré de vous raconter de telles horreurs; mais la vérité ne doit jamais être trahie par un muſulman.

Que ſeroit-ce, ſi je vous apprenois combien les Européens reſpectent peu cette ſimplicité primitive qui nous fait haïr les ſciences? Parce qu'ils connoiſſent quelques arts trompeurs ou frivoles, ils affectent un mépris éclatant pour nous, qui les dédaignons. Ils nous envoient des ingénieurs, des commerçans, des artiſtes, & des médecins; mais tous ces envois reſſemblent au funeſte préſent du cheval que les Grecs envoyerent aux Troyens: non-ſeulement il n'en réſulte pour nous que des malheurs, mais même ils portent la légereté juſques à ſe moquer de notre complaiſance.

Dans une ville de France où la médecine eſt enſeignée avec le plus grand éclat, à Montpellier, un candidat ſe préſente pour être reçu docteur: trop peu inſtruit pour obtenir le bonnet, il eſt refuſé unanimement. Alors l'adroit bachelier va trouver le plus habile de ſes juges, & lui repréſente qu'il compte n'exercer la médecine qu'à Conſtantinople. Le profeſſeur, enchanté de ſa bonne foi, promet de le ſervir, & le ſert en effet à la premiere aſſemblée, en ces mots: Le récipiendaire eſt un ignorant; eſt-il, Meſſieurs, une plus douce occaſion de faire revivre le zele de nos ancêtres? Sans avoir l'éclat d'une batterie de canons, le nouveau docteur peut en avoir le ſuccès. *Cette harangue, courte & préciſe eut tout l'effet que s'en promettoit le docteur Fizes (car c'eſt ainſi qu'il ſe nommoit), & le médecin nous arriva.*

Si vous le permettez, vénérable iman, je mettrai ſous vos yeux les autres remarques que j'ai faites ſur les cauſes de nos malheurs. C'eſt à votre ſageſſe & à vos prieres à les détourner.

BERLIN (*le 10 Octobre.*) Le roi, qui eſt revenu le 8 de ce mois de Potzdam en cette capi-

Digitized by Google

tale, a nommé M. de Holzendorff inspecteur-général de tout le corps du génie ; S. M. a donné en même tems à M. de Merkatz le 3e. régiment d'artillerie de campagne.

On ne se souvient pas d'avoir vu en cette capitale un aussi grand concours de généraux & officiers des divers régimens de l'armée prussienne, qui sont arrivés successivement pour assister aux grandes manœuvres qui se sont exécutées à Potzdam le 26 du mois dernier. Tous les princes au service de S. M., & un grand nombre d'officiers de presque toutes les puissances de l'Europe s'étoient également empressés d'accourir à ce spectacle militaire ; l'affluence étoit telle qu'il n'étoit plus possible de trouver à se loger ici.

Les trois loges des francs-maçons de cette capitale, dont le prince Fréderic-Auguste de Brunswick est grand-maître, ont reçu un témoignage bien flatteur de la bienveillance du roi. S. M., en leur envoyant son portrait, leur a renouvellé les assurances de la protection.

FRANCFORT (*le 19 Octobre.*) Il s'est élevé des contestations concernant la succession du comte de Buckebourg (dont on a annoncé la mort). Quelques petits corps de troupes sont déjà en marche vers les bailliages de Blomberg & Scheider, sur lesquels la branche de Detmold forme des prétentions.

Le duc de Glocester, qui est en convalescence, est parti de Trente pour retourner en Angleterre. On apprend que ce prince étoit le 2 de ce mois à Augsbourg en Suabe.

Si l'on en croit quelques papiers publics, une compagnie d'environ 500 manufacturiers & marchands françois a formé le projet de faire construire près de Heilbron un faubourg avec

Digitized by Google

80 édifices pour des manufactures. On y fabriquera toutes sortes d'étoffes en soie, telles que du gros de Tours, &c. Ces associés, pour en avoir la permission, donnent à la ville 150 mille florins, argent comptant, &, pour sûreté ultérieure, en déposent 200 mille; ils doivent apporter en outre, 4 millions, moitié en especes, moitié en lettres de change.

On a découvert depuis peu, dans les environs d'Eichstedt, des ruines & des fondemens de 22 pieds d'épaisseur. En suivant la direction sur laquelle la muraille qu'ils portoient a dû être construite, on est arrivé aux fondemens d'une espece de citadelle ou fortin, après lequel la muraille continuoit, en suivant toujours la forme que prenoit le terrein. Les fouilles s'étendent à un quart de lieue; & comme ces recherches ne sont que de pure curiosité, on les a interrompues. La bâtisse, presqu'entierement composée de moellons taillés en cubes d'environ un demi pied sur toutes les dimensions, paroît être l'ouvrage des Romains, & l'on a lieu de croire que ce sont les fondemens de l'ancien mur commencé par Adrien vers Bingen sur le Rhin, & prolongé par Probus jusqu'au Danube, pour fermer tout passage aux peuplades ambulantes de la Germanie entre ces deux grands fleuves.

Le landgrave de Hesse-Darmstadt a rendu un édit par lequel il est ordonné que les poids & mesures seront à l'avenir les mêmes à Giessen & dans tout le landgraviat.

RATISBONNE (*le 3 Octobre.*) La chancellerie de légation de Bade vient de faire imprimer & publier ici une brochure composée par M. Gerstacher, conseiller de la cour & référendaire intime du margrave de Bade, & relative à

un mémoire qu'il avoit déjà fait paroître. Le but de cet ouvrage eſt d'établir & de prouver que, « conformément au traité de paix de 1555, concernant la religion, ainſi qu'à celui d'Oſnabruch, toute perſonne qui veut embraſſer la religion proteſtante, & nommément les eccléſiaſtiques, étant fondés à demander la jouiſſance des droits & libertés qui leur ont été accordés par ces deux traités, les religieux ne devoient pas être exceptés de ce privilege. En effet, dit M. Gerſtacher, puiſque, ſous la dénomination générale d'eccléſiaſtiques, doivent naturellement être compris auſſi les religieux; qu'il eſt de fait qu'on eſt convenu ſpécialement que les eccléſiaſtiques qui changeroient de religion, participeroient aux avantages concédés par les 2 traités ci-deſſus mentionnés, à ceux qui paſſeroient à la religion proteſtante, & qu'enfin même, ſuivant les principes reçus parmi les catholiques, un religieux ſécariſé par diſpenſe du pape eſt admis, après ſa ſécariſation, à rentrer dans les mêmes droits dont jouit le clergé ſéculier, c'eſt-à-dire, de recouvrer la puiſſance d'hériter & de teſter, ſans que le monaſtere d'où il ſort, puiſſe jamais former aucune prétention ſur ſon héritage. De tous ces argumens, ajoute cet auteur, on peut conclure que c'eſt à tort que les catholiques refuſent de convenir que les religieux ne ſont pas compris ſous le titre collectif d'eccléſiaſtiques, & conſéquemment, comme tels, fondés légitimement à réclamer la poſſeſſion des mêmes privileges que ces derniers ».

On attend avec impatience la ſolution de cette importante queſtion; & l'on eſt curieux d'apprendre ſi le corps évangélique accordera à M. Gerſtacher, le droit de repréſailles, qu'il ſollicite; déciſion néanmoins, ſi elle lui étoit favorable, qui pourroit, ſuivant toute apparence, occaſionner bien du trouble & du déſordre dans l'empire.

Digitized by Google

VIENNE (*le 10 Octobre.*) L'empereur revint, le 1er. de ce mois, à 6 heures du matin, des camps de Bohême & de Moravie. L'archiduc Maximilien & le duc de Saxe-Teſchen étoient arrivés la veille.

Le 5, L. M. I. donnerent audience de congé au noble Louis Contarini, ambaſſadeur de la république de Veniſe, & au marquis de Mari, miniſtre plénipotentiaire de celle de Gênes.

Le duc Jean de Bragance eſt parti d'ici ces jours derniers, pour retourner en Portugal, d'où il eſt abſent depuis plus de 20 ans. On ſçait que ce prince a employé le tems d'un exil auſſi long à voyager dans les principaux états de l'Europe & dans le levant.

On compte dans les royaumes de Gallicie & de Lodomerie, échus à la maiſon d'Autriche par le partage de la Pologne, 254 villes, 57 bourgs, 6395 villages, 486,081 maiſons, dont 239 couvens. Le nombre des perſonnes eſt de 2,580, 796 têtes, dont 7644 eccléſiaſtiques, 16,503 bourgeois, 28, 168 nobles, 144,200 Juifs, de ſorte que de 17 habitans, le 18e. eſt un Juif, le 62e. un gentilhomme, le 156e. un bourgeois, & le 322e. un prêtre ou un moine.

Les travaux ordonnés par le gouvernement pour faciliter en Hongrie le tranſport des denrées ſe continuent avec beaucoup d'activité. Il s'agit ſurtout, à l'aide des eaux du lac Balaton, appellé en Allemagne *Platſée*, de pratiquer une communication ſûre & utile entre le Danube & ce lac, entouré de grands vignobles & de terres fertiles. On a donné auſſi des ordres pour que la riviere de Scio, dans le comté de Tolna en Baſſe-Hongrie, pût devenir navigable; & comme il a été reconnu qu'on ne pouvoit tirer aucun parti des eaux du Servize, pour la navigation, à laquelle on vouloit de même

Digitized by Google

rendre propre cette riviere, on a décidé qu'on travailleroit à ſon deſſéchement, ainſi qu'à celui de pluſieurs marais, ce qui rendra à l'air du pays où ils ſe trouvent plus de ſalubrité, & à l'agriculture des terreins conſidérables qui étoient perdus pour elle. Le baron de Zigari, ſous la direction duquel M. Boemi, ingénieur, opere, eſt chargé de ces entrepriſes, dignes du gouvernement paternel de Marie-Thérese.

Des avis de Clagenfurth, du 19 Septembre, mandent que, dans la petite ville de Villach, qui eſt 6 lieues au-deſſus, le feu ayant pris le 16, chez un menuiſier, 74 maiſons ont été réduites en cendres, ou très-endommagées, comme la paroiſſe & l'égliſe de l'hôpital. Les caſernes, la poſte & pluſieurs autres édifices ont été la proie des flammes; cent tonneaux de calamine en ont beaucoup ſouffert. On n'a pas encore bien évalué la perte cauſée par cet incendie. Un cordonnier a été brûlé avec toute ſa famille, pluſieurs autres perſonnes ont été bleſſées.

Le feu a été pendant 8 jours dans une forêt ſur une montagne près de Weidiſch, dans les environs de Ferlach, où il y a une manufacture très-renommée pour les armes à feu.

M. de Sonnenfels vient d'inventer ici une lampe qui réunit le triple avantage de ne conſumer que pour environ deux liards d'huile en 12 heures, de ne répandre aucune vapeur, & d'éclairer auſſi bien que trois chandelles ordinaires.

ITALIE.

ROME (*le 2 Octobre.*) Le marquis Caſali, conſervateur du peuple romain, & le comte Carpegna, chef des quartiniers, ayant fini leur ſémeſtre, ſont remplacés, l'un par le comte Vendettini, & l'autre par le baron Scarlati.

Digitized by Google

Le pape a permis au Sr. Camille Buzzi de deſſiner toutes les peintures qui ſont dans les chambres nouvellement découvertes à la maiſon de plaiſance de Negroni aux thermes, pour les faire graver enſuite par le Sr. Barbazza.

Dans l'excavation qui ſe fait à la place ſituée devant l'hôtel de Monte-Citorio, on a déjà trouvé 23 médailles ou pieces de monnoie d'argent, de la grandeur d'un paolo, avec l'effigie du roi Robert de Sicile.

Le feu pape, Clément XIV, avoit rendu différens reſcrits pour la vente des biens des ci-devant jéſuites, ſitués à Aſcoli; mais ils n'ont eu juſqu'à-préſent aucune exécution. La congrégation chargée de s'occuper de cet objet vient de faire annoncer ces biens, que l'on pourra acquérir en totalité ou en partie, à perpétuité ou à bail emphytéotique.

On compte ici 102 ex-jéſuites dans l'ancienne maiſon profeſſe de la ſociété. On croit qu'à l'habit près, ils ſont ce qu'ils étoient avant le fameux bref d'extinction; ils célebrent les fêtes, font l'office de l'ordre, obtiennent des bénéfices, & même des chaires.

On arrêta, il y a quelques années, à la réquiſition de la cour de Naples, un nommé Cima, gentilhomme de Cingoli, qui tua, il y a 30 ans, un de ſes freres, prêtre & chanoine d'Apiro. On a diſcuté pendant longtems le droit de privilege des égliſes, qu'il prétendoit avoir été violé à ſon égard; mais la congrégation des immunités l'a déclaré indigne d'en profiter. En conſéquence, il a été condamné à la peine ordinaire de la maſſue, & à être enſuite écartelé; mais le pape a commué cette peine en celle d'avoir la tête tranchée, qu'il ſubira au premier jour à Macerata, où il eſt en priſon.

Digitized by Google

NAPLES (*le 30 Septembre.*) Les médecins s'étant apperçus que l'infant Don Philippe-Antoine, frere du roi, que nous venons de perdre, avoit tous les symptômes de la petite vérole, ils conseillerent à L. M. d'aller au château de San-Leuce, où elles sont actuellement avec la famille royale. Ce fâcheux événement a déterminé le roi & la reine à faire inoculer le duc de la Pouille, leur fils aîné, & les deux princesses ses sœurs; le docteur Gatti, qui a été mandé de Florence, sera chargé de cette opération.

Quelque tems avant la naissance de l'infant Don François, la reine fit deux paris, l'un avec la marquise de St. Marc, & l'autre avec la princesse de Rocca-Fiorita, qu'elle accoucheroit d'une princesse. Le premier pari étoit d'une robe, & le second, pour la reine, d'une crême faite par son cuisinier, contre une boîte de bonbons de Palerme. S. M. ayant heureusement perdu les deux paris, a envoyé, à la marquise de St. Marc une superbe piece d'étoffe d'or, qu'elle avoit fait venir de Lyon pour son usage, avec deux pieces de reseau pour la garniture, & un cœur de brillans; & à la princesse Rocca-Fiorita, une crême dans un pot à oille de porcelaine de Saxe, sur un bassin d'argent, le tout plié dans un morceau d'étoffe de soie, rattaché aux quatre coins par quatre épingles de diamans.

Les 4 galeres de Malte commandées par le marquis de la Brillane arriverent ici le 10 de ce mois, pour prendre à bord le prince Camille de Rohan; mais comme il étoit parti quelques jours auparavant sur une speronare, ces bâtimens reprirent leur navigation le 23.

Un bâtiment de Sorrento, revenant du levant, avoit pris à bord 4 Dalmates en qualité de pas-

sagers ; ces brigands formerent le complot d'assassiner l'équipage, & de s'emparer du bâtiment ; mais l'un d'eux ayant refusé de se prêter à cet attentat, ils le tuerent ; ensuite ils massacrerent le pilote, & enfermerent les autres mâtelots. Tout-à-coup une tempête survint ; & comme ces scélérats ignoroient la manœuvre, le bâtiment fut jetté sur les côtes de Sicile. Alors un des mâtelots qui étoient enfermés, trouva le moyen de se sauver, & alla informer le gouvernement, qui dépêcha aussitôt deux bâtimens à la poursuite des Dalmates ; mais ceux-ci les tinrent éloignés à coups de canon, & pendant ce tems, il sauterent dans la chaloupe, & se sauverent.

VENISE (*le 2 Octobre.*) Dans un prégadi, tenu le 22 du mois dernier, le conseil des Dix a condamné à 3 ans de prison le noble Querini, ci-devant général de la république dans le levant, & dont le procès dure depuis 5 ans, pour avoir distrait les deniers de l'état, & les avoir employés à d'autres usages qu'à ceux qui lui étoient prescrits.

Un décret du sénat défend à la nation juive d'affermer la gabelle & autres impôts quelconques, ou même de s'intéresser dans ces fermes directement ou indirectement, de vendre de la viande ou autres comestibles, d'avoir des fabriques, des manufactures, de tenir magasin, ou d'avoir des maisons, chambres ou autres demeures, ailleurs qu'au *Ghetto* (c'est le quartier des Juifs à Venise).

On a déjà dit que le gouvernement voulant prévenir les ravages causés par les incendies, qui sont très-fréquens ici, avoit établi, dans chaque quartier, une espece de corps-de-garde qui sera toujours occupé par 12 hommes exer-

Digitized by Google

cés au ſervice des pompes qui y ſeront dépoſées. Le ſénat vient d'ajouter à cette utile précaution celle d'annoncer les incendies par le tintement des cloches les plus voiſines du lieu où le feu ſe ſera manifeſté; & afin qu'il n'y ait aucune équivoque à cet égard, il a été défendu de ſonner, ſous quelque prétexte que ce ſoit, une heure après le coucher du ſoleil.

La cour de Madrid vient de lever l'entrave de la quarantaine rigoureuſe, même de port à port, à laquelle les Vénitiens étoient aſſujettis dans toute l'Eſpagne; cette nouvelle a cauſé la plus grande joie à nos commercans, dont pluſieurs ſe ſont empreſſés de rappeller ici leurs navires, afin d'y former des chargemens de bled & d'autres objets pour Barcelonne & Cadix. Ces expéditions, qui vont ſe faire directement, paſſoient auparavant par les mains des Génois, qui emportoient conſéquemment le bénéfice.

Il y a quelques mois que le diſtrict de Narenta, ville de la Dalmatie, étant affligé d'une épidémie ſur les beſtiaux, qui ſe communiquoit aux enfans, le bruit ſe répandit parmi le peuple que cette épidémie étoit l'ouvrage des ſorcieres. Le curé, bien peu digne d'être à la tête d'une communauté qui avoit droit d'attendre plus de lumieres de ſon chef, renouvella, à cette occaſion, l'ancienne épreuve de l'eau, que jadis l'ignorance & la ſuperſtition mirent en vogue. On fit prendre quelques pauvres femmes, que le déſagrément de leur figure rendoit mal-à-propos plus ſuſpectes que les autres; & à l'inſtigation de ce paſteur, & d'un de ſes confreres, on les fit jetter dans la riviere. Celles qui allerent au fond en furent retirées auſſitôt, & relâchées; mais celles qui, par leur conformation, ou telle autre raiſon purement phyſique, ſe ſoutinrent ſur la ſurface de l'eau, reçurent plu-

Digitized by Google

fieurs mauvais traitemens, & auroient couru risque de leur vie, ſi la vigilance éclairée du provéditeur général de la Dalmatie n'eût envoyé quelques piquets de troupes pour contenir ce fanatiſme extravagant & barbare.

LIVOURNE (*le 2 Octobre.*) Le grand-duc, notre ſouverain, vient d'accorder la grace à 9 eſclaves ſaletins, qui furent pris par la frégate *l'Autriche*, le 14 Octobre 1773, ſur la frégate de leur nation *le Tigre*. S. A. R. les a fait habiller de neuf, & leur a procuré les ſecours néceſſaires pour retourner dans leur patrie, dont ils viennent de prendre la route.

La crainte d'une guerre entre la Ruſſie & la Porte, qui n'eſt pas encore diſſipée, occaſionne de grandes émigrations dans toutes les provinces de l'empire ottoman. Beaucoup de familles grecques ont furtivement quitté les iſles de l'Archipel & de la Macédoine, pour paſſer en Tranſilvanie. Le bruit court, en outre, que, du conſentement de la maiſon d'Autriche, une colonie entiere doit ſortir deſdites provinces, déjà aſſez ruinées par la derniere guerre, pour venir s'établir à Aquilée. Les Albaniens envoyés en Morée, au lieu d'y rétablir la tranquillité, comme ils en étoient chargés, y ont commis des cruautés inouies, pillant tout ce qu'ils rencontroient; ce qui a déterminé les habitans à s'enfuir, par centaines, pour chercher un aſyle dans les iſles vénitiennes, où l'on craint que le prix des vivres ne ſoit bientôt exorbitant, parceque les mêmes iſles n'en ont jamais tiré que de la Morée.

On lit dans quelques papiers publics que l'intendant de Séville, qui, comme on l'a dit dans le tems, avoit été arrêté, & conduit dans les cachots de l'inquiſition, a été condamné à

Digitized by Google

avoir la tête rasée, & à être enfermé le reste de ses jours dans un couvent. Son crime est, dit-on, d'avoir usé de tolérance envers des protestans établis dans la province dont il avoit l'administration.

On a reçu de Gibraltar les détails suivans, en date du 11 Septembre.

« L'amiral Reinst entra dans ce port, le 2 de ce mois, avec deux vaisseaux de ligne hollandois, & une frégate de la même nation, auxquels se joindront quatre autres navires hollandois, qui sont, depuis quelque tems, en croisiere sur les côtes de Barbarie. L'amiral Pichot, que M. Reinst est venu remplacer dans le commandement de l'escadre des Provinces-Unies, fit voile d'ici, le 5, avec ceux des vaisseaux de cette escadre, qui doivent retourner en Hollande. La présence des forces navales de la république seroit encore nécessaire dans ces parages, s'il est vrai, ainsi qu'on l'écrit de la côte d'Afrique, que le Maure Taher-Feniz, qui se tenoit prêt à passer en Hollande, comme ambassadeur du roi de Maroc près des états-généraux, a reçu un contre-ordre de son souverain. Ce prince le destine, dit-on, à se rendre en la même qualité à la cour de France, avec 20 esclaves de cette nation, qui furent pris, il y a quelque tems, dans la riviere de Nun, où on les soupçonnoit de faire un commerce illicite. L'ambassadeur présentera à S. M. T. Chrét. 6 chevaux barbes, de la part du monarque marocain, & quelques autres présens, dont on ignore jusqu'ici le détail; mais, avant que de se rendre en France, on assure qu'il viendra ici pour s'aboucher sur quelques objets avec le gouverneur de la place & avec l'amiral hollandois. S'il ne peut réussir à arranger, au gré de son maître, les articles qui restent encore à régler, on craint de nouveaux diffé-

rends. Les miniſtres deſtinés à ſe rendre dans les cours du nord paroiſſent auſſi avoir ſuſpendu leur départ. Quant à celui qui doit paſſer en Italie, comme ambaſſadeur près du grand duc de Toſcane, ce ne ſera point Ben-Abdimelek, ainſi qu'on l'avoit aſſuré. On nomme à préſent pour cette miſſion Sidi-Hamet-Ben-Hamaren, gouverneur de Duquela : il ſera accompagné, dit-on, du Juif Samuël Sumbel, qui remplit la charge de ſecrétaire d'état, mais qui ne paroît plus jouir du même crédit près de ſon ſouverain. On prétend même que celui-ci lui a fait ſubir récemment un traitement fort diſgracieux, & peu conforme aux mœurs européennes.

Les mêmes lettres d'Afrique ajoutent que le roi de Maroc continue toujours de ſe tenir avec ſa cour à Mequinez, où il a fait conduire une partie de ſes tréſors qu'on garde à Maroc, quoique celui qui eſt dépoſé à Mequinez, ſoit lui-même très-conſidérable. Il a détaché un corps de ſon armée, pour aller châtier les rebelles du voiſinage de Fez ; & l'on apprend que, le 20 du mois dernier, il a envoyé ordre à Salé d'en faire partir, dans 6 jours, les 3 chébecs & les deux frégates qui mouilloient dans la riviere. Ces bâtimens devoient ſe rendre à Mogador, pour porter de-là à Saffi-quelques effets, à la place deſquels ils chargeroient dans ce dernier port des matériaux pour une conſtruction que S. M. Maure a ordonnée dans la forteresſe de Mazagan. Enſuite ces 5 vaiſſeaux devoient revenir à Salé, & ſe joindre aux galiottes de Tétuan, dont les commandans avoient ordre de ſe tenir prêts vers ce tems. Un des fils du même monarque, nommé Muley-Lacit, étoit parti avec la caravane, pour ſe rendre à la Mecque ; mais on lui ſuppoſoit un autre projet. Bacha-Bella, gouverneur de Tanger, ayant été démis de ce poſte, &

mandé en cour, le roi de Maroc a nommé à ſa place l'alcayde Amar, qui a accompagné feu Hamet-Elgazel, lors de ſon ambaſſade à la cour de Madrid.

ESPAGNE.

MADRID (*le 29 Septembre.*) Le roi voulant donner un nouveau témoignage de ſon affection à ſes fideles ſujets, S. M. a déclaré, par un décret du 9 Septembre, qu'à l'avenir ils auront l'honneur d'aſſiſter par députés, en qualité de témoins, aux naiſſances des enfans de la maiſon royale. Quoiqu'il ne ſe ſoit trouvé au dernier accouchement de la princeſſe des Aſturies qu'un ſeul député du peuple, il a commencé à jouir de ce beau privilege.

L'infant Don Louis, frere du roi, arriva à la cour le 14 de ce mois, pour ſigner l'acte qui ſe fait à la naiſſance des infants. S. A. R. n'y a pas fait un long ſéjour; elle eſt repartie le 16, pour Cadalzo, lieu de ſa réſidence.

Don Barcelo, cet officier de marine qui jouit d'une réputation ſi méritée, a attaqué & pris, dans les eaux de Carthagene, une eſcadre algérienne, compoſée de 4 chebecs remplis de munitions de bouche & de guerre. On dit que les riches préſens que le dey d'Alger eſt dans l'uſage d'envoyer au roi de Maroc, ſont à bord d'un de ces bâtimens. Les équipages de ces corſaires ſont très-nombreux; ils ont été conduits à Carthagene. La nouvelle de cette priſe a cauſé beaucoup de ſatisfaction au roi, & à toute la cour.

Le gouvernement a envoyé ordre à Carthagene de relâcher ſur le champ la polacre françoiſe que Don Salaberria avoit arrêtée au ſortir de la rade d'Alger, & de la laiſſer partir avec les 182 Maures, pour les tranſporter à leur deſtination.

Digitized by Google

BARCELONE (*le 2 Octobre.*) Les lettres de Cadix portent que la cour a envoyé ordre d'armer en toute diligence dans ce port les vaiſſeaux de guerre l'*Eclair* & le *Diligent*, & 5 autres vaiſſeaux de ligne à Carthagene & au Ferrol. On ajoute que tous ces vaiſſeaux doivent être fournis de proviſions de bouche & de munitions de guerre pour 5 mois.

Le gouvernement a fait prendre dans tous les ports du royaume la liſte des vaiſſeaux marchands en état d'être armés ſans le moindre retard.

On attribue ces préparatifs à la nouvelle reçue, dit-on, à Cadix par un bâtiment dépêché de la Vera-Cruz. Cette nouvelle porte que 15 vaiſſeaux anglois croiſent ſur la route que doit tenir la riche flotte qui eſt attendue du Mexique; & quoiqu'il ſoit difficile d'y ajouter foi, on a quelqu'inquiétude ſur ce bruit, qui peut-être s'eſt répandu ſans fondement.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 17 Septembre.*) Le 4 de ce mois, le voyage de la reine mere fut déclaré à la cour, & fixé au 21 de ce mois. On nomma en même tems pour accompagner cette princeſſe, la comteſſe Iſabelle de Braine, comme dame d'honneur; le comte de Valdereis, en qualité de grand-écuyer, & le comte d'Aveiras, en celle de grand-maître de ſa maiſon. L. M. & la famille royale doivent aller avec la reine mere juſqu'aux frontieres du royaume, où ſe trouveront les ſeigneurs & dames eſpagnols.

La loi qu'on avoit annoncée vient de paroître; elle ſupprime le privilege excluſif de la compagnie générale pour le tranſport des vins.

Après une conférence tenue entre les ſecré-

taires d'état & les ministres de robe, & à laquelle on avoit appellé 4 théologiens, pour délibérer sur la pension à donner aux ex-jésuites portugais qui sont en Italie, il a été résolu d'envoyer à Rome 500 mille cruzades, à compter du jour de la suppression de leur institut.

FRANCE.

FONTAINEBLEAU (*le 21 Octobre.*) Le roi a disposé du gouvernement de la citadelle de Marseille, vacant par la mort du comte de Luc, lieutenant-général, en faveur du comte de Montazet, maréchal de camp, commandeur de l'ordre militaire de St. Louis.

Le 9 de ce mois, leurs majestés & la famille royale arriverent ici.

Quelques jours auparavant, le comte d'Usson, ambassadeur du roi à la cour de Stockholm, avoit pris congé de S. M. pour retourner à sa destination, & M. Mesnard de Chouzy, ministre plénipotentiaire près du cercle de Franconie, de retour par congé, avoit été présenté à S. M. par le comte de Vergennes.

Le marquis de Blosset, ambassadeur du roi près leurs Maj. très-fideles, ayant demandé son rappel, le roi a nommé pour le remplacer le baron de Zuckmantel, actuellement ambassadeur près la république de Venise. S. M. a donné pour successeur à ce dernier, le président de Vergennes, son ambassadeur près les louables cantons helvétiques. Le vicomte de Polignac, nommé en même tems pour remplir cette derniere ambassade, fit le 15 ses remercîmens à S. M., à laquelle il a été présenté par le comte de Vergennes, ministre & secrétaire d'état ayant le département des affaires étrangeres.

Le comte de Scarnafis, ambassadeur de Sar-

daigne, a eu une audience particuliere du roi, dans laquelle il a remis ſa lettre de créance à S. M.: il a été conduit à cette audience, ainſi qu'à celles de la reine & de la famille royale, par M. Tolozan, introducteur des ambaſſadeurs; M. de Séqueville, ſecrétaire ordinaire du roi pour la conduite des ambaſſadeurs, précédoit.

Le 16, la cour prit le deuil pour quatre jours, à l'occaſion de la mort d'Anne-Charlotte-Amélie-Louiſe d'Orange, princeſſe douairiere du prince héréditaire de Bade-Dourlach, & mere du margrave de Bade régnant.

PARIS (*le 22 Octobre.*) Il paroît deux arrêts du conſeil d'état du roi. Le premier, du 7 Septembre, accorde aux habitans des colonies françoiſes qui ont amené avec eux des noirs, mulâtres ou autres gens de couleur de l'un ou de l'autre ſexe pour leur ſervice, & qui ſe ſeront conformés à l'article 9 de la déclaration du mois d'Août dernier, un nouveau délai de deux mois, à compter du jour de la publication du préſent arrêt, pendant lequel leſdits habitans pourront faire repaſſer leurs domeſtiques noirs dans les colonies d'où ils ſont ſortis. S. M. entend que ceux de ces domeſtiques qui n'auroient pas été remis dans 2 mois pour tout délai, aux dépôts établis dans les ports, ne puiſſent être retenus que de leur conſentement au ſervice de leurs maîtres.

Le ſecond, du 17 Septembre, ordonne que, dans 3 mois, pour tout délai, tous propriétaires ou dépoſitaires du brevet d'aſſurance de 150 mille livres, accordé par le feu roi au feu Sr. duc de Treſmes & au Sr. marquis de Geſvres, ſon fils, préſentement duc de Geſvres, ſur la charge de gouverneur & lieutenant-général de la province de l'Iſle de France, ſeront tenus de le repré-

ſenter au ſecrétaire d'état ayant le département de la maiſon de S. M.

On voit une déclaration du roi en faveur de l'académie royale de peinture & de ſculpture, en date du 15 Mars dernier, & enregiſtrée en parlement le 2 Septembre, à laquelle ſont annexés les ſtatuts & réglemens que le roi veut qui ſoient obſervés par cette académie.

Des lettres-patentes du 27 Août dernier, enregiſtrées au parlement le 30 Septembre ſuivant, ordonnent qu'en attendant que le roi ait plus particulierement expliqué ſes intentions, Dominique Compant, bourgeois de Paris, fera au profit de S. M., la régie, recette & exploitation des droits d'hypoteques & des quatre deniers pour livre du prix des ventes des biens meubles.

Une ordonnance du roi, du 28 Septembre, a pour objet la conſervation des routes de chaſſe dans les forêts de St. Germain, Marly, Fontainebleau, Compiegne, & autres forêts appartenantes à S. M.

Les officiers du ſiege préſidial de Sens voulant ſeconder le grand conſeil, avoient arrêté de faire des remontrances au garde des ſceaux, à l'occaſion de l'édit du mois d'Août dernier, concernant les préſidiaux. Ils ne s'étoient point borné à cette démarche; mais ils avoient fait imprimer leur délibération, & ordonné qu'elle ſeroit envoyée à tous les préſidiaux du royaume. Cet imprimé fut remis le 20 Septembre, à la chambre des vacations du parlement par Me. Matthieu-Louis de Mauperché, ſubſtitut du procureur-général du roi, qui fit à ce ſujet le requiſitoire ſuivant:

J'apporte à la cour un imprimé ayant pour titre: Extrait du regiſtre des délibérations des officiers du bailliage & ſiege préſidial de Sens, *daté du 4 Septembre 1777, le dit écrit imprimé à Sens, chez Tarbé, imprimeur du roi.*

Digitized by Google

Il paroît, d'après cet imprimé, que les officiers du bailliage de Sens, s'étant assemblés le matin du jeudi 4 Septembre, présent mois, auroient fait lire & publier à l'audience de ce bailliage l'édit du mois d'Août dernier, portant réglement en matiere de préſidialité. Cet imprimé annonce que, le même jour de relevée, les officiers du même bailliage auroient arrêté de faire des remontrances à M. le garde des ſceaux à l'occaſion de cet édit.

Ils auroient dû ſe borner à de ſimples repréſentations; mais ils ſe ſont oubliés juſqu'à faire imprimer leur délibération, & à ordonner qu'elle ſeroit envoyée à tous les préſidiaux du royaume. Une pareille démarche eſt des plus repréhenſibles, & paroît bien éloignée de la ſoumiſſion due à l'autorité du roi: j'ai cru, dans pareille circonſtance, en apportant cet imprimé, devoir prendre mes concluſions par écrit, que je laiſſe à la cour.

Sur ce requiſitoire, la chambre des vacations a ordonné par arrêt du même jour, « que le dit imprimé ſera & demeurera ſupprimé; & ſur le ſurplus, elle a continué la délibération au lendemain de St. Martin. D'un autre côté, M. le garde des ſceaux n'a pas voulu écouter les repréſentations du tribunal de Sens; & il a renvoyé à leur bailliage les députés chargés de les lui faire, en diſant « que c'étoit du parlement, leur ſupérieur, qu'ils devoient attendre un jugement ».

La députation du grand conſeil ayant été mandée à Verſailles, le 28 du même mois, elle rendit compte, le 30, à cette cour aſſemblée, que le roi lui avoit fait la réponſe ſuivante:

J'ai examiné avec attention les repréſentations de mon grand conſeil: je veux croire qu'il n'a écouté que ſon zele pour le bien de mon ſervice, & qu'il exécutera mes volontés.

Je ne révoquerai point l'édit que j'ai adreſſé à mon parlement, au mois d'Août dernier, concernant la juriſdiction préſidiale. Je n'ai rien vu dans les repréſentations de mon grand-conſeil qui puiſſe me faire changer de réſolution, par rapport à l'édit qui regle ſa compétence. Il ne fait qu'expliquer les diſpoſitions de l'edit & lettres-patentes de 1768, en y ajoutant celles que j'ai cru néceſſaires pour le rendre plus utile au bien de mon ſervice.

Je compte ſur la fidélité & l'obéiſſance des membres de mon grand-conſeil, & qu'ils m'en donneront une nouvelle preuve, en procédant ſans délai à l'enregiſtrement de mon édit.

Après avoir délibéré ſur cette réponſe, le grand-conſeil a arrêté « qu'il ſeroit fait d'itératives remontrances à S. M. ».

Deſrues n'étoit point le ſeul ſcélérat de ſon eſpece qui dût périr cette année du dernier ſupplice pour crime d'empoiſonnement; on vient de voir un autre monſtre qui l'a égalé en atrocité.

Un arrêt du parlement condamne Pierre Vincent, marchand, à faire amende honorable au-devant de la porte de la principale égliſe de la ville d'Angoulême; enſuite mené & conduit en la place publique de ladite ville pour y être rompu vif & brûlé, pour avoir empoiſonné, de deſſein prémédité, Marie Gontier, femme de Jacques Boſſebeuf, dit Saint Jean, ledit Jacques Boſſebeuf, dit Saint-Jean, ſon beau-frere, Marie & Marguerite Comte, ſes nieces, Guillaume Laurin, neveu de ladite femme Boſſebeuf, & Marie Daviau, domeſtique deſdits Boſſebeuf, en jettant du poiſon dans leurs ſoupes graſſes & aux choux, duquel poiſon ladite femme Boſſebeuf eſt décédée deux heures après, & leſdits Boſſebeuf, Laurin, filles Comte & fille Daviau ont été violemment incommodés. Surſeoit à l'é-

Digitized by Google

gard de Marguerite Comte jusqu'après l'exécution de Pierre Vincent.

Le Sr. Calmer, ci-devant négociant juif à La-Haye, actuellement seigneur du duché de Chaulnes, n'a pas plaidé aussi heureusement contre la comtesse du Barry que contre l'évêque d'Amiens. Il demandoit à cette dame une somme de plus de 100 mille livres pour prix des marchandises qu'il lui avoit fournies quelque tems avant la maladie du feu roi, & dont il n'avoit pu parvenir à faire avec elle un arrêté de compte. Le serment ayant été déféré à la comtesse du Barry, elle a juré qu'elle ne devoit rien au Sr. Calmer, & a été crue en justice.

Il y a actuellement au palais une cause plus difficile à juger. Une femme étant sortie de chez elle au commencement de l'été pour aller se baigner, ne reparut plus. On fit des recherches qui, après plusieurs jours, aboutirent à faire tirer de l'eau un cadavre feminin, & on l'enterra sous le nom de la femme perdue. Son mari étant mort ensuite, une femme se présente, & prétend être la sienne, que des querelles de ménage avoient forcée de s'absenter. Elle réclame les avantages d'une donation mutuelle stipulée dans son contrat de mariage. Comme elle a eu récemment la petite vérole, il n'est pas possible de la reconnoître. Il s'agit d'une fortune considérable sur laquelle des parens ont jetté les yeux. La mort de la femme est constatée par les témoins qui ont signé les registres de sépulture, & cependant beaucoup de gens ne doutent point que ce ne soit la véritable.

Il s'est passé au commencement de ce mois un événement bien tragique, que l'on raconte ainsi. M. de G***., ancien officier de marine, retiré dans un faubourg de cette capitale avec sa femme & ses enfans, avoit chez lui en pension une de-

moiſelle d'une naiſſance égale à la ſienne, âgée de 30 à 40 ans. Cet officier ayant eu quelque démêlé avec cette demoiſelle, défendit à ſes gens de mettre ſon couvert à table. Etant deſcendue pour y prendre place, & voyant l'affront qu'on lui faiſoit, elle eſt montée avec beaucoup de ſang froid dans le cabinet de M. de G ***., y a pris deux piſtolets, & eſt venue lui propoſer de ſe battre; mais n'ayant pu le déterminer à lui donner ſatisfaction, après l'avoir menacé de lui caſſer la tête, s'il perſiſtoit dans ſon refus, elle lui a tenu parole. Il n'eſt pas encore mort, le coup ayant porté dans la gorge, mais il eſt très-mal. La demoiſelle, au déſeſpoir de ſon action, a voulu ſe tuer ſur le champ; la balle n'a porté que dans ſes cheveux; on l'a arrêtée, & elle eſt au châteler, où elle a déjà ſubi des interrogatoires.

Dans les 50 mille livres de retraite accordées au comte de St. Germain, on comprend la penſion de 10 mille livres dont il fut pourvu ſous le miniſtere du maréchal du Muy, ſon prédéceſſeur, après l'événement qui le priva de toute ſa fortune par la faillite d'un banquier de Hambourg. Le comte de St. Germain conſerve ſon logement à l'arſenal; on aſſure qu'il ſera inceſſamment élevé à la dignité de maréchal de France, avec l'expectative du premier grand gouvernement vacant de 60 mille livres, pour lui tenir lieu de ſa penſion, qu'il n'aura plus. M. de la Coulombier, qui faiſoit les fonctions de ſon ſecrétaire depuis un an, a obtenu une penſion de deux mille écus. Depuis la retraite de ce miniſtre, on parle de divers changemens dans le militaire; mais nous ne ſerons point les échos de ceux qui répandent ces bruits vagues; il ſera tems de les annoncer, s'il arrive qu'ils ſe réaliſent.

M. Gauthier & M. Courcelles, fermiers généraux des poſtes, qui ne feront plus de fonc-

Digitized by Google

ons dans cette partie au 1er. Janvier prochain, ayant peu de fortune, le roi leur a accordé à chacun une pension de 10 mille livres, sur MM. de la Reyniere & de Richebourg, qui ont accepté d'être régisseurs à cette condition.

On croit généralement que le voyage de Fontainebleau sera mémorable par des opérations utiles. M. Necker a fait un travail des plus intéressans pour l'état, & il passe pour certain que le roi y a donné son agrément.

M. Perronet, premier inspecteur des ponts & chaussées de France, est revenu de Tours, où il avoit été envoyé aussi-tôt l'accident arrivé au pont de cette ville, & dont on a rendu compte. Après s'être assuré par lui-même, des moyens de réparer les deux arches tombées, en avoir connu la cause, & prévenu les suites, il estime qu'il en résultera une dépense extraordinaire de 225 mille liv., prix convenu avec les entrepreneurs.

Le 3 de ce mois, vers 10 heures du matin, M. Lenoir, conseiller d'état, lieutenant-général de police, s'est transporté au séminaire du St. Esprit, rue des postes, y a posé la premiere pierre du portail de la chapelle, après la bénédiction qui en a été faite par l'évêque de Glandeves; la duchesse de Nivernois, & d'autres personnes de considération ont assisté à cette cérémonie; on a incrusté & scellé dans cette pierre une plaque de cuivre, sur laquelle a été gravée une inscription relative à l'esprit saint, & ensuite une espece de procès verbal de la bénédiction de la pierre par Henri Hachette Desportes, évêque de Glandeves, de la pose de cette pierre par Jean-Charles-Pierre Lenoir, conseiller d'état, lieutenant-général de police, commissaire du roi pour les bienfaits que S. M. répand sur les édifices de piété, en présence des Srs. Becquet, supérieur-général, Duflot, Deglicourt,

Hardre & Pichon, directeurs dudit séminaire. Témoins encore le Sr. Chalgrin, architecte du roi & de son académie royale, premier architecte, intendant des bâtimens de Monsieur & de Mgr. le comte d'Artois, & premier architecte de l'électeur de Cologne, chargé desdits travaux, le Sr. Mangin, entrepreneur de maçonnerie, & son fils, Charles Mangin, son adjoint.

Lorsqu'en 1633, on mit la congrégation de St. Maur en possession de l'abbaye de St. Denys, on étoit déjà, depuis plusieurs siecles, dans l'usage de célébrer, dans l'église de ce monastere, le jour de l'octave de la fête de St. Denys, une messe grecque marquée dans un cérémonial qui a plus de cinq cens ans. On ne peut assigner précisément ni le tems où a commencé cette cérémonie, ni le motif sur lequel est fondé cet usage. Cependant plusieurs sçavans prétendent que son établissement remonte entre le 9e. & le 13e. siecle, & qu'il tire son origine de l'opinion qui a prévalu longtems dans toute la France, que St. Denys, premier évêque de Paris, est le même que St. Denys l'aréopagite. Quoi qu'il en soit, les religieux de St. Denys conservent l'ancien usage établi par leurs prédécesseurs; en conséquence, ils célébrerent la messe grecque le 16 de ce mois.

L'auteur anonyme d'une lettre consignée dans le N°. 275 du *Journal de Paris*, demande s'il n'y a pas quelque indiscrétion à mettre sous nos yeux la démonstration & l'évidence des dangers auxquels nous expose l'usage des vaisseaux qui servent à la préparation de nos alimens, sans nous fournir aucun moyen de nous en garantir. Il prétend que tous les vaisseaux & ustenciles, même ceux de fayence, sont susceptibles d'inconvéniens, dans un degré plus ou moins éminent, & qu'il n'y a que la porce-

Digitized by Google

laine qui en ſoit abſolument exempte.. « Il nous reſte donc, dit-il, à deſirer la découverte d'une porcelaine dont le prix ſoit aſſez bas pour que tout le monde puiſſe y atteindre. Le ſecret en eſt trouvé, il y a près de 40 ans, ſans qu'on en ait profité, ſans même qu'on ait paru y attacher le moindre prix. En 1739 (*), M. de Réaumur rendit compte à l'académie de la découverte qu'il avoit faite de l'art de tranſmuer le verre le plus commun, le verre à bouteilles, en une porcelaine blanche, infuſible au feu le plus violent (elle tient le verre en fuſion), & ſoutenant les alternatives du froid & du chaud ſans la moindre altération. Par quelle fatalité cette découverte, dont les procédés ſont ſi ſimples, ſi aiſés, ſi peu diſpendieux, n'a-t elle eu aucune ſuite; & comment ne pas s'étonner qu'il ne ſe ſoit point élevé quelque manufacture de cette nouvelle porcelaine? Elle auroit eu ſûrement le ſuccès le plus complet, par le peu de dépenſe qu'il y auroit eu à faire pour la former, & par le débit conſidérable que le prix extrêmement modique auquel elle auroit pu établir ſes ouvrages, lui auroit aſſuré. Eſpérons qu'il ſe trouvera enfin quelques perſonnes animées d'un eſprit aſſez patriotique pour faire profiter le public des avantages de cette découverte; juſqu'à ce que ces eſpérances ſe réaliſent, les démonſtrations de MM. Gilbert & Parmentier ne ſerviront qu'à nous faire concevoir des craintes d'autant plus déſeſpérantes, que leurs raiſonnemens ſont ſans replique, puiſqu'ils ſont

(*) Quant aux procédés de M. de Réaumur, voyez les mémoires de l'académie des ſciences 1739, l'art de les *Mémoires de l'académie des ſciences*, 1739, l'*Art de la porcelaine*, par M. le comte de Milly, faiſant partie de la collection des arts & metiers, par MM. de l'académie, & le *Dictionnaire des arts & métiers*, article *Porcelaine*.

Digitized by Google

appuyés sur des faits, & que jusques-là on ne voit aucun moyen de se garantir des périls imminens pour notre santé & notre vie dont nous sommes menacés tous les jours ».

Une lettre de Dreux, du 4 de ce mois, porte que six sœurs de l'hôtel-dieu y ont été empoisonnées, pour avoir mangé du cochon acheté chez un charcutier qui l'avoit mis dans un vaisseau de cuivre. Comme la médecine est venue promptement à leur secours, on ne croit pas qu'elles meurent. Il y a aussi 8 ou 10 personnes malades, entr'autres, le nommé Villeneuve, cordonnier, qui est fort mal. On parle encore de beaucoup de gens de la campagne qui ont fait leur provision chez le même charcutier; on craint que, faute de secours, en cas d'accident, ils ne soient les plus malheureux.

Le comte de Thelis, lieutenant aux gardes françoises, a fait imprimer les idées qu'il a proposées au gouvernement sur la direction des chemins; & à la tête de sa brochure est une lettre qu'un ministre lui a écrite le 8 Septembre, pour lui témoigner que le roi est satisfait de son zele. Il donne le détail des chemins faits, sous ses ordres, dans la Bourgogne & le Forès, à prix d'argent, par des soldats & des paysans, & qui ont beaucoup moins coûté que ceux qui ont été faits par corvées. Il propose un plan d'éducation civile & militaire pour former des soldats & des officiers gentilshommes, qui, pendant leur séméstre, seroient doublement utiles à l'état & à leur province, en travaillant au chemins, ce qui rendroit inutiles les compagnies d'auxiliaires, & de pionniers nouvellement établies par le gouvernement. Enfin, cet officier patriote offre de recevoir des charités qui doivent servir à élever des enfans orphelins pour travailler aux chemins. Dans le cours de ce petit ouvrage, il par-

Digitized by Google

les abus qu'occasionnent les corvées, & il dit que, pour assujettir les paroisses aux frais de construction, il préfere la méthode de M. de Flesselles, intendant de Lyon, qui consiste à envoyer à chaque communauté de sa généralité un devis, avec la liberté de l'exécuter par corvées, ou de le donner au rabais par adjudication.

On lit dans le *Journal de physique*, de l'abbé Rozier, un mémoire intéressant de M. Bertholon, prêtre de St. Lazare, de plusieurs académies, dont l'objet est de donner à l'opinion du marquis de Maffei tout le poids qu'elle mérite; de prouver cette proposition : *que la foudre s'éleve souvent du sein de la terre, & n'est pas toujours formée dans les nuages, & d'indiquer dans ce cas, les moyens de s'en préserver.* Le marquis de Maffei finit même par soutenir en 1747, 28 ans après ses premieres idées sur cet objet, que la foudre s'éleve constamment de la terre, & que jamais elle ne tombe, ni ne peut tomber sur aucune partie de ce globe, & qu'elle frappe toujours de bas en haut. M. Bertholon réunit en faveur de cette opinion les témoignages des plus célebres physiciens de l'Europe; & la présumant portée à l'évidence, il propose un appareil préservateur du tonnerre dans le cas où il s'éleve de la terre; sçavoir, une barre de fer courbée en angle, garnie de plusieurs supports de fer scellés dans le mur. Une extrémité de cette barre terminée en pointe dépasseroit le faîte de l'édifice, & par-là laisseroit écouler le fluide électrique que la partie brisée qui fait angle avec le mur, & dont le bout, très-aigu est tourné en bas, auroit soutiré à l'instant où il se seroit échappé de la terre. M. Bertholon est convaincu, d'après les expériences qu'il a faites, que l'appareil qu'il propose, garantit les maisons de la foudre ascendante, comme l'appareil ima-

Digitized by Google

giné par M. Franklin les préserve de la foudre descendante.

On a parlé, il y a quelques années, des expériences faites par l'abbé Spallanzani, naturaliste de Reggio, sur la régénération de la tête du limaçon, séparée du corps de l'animal, phénomene qui trouva beaucoup d'incrédules en France. L'abbé Rosier vient de consigner dans son *Journal de physique* le résultat des nouvelles expériences faites sur le même objet par M. Bonnet, qui est de diverses académies; & il indique les précautions à prendre par tous ceux qui seroient curieux de tenter avec succès cette opération surprenante. D'après tous ces témoignages, on ne peut plus révoquer en doute que le limaçon n'ait la faculté de se régénérer.

Un autre phénomene auquel on peut encore ajouter créance, c'est la pluie de reptiles; & l'opinion de ceux qui supposent qu'il n'a jamais plû ni crapauds, ni grenouilles, mais que la pluie & la chaleur les a pu faire naître sur la terre, n'est plus soutenable, puisque les crapauds & les grenouilles ne déposent leur frai que dans l'eau; on ne leur oppose que le fait suivant, attesté par les habitans du village de Troly, généralité de Soissons. « Dernierement, dans un orage, il tomba, avec une pluie chaude & forte, des crapauds sur deux femmes qui se trouvoient en route, & dans les paniers que portoient les chevaux sur lesquels elles étoient montées, en telle quantité qu'elles furent obligées de mettre pied à terre ». Ce hideux phénomene donne lieu à la conjecture suivante: attendu que les grenouilles & les crapauds déposent dans des eaux marécageuses leur frai en grande quantité, il se peut faire que ce frai, venant à être enlevé avec les vapeurs que la terre exhale, reste longtems exposé aux rayons du soleil, & qu'il en éclose les reptiles que l'on voit tomber avec la pluie.

Digitized by Google

On écrit de Grenoble que M. de Moydieu, procureur-général du parlement, informé qu'on inoculoit communément dans l'intérieur de cette ville, a présenté à la chambre des vacations une requête contenant que, malgré l'utilité reconnue de cette méthode, il pensoit que de pareils traitemens faits dans le sein des villes, pourroient nuire à la salubrité de l'air, &, par conséquent, à la santé des citoyens : sur quoi il a été rendu, le 16 Septembre, un arrêt provisoire qui défend à tous gens de l'art d'inoculer dans l'enceinte de la ville.

Le 21 Juillet dernier, sur les deux heures après midi, le ciel étant fort obscur, un nuage blanchâtre jetta l'effroi dans tout le village de Bidi-Berclos, proche de la Bassée ; le bruit étoit semblable à celui des plus grandes eaux ; on voyoit s'élever de la terre une fumée très-épaisse, qui occupoit environ 10 pieds de large, & qui alloit en diminuant jusqu'en haut ; le nuage étoit poussé du sud au nord. Il renversa une muraille de briques de la maison de Nicolas Pannier ; il découvrit une partie de la couverture, & éleva, à 8 pieds de terre, une grange qui n'étoit pas encore couverte, & la fracassa totalement. Il est heureux que ce météore n'ait pas passé sur le village, car plus de 100 maisons auroient été renversées. Ce phénomene dura plus d'une demi-heure. Il n'y eut qu'un jeune homme de blessé, d'une brique qui lui tomba sur la tête, tandis qu'il vouloit se sauver de l'écurie de Nicolas Pannier. Ce nuage renversa tous les grains qui se trouverent sur la ligne qu'il décrivit. Il jetta très-loin une partie des colsats de M. Delebarre. On n'avoit pas encore vu pareille chose dans le pays, & tout le monde en fut fort effrayé. Ce nuage se dissipa aux environs d'Anthé. La colonne de va-

Digitized by Google

peurs répandoit une odeur de soufre insupportable ; &, par l'épouvante qu'elle occasionna, on fut obligé de saigner plusieurs personnes.

M. Réné Sigault, docteur-régent de la faculté de cette ville, très-versé dans l'art des accouchemens, vient de rendre à l'humanité le plus signalé des services. Dans ces cas terribles où l'accoucheur le plus exercé s'est démontré l'impossibilité de tirer l'enfant qui est à terme par les manœuvres qu'a dicté l'expérience, il ne sera plus question de proposer à un époux ou à une famille au désespoir d'immoler la mere par l'opération dite césarienne, pour conserver l'enfant, ou d'arracher ce dernier par lambeaux pour sauver la mere. Déjà, depuis plusieurs années, le Sr. Sigault avoit proposé, au lieu d'avoir recours à une de ces deux extrémités cruelles, d'essayer par la section de la symphise cartilagineuse des os pubis (partie presque inerte), de se procurer un écartement qui pût faciliter l'extraction de l'enfant. Cette idée lumineuse avoit trouvé des contradicteurs, comme toutes celles qui s'éloignent des usages anciens : il falloit que la pratique pût la consacrer, & cette époque si intéressante pour l'humanité vient d'arriver.

Une femme contrefaite, demeurant rue St. Denys, cul-de-sac des peintres, âgée d'environ 39 ans, épouse d'un nommé Souchet, soldat de la garde de cette ville, fit appeller, le premier de ce mois, le Sr. Sigault, pour l'accoucher d'un 5e. enfant ; les 4 premiers avoient été arrachés par morceaux. Le Sr. Sigault, accompagné de son confrere, le Sr. Alphonse Leroy, saisit cette occasion de tenter avec lui la section de la symphise, jusqu'alors contredite ; l'opération, peu douloureuse, & l'accouchement ne durerent que 4 minutes & demie, & la mere, ainsi que l'enfant qu'elle nourrit elle-même, se portent très-bien.

Digitized by Google

La faculté de médecine, instruite de ce fait, a envoyé aussi-tôt les Srs. Descemet & Gandolas, comme commissaires, pour la levée de l'appareil & la suite du traitement, ensorte qu'elle aura quelque part à cette heureuse découverte par l'empressement qu'elle a mis à en constater la réalité; ce qu'elle fera, sans doute, encore avec plus d'authenticité, par la publication des procès-verbaux qu'elle aura dressés sur cet objet de la plus grande importance.

Jeanne Gaborel, pauvre femme de la paroisse de St. Veran, évêché de St. Brieux, accoucha, le printems dernier, de deux filles & d'un garçon, à des distances assez grandes l'une de l'autre pour qu'il y ait eu trois baptêmes distincts. On porta d'abord à l'église une fille, & le pere revenant avec le parrain & marraine, & voyant que quelques autres de ses voisins alloient présenter sur les fonts de baptême un garçon nouveau-né, demanda quelle étoit celle de ses voisines qui étoit accouchée; on lui dit que c'étoit sa femme, & il retourna sur ses pas avec les nouveaux compere & commere. La même scene se répéta à son retour, pour une fille que sa femme venoit encore de mettre au jour. La personne qui écrit ce fait, & qui a envoyé les trois extraits de baptême légalisés, a vu, dans le mois dernier, cette indigente & féconde mere nourrissant elle seule ses trois enfans, tous en bonne santé.

L'abbé de l'Epée, cet instituteur si utile à l'humanité, vient de rendre publiques les preuves suivantes, qui démontrent que le jeune sourd & muet son éleve (dont on a parlé dans le dernier journal), est véritablement le fils du feu comte de Solar.

«Le fils sourd & muet de M. le comte de Solar,

né à Clermont en Beauvoisis, est resté dans cette ville jusqu'à l'âge de 5 ans ».

« Le jeune élève sourd & muet à qui M. l'abbé de l'Epée avoit donné le nom de Joseph, sans sçavoir que ce fût réellement le sien, mais par l'analogie qui se trouvoit entre lui & le Joseph de l'histoire sainte, fut conduit à Clermont le 2 Septembre de cette année, & reconnu par plusieurs personnes qui avoient eu des liaisons avec M. le comte de Solar, ou quelque accès dans sa maison, pour être le fils de M. le comte de Solar ».

« La nourrice & le pere nourricier du fils de M. le comte de Solar ont déclaré que leur nourrisson avoit une marque en forme de lentille au côté gauche du siege, & que son pere, en leur montrant cette marque, leur avoit dit souvent : *Si jamais mon fils vient à se perdre, on le reconnoîtra à cette marque.* Or, Joseph porte cette même marque, & au même endroit ».

« Le fils de M. le comte de Solar, conduit à Paris, à 5 ans ou environ, a été mis en pension dans l'Isle St. Louis, chez la veuve Marguerite Allain, & il y est resté jusqu'à l'âge de 7 à 8 ans. Cette femme se ressouvient de la marque, & reconnoît Joseph pour être le fils de M. le comte de Solar qu'on lui avoit confié. Marguerite Allain, sa fille, & quelques voisins le reconnoissent aussi, de même qu'une ancienne domestique de feu M. Daustel, conseiller en l'élection de Paris, & grand oncle du jeune de Solar ».

« M. Daustel, fils du précédent, & lieutenant-général du bailliage de Clermont, ayant vu Joseph dans les premiers jours du mois de Septembre dernier, l'a reconnu pour être le fils de M. le comte de Solar, & par, conséquent, son neveu à la mode de Bretagne ».

« Après la mort de M. le comte de Solar, arrivée à Alby le 9 Janvier 1772, madame de Solar, sa veuve, fixa son séjour à Toulouse avec ses deux enfans (le jeune sourd & muet, & une demoiselle). Son fils disparut dans les premiers jours d'Août 1773, & Joseph a été trouvé sur le grand chemin de Péronne, à la fin de ce même mois d'Août 1773 ».

« Joseph étant encore à l'hôtel-dieu, en Février 1776, & ne sçachant ni de quel pays, ni de quelle famille il étoit, a fait entendre par signes, qu'il étoit d'une famille honnête; que sa mere avoit de beaux habits, qu'elle demeuroit dans une grande maison où il y avoit un beau jardin, rapportant beaucoup de fruits. La peinture qu'il fait de la maison qu'occupoit Mme de Solar à Toulouse, est parfaitement conforme aux renseignemens qu'on en a pris; & le signalement qu'on donne du fils de Mme. de Solar se rapporte très-bien avec celui qu'on fera de Joseph ».

« Il est encore un point sur lequel on doit insister. Le fils de la comtesse de Solar avoit une sur-dent, lorsqu'il entra à l'hôtel-dieu, & il l'avoit au même endroit où Mlle. de Solar en a une pareille. Elle a été arrachée à Joseph par l'ordre d'une religieuse du l'hôtel-dieu. L'abbé de l'Epée est muni du certificat de la religieuse, & de celui du chirurgien qui a fait l'opération ».

« Joseph a fait entendre par signes, en Février 1776, qu'un certain jour on l'avoit fait monter sur un cheval avec un cavalier; qu'on lui avoit mis un masque ou bandeau sur les yeux, qu'après l'avoir fait cheminer pendant un certain tems, on l'avoit abandonné; & il résulte des informations prises à Toulouse, que le fils de Mme de Solar avoit été confié à la conduite d'un je-

homme, ſous le prétexte de l'emmener aux eaux de Bareges, pour le guérir de ſa ſurdité, & que depuis ce tems on ne l'avoit plus vu ».

« Par le rapprochement des époques, on voit que c'eſt au commencement du mois d'Août 1773 qu'il a diſparu de Toulouſe, & que c'eſt à la fin du même mois de la même année qu'il a été trouvé ſur le grand chemin de Péronne, cherchant juſques dans les excrémens des chevaux s'il n'y trouveroit pas quelque nourriture, & qu'il a été conduit à bicêtre par l'ordre de M. de Sartine, alors lieutenant-général de police. Il y eſt reſté pendant 2 ans ou environ. De-là il a été tranſféré à l'hôtel-dieu, où il a paſſé 8 mois, & d'où M. l'abbé de l'Epée l'a tiré au mois de Mars 1776, pour le mettre en penſion, & l'inſtruire ».

« M. Clignet, grand-pere maternel de Joſeph, le reconnoît aujourd'hui pour être ſon petit-fils ».

« Comme la maniere dont a été traité le jeune de Solar pourroit faire ſoupçonner qu'il n'eſt point un enfant légitime, il eſt bon d'avertir 1°. que le mariage du comte de Solar avec Mlle. Clignet a été célébré dans Paris, à St. Sulpice, le 10 Septembre 1760; 2°. que le comte de Solar étoit préſent, & a ſigné ſur le regiſtre de baptême, lorſque Guillaume-Jean-Joſeph, ſon fils, a été baptiſé, le premier de Novembre 1762 ».

On voit ici chez M. Mailly, célebre peintre en émail, une écritoire faite par cet artiſte, par les ordres & pour le compte de l'impératrice de Ruſſie. Comme il arrive ſouvent que les chefs-d'œuvre de nos artiſtes paſſent à l'étranger ſans être connus de la nation, on ne ſera peut-être pas fâché de voir ſur celui-ci les détails ſuivans.

« L'enſemble préſente un parc d'artillerie, ſur lequel de petits génies militaires s'amuſent à

différens exercices. Il eſt formé en partie par un baluſtre plein, revêtu tant intérieurement qu'extérieurement de bas-reliefs peints en émail, repréſentant diverſes actions dans les batailles données entre les Ruſſes & les Turcs. Ce baluſtre commence aux deux angles de la face. Il occupe les deux côtés en parties droites juſqu'à deux maſſifs en retour d'équerre, d'où partent deux portions circulaires qui vont ſe joindre à un piédeſtal placé au centre de l'enfoncement. Il ſeroit trop long de faire mention de tous les ornemens en particulier; on croit ſeulement devoir rendre compte de la maniere ingénieuſe avec laquelle l'artiſte a placé les différens uſtenciles propres à l'uſage auquel cet ouvrage eſt principalement deſtiné ».

« Les génies militaires ſont grouppés de droite & de gauche ſur le devant, avec deux mortiers, dont l'un, incliné, eſt le poudrier, & l'autre, perpendiculaire, eſt l'encrier. Entre ces deux mortiers, paroiſſent étendues ſur la place des armures recouvertes d'un tapis ſur lequel eſt peint l'embraſement de la flotte turque par celle de S. M. Imp. Ce tapis ſert de fermeture à une boîte enfoncée dans l'épaiſſeur du plan deſtiné à contenir plumes, canif, grattoir, &c. ».

« Sur le ſecond plan, ſont deux grouppes de trois enfans chacun, cherchant à dreſſer des canons ſans affuts ſur leurs cuiraſſes. Ces deux canons forment les flambeaux; & pour ne point interrompre l'ordre décoratif, les bougies ne ſont point apparentes ».

« Sur le devant du plateau s'avance une partie circulaire, au centre de laquelle eſt un trépied ou autel antique: il ſert à placer l'éponge pour eſſuyer les plumes. Dans l'un des tiroirs eſt une piece détachée; c'eſt un mât briſé, auquel eſt attaché le reſte d'une voile, en partie

Digitized by Google

brûlée ; cette piece ſert de garde vue. La pendule eſt portée ſur le piédeſtal du centre dans l'enfoncement. Ce piédeſtal eſt orné de différens attributs dans leſquels ſe trouve la trompette de la Renommée. Le bout de l'aîle de cette trompette ſert d'*index* aux heures & minutes qui ſont marquées ſur deux cercles tournans qui traverſent le globe. La partie du monument porte environ 22 pouces de longueur, & 14 de profondeur ; il eſt poſé ſur un plateau plaqué en ébenne chantourné & orné de pluſieurs bornes ruſtiques & enchaînées. Ces chaînes ſervent en même tems de point de force pour tranſporter le monument avec ſûreté & facilité ».

« La dorure eſt faite par le Sr. Henry, & le mouvement de la pendule eſt du Sr. Meyer. Le tout eſt enrichi de vingt ſujets peints en émail par le Sr. Mailly.

L'*Eloge du chancelier de l'Hôpital*, par l'abbé Remy, qui a été couronné par l'académie françoiſe, vient d'être dénoncé à la ſorbonne, quoique muni de l'approbation de deux docteurs en théologie, conformément à l'arrêt du conſeil rendu il y a quelque tems. Il eſt vrai que l'abbé Remy n'y penſe pas fort favorablement des eccléſiaſtiques du XVIe. ſiecle, ſurtout du cardinal de Lorraine, & de l'inquiſition que celui-ci vouloit introduire en France ; mais, en retraçant l'origine des troubles du regne de Charles IX, des guerres de religion & de la ligue, dont l'Hôpital tâcha de prévenir les fureurs, il lui eût été difficile de ne point dire la vérité. Il eſt d'autres corps politiques qui pourroient former contre cet éloge des plaintes du moins auſſi juſtes que le clergé. En parlant des réformes que l'Hôpital fit dans l'armée, l'auteur fait la réflexion ſuivante. *De tous les corps, c'eſt ſurtout celui-là qui doit attirer la vi-*

gilance des gouvernemens ; & le dernier effort d'un législateur seroit peut-être d'introduire dans l'esprit militaire les vraies notions de la justice. L'homme exercé au despotisme du commandement & de l'obéissance n'attentera-t-il jamais à la liberté de ceux qu'il doit défendre ? Dépositaire de la force, n'en abusera-t-il jamais pour son intérêt, ou pour l'ambition d'un autre ? Hélas ! les annales du monde nous attestent que les gens de guerre furent tour-à-tour & les soutiens & les destructeurs de leur patrie. Le portrait que l'abbé Remy fait de la charge de maître des requêtes, n'est guere plus flatté. Traitant des qualités requises dans un ministre d'état, *dans les entreprises difficiles*, dit-il, *ce n'est point aux grands qu'il faut avoir recours. Les grands, avec du courage & du génie, sont souvent incapables d'en faire usage. Trop de liens les attachent à leur famille, à leurs corps, à leurs chimeres. Ils calculent des convenances, lorsque le bien général devroit absorber toutes leurs facultés. Il faut dans le ministere des hommes libres, qui ne tiennent à rien, si ce n'est à la chose publique. Il faut des hommes qui sçachent braver & les cabales des courtisans, & les entreprises des déprédateurs, & les allarmes d'une populace aveugle, & cette multitude d'intrigans, de spéculateurs, d'amis & de protégés qui, avec les armes les plus dangereuses, assiegent de toute part & le ministre & le souverain.* Il est d'autres traits qui pourroient paroître tenir de la satyre. En rapportant la maniere dont l'Hôpital fut trompé par un homme attaché à son service, *Il chassa*, dit-il, *le subalterne infidele ; c'étoit un acte de justice ; mais, ce qui peut-être nous étonnera, c'est que le premier commis n'obtint ni pension, ni brevet honorable.* Peu après, M. Remy rend justice au regne actuel en ces termes : *Il étoit donc réservé au jeune & sage monarque*

qui nous gouverne, à ce prince qui, ſeul, au milieu d'une cour faſtueuſe, donne aujourd'hui l'exemple de la ſimplicité de nos premiers rois, comme l'Hôpital le donnoit ſeul à la déteſtable cour de Cathérine de Médicis; il étoit réſervé à l'héritier de Henri II, de François II, de Charles IX, d'acquitter enfin la dette de la patrie. Les ſages qui veillent près du trône, marchant ſur les traces du vertueux chancelier, affermiront, ſans doute, la liberté des citoyens ſur les maximes qui font aujourd'hui ſa gloire : ils vivent dans un ſiecle de lumieres; la vérité, ſemblable à l'élément qui meut l'univers, n'eſt plus, comme autrefois, captive & muette dans le cœur de quelques ſages : la typographie a révélé tous les myſteres; & la raiſon, ſous mille formes indeſtructibles, parcourt enfin les deux mondes. Si l'abbé Remy a uſé de ce privilege de ſon ſiecle, il l'a fait encore bien moins que l'auteur d'un autre *Eloge de l'Hôpital*, qui n'a point concouru, & qu'on attribue à M. le comte de ***.

Le 20 Août, on fit à Colmars en Provence, la cérémonie du renouvellement des nôces de M. Jacques Gravier, receveur des gabelles à Allos, & de Genevieve Ventre, ſon épouſe, mariés depuis environ 52 ans. On chanta, à cette occaſion, une meſſe ſolemnelle, & M. le Bœuf, prieur-curé de la paroiſſe, fit un diſcours analogue à la cérémonie, qui fut terminée par des prieres pour le roi, & par un repas de plus de 60 couverts. Les deux époux jouiſſent de la meilleure ſanté, & ont réuni à cette fête leurs enfans, petits-enfans, & arriere-petits-enfans, qui ſont en grand nombre. Cette cérémonie étoit ſans exemple en Provence.

Michel Leblanc, marchand de moutons, âgé d'environ 40 ans, natif de la paroiſſe de Saint-Germain de Syringue, près de Muſmac dans le

Digitized by Google

Limouſin, eſt mort le 29 Septembre, dans la paroiſſe de Vandœuvre en Champagne. Il laiſſe environ 35 louis d'or, & un troupeau de moutons. Le curé de cette derniere paroiſſe, qui écrit ce fait, dit qu'il en a donné avis au curé du lieu de la naiſſance du défunt, mais que, dans l'incertitude que ſa lettre ſoit parvenue, il voudroit que les héritiers ou ayant cauſe de ce marchand fuſſent inſtruits de leurs droits par les papiers publics; & à cette occaſion, ce même paſteur dit qu'il ſeroit fort à ſouhaiter que tous les curés rendiſſent ainſi publique la mort des étrangers qu'ils enterrent dans leurs paroiſſes.

Le ſupplément à la *Gazette de Madrid* du 16 Septembre 1777 annonce que les porteurs des billets de la loterie du canal de Murcie qui ont été levés à Paris, doivent repréſenter leſdits billets avant le 31 Décembre 1777, à M. Arnould, notaire à Paris, pour les échanger contre des reconnoiſſances.

En conſéquence, la compagnie du bureau royal de correſpondance, établie à Paris par arrêt du conſeil du 12 Décembre 1766, offre aux perſonnes de province de ſe charger de remplir les formalités auxquelles les actionnaires ſont aſſujettis pour l'échange des billets, leur converſion en contrats, ainſi que pour la perception des lots & rentes échus auxdits billets, qui ſeront adreſſés, francs de port, à M. Comynet, fils, intéreſſé & directeur dudit bureau, rue des Deux-Portes St. Sauveur.

Comme il eſt ordonné à tous propriétaires de mettre au dos de chaque billet les noms, ſurnoms, l'âge, le lieu de la naiſſance, & le domicile de la perſonne ſur la tête de laquelle on voudra placer les rentes viageres, on ſe rappellera que, ſans cette formalité de rigueur, les billets ne ſeroient pas échangés.

Digitized by Google

Les numéros sortis de la roue de fortune, au tirage de la loterie royale de France, exécuté le 16 de ce mois, sont : 78, 62, 42, 74, 22.

N. B. C'est d'après une lettre datée de Versailles le 10 Septembre, & signée par M. le comte de B..., capitaine de dragons, que nous avons rendu compte de ce qui s'est passé lors de l'incendie arrivé la nuit du 16 Août, à Arc en Barrois. Mais, par une autre lettre écrite de cette ville, le 7 Octobre, M. le vicomte de Champagné nous mande qu'il a été surpris de se voir attribuer une action qui n'a pas eu lieu. Il a, à la vérité, encouragé le peuple par sa voix & par son exemple; mais il n'a arraché des flammes qui que ce soit, parceque personne n'a couru ce danger. Il ajoute que M. Thomassin étoit fort éloigné de retirer du feu la femme de l'aubergiste, puisqu'il couchoit dans un village à une demi-lieue d'Arc.

Pour répondre aux observations judicieuses qui nous ont été faites sur le remede éprouvé contre la morsure des chiens enragés (inséré dans le dernier supplément à ce journal), nous dirons 1°. que dans toutes les copies que nous avons comparées, il est dit, en parlant des ingrédiens qui entrent dans le remede, qu'il faut *deux dragmes de bois de cedre*, & que, dans la maniere de préparer ces ingrédiens, on prescrit de raper *le bois d'ébene* en poudre. Il est évident que c'est une méprise de copiste, & qu'il faut lire raper *le bois de cedre*, au lieu de *bois d'ébene*. 2°. Il en est de même du *cinquieme* ingrédient qui doit être pulvérisé, & qui paroîtroit indiquer la limaille de plomb; il est clair que c'est le *sixieme* en ordre, qui est l'agaric du cochêne, ou sorbier. 3°. L'erreur qui s'est glissée dans la méthode d'administrer le remede est une faute du typographe, qu'il faut rectifier en lisant : *Au dessous*

de 15 ans, une dragme pour les hommes, & *50 grains* (au lieu de 15) *pour les femmes.* A l'égard de la nature ou qualité du liquide dans lequel l'opiat ou marmelade doit être délayé, & sur laquelle on desireroit quelque éclaircissement, il n'en est fait aucune mention dans les sources où nous avons puisé.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES (*le 14 Octobre.*) Les conseils sont très-fréquens à la cour, & les affaires de l'Amérique ne sont pas le seul objet qu'on y traite. On y a agité s'il ne conviendroit pas de déclarer la guerre à quelques puissances voisines, & plusieurs membres du conseil ont voté, dit-on, pour l'affirmative. Ceux qui sont animés de ce desir, cherchent depuis longtems à rendre suspectes les démarches de la France, & à persuader toute l'illusion des ordres de cette puissance relativement aux vaisseaux américains, & à leurs prises qui entreroient dans les ports de ce royaume. Pour accréditer cette opinion, des Anglois avoient écrit de Nantes qu'une frégate françoise en station à 5 à 6 lieues de ce port, sous prétexte d'examiner tous les vaisseaux qui alloient y entrer, les avertissoient de la convention faite entre les deux puissances ; que les bâtimens des colonies révoltées, ainsi prévenus, se tenoient sur leurs gardes, arboroient pavillon anglois, vendoient leurs prises, & faisoient le commerce avant qu'on eût pu découvrir la fraude. D'autres émissaires résidant dans les ports de France mandoient que, pour éluder les ordres du gouvernement, de petits bâtimens françois alloient en pleine mer verser leurs cargaisons à bord des navires américains ; que, pour resserrer de plus en plus les liaisons de com-

merce, & animer la correſpondance, le congrès-général avoit établi des agens dans les ports du royaume : ſçavoir, 3 à Nantes, 2 à Toulon, 2 à Marſeille, 2 à St. Malo, & d'autres à Bordeaux, Dunkerque, & dans les ports du ſecond rang, & qu'enfin il ſe formoit en France une compagnie d'une vingtaine de riches négocians pour faire le commerce de l'Amérique-Unie d'après un plan attribué au docteur Franklin.

Il pouvoit y avoir quelque choſe de vrai dans ces récits exagérés, & le lord Stormont ſe diſpoſoit à faire des repréſentations ; mais le miniſtere de France les a prévenues en expédiant les ordres les plus précis d'exécuter de bonne foi, & de la maniere la moins équivoque, ceux qui ont été donnés précédemment, en conformité des promeſſes faites à la Grande-Bretagne.

On aſſure auſſi que le roi d'Eſpagne a fait interdire à ſes ſujets tout commerce direct ou indirect avec les colonies révoltées. Cependant, on écrit de Bilbao, en date du 10 Septembre, que les bâtimens américains qui ne venoient plus dans ce port depuis pluſieurs mois, y avoient reparu en grand nombre depuis 6 ſemaines. On y ſuppoſoit que les ports de France leur ayant été fermés, ils avoient choiſi ceux de la Biſcaye pour y conduire les priſes qui, par leur peu d'importance, ne valoient pas la peine d'être conduites en Amérique.

On a procédé à l'élection d'un nouveau lord maire ; & les ſuffrages s'étant réunis en faveur de M. Eſdaile, on l'a décoré auſſitôt de la chaîne d'or qui eſt la marque diſtinctive de cette dignité.

La gazette de la cour ne dit pas un mot des opérations de ſes armées en Amérique, & l'on attend avec la plus vive impatience qu'une ga-

Digitized by Google

zette extraordinaire fixe l'opinion publique sur ce qui se passe dans ces contrées. Toutes les nouvelles qui se répandent, forment un tissu d'invraisemblances & de contradictions, qui couvre la vérité d'un voile impénétrable. Nous n'avons pas la vue assez perçante pour pénétrer l'opacité des nuages dont on se plaît à envelopper les faits, ni le tact assez fin pour démêler les faux d'avec les vrais. Nous allons donc présenter les uns & les autres, tels qu'ils sont rapportés par les différens papiers publics.

Des bâtimens arrivés à Corck en Irlande, venant de Québec, d'où ils partirent les 9, 17 & 24 Août dernier, rapportent qu'avant leur départ, on venoit d'y recevoir la nouvelle que les Américains décidés, à ce qu'on avoit dit, à s'opposer, par un combat, aux progrès des troupes britanniques, avoient encore abandonné le fort de Saratoga, à l'approche du général Burgoyne; que ce général s'étoit avancé, sans coup férir, jusqu'à Still-Water, près du fort Winslow, & que le colonel St. Léger s'étoit emparé du fort Stanwix, ensorte que l'armée royale étoit arrivée sur la frontiere de la Nouvelle-Angleterre. On dit de plus, qu'une nouvelle dépêche du général confirme ces faits, en ajoutant que les Américains, à son arrivée à Saratoga, s'étoient retirés au fort Miller, situé à quelques milles, sur une hauteur près de la riviere des Mohawcks. L'identité de nom ne doit pas faire confondre ce fort, où se sont repliés les ennemis, avec un autre fort Miller, dont le général Burgoyne a dû se rendre maître avant de descendre à Saratoga, au-dessus duquel il se trouve. Le voisinage de la riviere des Mohawcks, qu'on assigne à ce fort Miller, est une preuve qu'il n'est pas le même, & que peut-être il y a erreur de nom dans cette relation. Le général

Burgoyne, dans cette dépêche, dit que les Américains ne sont qu'au nombre de 13 mille, aux ordres du général Arnold; qu'il se dispose à les poursuivre, mais qu'il craint que son arrivée à l'endroit de leur retraite ne puisse être effectuée avant la fin de Septembre, n'ayant pour toutes bêtes de somme que des bœufs qui n'ont de nourriture que l'herbe qui se trouve sur leur passage; qu'il emploie les prisonniers à défricher le terrein, & à traîner l'artillerie, mais que tous ces travaux retardent beaucoup ses opérations.

Une lettre écrite du quartier-général à Saratoga, en date du 10 Août, par M. Williamson, lieutenant au 20me. régiment d'infanterie, confirme que le général Burgoyne s'est avancé jusqu'à Saratoga avec son armée, & ajoute que les Américains, malgré leur position avantageuse, ont été attaqués le 8 Août, & forcés de se retirer avec perte de 1500 hommes, tant tués que blessés & prisonniers, & de la plus grande partie de leur artillerie, & de leurs munitions.

D'autres avis reçus de New-Yorck ne parlent point des obstacles que le général Burgoyne avoit à franchir pour atteindre Arnold, qui s'étoit retiré du côté de la riviere de Mohawcks. Ils disent sans aucun détail, que Burgoyne a passé Albany; qu'il n'a plus qu'un pas à faire pour entrer dans le New-England (Nouvelle-Angleterre), & que le général Clinton, avec un corps considérable, a remonté la riviere d'Hudson, pour joindre l'armée descendue du Canada.

A l'égard du général Howe, tout ce qu'on a dit de sa prétendue descente à Boston, paroît n'avoir aucun fondement. Voici la copie d'une lettre écrite de cette ville, le 12 Août:

Je n'ai pas assez de tems pour vous informer des particularités de notre situation, ni des nou-

velles que nous recevons du général Washington. Je me bornerai à vous dire qu'il arrive en cet inſtant un exprès de Philadelphie, qui nous apprend que le chevalier Guillaume Howe a deux fois paru vouloir faire mettre pied à terre à ſes troupes, dans la ſeule vue d'engager le général Washington à paſſer la Delaware, mais que, voyant ſa feinte ſans ſuccès, il avoit retourné ſa proue à l'eſt, & qu'on imaginoit qu'il alloit ſe porter de notre côté. En conſéquence, nous ſommes dans l'attente de voir arriver ſa flotte; & ſi nous ne ſommes pas en état de nous oppoſer à ſes forces, les ordres ſont donnés d'abandonner la ville, après y avoir mis le feu à un moment indiqué. Des matieres combuſtibles rempliſſent toutes les maiſons, & tout eſt diſpoſé de maniere que l'embraſement doit être général au même inſtant. Telles ſont, Monſieur, nos appréhenſions, & je ſouhaite fort pour vous qu'elles ne ſoient pas fondées. (Le particulier auquel cette lettre eſt adreſſée eſt propriétaire de pluſieurs maiſons à Boſton.)

On voit par cette lettre, que c'eſt la tête exaltée de quelque nouvelliſte qui a forgé l'entrepriſe du général Howe ſur Boſton. Cet écart peut ſe pardonner, puiſqu'on ignoroit ce qu'il étoit devenu depuis le grand embarquement, & qu'il falloit bien l'occuper à quelque choſe; mais à préſent que ce général eſt retrouvé, nous allons rapporter tout ce qu'on dit de ſes opérations.

La premiere piece qui ſe préſente eſt une eſpece de journal très-court, où il eſt dit: « La flotte aux ordres du lord Howe étoit partie de Staten-Island le 23 Juillet; le 24, elle perdit la terre de vue; le 25 & le 26, on ſuivit la navigation; le 27, on reconnut le Cap-May; le 28, on porta ſur la riviere de Delaware; le 29, le lord Howe fit ſignal à la frégate *le Rocbuck*, en ſtation

dans cette riviere, & il la fit relever par *le Liverpool*, après quoi la flotte reprit le large; le 30, les officiers de la frégate *le Liverpool* ne virent plus que les derniers vaisseaux de la flotte, & ils conjecturerent qu'elle portoit vers la baye de Chesapeak ».

Vient ensuite un avis sans date, & portant: « Nous apprenons que le général Howe a pris terre avec son armée à Baltimore, dans le Maryland; qu'au départ du vaisseau qui a apporté la nouvelle, Washington, avec toutes ses forces, étoit à quelques milles de l'armée angloise, de sorte que l'on s'attendoit d'heure en heure à une action décisive. Le général Sullivan a fait une entreprise sur Staten-Island, & a été repoussé avec perte de 900 hommes: la même chose est arrivée à Long-Island, au lord Stirling, qui, à la tête d'un corps d'Américains, avoit pris terre à Huntingdon, d'où il a été obligé de se retirer avec perte ».

D'un autre côté, une de nos gazettes informe le public que « le général Howe n'a pas débarqué ses troupes à Baltimore, mais qu'il a remonté jusqu'a la riviere Elk du côté opposé à la baye de Chesapeak, & qu'il a pris terre à George-Town, à 70 milles de Philadelphie; il a laissé à Baltimore un détachement pour assurer ses communications: lors du départ du vaisseau qui a apporté ces avis, le général Howe avoit déjà fait 30 milles sur la route de Philadelphie, qui est excellente; il se trouvoit dans un pays très peuplé, où les vivres étoient en abondance, où le peuple paroissoit en général disposé à rentrer dans le devoir, & s'empressoit à offrir des rafraîchissemens aux troupes. Le général anglois avoit alors pour objet de couper à Washington toute communication avec Lancaster, où le général américain avoit ses magasins principaux, de sorte

que si Washington s'avançoit pour sauver ses magasins, il seroit dans la nécessité de risquer une bataille ; s'il ga doit son poste pour couvrir Philadelphie, il se trouveroit encore dans la nécessité d'en venir aux mains, ce qui faiioit penser qu'il prendroit le parti de se retirer de poste en poste jusqu'à ce qu'il eût gagné les forts retranchemens dans les Jerseys, où il attendroit le chapitre des accidens ».

Enfin, un officier de l'armée du général Howe, dans une lettre datée du 20 Août, s'exprime en ces termes :

« Après avoir battu les mers pendant 23 jours, nous avons enfin pris terre à Baltimore, d'où nous nous sommes portés sur le champ à Hull, où nous campons actuellement, en attendant, à ce que je crois, que le général Burgoyne s'approche pour seconder nos opérations ; cette manœuvre mettra le général Washington entre deux feux. Ce pays est extrêmement fertile, & nous y trouvons des vivres en grande abondance ; c'étoit le magasin des provinciaux, qui sont actuellement réduits à tirer leurs provisions des Jerseys, pays qui, ayant été pendant plusieurs mois le théâtre de la guerre, doit être épuisé ; j'espere que, dans ma premiere lettre, je vous rendrai bon compte du général Washington & de sa suite : car vous pouvez croire que nous ne resterons pas ici longtems dans l'inaction, & que nous irons le chercher a Philadelphie, où l'on dit qu'il est actuellement : il est probable qu'il ne prendra pas le parti de nous faire face ; & dans ce cas là, nous ne serons pas de longtems à même de le forcer à accepter une bataille qu'il a jusqu'à présent éludée avec tant de soin ; les deux partis sont si secrets dans leurs opérations, que, pour le présent, il est impossible de vous en dire davantage sur la nature de leurs projets ».

Il faut tâcher de concilier tous ces rapports avec la lettre ſuivante ; elle eſt écrite par M. Preſton, lieutenant au 15e. régiment, à ſon frere à Londres, & datée du camp de Stanton-Hill, ſur la Delaware, à 8 milles de Philadelphie, le 1er. Septembre.

Mon cher frere, je ne doute pas que le profond ſecret de notre expédition ne vous ait un peu allarmé, ainſi que mes autres amis au-delà de l'océan ; mais les ſages meſures que le général Howe a priſes ont ſi bien réuſſi que j'aurai du plaiſir à vous donner quelques détails de ce qui s'eſt paſſé après notre arrivée à l'embouchure de la Delaware.

Le général Howe détacha un petit parti vers Philadelphie, pour reconnoître, s'il étoit poſſible, la ſituation des rebelles, que nous ſçavons avoir quitté les Jerſeys, pour mettre cette place à couvert contre nos entrepriſes : ce parti, à ſon retour, rapporta au général qu'ils marchoient (comme nous le ſuppoſâmes) vers Stanton-Hill, pour y prendre quelque poſte avantageux, ce qu'ils effectuerent avant qu'il nous fût poſſible de faire aſſez remonter nos vaiſſeaux & nos bateaux pour prendre terre. Le 25 Août, nous arrivâmes en face de la montagne qui eſt à un mille & demi de la riviere du côté de l'eſt : les rebelles nous ayant apperçus, formerent à l'inſtant, pour s'oppoſer à notre débarquement, une batterie de 15 pieces de 8, dont l'exécution nous incommoda beaucoup, parce qu'ils chargeoient à boulets ramés, de ſorte que nous perdîmes un capitaine, deux lieutenans, & environ 60 fuſiliers. Le général Howe voyant qu'il étoit impoſſible d'effectuer le débarquement en plein jour, attendit que la nuit vînt faciliter l'opération ; les rebelles continuerent leur vive cannonade ; mais ayant deſcendu la riviere environ 5 milles plus bas, le 26 au ſoir nous prîmes terre

ſans oppoſition ; nous nous trouvions alors à 8 milles de Stanton-Hill, & nous nous mîmes ſur le champ en marche ſur 3 colonnes ; la premiere étoit commandée par le lord Cornwallis, l'autre par le général Kniphauſen, & l'avant-garde par le général Howe ; cependant le lord Howe remontoit la riviere pour diſtraire l'ennemi, ce qui produiſit quelqu'effet à un certain égard : les rebelles nous voyant dans cette poſition, commencerent à ſe porter vers Winterton pour couvrir leur retraite ; le lord Cornwallis & le major Ord avec l'artillerie, les attaquerent en flanc, & le général Howe tâchoit de couper leur retraite à Winterton, manœuvre qui, ſi elle eût réuſſi, eût forcé les rebelles, au nombre de 8000 hommes commandés par le général Maxwell, à en venir aux mains ; mais, lorſqu'ils s'apperçurent de leur ſituation, ils ſe déterminerent à garder leur poſte : le 22 au matin, le lord Cornwallis attaqua leur aîle gauche, tandis que la brigade de Kniphauſen, faiſant feu par pelotons, haraſſoit leur arriere-garde. Les deux armées reſterent dans cette ſituation juſqu'à 5 heures du ſoir ; alors l'aîle droite des rebelles lâchant le pied, une défaite totale ſuivit de près ; ils prirent la fuite avec la plus grande précipitation, & abandonnerent leurs bagages, leurs munitions, &c. Une heure plus tard, le carnage eût été plus terrible, la diviſion du général Howe les eût inévitablement taillés en pieces. Pendant la chaleur de l'action, le carnage a été conſidérable de part & d'autre, mais ſurtout du côté des rebelles ; ils ont laiſſé à-peu-près 2000 morts ſur le champ de bataille ; leur général eſt du nombre ; on leur a fait 3000 priſonniers ; nous avons eu 1500 hommes tant tués que bleſſés ; nous avons perdu un colonel, 3 capitaines, 5 lieutenans & un enſeigne.

Auſſi-tôt que nous ſerons maîtres de Philadelphie, le général Howe enverra l'état de nos

Digitized by Google

très pertès ; nous marchons demain vers cette place, nous sçavons que nous n'y trouverons presque point d'opposition.

De tous ces avis, de toutes ces lettres, il résulte que le général Howe a fait un débarquement à tel point que ce soit du Maryland, & qu'il s'est avancé dans la Pensilvanie; mais l'action dans laquelle on dit que le général Maxwell a perdu la vie s'est-elle passée comme le rapporte le lieutenant Preston, & l'armée royale n'aura t elle a combattre qu'une division de celle des insurgens pour faire la conquête de Philadelphie ? Cette entreprise paroît devoir rencontrer des obstacles, si Washington tient ferme dans la position qu'il a prise. Suivant les lettres les plus récentes, ce général est à German-Town, près de Philadelphie, qu'il couvre avec 20 mille hommes. Le corps que commande le général Sullivan dans les Jerleys, est de 8 mille hommes, & une autre division de la même force campe dans les White-Plains (plaines-blanches); l'armée du général Arnold, destinée à arrêter les progrès du général Burgoyne, est de 12 mille, à ces 4 divisions montant à 48 mille homme, on ajoute 15 à 18 mille hommes qui forment les garnisons de Philadelphie, de Boston, de Cambridge, & de quelques autres places de la Virginie, & des deux Carolines. On regarde donc comme certain que le congrès a actuellement sur pied 65 à 66 mille hommes de troupes réglées, sans compter les milices.

La *Gazette de New-Yorck* rapporte que, dans une assemblée convoquée à Boston, le magistrat avoit statué que ceux qui refuseroient de prendre le papier-monnoie, seroient déclarés traîtres à la patrie, & punis comme tels ; mais que cette résolution avoit porté à la révolte la populace, qui avoit forcé & pillé les magasins

publics. Cette nouvelle, si elle se confirmoit, tireroit plus à conséquence qu'une bataille perdue, surtout dans la circonstance où l'on représente le général Burgoyne, comme prêt à entrer dans cette province. Le capitaine d'un navire anglois, pris & conduit à Boston, vient d'écrire ici, & ne fait aucune mention de cette émeute. Il dit seulement que le havre de cette place est garni de 300 pieces de canon, & de plusieurs mortiers.

Il paroît cependant que l'esprit de parti & de division s'empare insensiblement du peuple. Un particulier qui a quitté New-Bern, dans la Caroline septentrionale, le 23 Août, pour se soustraire à la nécessité de prêter le serment qu'exige l'assemblée générale de cet état, rapporte que la plupart des principaux habitans étoient disposés à l'imiter, & a cherché un asyle en Angleterre; qu'il s'étoit formé une association de 3016 citoyens déterminés à se déclarer pour le gouvernement, & à seconder les opérations des royalistes, mais que leur complot ayant été découvert avant qu'ils eussent le tems d'agir, l'assemblée les avoit mis hors d'état de l'effectuer, en jettant dans les fers les principaux moteurs; il nomme, entr'autres, un M. Brumage, homme de loi, que l'on a enchaîné au plancher de la prison publique.

Le congrès de l'Amérique-Unie ayant établi une commission pour faire des recherches sur la conduite des troupes royales envers les prisonniers de guerre & les habitans de l'Amérique, les commissaires ont fait leur rapport, & il en résulte, 1°. que toute la contrée de l'Amérique, occupée par l'armée britannique, offre les traces de la dévastation; 2°. que les prisonniers qui ont eu le malheur de tomber en leur pouvoir ont éprouvé les traitemens les plus

Digitized by Google

barbares, plusieurs d'entr'eux ayant été détenus 3 & 4 jours sans avoir reçu aucune nourriture, & celle qu'on accordoit aux autres étant, en général, plus propre à détruire leur santé qu'à les sustenter; 3°. que l'opinion générale des habitans dans le voisinage de Princetown & de Trentown est que, la veille de la bataille de Princetown, l'ennemi avoit résolu de n'accorder aucun quartier aux troupes américaines, & qu'en général, dans toutes les actions qui ont eu lieu, les troupes britanniques se sont conduites avec une cruauté qui a peu d'exemples; 4°. que la soldatesque angloise & allemande s'est livrée aux plus criminels excès à l'égard du beau sexe de l'Amérique. La commission rapporte plusieurs informations authentiques qui attestent qu'il y a eu plusieurs femmes & filles indécemment violées, & qu'un plus grand nombre a enséveli sa honte dans le silence; sur les plaintes portées aux commandans contre les ravisseurs, la commission n'a pu découvrir qu'on en ait fait justice, excepté que, dans une occasion, un soldat, à Pennyton, a été mis aux arrêts, pendant quelques heures. Le congrès a ordonné la publication de ce rapport, qui ne fait l'éloge ni des Anglois, ni des Allemands.

Le bureau de la guerre vient de donner des ordres pour tirer des trois régimens des gardes à pied tous les hommes qui n'y ont pas la taille requise, afin d'en recruter nos troupes de l'Amérique, sauf à replacer par la suite dans ces régimens d'autres soldats dont la taille soit plus proportionnée à celle que demande la constitution de ces corps. On doit lever aussi un nouveau corps de troupes de mer, à la dépense duquel le parlement prochain pourvoira, cette espece de troupes étant de la plus grande utilité dans notre guerre présente avec nos colonies.

Une grande flotte de transport & de bâtimens de munitions s'apprête à appareiller à Portsmouth pour New-Yorck ; c'est la neuvieme qui ait fait voile cette année. Pour donner une idée des envois immenses qui se font en Amérique, & des dépenses qu'ils occasionnent, il suffit de dire qu'un seul bonnetier a vendu pour 6 mille liv. sterl. de bas de laine, qui doivent être distribués aux troupes du roi, lorsqu'elles entreront en quartier d'hyver.

Une trentaine de navires de la flotte marchande des Antilles est heureusement arrivée à l'isle de Wight, & plusieurs autres sont entrés dans divers ports du royaume. Cependant il en manque encore beaucoup sur le sort desquels on est très-inquiet. Cette flotte a été dispersée, non-seulement par deux armateurs américains qui l'attaquerent le 4 Septembre, mais encore par une tempête qu'elle essuya 6 jours après. Plusieurs navires furent démâtés, d'autres obligés de jetter une partie de leur cargaison ; d'autres enfin firent des voies d'eau, & quelques-uns coulerent à fond. De ce nombre est *l'Ariadne*, revenant de *la Dominique*. La frégate du roi *le Chameau*, de 20 canons, & les chaloupes *la Belette* & *le Druide*, de 14, qui leur ont servi d'escorte, sont aussi arrivées à Portsmouth. Les deux premieres ont amené chacune une prise ; mais la derniere est dans un état délabré, ayant soutenu un combat très-vif contre un armateur de 38 à 40 canons, dans lequel le capitaine Carteret, le commandeur, & plusieurs matelots ont été tués ou blessés. Le lieutenant Bourchier, auquel le commandement fut dévolu après la mort de ces deux officiers supérieurs, a informé l'amirauté des circonstances de cette action. La flotte de la Jamaïque a été plus heureuse. Tous les navires qui la composent, au nombre de 76, partis le 28 Août, sont entrés

Digitized by Google

dans la Manche, ſous le convoi des vaiſſeaux du roi *l'Autruche* & *le Borée*.

Un marchand de Norfolk a publié le remede ſuivant contre la morve des chevaux Il en a ſauvé beaucoup en le leur donnant, lorſqu'ils n'étoient qu'au premier degré de la maladie. Prenez une botte de petites branches de frêne verd, groſſes d'environ un pouce de diamêtre. Allumez-la ſur un braſier de charbons ardens, qui ſoit dans un atre très-net; lorſqu'elle eſt bien en feu, éteignez-la dans un gallon de biere (environ 4 pintes, meſure de Paris); levez la tête du cheval, & avec une corne, verſez dans chacune de ſes narines, trois cuillerées de cette eſpece de leſſive. Réitérez l'opération deux fois par jour, & continuez-la tant qu'il ſera néceſſaire. L'auteur de ce remede ne répond pas de ſon efficacité, ſi le cheval eſt dans le ſecond degré de la maladie; dans ce cas, il a ſouvent éprouvé de bons effets du remede ſuivant. Mêlez enſemble de la myrrhe, du gingembre, & du ſoufre réduit en poudre; jettez le tout dans une bouteille de ſon très-chaude; verſez enſuite le mêlange dans une petite tinette que vous poſerez ſous le nez du cheval, ſans lui permettre de le manger. Couvrez-lui la tête avec une couverture ou une piece d'étoffe velue, de maniere que tout l'air qu'il reſpire, puiſſe être fortement imprégné de la vapeur de ces ingrédiens. Lorſque l'ingrédient eſt ſuffiſamment refroidi, mettez-le dans un ſac ſemblable à ceux dont les cochers de place ſe ſervent pour faire manger leurs chevaux; attachez-le à la tête du malade, de maniere que ſes narines ſoient préciſément au-deſſus du mêlange. Pendant qu'il ſe refroidit, tenez-en un autre tout prêt pour l'employer auſſi tout chaud de la même maniere; répétez ce procédé 6 ou 8 fois le premier jour; cela fera rendre à l'animal une

Digitized by Google

grande quantité de mucosité, & le soulagera d'une maniere sensible. Renouvellez ce traitement tous les trois jours; il est assez rare qu'il ne réussisse pas ».

On lit dans la *Gazette de New-Yorck* du 6 Août, la copie d'une lettre que MM. Franklin & Deane, actuellement à Paris, ont adressée, le 6 Avril, au lord Stormont, ambassadeur du roi près de la cour de Versailles.

MYLORD,

Nous avons eu l'honneur d'écrire, il y a quelque tems, à votre seigneurie au sujet de l'échange des prisonniers; vous n'avez pas daigné faire réponse à cette lettre, & nous n'en attendons plus: cependant, nous prenons la liberté de vous envoyer des copies de certaines dépositions que nous transmettrons au congrès, lesquelles feront connoître à votre cour que les Etats-Unis n'ignorent pas le traitement barbare que reçoivent ceux des leurs qui ont le malheur d'être vos prisonniers en Europe, & que, si vous ne changez de conduite à notre égard, il n'est pas hors de vraisemblance que la nécessité de mettre quelqu'obstacle à ces abominables pratiques pourroit justifier les plus rigoureuses représailles.

Pour le bien de l'humanité, il seroit à souhaiter que les hommes fissent quelques efforts pour adoucir, autant qu'il est possible, les calamités inséparables de la guerre: on a dit que, parmi les nations civilisées de l'Europe, les horreurs de cette espece étoient considérablement diminuées; mais employer les chaînes, les coups & la famine pour forcer des hommes à se battre contre leurs amis & leurs parens, est un nouveau genre de barbarie que votre nation seule a eu l'honneur d'inventer.

L'usage d'envoyer les prisonniers américains en Afrique ou en Asie, dans des lieux trop éloignés pour leur laisser l'espoir de l'échange, ni ce-

Digitized by Google

lui de recevoir des nouvelles de leurs familles, quand même l'insalubrité du climat ne mettroit pas un terme prompt à leurs jours, est une maniere de traiter des prisonniers que vous ne pouvez justifier par aucun exemple ou usage, à moins que vous ne citiez les noirs, sauvages de la Guinée.

La réponse du lord Stormont ne peut être plus courte, voici ce qu'elle contient :

L'ambassadeur du roi ne reçoit point de lettres des rebelles, excepté lorsqu'ils viennent implorer la clémence de son maître.

ANNAPOLIS, *dans le Maryland* (*le 25 Juillet.*) On vient de découvrir ici une conspiration tramée par quelques malheureux qui vouloient mettre le feu à l'hôtel-de-ville, où l'assemblée-générale de cet état tient ses séances. Le complot a été révélé par une fille qui servoit chez un des complices : elle communiqua d'abord ce qu'elle sçavoit de cette affaire à M. Duvall, secrétaire de la chambre des délégués. En conséquence, on veilla de près les conjurés, & l'on en arrêta un au moment qu'il disposoit les matieres combustibles : on lui fit d'abord subir un interrogatoire, dans lequel il révéla les noms de ses associés, qui sont la plûpart des royalistes connus pour tels. On espere de découvrir tous les agens secrets, & le but de cette trame.

En attendant, on peut assurer que le nombre des mécontens en cette province est très-peu considérable en comparaison de ceux qui sont fermement attachés à la cause américaine. On a vu des preuves multipliées de l'unanimité qui inspire généralement tous les rangs de citoyens, à l'occasion de l'assemblée-générale qui s'est tenue le mois dernier. On y a passé plusieurs actes de la plus grande importance, un surtout qui a pour titre : *Constitution & forme de gouvernement dont sont convenus les délégués de Maryland assemblés en convention libre & pleniere.* Cette constitution est composée de 27 articles.

CHARLES-TOWN, *dans la Caroline méridionale* (*le 10 Août.*) Tandis que les parties septentrionales de la confédération américaine, & celles du centre éprouvent successivement les calamités de la guerre, nous vivons ici dans une parfaite tranquillité depuis la tentative infructueuse

Digitized by Google

des chevaliers Clinton & Parker, & nous pouvons nous dire heureux & contens. Il eſt vrai que la marine britannique a enlevé pluſieurs navires richement chargés, qui appartenoient à nos planteurs ; mais la liberté du commerce avec toutes les parties du monde nous fournit abondamment les moyens de réparer ces pertes par des gains équivalens ; & le nombre des navires caroliniens qui fréquentent les ports de France & d'Eſpagne, prouve aſſez tout le prix de cette liberté, & les accroiſſemens de notre navigation. En un mot, le commerce fleurit ici au-delà de notre attente & la population de Charles Town s'augmente tous les jours par le nombre d'étrangers, qui y abordent. D'ailleurs, nous nous croyons à l'abri d'une attaque imprévue. En ſuivant le plan de quelques ingénieurs étrangers qui ont auſſi dirigé les travaux, la ville eſt actuellement pourvue d'aſſez bonnes fortifications, & défendue par cinq châteaux. Le nombre de nos vaiſſeaux armés, tant de ceux qui appartiennent à l'état que de ceux qui ſont équipés par des particuliers, s'accroît inſenſiblement. Le congrès vient de nommer capitaines de vaiſſeau MM. Dickings, Collins, Holdſworth, Gray, & Burton. *La Danaë*, frégate françoiſe, qui eſt arrivée ces jours-ci de St. Malo dans notre port, y a débarqué un officier de ſa nation, qui entre au ſervice du congrès, avec le grade de lieutenant-colonel.

PHILADELPHIE (*le 6 Août.*) Le 29 du mois dernier, le congrès s'aſſembla & prit les réſolutions ſuivantes :

Réſolu que l'on fera une enquête pour être informé des raiſons qui ont occaſionné l'évacuation de Ticondérago & du mont Indépendance, & éclairer la conduite des officiers-généraux qui commandoient au département du nord lors de l'évacuation. On nommera un comité pour régler la maniere dont cette enquête doit être conduite & en faire ſon rapport.

Le 30. Réſolu que le major-général St. Clair, qui commandoit à Ticondérago & à Mount-Indépendance, ſe rendra ſur le champ au quartier-général.

Le 1 Août. Réſolu que l'on notifiera au major-général Schuyler, qu'il ait à ſe rendre au quartier-général ; & au général Washington, qu'il ait à nommer tel officier qu'il jugera à propos pour ſe rendre ſur le champ au département du nord, & y rélever le général Schuyler dans ſon commandement.

Que le brigadier Poor, le brigadier Patterſon, & le brigadier Roche de Fermoy, aient à ſe rendre au quartier-général.

Digitized by Google

3. Réſolu de notifier au général Washington, qu'il ait à ordonner au général qu'il jugera à propos de nommer pour relever le général Schuyler dans ſon commandement, de ſe rendre avec toute la célérité poſſible au département du nord, & de lui donner les inſtructions néceſſaires relativement à la quantité de milices qu'il devra tirer des états de New-Hampshire, de Maſſachuſett's-bay, de Connecticut, de New-Yorck, de New-Jerſey, & de Penſylvanie.

Que l'on notifie à l'inſtant à ceux qui ſont revêtus du pouvoir exécutif dans leſdits états, & qu'ils ſoient inſtamment requis de tenir la milice prête à marcher au premier ſignal dans les parties de leurs états reſpectifs, les plus voiſines du département du nord, & d'en envoyer avec toute la célérité poſſible tel nombre que le général commandant au département du nord leur demandera pour ſervir juſqu'au 15 Novembre, ſi leſdites milices ne ſont pas relevées plutôt par les troupes du continent, ou congédiées par l'officier commandant audit département. Leſdites milices recevront la paie & les rations paſſées aux troupes du continent.

On laiſſe à la diſcrétion de l'officier commandant au département du nord le pouvoir de demander de tems à autre aux états tel renforcement de milices qu'il jugera néceſſaire pour le ſervice public.

Attendu qu'il eſt repréſenté au congrès que le général Washington penſe que le rappel immédiat de tous les brigadiers qui ſervent au département du nord pourroit être préjudiciable au ſervice public, réſolu que l'ordre du congrès du premier de ce mois, concernant les brigadiers, ſera ſuſpendu juſqu'à ce que le général Washington juge qu'il peut être exécuté ſans danger.

Extrait des minutes.

(Signé) CHARLES THOMPSON, Sec.

5 Août. Nous apprenons que le major-général Gates eſt nommé pour commander au département du nord, avec ordre de s'y rendre ſur le champ.

HOLLANDE.

LA HAIE (*le 20 Octobre.*) Les 14 bataillons des troupes de Waldeck au ſervice de cette république ayant fini leur capitulation les états généraux viennent de la renouveller avec le prince de Waldeck pour 10 ans, moyennant un ſubſide annuel de 20 mille florins.

Le vaiſſeau de guerre, *le Rotterdam*, de 50 canons, monté par le contre-amiral Pichot, eſt entré à Helle-voet-Sluis, revenant de la méditerranée avec les 55

hommes qui avoient été faits eſclaves par les Marocains. Quelques autres vaiſſeaux de l'eſcadre de M. Pichot ſont auſſi revenus dans les ports de la république. De ce nombre eſt *le Brunswick*, commandé par le capitaine Cauw, revenu en dernier lieu de Tanger. Il n'avoit point à bord l'ambaſſadeur marocain, Taher-Feniz, qu'on avoit dit devoir faire le trajet ſur ce vaiſſeau.

Les lettres de Ruſſie font le plus triſte récit des dégâts qu'une tempête terrible qui s'éleva le 21 Septembre, entre 3 & 4 heures du matin, a cauſés à Pétersbourg, à Cronſtadt, & à Nerva. Les toits de pluſieurs maiſons ont été découverts, & nombre de cheminées renverſées. Mais le dommage, occaſionné par le débordement des eaux a été encore bien plus conſidérable. Elles ont été à 14 pieds au-deſſus du niveau ordinaire, & de 16 pouces plus hautes que dans la tempête de 1752. Par cette inondation, qui a duré 24 heures, quelques magaſins, remplis de chanvre, de ſuif & d'huile, ont été entrainés; dans d'autres toutes les marchandiſes ont été gâtées; les deux ponts de communication ſur la Neva à Pétersbourg ont été dégradés, & emportés par le torrent; nombre de barques ou de bateaux, chargés de productions du pays, ont été ſubmergés ou briſés par les vagues. Les vaiſſeaux dans les ports ont auſſi beaucoup ſouffert. Les rues étoient couvertes de ruines & de débris; & la perte dans la ſeule ville de Pétersbourg s'eſtimoit à pluſieurs millions. Elle n'a pas été moins grande à la campagne. Des villages entiers ont été ruinés: maiſons, habitans, bétail, tout a été englouti par les eaux. En un mot, l'on ne peut ajouter rien à l'horreur de la ſituation où cette calamité ſubite, ſurvenue dans moins de deux heures, a réduit les habitans. Un incendie, arrivé dans le même tems à Nerva, y a conſumé un moulin & 6 maiſons.

MORTS.

Erneſtine-Marie d'Eſt, ſœur du duc régnant de Modene, eſt morte le 19 Septembre, à Saffuolo, des ſuites d'une violente colique. Cette princeſſe étoit âgée de 80 ans, étant née le 18 Août 1697.

Le nommé Louis Geſſa, originaire de Caimon, dioceſe de Lombez, retiré chez l'évêque de Lodeve, qui lui avoit donné un aſyle, y eſt mort âgé de 102 ans, ayant conſervé toute ſa connoiſſance juſqu'au dernier moment.

La nommée Domanges Bonnemaiſon, habitante de la paroiſſe de Lautignac, dioceſe de Lombez, y eſt morte le 6 7bre. dernier, âgée de 122 ans, ayant joui conſtamment

Digitized by Google

de la meilleure ſanté juſqu'au mois de Septembre de l'année derniere, époque où elle fut privée de la vue. Elle diſoit n'avoir jamais été ni purgée, ni ſaignée. On a obſervé que le plus léger frottement ſur ſes mains en faiſoit ſortir de la pouſſiere. La comteſſe de Beaumont, dame de Madame, viſitant une de ſes terres voiſines de Lautignac, le mois de Juillet dernier, avoit été voir cette femme, & avoit donné les ordres les plus précis pour qu'on en prît le plus grand ſoin, & qu'on ne lui refuſât rien de ce qu'elle pouvoit deſirer. Elle a laiſſé trois enfans, un garçon & deux filles, dont la plus jeune eſt âgée de 76 ans.

TABLE.

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	3
RUSSIE.	*Péterſbourg.*	4
SUEDE.	*Stockholm.*	7
DANEMARCK.	*Copenhague.*	8
POLOGNE.	*Warſovie.*	9
ALLEMAGNE.	*Hambourg.*	10
	Berlin.	13
	Francfort.	14
	Ratiſbonne.	15
	Vienne.	17
ITALIE.	*Rome.*	18
	Naples.	20
	Veniſe.	22
	Livourne.	23
ESPAGNE.	*Madrid.*	26
	Barcelone.	27
PORTUGAL.	*Liſbonne.*	27
FRANCE.	*Fontainebleau.*	28
	Paris.	29
GRANDE-BRETAGNE.	*Londres.*	53
	Annapolis.	68
	Charles-Town.	68
	Philadelphie.	69
HOLLANDE.	*La-Haye.*	70
	Morts.	72

Cpte pol. 25.

JOURNAL POLITIQUE, OU GAZETTE DES GAZETTES.

Année 1777.

NOVEMBRE.

Seconde Quinzaine.

A BOUILLON.

Avec Approbation & Privilege.

Digitized by Google

ait encore ni manifeſte ni déclaration, il n'y eut jamais plus d'apparence de voir la guerre ſe rallumer entre les deux puiſſances. On doit ſe rappeller que la Porte avoit demandé l'évacuation de la Crimée, après laquelle on procéderoit à l'élection d'un nouveau kan, qu'elle s'engageoit à reconnoître. Cette déclaration fut envoyée à la cour de Pétersbourg, qui vient d'expédier un courier à M. Stackieff, ſon envoyé. On s'attendoit à apprendre la réponſe définitive; mais le miniſtre ruſſe a fait répandre le bruit que ce courier ne lui avoit apporté aucune dépêche relative à cette affaire, & que l'expédition s'en feroit par un autre exprès.

M. Stackieff ſçait à quoi s'en tenir, ou bien il prévoit quelle ſera la réponſe de ſa cour. On en juge ainſi, puiſqu'il a fait prévenir tous les ſujets ruſſes, & particuliérement les négocians de cette nation de mettre toutes leurs affaires en regle, & de liquider leurs dettes, afin d'être prêts à ſe retirer au premier avis. D'un autre côté, on apprend que Sahib Gueray, qui s'eſt rendu à Karaſou, a fait publier en Crimée une déclaration qui enjoint aux muſulmans qui ne lui ſont pas attachés de ſe retirer où bon leur ſemblera. D'autres diſent même que c'eſt ſans aucune reſtriction que ce prince a ordonné à tous les Turcs de ſortir inceſſamment de ſes états, avec défenſes de jamais s'y établir. Ces ordres rigoureux ſont les premiers actes de l'indépendance abſolue; on les regarde ici comme une repréſaille de ce que le pacha de Bender a fait expulſer, par ordre de la Porte, le vayvode & les agas tartares qui gouvernoient, au nom du nouveau kan, dans le Budgiak. Indépendamment de ces meſures, Sahib Gueray fait des diſpoſitions pour établir trois ponts en différens endroits du Nyeper à portée d'Oczakow.

Dans ces circonſtances, la Porte uſe de toutes les précautions néceſſaires pour ne pas être priſe au dépourvu. Une frégate de la flotte qui mouille toujours dans le canal, & qui eſt prête à appareiller au premier ſignal, eſt partie pour la mer noire avec un des 4 chébecs dulcignotes que le gouvernement a pris à ſon ſervice. Ces deux bâtimens avoient à bord des troupes deſtinées à renforcer les garniſons de quelques places ſur les côtes de cette mer où l'on tranſporte auſſi ſans ceſſe de l'artillerie, des munitions de guerre & de bouche.

Quantité de moraïtes & de Grecs inſulaires qui ſe ſont établis ici depuis la dernière guerre, y commettoient des excès intolérables, & ſe croyoient aſſurés de l'impunité, parce qu'ils étoient pourvus de lettres-patentes d'incorporation au ſervice de Ruſſie. Le grand-ſeigneur voulant faire ceſſer des déſordres qu'aucun privilege ne doit & ne peut autoriſer, a fait fermer tous les lieux qui ſervoient d'aſyle aux coupables tant dans cette capitale que dans quelques autres diſtricts de l'empire. M. Stackieff n'a pu ſe refuſer aux deſirs de S. H. Il a retiré une grande partie des patentes d'incorporation, a renvoyé pluſieurs de ces émigrans en Crimée, & a livré les autres à la juſtice de la Porte. Il y avoit auſſi à Smyrne une multitude de transfuges & de vagabonds qui jouiſſoient de ce prétendu privilege; cet abus vient d'être également aboli par la ſuppreſſion des lettres-patentes d'incorporation.

On ne parle plus de la guerre contre les Perſes; ce qui fait préſumer qu'il y a quelque négociation d'entamée pour concilier les différends, ou qu'on eſt convenu d'une ſuſpenſion d'armes. Mais on apprend qu'il eſt ſurvenu des troubles

au Caire. Le pacha ayant fait mettre à mort plusieurs des principaux habitans qui avoient conspiré contre lui, cette exécution avoit causé une grande fermentation parmi le peuple divisé en deux factions. Les troupes du pacha ne sont parvenues qu'avec peine à contenir les mécontens, & la tranquillité n'y est pas encore bien rétablie.

Suivant d'autres lettres du Caire, le pacha gouverneur de cette ville a formé une demande de 100 mille écus à la nation françoise. Le baron de Tott y est actuellement occupé à terminer cette affaire ; mais en attendant, le consul général & le vice-consul ont jugé à-propos de se retirer à Alexandrie.

Extrait d'une lettre de Naples de Romanie le 23 Août.

Nous sommes ici à la veille d'une guerre civile ; le pacha du Signe & le nouveau pacha de la Morée ont eu ordre de joindre leurs forces pour chasser les Albanois de cette presqu'isle, où, depuis la guerre des Russes, ils exercent toutes sortes de vexations contre les Grecs, sous prétexte des sommes qui leur sont dues par ceux-ci, & qu'ils font monter à 6000 bourses, évaluées à 9 millions de livres de France. Ces Albanois sont au nombre de 3000 à Tripolissa, résidence ordinaire du pacha de la Morée, & 3000 autres sont répandus dans la province. Pendant 15 jours ils ont eu à nos portes un gros corps de garde qui empêchoit les habitans de sortir. Cette anarchie achève de ruiner la Morée, déjà si différente de ce qu'elle étoit anciennement sous le nom de Grece.

On s'attend ici de jour en jour à voir renouveller la guerre entre la Russie & la Porte. Cette derniere cour ne veut pas absolument permettre

que les vaisseaux russes fréquentent la mer noire.

METELIN, *isle de l'Archipel*, (*le 26 Juillet.*) Le capitan pacha n'étant sorti cette année que pour se tenir, avec son escadre, à l'entrée du canal de la mer noire, a envoyé son kiaya, avec deux vaisseaux de guerre & quelques galiotes, pour faire sa tournée, & recevoir ses droits dans l'Archipel. Il est resté 22 jours ici, d'où il a expédié un vaisseau neuf de 64 pieces de canons, construit en cet arsenal, & qui est arrivé en 4 jours à Constantinople. On en a mis sur le chantier un autre qui sera de la même force, & l'on attend, dit-on, les ordres de la Porte pour la construction de 12 brigantins destinés pour la mer noire. La quantité de troupes qu'on y fait passer, donne beaucoup à réfléchir; & si la saison étoit moins avancée, on redouteroit en ce moment quelques opérations de guerre.

Le vaisseau du capitan pacha, construit à l'isle de Tasso, a échoué en le lançant à la mer, & il en a coûté, dit-on, la tête au capitaine du bâtiment échoué : cependant, quelques jours après, il a été mis à flot, & il ne tardera pas à arriver à Constantinople, ainsi que celui qu'émir aga a fait construire dans le golfe de Cafdagly en Natolie.

Le commandant de Calonio (petite isle d'Asie, sur la mer de Marmora) n'ayant point fait construire le vaisseau dont il étoit chargé, a cherché partout à y suppléer par l'achat d'un bâtiment franc; mais n'en ayant point trouvé de convenable, il a payé 100 bourses pour remplir son obligation.

Le kiaya est allé d'ici à Foillery : il est actuellement à Scio, & n'ira pas plus loin que Rhodes & Stanchio.

Digitized by Google

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le 7 Octobre.*) Ce fut la nuit du 20 au 21 du mois dernier qu'on essuya ici un terrible ouragan, dont on n'avoit pas eu d'exemple depuis la fondation de Pétersbourg. L'impératrice, le grand-duc & la grande-duchesse, qui étoient précisément arrivés la veille de Czarsko-Zelo, eurent la douleur d'être témoins, de dessus le balcon du palais, des dommages incroyables occasionnés par ce phénomene désastreux qui plongea la capitale dans la plus grande consternation. Un vent de sud-oueſt arrêtant le cours de la Neva, & poussant contr'elle les eaux de la mer, toute la ville se trouva, pour ainsi dire, couverte de vagues dans un instant. C'étoit à 2 heures du matin, tems où l'obscurité ajouta encore à l'horreur de la situation. La perte d'effets & de marchandises dans les maisons ou magazins, & celle des navires ou bateaux, sont le moindre sujet de nos regrets, quoiqu'elles montent à des millions de roubles, & que, dès-à-présent, elles influent sur le prix des principaux articles de notre commerce, tels que fer, chanvre, bois, &c. Mais le nombre des malheureux qui ont péri, est excessif. On exagere peut-être en le portant à 1800; mais il est certain qu'il est de plusieurs centaines. Le quartier de la ville où le petit peuple demeure, présentoit dans ce genre une scene propre à émouvoir les plus insensibles. Nombre de personnes furent noyées dans leurs lits : d'autres, qui avoient cru trouver leur salut sur le toit de leurs maisons, furent entraînées avec elles par le torrent, ou enlevées seules par la force du vent, & jettées au milieu des vagues, qui ont emporté dans les bois & les jardins de gros vaisseaux à l'ancre dans le port. Tout le village de

Cathérinenhoff & quelques autres sur la côte ont disparu avec une partie de leurs habitans, & tout le bétail. Les arbres du jardin d'été de l'impératrice ont été déracinés & renversés; & les maisons de campagne de nos environs n'offrent que des ruines & des débris. Le grand pont de bateaux sur la Neva, & presque tous les autres de la ville ont été entraînés. Les eaux restèrent environ une demi-heure à 14 pieds au-dessus du niveau ordinaire; ensuite elles baissèrent; mais ce ne fut qu'entre 6 à 7 heures, lorsque le vent tourna au nord, qu'elles rentrèrent dans leur lit. On s'occupe à présent à réparer ces ravages; & l'encouragement que l'impératrice donne à ces travaux, promet un prompt succès.

L'yacht de la duchesse de Kingston est du nombre des bâtimens qui ont été emportés; il a été jetté sur un banc où il est ensablé de plus de 5 pieds, & l'on ne croit pas qu'il soit possible de le retirer avant l'hyver, à moins qu'il ne survienne quelque crue d'eau extraordinaire. Il a perdu 4 ancres, ses chaloupes, 2 de ses mâts qu'on a été obligé de couper; mais aucun homme de l'équipage n'a péri. Le corps du bâtiment ne paroît pas avoir souffert, & rien de ce qu'il contient n'a été endommagé.

L'impératrice, touchée du malheur de ses sujets, a fait d'abord fermer tous les spectacles. S. M. I. s'occupant ensuite des moyens de prévenir, autant qu'il est possible, un pareil désastre, a ordonné au college de l'amirauté de prendre des précautions afin que les habitans de cette capitale fussent avertis à tems, en cas d'inondation. Les signaux dont ce college est convenu ont déjà été notifiés au public. L'inondation sera annoncée par des coups de canon, ou par des étendards rouges arborés sur des tours, ou enfin par des lanternes & des fanaux, si ce mal-

heur arrive pendant la nuit ; & entr'autres mesures, il a été réglé qu'il y auroit toujours un certain nombre de bateaux larges prêts à secourir les habitans des quartiers submergés.

On célébra, le 4 de ce mois, le jour anniversaire du couronnement de l'impératrice. S. M. I donna, à cette occasion, l'ordre de Ste. Catherine à la princesse d'Orlow, & celui de St. Alexandre Newski au lieutenant-général Bauer. Elle nomma ensuite sénateurs le prince Pierre Galitzin, lieutenant-général, & MM. de Neplujew & de Samoilow ; général-major & cornette au régiment des gardes-nobles, M. de Soritsch, aide-de-camp, à qui il a été permis de porter la croix de Malte, & gentilhomme de la chambre, le prince Théodore de Gallitzin, lieutenant des gardes à cheval.

Le comte Iwanowitz Schuwalow revint ici, le 28, des pays étrangers, après 15 ans d'absence. Le retour de ce seigneur, célebre dans les annales de la politique, des lettres, & de l'humanité, a causé ici la plus vive sensation. L'impératrice lui a fait un accueil distingué. Le jour qu'il lui fut présenté, elle l'admit à dîner avec elle dans son pavillon favori, nommé l'hermitage, & nomma d'abord le prince de Gallitzin, neveu & héritier du comte Schuwalow, son gentilhomme de la chambre. Le comte de Panin, premier ministre au département des affaires étrangeres, est aussi de retour ici de ses terres, depuis le 26 Septembre.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le 15 Octobre.*) Le duc d'Ostrogothie, frere du roi, se rendit le 4 de ce mois à Gripsholm, où L. M. & la famille royale lui firent le plus tendre accueil. Il y eut une fête bril-

Digitized by Google

lante à laquelle avoit été invitée la principale nobleſſe, qui complimenta ce prince ſur ſon heureux retour.

Dans le cours de ſes voyages en Italie, le duc d'Oſtrogothie a fait l'acquiſition d'un manuſcrit précieux qui traite de l'économie rurale ; il vient d'en faire préſent à la ſociété patriotique, qui va le faire traduire & imprimer en ſuédois.

La même ſociété voulant donner au comte Charles-Fréderic Scheffer, ſénateur de ce royaume, des preuves de la reconnoiſſance qui lui eſt due pour le zele infatigable avec lequel il travaille à tout ce qui peut affermir ou augmenter le bonheur de ſa patrie, vient de faire frapper, à ſes propres dépens, une médaille en l'honneur de ce patriote diſtingué. D'un côté, on voit ſon portrait, autour duquel ſe lisent ſon nom & ſa principale qualité : le revers préſente une Minerve, déeſſe des ſciences & des arts, ſur leſquels la divinité paroît fixer les yeux, avec ces mots écrits à l'entour : *Quòd patriæ ſtuduit.* On lit dans l'exergue de la premiere face le nom du graveur, G. Linnsherger, & dans celle de la ſeconde, ces mots : *Regia ſocietas patria ſucca.* Cette médaille a été portée à ce ſénateur, dans ſa terre de Fareſo en Sudermanie, par le baron Jean Lilienckrantz, ſecrétaire d'état, accompagné de pluſieurs membres de la ſociété.

M. de Sinclair, ci-devant colonel, a été nommé par le roi adjudant-général.

M. Patrice Aſtromer, conſeiller de commerce, & chevalier de l'ordre de Waſa, a été élu directeur de la compagnie des Indes à Gothenbourg.

Le furieux ouragan qui a fait tant de ravages à Péterſbourg, s'eſt fait ſentir à Oeregrund le 20 du mois dernier, entre 4 & 5 heures après midi, & a menacé cette petite ville d'une entiere deſtruction. Heureuſement il n'a duré qu'u-

ne h. & demie ; mais dans ce court espace, les vents soulevèrent tellement la mer qu'elle inonda toutes les campagnes voisines ; tous les petits bâtimens qui se trouvoient dans le port furent jetés & brisés sur le rivage, les ponts furent emportés, & tous les arbres déracinés ou ébranchés.

Une autre nouvelle qui n'est pas moins affligeante, c'est que la plus grande partie de Wennersbourg a été réduite en cendres, & que la brasserie royale de Norkioping, où se faisoit la distillation de l'eau-de-vie pour le compte de la couronne, a eu le même sort. Les gazettes de cette capitale contiennent des remarques au sujet des fréquens incendies, dont on attribue uniquement la cause à la négligence des magistrats de la plupart des villes de province, où l'on manque de pompes, d'échelles, & d'autres choses nécessaires pour éteindre le feu, & en arrêter les progrès. Si dans quelques endroits il se trouve des pompes, &c., elles sont tellement gâtées qu'elles ne peuvent servir au besoin, comme cela est arrivé à Wennersbourg ; ainsi il n'est pas étonnant qu'au moindre accident occasionné par le feu, les villes deviennent la proie des flammes.

Il est encore arrivé à Marstrand un vaisseau américain, dont la cargaison consistoit en riz, en tabac & en indigo. Ce navire, qui est le troisieme qui soit entré, cette année, dans ce port, a été vendu à Gothenbourg, d'où il doit passer ici.

Les lettres de Carlscron portent qu'on y a lancé à l'eau un vaisseau de guerre qui a été nommé *le roi Gustave III.*

On écrit de Gothenbourg, que le commandeur Rickert Hindrich de Hedder, revenant de Groënland, où il a fait la pêche de la baleine, a sauvé, sous Isen, tout l'équipage d'un navire hollandois, *la Baleine dorée*, capitaine R. G. Meyer, qui a eu le malheur de périr avec une

Digitized by Google

cargaison de neuf baleines : on a sauvé en même tems deux chaloupes, une partie des agrès & des vivres. Trente-huit hommes de l'équipage sont venus ici sur le vaisseau suédois ; les autres, avec le capitaine Meyer, se sont mis, sous Hetland, sur un vaisseau marchand destiné pour Amsterdam. Le même commandeur de Hedder a rapporté qu'un autre vaisseau hollandois fit aussi naufrage, & que de 40 bâtimens à l'ancre sous Isen, il n'y en eut qu'un seul qui put partir avec lui.

DANEMARCK.

COPENHAGUE (*le 20 Octobre.*) Quoique ce gouvernement soit un des plus pacifiques de l'Europe, on prend certains arrangemens qui annoncent qu'on s'attend à voir bientôt éclater quelque orage. Une ordonnance du roi, du 25 du mois dernier, porte augmentation de solde & d'appointemens pour l'infanterie & l'artillerie. Le magistrat d'Elseneur fait faire, depuis quelques jours, un dénombrement exact des habitans de cette ville, avec ordre de noter ceux d'entr'eux qui sont capables de porter les armes. On prend, en même tems, un état des chevaux employés à l'agriculture & à d'autres travaux, & l'on signale ceux qui ont la taille requise pour servir aux remontes de cavalerie.

On apprend d'Aalbourg, qu'un brigantin françois de Rouen, chargé de froment & de fer, venant de Pétersbourg, a échoué près de Lessoc ; quoiqu'il ait pris beaucoup d'eau, on espéroit pouvoir le sauver.

Un brigantin du Havre-de-Grace a rapporté qu'il avoit vu, sur les côtes de Norwege, cinq armateurs américains.

POLOGNE.

WARSOVIE (*le 17 Octobre.*) Les généraux ruſſes & le comte de Stackelberg s'étant plaints de ce qu'on recevoit les déſerteurs de leurs troupes dans celles de la république, ou que les magnats les prenoient à leur ſervice, le roi, de l'avis de ſon conſeil permanent, a rendu une ordonnance datée du 11 Septembre, & contenant les diſpoſitions ſuivantes.

« I. S'il ſe trouve des déſerteurs ruſſes dans l'armée de Pologne ou de Lithuanie, le commandant ruſſe ſera en droit de les réclamer du capitaine auquel ils ſe ſeront engagés. II. Si le déſerteur s'étoit réfugié chez un bourgeois, ou tout autre ſujet de la république, l'officier ruſſe s'adreſſera au commandant polonois de la diviſion ou brigade la plus voiſine de l'endroit où le déſerteur ſe ſera retiré; & celui-ci, après avoir vérifié ſi le ſoldat eſt dans le cas de déſertion, le fera remettre ſur le champ à l'officier ruſſe. III. On comprendra ſous le nom de *déſerteurs* non-ſeulement ceux qui ſervoient comme ſoldats, mais encore tous ceux qui étoient à la ſuite des régimens, tels que les voituriers, & autres Ruſſes de nation qui ont ſuivi l'armée lors de ſon arrivée en Pologne. IV. Quand même ces voituriers & autres ne ſeroient pas Ruſſes de nation, mais Polonois, ils ſeront néanmoins tenus à finir le tems de leur engagement, lequel étant écoulé, ils ſeront cenſés libres; & c'eſt ſur ce point que l'on exigera une déclaration par écrit. V. S'il étoit prouvé que ces déſerteurs ne fuſſent pas des hommes libres, mais attachés à quelque maiſon, ils ne ſeront point livrés aux Ruſſes. VI. Cela doit s'entendre de ceux qui étoient au ſervice de l'état-major ruſſe ou d'autres officiers. VII. Tous déſerteurs de l'armée ruſſe,

Digitized by Google

non-seulement ceux qui sont natifs de Russie, mais aussi les sujets de la république, ainsi que les étrangers qui n'ont point été forcés de servir en Pologne, & qui ont pris parti de bonne volonté, doivent être livrés à l'officier qui les réclamera. VIII. Les étrangers qui ont été forcés de servir au-delà des frontieres de Pologne, & qui sont rentrés dans ce royaume, seront livrés, à la réquisition du commandant russe, au cas qu'ils s'y trouvent encore. IX. Mais les sujets de la république, forcés à servir au-delà des frontieres, ne pourront être réclamés ni par les régimens russes en Pologne, ni par les commandans en Russie. X. Au cas qu'un sujet de la république se refusât à l'extradition d'un déserteur qui lui auroit été demandée par l'officier polonois, celui-ci pourra ordonner à sa troupe d'aller chez lui enlever ce déserteur pour le remettre au commandant russe ».

Le 11 de ce mois, le capitaine de Witt arriva en poste de Constantinople, & remit au roi des dépêches qui furent examinées, le 14, par le conseil permanent. Quoiqu'on les dise très-importantes, on ne prendra aucune résolution sur ce qu'elles contiennent qu'après le retour du grand chancelier de la couronne, qui est absent, & qu'on attend de jour en jour.

Le capitaine de Witt étoit accompagné d'un courier turc qui a remis des dépêches à Numan-bey. Il ne paroît pas que la mission de ce ministre soit terminée: car il ne fait aucuns préparatifs pour son départ. On pense qu'il passera l'année ici, & qu'il pourra même y rester jusqu'à la diete prochaine. Cet internonce ne se montre plus dans aucun cercle depuis le ramadan ou carême des Turcs, qu'il observe avec la plus scrupuleuse exactitude. Les gens de sa suite qui l'avoient quitté, ont reconnu leur faute, & sont

Digitized by Google

rentrés à son service. Ils se conduisent fort tranquillement, & continuent à faire un commerce lucratif de plusieurs marchandises du levant.

L'impératrice de Russie a fait droit sur les plaintes qui lui ont été portées au sujet de quelques déprédations commises par ses troupes dans l'Ukraine; on apprend que cette princesse s'est déterminée à renvoyer de son service le colonel Drewitz, dont on a eu occasion de parler plusieurs fois dans le tems des troubles, & qui étoit parvenu au grade de général-major. Cet exemple de sévérité est bien capable de réprimer la cupidité, & de ranimer la discipline.

La cour de Berlin paroît n'avoir aucun égard aux représentations que la république lui a faites pour l'engager à se prêter à de nouveaux arrangemens sur l'objet du commerce. Les droits des douanes prussiennes sont toujours perçus sur un pied très-onéreux aux négocians, & l'on a lieu de craindre que ces entraves ne soient perpétuées.

ALLEMAGNE.

HAMBOURG (*le 25 Octobre.*) Tout annonce une rupture prochaine entre la Porte ottomane & la cour de Pétersbourg. Indépendamment des motifs connus de discussions & de rivalité entre les deux empires, on soupçonne une certaine puissance d'entretenir cette mésintelligence, dans la vue d'occuper la Russie, & de l'empêcher de fournir des secours à l'Angleterre. Le bruit s'étoit répandu que les Russes avoient déjà passé le Dniester, & qu'ils étoient entrés en Moldavie; mais cette nouvelle ne s'est pas encore confirmée. On sçait qu'ils se sont renforcés de nouveau sur ce fleuve, & que la plus grande partie des troupes qui étoient dans les environs de Warsovie, s'y est portée aussi. La

Digitized by Google

Porte, qui avoit prévu ces mouvemens, a fait relever & réparer les fortifications de Bender & de Choczim. Quinze mille Turcs ſont arrivés près de cette derniere place; ce qui, joint à 15 mille autres qui y avoient été envoyés, forme une armée de 30 mille hommes. On eſt informé auſſi qu'un gros corps de troupes ottomanes s'eſt raſſemblé de l'autre côté du Danube, & que l'on forme de grands magaſins en Valachie. Ces préparatifs allarment la Pologne, qui craint de ſe voir en proie à de nouveaux troubles. Sa ſituation & ſon épuiſement ne lui laiſſeront d'autre parti à prendre que celui de la neutralité. Mais cette réſolution plaira-t-elle aux deux puiſſances belligérantes; & des magnats mécontens n'eſſaieront-ils pas de faire renaître l'anarchie par de nouvelles confédérations?

Le bruit ſe répand que le prince d'Anhalt-Zerbſt doit faire paſſer un corps de ſes troupes au ſervice de la Grande-Bretagne, & que quelques officiers de l'état-major ſont déjà partis pour Londres.

On voit ici la copie d'une lettre écrite par un ſeigneur anglois qui a paſſé quelques mois à Pétersbourg. En voici quelques fragmens.

« La viſite que le jeune roi de Suede a fait à l'impératrice de Ruſſie a été regardée comme un pur effet de curioſité, juſqu'à ce que ſon attention, dirigée vers des objets d'amuſement, a donné lieu de préſumer qu'il s'occupoit de choſes plus eſſentielles que du plaiſir de voir les beautés de la cour. Ses conférences journalieres avec des miniſtres dont quelques-uns, abſtraction faite de l'importance que leur donnent leurs places, n'avoient rien qui pût leur mériter une pareille faveur de la part du prince, connu par ſa pénétration & ſes lumieres, font croire qu'il y avoit quelque choſe de très-important

entre la Ruſſie & la Suede. La ſituation de l'impératrice à l'égard de la Porte étoit ſi précaire, que le roi ne pouvoit pas douter de l'empreſſement avec lequel cette princeſſe accepteroit toute propoſition d'alliance capable d'augmenter ſes forces ; & en allant ainſi au-devant des deſirs de l'impératrice, le roi de Suede a pourvu en même tems à ſa propre ſûreté, & au bien-être de ſes ſujets. Ces puiſſances ont fait, dit-on, une alliance offenſive & défenſive. Par cette alliance, l'impératrice a la ſatisfaction de donner du deſſous à ſes ennemis ſecrets, dont on a découvert les intrigues à Conſtantinople pour faire éclater une nouvelle guerre... L'impératrice travaille ſans relâche à ſe rendre formidable à ſes voiſins ; elle eſt toujours en public une véritable héroïne, protectrice, amie, mere des peuples qu'elle gouverne. Le commerce paroît fixer particulierement ſon attention ; on lui entend dire ſouvent qu'il eſt le moyen le plus ſûr de policer un royaume, de l'inſtruire, de l'enrichir, & de lui procurer un grand nom. Jamais à Pétersbourg le mérite diſtingué ne reſte ſans récompenſe ; & les armées de l'impératrice ſont commandées par une claſſe d'hommes avides des occaſions de ſe diſtinguer, & que le danger ne ſçauroit faire pâlir, ni reculer ».

BERLIN (*le 26 Octobre.*) Le roi a donné au baron de Swieten, envoyé-extraordinaire de la cour de Vienne, ſon audience de congé, & au comte de Cobenzel, qui le remplace en la même qualité, ſa premiere audience. S. M. a fait préſent au baron de van-Swieten d'une tabatiere d'or, enrichie de diamans, & ornée de ſon portrait, ainſi que d'un magnifique ſervice de porcelaine, de la fabrique royale établie en cette ville.

Par une patente du 16 de ce mois, S. M. a

Digitized by Google

permis aux députés des 10 communautés réformées de la Grande-Pologne, de faire une collecte dans ſes états pour les aider à reconſtruire leurs égliſes & leurs écoles.

On a parlé, il y a quelque tems, des moyens employés par le roi pour relever la nobleſſe de la marche électorale, ſoit en accordant des ſecours pécuniaires, ſoit en créant des lettres de crédit à titre d'hypotheques ſur les biens. Il ſe préſente aujourd'hui un grand nombre de perſonnes qui offrent des capitaux pour ces lettres, de crédit. La direction de la caiſſe vient de publier une proclamation dans laquelle elle établit les moyens de participer à ces lettres & prévient tous les déſordres qui pourroient ſe gliſſer dans cette partie de l'adminiſtration. S. M. a donné ſon approbation à ce réglement, qui eſt daté du 25 Septembre dernier.

Le prince Ferdinand de Pruſſe a fait inoculer la petite vérole aux deux princes ſes fils, & à la princeſſe ſa fille ; cette opération, qui a eu le plus grand ſuccès, a été conduite par le docteur Muſelius, conſeiller-privé.

Un habile artiſte a fait, par ordre du roi, une horloge d'un travail auſſi magnifique qu'achevé. Au moyen du reſſort, il exécute les concerts les plus beaux & les plus difficiles. Cette piece, unique en ſon genre, eſt deſtinée en préſent à l'hoſpodar de Moldavie & de Valachie, auquel elle ſera inceſſamment envoyée ſous l'eſcorte d'un détachement de huſſards.

RATISBONNE (*le 19 Octobre.*) Une affaire qui occupe actuellement tous les eſprits, eſt l'augmentation des aſſeſſeurs de la chambre impériale de Wetzlar, & l'on eſt impatient de ſçavoir comment elle ſe terminera, depuis que l'on a remarqué les difficultés ſans nombre que

Digitized by Google

cette augmentation éprouve. Depuis longtems plusieurs états se sont dispensés de contribuer à l'entretien de ce tribunal, & ce refus est devenu d'autant plus sensible dans ce moment, qu'il a fallu, à cause des nouveaux assesseurs, augmenter la contribution destinée à cet usage; & c'est ce qui a fait naître la question suivante: *Faut-il suspendre du droit de présentation les états qui refusent de payer?* On sent l'importance de cette question, qui l'est d'autant plus qu'elle regarde de très-puissans états, & c'est par cette raison qu'elle ne peut rencontrer que de grandes difficultés, quoique ceux qui sont pour l'affirmative aient pour le présent la majorité des voix. Un des états qui a le dernier refusé de payer cette contribution, quoiqu'il ait eu toujours la réputation de s'en acquitter avec la plus grande attention, c'est l'électorat de Mayence; & voici ce qui a donné lieu, l'année derniere, au différend survenu entre l'électeur & la chambre; différend qui a privé celle-ci de cette contribution. Un employé de la chancellerie de la chambre fut ajourné par-devant ce tribunal; & n'ayant point comparu, il fut arrêté. Il est à remarquer que la chancellerie est sous la direction de l'électeur de Mayence, de sorte que cette procédure indisposa l'électeur, qui accorda à cet employé une forte pension, & fit, dès ce moment, cesser le paiement de la contribution. Il s'agit actuellement de créer 8 nouveaux assesseurs, & d'en porter le nombre à 25. Ce nombre est insuffisant, eu égard à la grande quantité d'affaires dont la chambre est chargée, surtout si l'on considere que, dans des tems antérieurs, lorsque le nombre des assesseurs étoit plus considérable & les procès moins fréquens, la chambre se vit cependant contrainte d'abandonner plus de 50,000 causes, qui ne pou-

voient pas être rapportées, faute de travailleurs, & c'eſt une des raiſons pour leſquelles la juſtice eſt adminiſtrée avec tant de lenteur.

On aſſure ici que le différend ſurvenu entre les cours de Vienne & de Dreſde, relativement à la ſeigneurie de Glaucha, ſituée aux confins de la Luſace & de la Bohême, eſt ſur le point d'être terminé à l'amiable : les deux cours ont, dit-on, déclaré réciproquement qu'on oubliera tout ce qui s'eſt paſſé, & que les deux parties ſe réſervant leurs droits reſpectifs, l'objet principal de la conteſtation ſera réglé par la voie de négociation. On ajoute que les ordres ont déjà été donnés pour le rappel du commiſſaire royal de Bohême, & des troupes autrichiennes.

L'électeur de Baviere a impoſé ſur chaque livre de ſucre & de café qui ſera importée dans ſes états, un droit d'un kreutzer, dont le produit eſt uniquement deſtiné au ſoulagement des pauvres de l'électorat.

ESSEN (*le 21 Octobre.*) La princeſſe Cunégonde de Saxe, nouvelle abbeſſe & princeſſe de ce pays, étant arrivée, le 7 de ce mois, avec l'électeur de Treves, ſon frere, au château de Borbeck, qui n'eſt qu'à une lieue d'ici, fit le lendemain, à 10 heures & demie du matin, ſon entrée en cette ville, au bruit de pluſieurs décharges de canon. Dix arcs de triomphe que S. A. R. trouva ſur ſa route, & différentes compagnies de bourgeois qui paraderent ſur ſon paſſage, furent les premieres expreſſions de l'amour de nos citoyens pour leur nouvelle ſouveraine. La princeſſe de Ligne, doyenne du chapitre impérial, à la tête des membres qui le compoſent, reçut & complimenta S. A. R. à la porte de l'égliſe. Après la meſſe & la preſtation du ſerment, ſuivies d'un *Te Deum* chanté

au bruit du canon, il y eut un ſuperbe dîner au château.

L'électeur de Treves, après avoir aſſiſté à toutes les cérémonies de l'inſtallation de la princeſſe ſa ſœur, & être reſté à Borbeck pendant quelques jours, partit le 16 pour Coblentz, où il eſt arrivé le même jour.

FRANCFORT *ſur le Mein*, (*le 2 Novembre.*) La principauté de Neuchâtel deſirant être compriſe dans le traité d'alliance conclu entre S. M. T. Chrét., & le louable corps helvétique, la propoſition en a été remiſe au mois de Mai de l'année prochaine, pour être décidée alors dans une aſſemblée générale.

On apprend que le général Heiſſer, de retour de l'Amérique, a été reçu à Caſſel par le landgrave, de la maniere la plus diſtinguée. Ce prince a été à ſa rencontre, & a fait parader toute la garniſon de ſa capitale. Ces honneurs extraordinaires prouvent que ce ſouverain n'eſt pas auſſi mécontent de la conduite de ce général qu'on a paru l'être en Angleterre. On aſſure même qu'il va être pourvu du gouvernement de Rheinfels, vacant depuis deux ans. Les principaux officiers qui ſont revenus avec lui, ſont le colonel de Block, du régiment de Mirbach; le colonel de Horn, de celui de Wiſſembach, & le lieutenant-colonel de Schreyvogel, de celui de Stein.

On vient de publier en Allemagne une eſquiſſe de la vie du docteur Francklin, dont les papiers publics rapportent les principaux traits en ces termes.

« On le repréſente comme un bon patriote qui a fait tout ce qu'il a pu pour prévenir les troubles actuels de l'Amérique ſeptentrionale; comme un des ſçavans les plus eſtimables de notre ſiecle,

Digitized by Google

membre des académies de Paris, de Londres, &c., enfin, comme un bon citoyen également chéri en Europe & en Amérique. Lorsqu'en 1754, les François formerent des prétentions sur les possessions des Anglois en Amérique, les colonies demanderent conseil au docteur Franklin, & elles suivirent son avis... Dans le tems qu'il étoit employé au bureau des postes en Amérique, il trouva le tems de se livrer à son goût pour les études; & ses rapides progrès lui mériterent le nom de philosophe... Il contracta un mariage avantageux, & vint s'établir à Philadelphie, où il fit imprimer plusieurs bons ouvrages, sur ses propres presses; ce fut, comme on le sçait, l'électricité qui l'occupa le plus particulierement, & personne n'ignore que c'est à lui que toute l'Europe doit l'invention des conducteurs électriques; c'est lui qui est aujourd'hui chargé des intérêts de ses compatriotes en Europe, & qui a formé & discipliné les Anglo-Américains... Lorsque les Anglois prirent le Canada, le docteur Franklin passa en Europe, & il fut employé, quoiqu'indirectement, dans la négociation de la paix, qui fut conclue à Paris, & qui devint, en quelque sorte, le germe des troubles actuels de l'Amérique. Lors de l'acte du papier timbré, il fut nommé par la province de Philadelphie, pour s'y opposer au parlement de Londres; il résida longtems dans cette capitale en qualité de député pour cette affaire; & ne s'en retourna que lorsqu'il vit que le différend ne pourroit être décidé que par le sort des armes. On le chicana, on le maltraita même à certains égards à Londres; ce qui le confirma de plus en plus, dans le dessein d'assister efficacement ses compatriotes, qui le rappellerent, & qu'il a utilement servis depuis son rappel. Dès que la guerre eut été déclarée entre les Améri-

tains & les Anglois, le congrès général chargea le docteur Franklin de pleins pouvoirs auprès de la cour de France ».

BERNE (*le 4 Octobre.*) Deux bienfaiteurs anonymes ayant fait parvenir 2400 liv. à M. Tribolet de la Lance, médecin, secrétaire perpétuel de la société économique de cette ville, pour en former un prix au jugement de la société, sur la matiere déjà proposée, sçavoir, *de former & de rédiger un plan complet & détaillé de législation en matiere criminelle*; M. Tribolet de la Lance, annonce que ce prix sera adjugé à la fin de 1779, au mémoire qui aura le mieux traité cette matiere importante sous ce triple point de vue, 1°. *des crimes, & des peines proportionnées qu'il convient de leur appliquer*; 2°. *de la nature & de la force des preuves & des présomptions*; 3°. *de la maniere de les acquérir par la voie de la procédure criminelle, en sorte que la douceur de l'instruction & des peines soit conciliée avec la certitude d'un châtiment prompt & exemplaire, & que la société civile trouve la plus grande sûreté possible combinée avec le plus grand respect possible pour la liberté & l'humanité.* Les pieces au concours doivent être adressées, franches de port, à M. Tribolet, & elles seront reçues jusqu'au 1er. Juillet 1779, soit en latin, soit en françois, allemand, italien ou anglois. L'auteur est averti de renfermer son nom & sa demeure dans un billet cacheté, qui portera la même devise que le mémoire qui l'accompagnera.

VIENNE (*le 26 Octobre.*) L. M. I. ayant été informée que l'usage de ne payer les gages des officiers civils, en obligeoit beaucoup à emprunter à un gros intérêt pour pouvoir lon-

tenir leur famille, elles viennent d'ordonner que, dans toute l'Autriche, ceux des officiers dont les gages ſont au-deſſous de mille florins, ſeront payés tous les mois.

Le 15 de ce mois, fête de Ste. Thérese, patrone de l'ordre Imp. & R. de Marie-Thérese, l'empereur, comme grand-maître de cet ordre, après avoir aſſiſté à l'office divin dans la chapelle de la cour, dîna en public avec les grands-croix: les commandeurs & chevaliers furent ſervis à une autre table.

Le 21, l'impératrice-reine quitta le château de Schonbrunn, & revint en cette capitale pour y paſſer l'hyver. S. M. I., qui ne laiſſe échapper aucune occaſion de ſignaler ſa bienfaiſance, a groſſi d'un capital de 10800 florins les fonds de la maiſon des orphelins de Notre-Dame, & a ordonné qu'on augmentât de 6 le nombre des éleves qui y ſont entretenus & inſtruits. On peut ſe rappeller que cette ſouveraine, à l'exemple de ſes auguſtes ancêtres, avoit fondé à St. Polten une maiſon dans laquelle on éleve à ſes frais les filles des officiers qui ont bien mérité de la patrie. Le bâtiment conſacré à cet uſage ſembloit, par ſon peu d'étendue, fixer des bornes à ſa bienfaiſance, qui n'en connoît point. S. M. I. en a fait conſtruire un plus vaſte, qui eſt achevé, & dans lequel on vient de transférer les jeunes éleves, dont le nombre ſera augmenté ſucceſſivement.

Le 21, l'empereur ſe rendit à Presbourg en Hongrie, d'où l'on apprend que S. M. I. eſt partie le 22 pour aller à Tyrnau faire l'inſpection du corps des cadets.

La vendange a été très-abondante dans tous nos environs. On compte, en général, qu'au-lieu de 60 eimers ou ſeaux, on en a fait 128 cette année.

ITALIE.

ROME (*le 17 Octobre.*) Le roi d'Eſpagne a demandé au St. ſiege l'érection de trois nouveaux évêchés, le 1er. dans l'Amérique ſeptentrionale; le 2e. au point où ſe joignent les deux Amériques, & le 3e. dans l'Amérique méridionale. Ces nouveaux ſieges ſeront formés du démembrement de pluſieurs archevêchés & évêchés qui ſont d'une trop vaſte étendue.

La manufacture nouvellement établie dans cette capitale, de calencas, demi-calencas, baſins, demi-baſins & mouchoirs, s'étant aſſez perfectionnée pour que le public en ſoit content, le pape a jugé à-propos de lui donner un encouragement tel que les ſaines idées d'un gouvernement ſage & modéré peuvent l'inſpirer à un habile adminiſtrateur. Au lieu de prohiber l'entrée dans l'état eccléſiaſtique de pareilles marchandiſes venant de l'étranger, S. S. les a ſeulement aſſujetties à un droit d'entrée aſſez fort pour qu'elles ſoient hors d'état de ſoutenir la concurrence avec celles de la nouvelle manufacture. Le cardinal Pallotta, pro-tréſorier, a fait publier le tarif des droits à percevoir ſur ces marchandiſes venant de l'étranger, & les lieux où les droits devront être acquittés.

En conſéquence de la réunion de l'ordre de St. Antoine de Vienne à celui de Malte, les chanoines réguliers de cet ordre qui avoient une maiſon en cette ville, l'ont évacuée, & ſe ſont mis en route pour retourner en France à leur abbaye. Avant de partir, ils allerent ſe jetter aux pieds du pape pour demander ſa bénédiction. S. S. leur a accordé à chacun 120 ſcudis pour les frais de leur voyage. Depuis leur départ, le St. pere a nommé un des ſujets de cet ordre éteint, pour adminiſtrateur des biens & des re-

Digitized by Google

venus réunis à la chambre apoſtolique. Il y reſtera en habit de prêtre ſéculier, juſqu'à ce que le ſouverain pontife ait diſpoſé de cette maiſon, ainſi que de l'égliſe.

Le comte de Teſſé, premier écuyer de la reine de France, & la comteſſe, ſon épouſe, ſont arrivés de Naples en cette capitale.

Dans une fouille qui ſe fait près de Monte-Citorio, on a trouvé dans un petit vaſe de terre 25 médailles en argent, repréſentant le roi Robert de Sicile, qui régnoit dans le 15e. ſiecle. On a trouvé auſſi dans le même endroit un marbre ſur lequel eſt gravée la permiſſion accordée par les conſuls *Falco* & *Clarus*, à un certain *Adraſtus*, de conſtruire un édifice auprès du *Mons Citationum*, à la charge de payer au tréſor public la redevance que les anciens romains appelloient *Solarium*. Le pape a fait tranſporter cette inſcription au Vatican, dont il enrichit chaque jour le *Muſæum*.

On raconte ici un événement ſingulier qu'on dit être arrivé à Mantoue. Le rabbin des Juifs qui ont un quartier dans cette ville, ayant prouvé en pleine ſynagogue, les prophéties à la main, que Jéſus de Nazareth étoit le vrai meſſie, tant attendu par ſa nation, un grand nombre d'entr'eux, perſuadés de cette vérité, ont demandé le baptême; mais les autres, en fureur, ſe ſont jettés ſur le rabbin, & lui ont coupé les veines. Le gouverneur, inſtruit de ce tumulte, eſt arrivé trop tard pour le ſauver; les ſoldats l'ont trouvé à demi-mort, & demandant le baptême, qu'il n'a pu recevoir que dans ſon ſang.

NAPLES (*le 16 Octobre.*) Le 1er. de ce mois, le docteur Gatti inocula à Caſerte la petite verole au prince royal, ainſi qu'aux deux princeſſes ſes ſœurs, Marie-Thérèſe & Marie-

Louiſe. Cette opération a eu le plus heureux ſuccès. Les boutons qui ont commencé à ſortir le 10, ſont de la meilleure eſpece. L. A. R. ont pris l'air quelques jours; &, à l'exception de quelques légères convulſions, elles n'ont éprouvé aucune incommodité.

On vient de publier deux dépêches royales: l'une concerne l'univerſité, à laquelle le roi donne une nouvelle forme, en lui accordant pluſieurs nouvelles chaires, un jardin de botanique, un théâtre anatomique, & un cabinet pour la phyſique expérimentale. La ſeconde dépêche concerne les mendians & les vagabonds, dont S. M. ordonne de purger cette capitale, en les plaçant dans des maiſons de travail.

VENISE (*le 18 Octobre.*) Le couvent de St. Antoine de Caſtello en cette ville, compris dans la ſuppreſſion que la république a faite, il y a quelques années, de pluſieurs maiſons religieuſes, vient d'être deſtiné par le ſénat à ſervir d'aſyle & d'hôpital aux mariniers & mâtelots qui, à raiſon de leur âge ou de leurs infirmités, ſe trouveroient hors de ſervice.

Nous avons eu depuis peu des pluies exceſſives, accompagnées d'une marée orageuſe. Les digues du fleuve Muſone, qui paſſe par Treviſe, n'ont pu réſiſter, ni à la violence, ni à la quantité des eaux qui, ſorties avec impétuoſité de leur direction naturelle, ont inondé un vaſte terrein, emportant les maiſons & les moulins qui étoient ſur leur paſſage. On a perdu par ce fâcheux événement beaucoup de bétail qui a été noyé: toutes les maiſons de campagne qui appartiennent à nos nobles du Treviſan, & tous les lieux circonvoiſins juſqu'à Meſtre, qui eſt à 12 milles de Treviſe, ont été ſous les eaux, & l'on a dû ſe ſervir de barques pour en approcher.

Digitized by Google

Une lettre de Fiume, du 6 Octobre, contient les détails suivans.

Le senaut l'Annonciade, *monté de 13 hommes & de deux passagers, & le trabaque* le Saint-Antoine & les ames du purgatoire, *tous deux du port de Trieste, ayant pavillon impérial & firman du grand-seigneur, partirent ensemble de la Canée le 1er. Août dernier. L'un étoit commandé par François Pazza, & l'autre par Antoine Pazza, frere du premier, tous deux co-propriétaires de leur bâtiment. Ils rencontrerent le même jour, à 15 milles (nord de la Canée) une demi-galere sans pavillon, montée de 70 barbaresques qui attaquerent le trabaque, dont le capitaine, trop foible, passa sur le senaut avec 7 de ses mâtelots. Ces deux freres, s'excitant l'un l'autre, firent, pendant une heure & demie, le feu le plus vif & le mieux dirigé de leur artillerie & mousquetterie sur le barbaresque, qui tenta 3 fois l'abordage, & qui enleva même le pavillon de derriere du senaut, mais qui, ayant eu 40 hommes tués, fut enfin obligé de s'éloigner. Le senaut, qui n'avoit eu qu'un mâtelot blessé, se disposoit à poursuivre la demi-galere, lorsque tout-à coup un baril de poudre prenant feu blessa le capitaine, deux mâtelots, un des passagers, & emporta à la mer le gaillard d'arriere, 5 canons, le capitaine du trabaque, & 4 mâtelots. Ceux-ci se saisirent du canot; mais repoussés par les lames, ils ne purent secourir le capitaine & le second passager, qui s'étoit lui-même lancé à la mer pour sauver Antoine Pazza. On ignore ce que sont devenus ces six infortunés. François Pazza, blessé lui-même, & dont le bâtiment étoit dans l'état le plus déplorable, l'abandonna à la garde de 3 mâtelots; & passant à bord du trabaque, sur lequel les barbaresques revenoient fondre, il toucha à l'écueil Saint-Théodore, s'embarqua dans sa*

chaloupe avec ſes gens, ſon argent, quelques canons & agrès du ſenaut, vint à l'iſle de Candie, & de-là au port d'où il étoit parti. Ce capitaine avoit fait d'autant mieux de quitter le ſenaut, que le feu y reprit bientôt après : les 3 mâtelots auxquels il l'avoit abandonné, le firent échouer ; & rencontrant heureuſement une barque, ils s'en ſervirent pour ſe retirer auſſi à la Canée, près de leur malheureux capitaine, dont la valeur, ainſi que celle de ſon frere, dans leur défenſe contre la demi-galere, étoient dignes d'un ſort moins funeſte.

MILAN (*le 16 Octobre.*) L'archiduc Ferdinand, & l'archiducheſſe, ſon épouſe, ſont partis pour ſe rendre à la cour de Vienne.

On a enfin achevé, ſous le regne de notre auguſte impératrice, & le gouvernement de l'archiduc Ferdinand, le grand ouvrage entrepris pour rendre navigable la riviere d'Adda depuis Brivie juſqu'à la vallée, & pour ouvrir à travers les monts & les rochers un canal ſur lequel on puiſſe conduire avec ſûreté les barques juſqu'à l'endroit où l'Adda reprend un cours moins difficile, & qui eſt même à préſent beaucoup plus applani, & arriver juſqu'à l'embouchure de la Morteſana. Par ce moyen, on ouvre entre le lac de Côme & cette ville une communication avantageuſe à notre commerce avec les étrangers, & à la circulation intérieure d'une grande étendue de pays de notre duché. Les François avoient inutilement entrepris cet ouvrage en 1500, tems auquel ils étoient maîtres de cette partie de la Lombardie, & on l'a encore tenté pluſieurs fois ſous la domination des rois d'Eſpagne de la maiſon d'Autriche, & enfin ſous les empereurs Léopold I, Joſeph I, & Charles VI, archiducs d'Autriche, & ſouverains du Milanois.

Digitized by Google

FLORENCE (*le 19 Octobre.*) Le grand-duc voulant décharger son trésor des dettes avec intérêts contractées par ses prédécesseurs, sur les fonds & revenus de l'ancienne entreprise des forges de fer, a ordonné, par un édit du 1er. Septembre, le remboursement des capitaux assignés au courant de Janvier 1778, & dont les intérêts courront jusqu'au 1er. Février suivant. Si les capitalistes n'ont point encore retiré à cette époque ce qui leur est dû, leur argent sera mis en dépôt à leur disposition, mais sans porter d'intérêt au-delà du terme préfix. Les créanciers capitalistes seront tenus de constater l'état de leurs créances, ainsi que la nature & la qualité des conditions existantes relativement à cet objet.

C'est une action louable que de laisser après sa mort quelque portion de ses biens pour être employée en œuvres pies; mais il faut que ces libéralités, qui ne peuvent jamais faire aucun tort aux défunts, n'en fassent pas non plus aux vivans, & ce sera toujours une charité mal ordonnée que celle qui consiste à dépouiller ses héritiers légitimes & naturels, pour enrichir des étrangers. Cet abus, qui a été autrefois très-commun dans tous les pays, est de nos jours beaucoup plus rare. Cependant il ne laisse pas que de se soutenir encore en Italie; & c'est pour en prévenir les effets dans ses états, que notre souverain a jugé à-propos, par un édit, de fixer à 100 sequins ou à la vingtieme partie de l'héritage, la somme dont tout testateur pourroit disposer en faveur des hôpitaux, maisons religieuses, ou pour faire des fondations. Tout testament qui contreviendra à cette disposition de l'édit, sera, par cela même, attaquable, & il ne pourra sortir son effet que par une grace particuliere du prince.

La nuit du 15 au 16 de ce mois, on essuya

Digitized by Google

ici un violent orage, accompagné de pluie, de tonnerre & de grêle ; cet ouragan, qui a duré longtems, a ruiné les campagnes, découvert des maisons, renversé des murailles, déraciné les arbres ; & les bestiaux ont été écrasés sous les ruines de leurs étables. La perte est immense, & l'on n'a pu jusqu'ici l'évaluer. Le jour suivant, vers les 11 heures du matin, la tempête recommença avec une plus grande furie, & l'on apprend que vers Taglia-Ferro sur le fleuve Garza, les torrens qui descendoient des montagnes, ont occasionné un éboulement de terre & de pierres sur le grand chemin dans l'espace d'environ 8 milles, &c. Les environs mêmes de la maison royale de Poggio à Cajano sont inondés, & couverts de débris. Le grand-duc s'est rendu le 17 au matin sur les lieux qui ont le plus souffert, pour juger du dommage, qui est inestimable.

On apprend de Sienne que, le 5 de ce mois, à 5 heures après midi, on y ressentit une forte secousse de tremblement de terre, qui a causé de grands dommages aux manufactures, & a fait tomber une maison, sous les ruines de laquelle une dame & une petite fille ont été ensévelies. Un bruit souterrein continue de se faire entendre dans plusieurs endroits des montagnes, & surtout à Sainte-Flore & à l'abbaye de St. Sauveur, & quelques naturalistes craignent qu'il ne s'ouvre un volcan, quoiqu'on n'en apperçoive encore aucun vestige. Plusieurs habitans sont sortis de leurs maisons, & se tiennent en plein air sous des tentes. Ce tremblement s'est fait sentir dans une grande étendue de pays, & particulierement à Montepulciano, tandis que la procession de Notre-Dame du rosaire sortoit de l'église.

LIVOURNE (*le 19 Octobre*) Des lettres de Madrid mandent que le comte d'Aranda avoit expédié un courier extraordinaire de Verſailles au roi catholique, avec ordre de faire la plus grande diligence poſſible, afin de prévenir un autre courier dépêché de Londres pour Madrid & Lisbonne; quoique celui-ci eût pluſieurs heures d'avance ſur lui. Le courier de Verſailles l'a en effet prévenu de 8 heures; mais il eſt mort 3 heures après ſon arrivée. Ces mouvemens, ces nouvelles, donneroient lieu de croire que, malgré les intentions pacifiques de pluſieurs ſouverains, la guerre ne ſeroit pas éloignée. Toute l'Europe a des troupes nombreuſes ſur pied; les puiſſances maritimes ſont armées; & cet état d'effort eſt ſi rarement volontaire, qu'on ſuppoſe qu'il a un objet déterminé.

Des habitans de la contrée de Luſtiza, du département de Gattaro, étant allés au nombre de 8, couper du bois ſur l'écueil d'Oſtra Prevlaka, appartenant aux habitans de la contrée de Vitaglina, de l'état raguſois, & ces derniers s'y étant oppoſés, ils ſe ſont battus à coups de fuſil & à coups de couteau: trois Vitaglinois ont été tués, & deux dangereuſement bleſſés. Le ſénat de Raguſe en a porté ſes plaintes au gouvernement de Cattaro, & a demandé réparation.

Extrait d'une lettre de Gibraltar du 30 Septembre.

On apprend de Tanger que le Juif Samuel Zumbel, ſecrétaire du roi de Maroc, y eſt arrivé avec des lettres de ce ſouverain, adreſſées aux états-généraux des Provinces-Unies, & qu'il a écrit au contre-amiral Reynſt, commandant l'eſcadre de la république dans la méditerranée, pour le prier de paſſer lui-même à Tanger, ou d'y envoyer un officier, afin qu'il pût lui communiquer quelque

objets ſur leſquels il étoit néceſſaire de s'accorder pour parvenir à un accommodement définitif. On aſſure que S. M. Maure perſiſte dans ſa demande, que L. H. P. lui envoient des attirails & munitions de guerre, & que la république, de ſon côté, ne paroît pas portée à y conſentir. L'Arraez Farrach, commandant des 5 galiottes qui ſe trouvent à Ceuta, a été mandé à la cour à Mequinez, ainſi que Mahamart, commandant des 5 autres galiottes qui ſont à Tanger. On armera ces bâtimens dans l'intervalle, afin qu'au retour de ces officiers ils ſoient prêts à mettre en mer. Les Maures, Feniz & Abdulmelek, nommés ambaſſadeurs aux cours de France & de Toſcane, n'attendent que les deux navires françois ſur leſquels ils doivent s'embarquer, & qui ſont déjà partis de Cadix. Au milieu de toutes ces négociations qui occupent actuellement le prince maure, il a eu la ſatisfaction d'apprendre que ſes troupes ont remporté une victoire complette ſur les montagnards révoltés d'Ahit-Iſahac, dans le voiſinage de Fez. Ce ſuccès lui aſſure le tribut que ces peuples lui paient, & qui monte à 100 ducats par an; ce qui ne valoit pas la peine de faire couler le ſang de ces malheureux Africains.

TURIN (*le 4 Octobre.*) Le roi a nommé le comte de Perron régent de la ſecrétairie d'état ou département des affaires étrangeres, ſur la démiſſion du marquis d'Aigueblanche, miniſtre & premier ſecrétaire d'état. Les ſervices de ce dernier ont été récompenſés par le don que S. M. lui a fait de 8000 liv. de penſion, & d'une commanderie de 9 à 10000 liv., en lui conſervant ſa place de miniſtre d'état par un brevet où S. M. fait de grands éloges & des ſervices perſonnels de ce miniſtre, & de ceux que la couronne a reçus depuis longtems de ſa famille.

MALTE (*le 24 Septembre.*) Le 19 de ce mois, un chebec vénitien, appellé *le Triton*, de 32 pieces de canon, & de 200 hommes d'équipage, arriva ici, & mit à terre le noble Antoine-Jean Grimani, qui vint réclamer un sandale chargé d'orge, & 17 Maures pris sur cette côte par le brigantin & la galiotte de Léopold Desira. Ce corsaire maltois étant sur ce parage, avoit été appellé à obéissance par une frégate vénitienne, protégeant, avec le chebec *le Triton*, des bâtimens de sa nation qui chargeoient du sel. Le commandant vénitien avoit exigé du corsaire qu'il ne courroit point sur les bateaux du pays, chargés de transporter le sel à bord des bâtimens vénitiens, ni sur aucun autre, en vue de son pavillon. Le corsaire en avoit donné sa parole; mais ayant découvert, quelque tems après, un sandale courant la côte, il le fit chasser par sa galiote, qui s'empara de 17 Maures qui le montoient, & qui abandonna le sandale à la vue d'un bâtiment que le capitaine de la galiotte croyoit plus fort que le sien. Le commandant vénitien s'étant apperçu que la galiotte avoit abandonné le sandale, détacha sa chaloupe pour le ramener à la côte; mais alors la galiotte, appuyée par le brigantin qui s'étoit rapproché d'elle, revint sur le sandale, & s'en empara, après avoir tiré quelques coups de fusil sur la chaloupe vénitienne, qu'elle força de se retirer.

Ces faits ayant été bien avérés, le tribunal des armemens a fait restituer au noble Grimani les 17 esclaves, le sandale, & le produit de l'orge, qui avoit été vendu, après avoir déclaré préliminairement cette prise nulle, comme ayant été faite d'une maniere illicite. Léopold Desira & Joseph Stade, qui commandoient le brigantin & la galiotte, ont été mis aux fers à la disposition du noble Grimani.

ESPAGNE.

MADRID (*le 15 Octobre.*) La princeſſe des Aſturies fut relevée de ſes couches le 5 de ce mois, dans la chapelle du palais de St. Ildephonſe, par Don François Delgado, patriarche des Indes.

Le comte de Montmorin, arrivé de France depuis quelques jours, a été préſenté au roi à St. Ildephonſe, ainſi qu'à la famille royale. Les uns diſent qu'il doit relever le duc d'Oſſun, ambaſſadeur en cette cour, & d'autres qu'il eſt chargé d'une commiſſion particuliere, qu'il exécutera ſans développer aucun caractere public.

Une ordonnance du roi, publiée dans toute la monarchie, défend aux archevêques & évêques, de prendre ou retenir à leur ſervice d'autres perſonnes que celles qui ſont nées ou domiciliées dans leurs dioceſes reſpectifs. S. M. y preſcrit auſſi de ne conférer aucuns bénéfices qu'à des ſujets du dioceſe, qui ſeront tenus à une ſtricte réſidence.

On a préparé, par ordre de la cour, 50 charriots, attelés chacun de 18 mulets, pour tranſporter les bagages de la reine douairiere, depuis Badajoz juſqu'au palais de l'Eſcurial. Les détachemens des gardes-du-corps qui vont à la rencontre de cette princeſſe, ſont partis ſucceſſivement, & le comte de Bagnos, nommé pour la recevoir ſur la frontiere, s'eſt mis en route le 13 de ce mois. On meuble magnifiquement les appartemens qu'occupoit la feue reine, & qui ſont à côté de ceux du roi. Cette princeſſe, pendant ſon ſéjour ici, ſuivra la cour, & accompagnera le roi, ſon frere, à toutes les parties de chaſſe, pour laquelle on ſçait qu'elle a autant de goût que d'adreſſe.

On écrit de Carthagene qu'indépendamment

Digitized by Google

d'une frégate qui eſt ſur le chantier, on y a reçu ordre de conſtruire deux vaiſſeaux de guerre & une frégate, & que les trois fortereſſes qu'on avoit commencé à élever depuis quelques années, ſont preſque entierement achevées. Ces fortifications étoient d'autant plus néceſſaires, que le port de Carthagene, l'un des meilleurs de la méditerranée, étoit ſans défenſe du côté de terre; elles garantiront de toute invaſion cette place importante, qui renferme un département de marine, les chantiers royaux, & un arſenal immenſe.

Le roi ayant envoyé ſes ordres au vice-roi du Mexique pour faire rétablir le chantier de Tocotulpan, ſitué dans le golfe à 16 lieues au ſud de la Vera-Cruz, pour y pouvoir conſtruire des vaiſſeaux de ligne, comme le ſiecle dernier, la chambre conſulaire du Mexique a offert à S. M. 300 mille piaſtres fortes pour cet objet, le corps des mineurs une pareille ſomme, le comte de Reglæ 200, 000 piaſtres, l'archevêque & le chapitre 80, 000, la ville de Puebla 30 mille, & celle de la Vera-Cruz 58, 000; ce qui fait enſemble plus de 5 millions de livres de France. Le vice-roi fera conſtruire à ſes dépens un vaiſſeau de ligne prêt à mettre à la voile. On eſpere que les autres villes de ce royaume offriront auſſi, de leur côté, quelque don gratuit.

Le gouvernement vient de publier la relation de la priſe de la colonie portugaiſe du St. Sacrement, dont voici la traduction.

Auſſitôt que Don Pedro de Cevallos, vice-roi & capitaine-général des provinces de Rio de la Plata, eut réglé l'adminiſtration militaire & politique de l'iſle de Ste. Cathérine, premiere conquête de l'expédition dont il eſt chargé, il fit ſes diſpoſitions pour paſſer à Rio-Grande de San-Pedro; où les Portugais avoient leurs principales forces; mais la flotte qui étoit partie du port de Ste. Cathérine le 28 Mars dernier, fut ſéparée par une violente tempête, & le général ſe vit obligé de

diriger sa route sur le port de Maldonado, qui étoit le point de réunion indiqué en cas que les vaisseaux de guerre & les batimens se trouvassent séparés.

Le général arriva en effet à Maldonado, le 19 Avril, & il passa le 20, du *Poderoso* à bord de la frégate *la Junon*, pour continuer sa route à Montevideo, en attendant la réunion du convoi, qui mouilla à Maldonado, le 10 Mai, & arriva à Montevideo le 25. Le marquis de Casatilly, commandant-général de l'escadre, retourna alors à l'isle de Ste. Cathérine avec les vaisseaux & les frégates du roi, dans le dessein d'aller chercher l'escadre portugaise, & Don Pedro de Cevallos fit ses dispositions pour commencer le siege de la ville de la colonie du St. Sacrement. Il ne retint avec lui, pour cette opération, que les petits batimens de guerre & de transport, avec 3 mille hommes de troupes, & il envoya le reste de son armée pour renforcer le poste de Ste. Thérese, où s'étoit déjà établi Don Juan de Vertiz, gouverneur de Buenos-Ayres.

Le 20 Mai, on embarqua les troupes, le train d'artillerie, & les autres choses nécessaires pour l'attaque de la colonie du St. Sacrement. Le général, remontant la riviere de la Plata avec un vent favorable, arriva le 22, avec la premiere division, au ruisseau appellé de Los-Molinos, éloigné d'une petite lieue de la colonie : il mit pied à terre en cet endroit, où le reste de sa troupe vint le rejoindre. La nuit du 30, ayant fait une fausse attaque contre le boulevard du Carmel, à laquelle on répondit par un feu d'artillerie & de mousqueterie, il parvint, pendant ce tems, à ouvrir la tranchée pour battre la place par la courtine de sa porte principale, & par ses flancs, au moyen de 4 batteries de canons & de mortiers qui furent élevées cette même nuit.

Le 31 au matin, aussitôt que Don François-Joseph de la Rocha, gouverneur de la place, s'apperçut que la tranchée étoit ouverte, il envoya au capitaine-général un officier de sa garnison ; & feignant d'ignorer le manifeste & la déclaration de guerre que celui-ci avoit publiés immédiatement après son débarquement à l'isle de Ste. Cathérine, il lui fit demander le sujet de cette attaque ; on lui répondit en lui donnant copie du manifeste, & il lui fut signifié en même tems de remettre la colonie du St. Sacrement & l'isle de St. Gabriel, avec ses garnisons, armes, munitions & provisions, dans le terme fixe de 48 heures, s'il ne vouloit pas s'exposer à toute la rigueur de la guerre.

Digitized by Google

Dans la matinée du 3 Juin, au moment où les 4 batteries étoient sur le point de commencer leur feu, les Portugais battirent la chamade, & le sergent-major sortit de la place pour proposer au général une capitulation en forme, que celui-ci ne voulut point accepter; il lui signifia, au contraire, que l'on eût à rendre la place à discrétion dans le terme prescrit de 48 heures: en conséquence, le gouverneur, de l'avis de son conseil de guerre, se détermina à rendre à discrétion la colonie du St. Sacrement & l'isle de St. Gabriel, avec leurs garnisons prisonnieres de guerre, & avec toute l'artillerie, les provisions, armes, munitions, drapeaux, & 3 petits bâtimens qui étoient dans le port, ce qui fut exécuté ponctuellement le lendemain 4 Juin. La garnison de la place étoit composée de plus de mille hommes de bonnes troupes, y compris 200 artilleurs. Les officiers devoient être envoyés sur leur parole à Janeïro, & les soldats, comme ceux qui ont été faits prisonniers à Ste. Cathérine, dans les villes intérieures de Buenos-Ayres. La colonie étoit bien fortifiée, & pourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour une vigoureuse défense. Son artillerie de fonte & de fer étoit de 124 tant canons que mortiers de tout calibre, avec environ 800 barils de poudre, & une quantité prodigieuse de boulets, de balles & d'autres munitions de guerre. Dans l'isle de St. Gabriel, dépendante de cette place, il y avoit 13 canons du calibre de 8, 7 & 4, avec toutes les autres munitions à proportion.

Le 14 Juin, le général se disposoit à embarquer ses troupes pour Maldonado, dans la vue de commencer sans délai son voyage par terre pour se joindre à Don Juan de Vertiz, & chercher le général Bohom pour l'attaquer, soit en rase campagne, soit dans les fortifications de Rio-Grande de San-Pedro.

L'escadre espagnole fut de nouveau assaillie par une forte tempête dans sa navigation de Montevideo à Ste. Cathérine, & quelques vaisseaux en ayant été maltraités, elle séjourna dans le port de cette place, pour leur donner le tems de réparer les dommages qu'ils avoient soufferts. L'escadre en partit le 9 Juillet, pour aller à la rencontre de la flotte portugaise; celle-ci s'étoit montrée dans les premiers jours de ce mois, à la rade de Ste. Cathérine, & avoit débarqué, sur la partie du continent qui lui fait face, environ 3 mille hommes, dans le dessein de reprendre l'isle, & d'empêcher qu'on y portât des vivres; mais sur la connoissance qu'on eut

Digitized by Google

des courses que les ennemis faisoient en terre ferme, on arma les chaloupes des vaisseaux & frégates de l'escadre espagnole, pour conduire 300 hommes au rivage opposé. Ceux-ci mirent pied à terre malgré le feu des partis portugais qu'ils contraignirent de prendre la fuite. Nos troupes brûlerent aussi un village où les ennemis s'étoient refugiés, & l'escadre espagnole remit aussitôt à la voile pour aller chercher l'escadre portugaise.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 1er. Octobre.*) On a publié deux ordonnances royales. L'une supprime la compagnie chargée des aqueducs & des manufactures de soie, & crée en même tems une nouvelle compagnie à qui l'administration de ces deux objets est confiée. L'autre exempte de l'impôt des dixmes, les maisons de charité & les hôpitaux dans toute la monarchie.

La reine a rendu un décret qui rétablit dans leurs biens & honneurs Don Etienne Sourés de Mello, & la demoiselle Thérese de Mello, sa sœur.

On a conservé dans ce royaume un goût particulier pour les pélerinages, dont le nombre est incroyable, surtout dans les bourgs & villages des environs de cette capitale. Les grands de l'état s'invitent réciproquement à ces fêtes, qui durent 3, 5, 9, & quelquefois 15 jours. Dans une de ces fêtes qui se célebroit dernierement à l'honneur de Notre-Dame de Nazareth, une troupe d'enfans passant sous les fenêtres du comte de St. Pajo, mari de la fille aînée du marquis de Pombal, l'un d'eux, âgé de 8 à 9 ans, répéta le vaudeville qui se chante ici dans toutes les rues, & qui a pour refrain : *Vive le roi Don Pedro, & périsse le marquis de Pombal.* Les domestiques du comte, animés d'un zele indiscret, se jetterent sur l'enfant, & le maltraiterent de façon qu'il resta sans connoissance sur la place.

Digitized by Google

Le peuple irrité attaqua les domeſtiques : on ſe battit d'abord à coups de bâtons, enſuite avec des couteaux & enfin à coups de fuſil. Le juge du lieu envoya des archers qui enleverent les domeſtiques, auteurs du déſordre ; mais l'émeute ne fut entierement appaiſée qu'à l'arrivée d'un détachement de cavalerie, qui parvint à diſperſer la populace.

On débite que les armateurs américains ont pris dans le canal de la Manche un navire marchand anglois, parti de Londres pour ſe rendre ici avec une cargaiſon conſidérable. On ajoute qu'ils ſe ſont encore ſaiſis de deux autres bâtimens, ſortis des ports d'Angleterre ſous pavillons étrangers, & dont la deſtination étoit pour la Sicile & pour cette place. Ces différentes priſes donnent matiere à des réflexions peu favorables aux inſurgens. Au reſte, ces ſortes de nouvelles ne doivent pas être crues légerement, d'autant plus que des motifs particuliers d'intérêt ou d'inimitié peuvent y avoir donné naiſſance. En effet, diſent les perſonnes impartiales, quand ces avis ſeroient bien fondés, ne vaudroit-il pas mieux, pour le bien de l'humanité, s'occuper des moyens de concilier les eſprits, en les amenant au point de deſirer ſincerement la médiation de quelque puiſſance équitable & déſintéreſſée, que de travailler à exciter l'animoſité qui aveugle les parties actuellement belligérantes ſur leurs véritables intérêts, en expoſant malignement, ou exagérant même ſouvent les griefs reſpectifs qu'elles s'imputent, ou croient avoir droit de s'imputer. Ce ſeroit, ſans doute, l'unique moyen de procurer une heureuſe iſſue à une guerre dont l'hiſtoire des ſiecles paſſés ne fournit aucun exemple, entrepriſe & ſoutenue d'un hémiſphere à l'autre avec des dépenſes, des travaux & des efforts inouis, & dont

Digitized by Google

la postérité ne pourra s'empêcher de traiter la relation de fable & de mensonges. Anglois, & vous, Américains, si le mur indestructible de séparation que viennent d'élever entre vous vos dissentions domestiques, ne permet plus que vous puissiez à l'avenir vous rapprocher pour vous traiter de freres & de compatriotes, devenez au moins alliés & amis; & sans examiner hors de saison si les droits que vous eûtes sont lésés, songez que vos intérêts actuels exigent que vous embrassiez ce parti, le plus avantageux qui vous reste à prendre. Les Romains, lors même qu'ils furent les maîtres du monde presqu'entier, admettoient leurs conquêtes au nombre de leurs alliés, &, par cette sage politique, étendoient plus sûrement les bornes de leur empire. Suivez leur exemple, & cessez de vous acharner à votre destruction mutuelle, puisqu'aussi bien, de quelque côté que la victoire se déclare, vous aurez toujours à gémir de vos triomphes.

FRANCE.

FONTAINEBLEAU (*le 6 Novembre.*) Le roi a disposé de la place de commandant en chef en Provence, en faveur du marquis de Vogué, lieutenant-général de ses armées. S. M. a accordé la place de colonel en second du régiment d'Armagnac, infanterie, vacante par la mort du comte de Puget, au marquis de Livarot, capitaine au régiment du roi, infanterie; elle a nommé, en même tems, capitaine commandant de la compagnie des cadets-gentilshommes avec brevet de lieutenant-colonel, le baron de Moyria, ci-devant, capitaine au régiment du colonel-général, cavalerie.

S. Maj. a nommé à l'évêché de Noyon l'évêque du Mans; à l'abbaye d'Ourchamp,

ordre de Citeaux, dioceſe de Noyon, l'évêque d'Autun ; à celle de Bonneval, ordre de Saint Benoit, dioceſe de Chartres, l'abbé le Cornude-Baliviere, aumônier ordinaire du roi ; à celle d'Eſſey, même ordre, dioceſe d'Agen, l'abbé Dupleix de Cadignan, vicaire-général de Reims ; à celle de Plein-Pied, ordre de Saint Auguſtin, dioceſe de Bourges, l'abbé de Maufoult, vicaire-général dudit dioceſe, ſur la nomination & préſentation de Mgr. le comte d'Artois, en vertu de ſon apanage ; à celle d'Aubignac, ordre de Citeaux, dioceſe de Bourges, l'abbé Dupont de Compiegne, chapelain du roi & de Mgr. le comte d'Artois, ſur la nomination & préſentation de ce prince, en vertu de ſon apanage ; à celle de Benoît-Vaux, dite de Reynel, même ordre, dioceſe de Toul, la dame de Vaux-d'Achy, prieure de ladite abbaye, & à celle Deshayes, même ordre, dioceſe de Grenoble, la dame de Buffevent, abbeſſe des iſles à Auxerre.

Le roi voulant tranſmettre à la poſtérité la mémoire du dévouement patriotique de Louis chevalier d'Aſſas, (*) capitaine au régiment d'Auvergne, tué en 1760, à l'affaire de Cloſ-

(*) *Il eſt à obſerver que la* Gazette de France, *du 25 Octobre 1760, en nommant cet officier dans la liſte des morts, l'appelle le chevalier d'*Aſſar, *& qu'elle ne rapporte point le trait qui lui fait tant d'honneur, & qu'immortaliſe aujourd'hui la bienfaiſance du roi : le voici.*

Le chevalier d'Aſſas ſe trouvant, avec ſon régiment, près d'un bois, pendant la nuit, s'y avança ſeul pour le fouiller, de peur que ſa troupe ne fût ſurpriſe ; il y rencontra des ennemis embuſqués qui l'entourerent auſſitôt, & qui lui préſenterent une douzaine de bayonnettes ſur la poitrine, en le menaçant de le poignarder, s'il diſoit un mot : alors, ſe tournant du côté de ſon détachement, il lui cria avec intrépidité : Auvergne, faites feu, ce ſont les ennemis ; *& dans le moment, il tomba mort ſous pluſieurs coups.*

Digitized by Google

tercamp, vient de créer une pension de 1000 liv. héréditaire & perpétuelle, au profit de la famille de ce nom, jusqu'à l'extinction des mâles. Cette honorable pension est actuellement partageable entre un frere de ce brave officier & deux neveux, l'un sous-lieutenant au régiment de Mestre-de-Camp-Général, cavalerie, l'autre servant dans la marine. Le chevalier d'Assas étoit né au Vigan, dans les Cevennes.

Le 25 du mois dernier, le marquis de Vérac, ministre plénipotentiaire du roi près de S. M. danoise, de retour, par congé, a eu, à son arrivée ici, l'honneur d'être présenté à S. M. par le comte de Vergennes, ministre & secrétaire d'état, ayant le département des affaires étrangeres.

Le même jour, l'abbé de Bayanne, auditeur de rote, a eu l'honneur d'être présenté au roi par le comte de Vergennes, & de prendre congé de S. M. pour retourner à Rome.

Le 26, M. de Casteele, président à mortier au parlement de Flandres, a eu l'honneur d'être présenté au roi, par le garde des sceaux de France, & de faire ses remercimens à S. M., en qualité de procureur-général du parlement de cette province. Il a aussi eu l'honneur de faire sa révérence à la reine, & à la famille royale.

Le 1er. de ce mois, fête de la toussaint, L. M., accompagnées de la famille royale, assisterent, dans la chapelle du château, à toutes les solemnités du jour.

Le comte Jean-Baptiste Carbury, médecin-consultant de Madame, & de Mme. la comtesse d'Artois, a eu l'honneur de présenter au roi, & à la famille royale, un ouvrage du comte de Carbury, son frere, ci-devant lieutenant-colonel au service de l'impératrice de

Digitized by Google

Ruſſie, lieutenant de police & cenſeur, ayant la direction du corps noble des cadets de Pétersbourg. Cet ouvrage a pour titre : *Monument à la gloire de Pierre-le-Grand, ou Relation des travaux & moyens mécaniques qui ont été employés pour tranſporter à Pétersbourg un rocher du poids de 3 millions de livres, deſtiné à ſervir de baſe à la ſtatue équeſtre de cet empereur.* On y a joint un examen phyſique & chymique du même rocher, par le comte Jean-Baptiſte Carbury.

M. Poncet-de-la-Grave, procureur-général du roi au ſiege général de l'amirauté de France du palais à Paris, a eu l'honneur de préſenter au roi, un ouvrage de ſa compoſition, intitulé : *Précis hiſtorique de la marine royale de France, depuis l'origine de la monarchie, juſqu'à Louis XVI, avec des notes politiques & hiſtoriques.*

PARIS (*le 7 Novembre.*) Il paroît 6 arrêts du conſeil d'état du roi qui concernent la librairie, & ſont tous en date du 30 Août dernier. Le 1er. regle les formalités à obſerver pour la réception des libraires & imprimeurs. Les principales conditions exigées pour être admis à l'avenir dans ce corps, ſont de faire un apprentiſſage de 4 ans, de ſervir les maîtres en qualité de compagnons pendant 3 années (excepté les fils de maître), d'être congru en langue latine, de ſçavoir lire le grec, & de ſubir un examen ſur les faits de librairie & d'imprimerie.

Le ſecond porte réglement de diſcipline pour les compagnons imprimeurs. Ils ſeront obligés à l'avenir de ſe faire inſcrire à la chambre ſyndicale de la ville où ils travaillent ou de l'arrondiſſement dans lequel ils demeurent. On leur délivrera un cartouche ſur parchemin timbré du

Digitized by Google

ſceau de la communauté, & ſigné des ſyndics & adjoints, qu'ils ſeront obligés de repréſenter toutes les fois qu'ils en ſeront requis par les officiers de la librairie : c'eſt ſur ce cartouche que ſeront inſcrites les dates de l'entrée d'un ouvrier chez ſon maître, celles de ſa ſortie, la raiſon pour laquelle il ſort, &c.

Le 3me. ſupprime les chambres ſyndicales établies à Limoges, à Rennes & à Vitry, & en crée cinq, ſçavoir : une à Beſançon, une à Caen, une à Poitiers, une à Straſbourg, & une à Nancy, à l'inſtar de la chambre ſyndicale de Paris.

Le 4e. porte réglement ſur la durée des privileges en librairie.

Le 5e. concerne les contrefaçons de livres, & le 6e. porte établiſſement de deux ventes annuelles de librairie, ouvertes à la chambre ſyndicale de Paris, l'une depuis le 15 juſqu'au 30 Novembre, l'autre depuis le 15 juſqu'au 31 Mai.

Par un arrêt du conſeil d'état & lettres-patentes ſur icelui, datées du 13 Septembre, & enregiſtrées à la cour des aides le 8 Octobre, il eſt défendu d'introduire de Bretagne dans les pays de gabelles, du ſel déguiſé ſous la forme de pains de ſeigle, de ſarrazin ou d'autres grains, à peine contre les contrevenans d'être pourſuivis comme faux-ſauniers.

Un autre arrêt du même conſeil ordonne que juſqu'à ce que S. M. ait fait connoître ſes intentions, il en ſera uſé à l'égard des communautés de teinturiers qui exiſtoient dans les différentes villes du reſſort de ſon parlement de Paris, comme par le paſſé ; veut, en conſéquence, S. M. que les membres deſdites communautés continuent à être aſſujettis aux réglemens & ſtatuts qui leur avoient été ci-devant donnés : n'entend néanmoins S. M. déroger par le préſent arrêt à la faculté qu'elle a cru devoir accorder aux

fabricans de toutes sortes d'étoffes, de teindre & apprêter leurs marchandises, soit par eux-mêmes, soit par les ouvriers qu'ils pourront employer dans l'intérieur de leurs fabriques.

On a enrégistré au parlement des lettres-patentes du mois d'Août dernier, confirmatives de la bulle d'érection d'un nouvel évêché de St. Diez. On voit à la suite de la bulle du pape, le concordat entre les évêques de Toul, de Nancy & de St. Diez, & l'on y determine les limites des trois dioceses de la maniere suivante.

« Les évêchés de Toul & de Nancy seront séparés, & auront pour limites communes la riviere de Moselle, depuis les limites de l'évêché de Metz, jusqu'à l'embouchure de la riviere de Madon dans la Moselle à Pont-Saint-Vincent, & depuis cette embouchure, en remontant du nord au midi, ladite riviere du Madon jusqu'à Mirecourt, qui restera au dioceſe de Toul, enfin depuis cette ville, en suivant la grande route, jusqu'à Iche, dernier village du dioceſe de Toul, sur les limites de celui de Besançon; tout ce qui est situé au-delà de ces limites, formera le dioceſe de Nancy, à l'exception des paroisses de Chaudenai, Dammartin, Gondreville, Fontenoy, Sexey-les-Bois & Mattencourt, qui, avec leurs annexes, continueront d'être du dioceſe de Toul, quoique situées au-delà des limites dont on vient de parler. Ces mêmes limites sépareront aussi le dioceſe de Saint-Diez de celui de Toul, en cas qu'ils y aboutissent par quelque partie ».

« Le dioceſe de St. Diez est composé du territoire de la grande prévôté de St. Diez, & de ceux où les abbayes & monasteres de Domevre, Chamousay, Etival, Mayen-Moutier & Senones exerçoient une juriſdiction quasi-épiſcopale, à laquelle ces abbayes & monasteres ont renon-

Digitized by Google

cé. La dotation de cet évêché eſt compoſée des revenus de la grande prévôté de St. Diez, & deceux des abbayes d'Autrey dont les titres ſont éteints, & de ceux de l'abbaye d'Etival, qui appartenoient auparavant à l'évêché de Toul; & S. M. a donné en échange à ce dernier évêché la menſe abbatiale de l'abbaye de St. Manſuy».

Le roi ayant ordonné la ſuppreſſion & l'extinction de l'évêché & du chapitre cathédral de Digne, pour les réunir à l'évêché & chapitre de Senez, ſous la clauſe ordinaire que ce ſera en ſe conformant aux regles & conſtitutions canoniques, & qu'il ſera laiſſé aux dignitaires, chanoines & bénéficiers de l'égliſe de Digne les revenus de leurs bénéfices pendant leur vie, avec la liberté de ſe pourvoir ailleurs; en conſéquence, il a été rendu un arrêt du conſeil d'état, le 28 Juin 1776, par lequel S. M. défend de conférer ou impétrer en cour de Rome aucuns bénéfices du chapitre de Digne; & par un autre arrêt du même jour, le roi ordonne que tous les fruits & revenus des bénéfices du dit chapitre ſeront mis en ſéqueſtre, pour n'être délivrés que ſur l'ordonnance de M. l'évêque de Siſteron, commiſſaire nommé par le roi pour procéder à la réunion des deux évêchés. Le chapitre de Digne s'oppoſe vivement à cette diſpoſition, & il a publié un mémoire où il eſt dit que, quand le cardinal de la Roche-Aymon a formé le projet de cette réunion, il ſe ſentoit déjà de l'état où il eſt tombé depuis; que l'évêque de Digne ne lui a donné ſon conſentement que moyennant l'eſpérance d'une penſion de 40000 livres, dont la moitié ſeroit reverſible à ſon neveu, chanoine de Digne. Outre ce mémoire, le chapitre a publié une conſultation de M. Piales & de l'abbé Mey, ſignée depuis que l'évêque d'Autun a ſuccédé au cardinal de la Ro-

Digitized by Google

che-Aymon. Ces deux canoniſtes alleguent pluſieurs raiſons palpables pour empêcher l'exécution de l'arrêt : entr'autres, ils diſent que tous les membres du corps ſupprimé ſont ſans reproche ; que ſi les motifs qu'on allegue du petit nombre des paroiſſes de l'évêché, & de la modicité des revenus étoient légitimes, il s'en ſuivroit qu'il faudroit ſupprimer beaucoup d'évêchés de Languedoc, de Provence, de Gaſcogne, &c. Mais, malgré tous ces raiſonnemens, il paroît que les diſpoſitions de l'arrêt ne ſeront pas moins exécutées.

Il paroît une ordonnance du roi, en date du 18 Octobre, pour régler le ſémeſtre des officiers, bas-officiers, cavaliers, huſſards, dragons & ſoldats de ſes troupes. Nous n'en rapporterons que les changemens eſſentiels que S. M. a jugé à propos de faire aux diſpoſitions des ordonnances du 15 Juillet 1775, & au réglement du 25 Mars 1776.

Les colonels commandans ou en ſecond ſerviront à leurs régimens pendant les mois de Juin, Juillet, Août & Septembre, à moins qu'ils n'obtiennent des permiſſions expreſſes du roi ; & dans ce cas, ils ſeront tenus de remplacer dans un autre tems les 4 mois de leur ſervice, dont S. M. diſpenſe les officiers-généraux pourvus de régimens. = Le ſémeſtre des officiers de tous les grades commencera le 1er. Octobre, & durera juſqu'au 15 Mai, de maniere qu'ils puiſſent être rendus au régiment le 16 Mai ; les officiers actuellement en ſémeſtre ſont compris dans ces diſpoſitions. = Les cadets-gentilshommes ſe conformeront à ce qui a été réglé pour eux par l'article 20 de l'ordonnance de leur création. = Aucun officier ne pourra à l'avenir céder à un autre ou partager le ſémeſtre qui lui ſera échu, S. M. défendant expreſſément que, dans aucun cas,

un officier puisse jouir de deux sémestres de suite. = Les officiers absens qui n'auront pu rejoindre le 16 Mai, parceque leurs corps auroient eu ordre de se mettre en marche avant les 15 premiers jours de ce mois pour se rendre ailleurs, seront payés de leurs appointemens, pourvu qu'ils soient présens à la revue qui sera faite du régiment à son arrivée à sa nouvelle destination. = Aucun officier absent de son régiment, soit par congé, soit sans congé, qui seroit dans le cas d'avoir un sémestre s'il étoit présent au corps, ne pourra y participer = Déclare S. Maj. qu'elle n'accordera aucun congé après les sémestres réglés, si ce n'est sans appointemens, & pour des cas extraordinaires, à l'exception des quartiers-maîtres. = Le sémestre des officiers qui sont en Corse, commencera le 15 Septembre, & finira au 16 Mai. = Celui des bas-officiers, soldats, cavaliers, &c., commencera au 1er. Octobre, & finira au 15 Avril; mais l'intention du roi est qu'il n'en soit accordé qu'à des hommes bien connus, suffisamment instruits, & desirés par leur famille, & que tous ceux qui, à leur retour au régiment, ne rapporteront pas un certificat de bonne conduite du curé du lieu où ils auront passé leur sémestre, attesté véritable par l'officier de maréchaussée, soient privés de la demi-solde, & ne puissent obtenir de congé par la suite. = En conséquence, S. M. leur ordonne de faire viser leur cartouche, à leur arrivée, par l'officier de maréchaussée de l'arrondissement du lieu où ils devront passer leur sémestre. = S. M. se réserve de faire connoître ses intentions sur le sémestre des officiers de son corps royal d'artillerie, & des régimens suisses.

Une autre ordonnance du roi porte création d'une compagnie de cadets-gentilshommes à l'école royale & militaire. (*On en donnera l'extrait.*)

Des négocians ſuſpectés d'être proteſtans, voulant ſe marier, ſe ſont préſentés pour cet effet à leur paroiſſe des Quinze-Vingt, après avoir rempli toutes les formalités preſcrites aux catholiques ; mais le curé a refuſé de leur adminiſtrer le ſacrement. Sur la plainte portée au parlement, il eſt intervenu un arrêt qui ordonne au curé de les marier, ſous peine de ſaiſie du temporel. Malgré la ſommation qui lui en a été faite le 29 du mois dernier, il a perſiſté dans ſon refus, qui eſt ſoutenu par l'archevêque de cette capitale.

Dans l'inſtance faite entre le vicomte de Choiſeuil & le duc de Lorges au ſujet de la baronnie de Quintin, à laquelle a été attaché le titre de duché; ſur le rapport fait par M. Amelot, au conſeil des dépêches, le roi s'en eſt réſervé la connoiſſance, cette affaire étant de l'eſpece de celles qui ſont compriſes dans l'édit de 1711, concernant les duchés.

Il y a un grand procès intenté par le prince de Rohan contre le roi, en paiement de droits ſeigneuriaux & d'indemnité, réſultant de l'acquiſition faite par S. M. en 1770, des poſſeſſions de la compagnie des Indes à l'Orient. Pluſieurs mémoires répandus dans le public, tant de la part de l'inſpecteur-général du domaine que de la part du prince de Rohan, ont diſcuté les droits réciproques, & l'affaire doit être jugée inceſſamment à Fontainebleau.

Il s'eſt élevé depuis quelque tems entre la maiſon du Châtelet, établie de tems immémorial en Lorraine & en France, & le marquis de Chateler & de Courcelles, réſidant aux Pays-Bas Autrichiens, une conteſtation dont les papiers publics ont, pluſieurs fois, fait mention, & qui a été ſuivie de deux aſſignations, l'une donnée au duc du Châtelet, à la réquiſition du marquis

de Chateler & de Courcelles, au grand-conseil de Malines, l'autre donnée à ce dernier, à la requête du duc du Châtelet aux requêtes du palais à Paris, seul tribunal compétent pour statuer en dernier ressort sur l'état d'une famille originaire d'une province devenue françoise. Après la signification faite de ladite assignation en la forme usitée, & les délais prescrits par les ordonnances, il est intervenu la sentence qui suit.

« La cour, faute par le marquis de Chateler & de Courcelles, d'avoir rapporté en la cour les titres sur lesquels il prétend fonder la prétention qu'il a une origine commune avec la maison du Châtelet établie en Lorraine & en France, & de s'être mis en devoir de justifier sa prétention, déboute ledit marquis de Chateler & de Courcelles de la demande par lui formée contre le duc du Châtelet au grand-conseil de Malines, fait défenses audit marquis de Chateler & de Courcelles de se dire & prétendre à l'avenir descendant de la maison du Châtelet établie seulement en Lorraine & en France de tems immémorial, & dont aucune branche n'est allée s'établir dans le comté de Hainaut, ou autres pays de la domination autrichienne; lui fait pareillement défenses de porter & s'attribuer les armes de la maison du Châtelet, &c., comme aussi lui fait défense de faire imprimer & distribuer aucune généalogie ou écrit quelconque, par lequel il supposeroit à sa maison une origine commune avec la maison du Châtelet. Condamne ledit marquis de Chateler & de Courcelles aux dépens ». Cette sentence a été signifiée au marquis de Chateler & de Courcelles dans les formes usitées en France.

La chambre des vacations, présidée par M. de St. Fargeau, a nettoyé les prisons de cette ville, toujours trop pleines. Elle a jugé l'appel de

beaucoup de criminels amenés de diverſes provinces, & les a renvoyés pour ſubir leur châtiment aux lieux où les délits ont été commis. Parmi eux ſont 4 hommes d'une bande de 22 voleurs de la Touraine, & quelques malheureuſes filles qui ont été condamnées à être pendues pour avoir célé leur groſſeſſe, & tué leurs enfans.

Cette chambre n'a point encore prononcé ſur la demande d'un nommé Remi Baronnet, qui ſe prétend injuſtement condamné, & dont voici l'hiſtoire.

« Cet infortuné s'étoit abſenté pendant 22 ans de ſon village de St. Hilaire, dioceſe de Reims; & lorſqu'il revint il fut traité d'impoſteur par une ſœur germaine, qui s'étoit miſe en poſſeſſion de ſon bien. Elle a ſaiſi l'occaſion de ce que le fils d'un vigneron d'un village voiſin avoit diſparu depuis pluſieurs années, & a ſoutenu, à l'aide d'un curé, ſon parent, que c'étoit le fils d'un vigneron qui vouloit ſe faire paſſer pour ſon frere. Après de longues enquêtes, dans leſquelles 28 témoins ont dépoſé en faveur de Baronnet, & où 28 autres ont déclaré qu'ils le jugeoient reſſembler au fils du vigneron, il fut, par ſentence du bailliage de Reims de l'année 1769, condamné à faire amende honorable, la corde au cou & la torche à la main, & aux galeres pour toute ſa vie. Cette ſentence ne fut confirmée qu'en 1774, par le parlement de ce tems-là, & fut auſſitôt exécutée; il fut conduit aux galeres, où il a vécu plus de deux ans dans la miſere & l'infamie. Enſuite des hommes vertueux, dont il a pu ſe faire écouter, le croyant innocent, ont porté ſa réclamation aux pieds du trône, &, par des arrêts du conſeil d'état & des lettres-patentes, on a attribué la reviſion de ſon procès au parlement actuel de Paris ».

On a répandu dans cette capitale un grand nombre de copies d'un mémoire formé pour le Sr. d'Amade, négociant de Bordeaux, contre MM. de Q***., capitaines d'infanterie, habitans de Caſtillon ſur la Dordogne. Ce mémoire porte que ces officiers ſont toujours prêts à lever le ſabre pour vexer & outrager leurs paiſibles concitoyens, & qu'ils ſe ſont rendus la terreur de leur canton par leur arrogance. Suivant les dépoſitions d'une multitude de témoins, ces trois freres, après des inſultes réitérées pour obliger le Sr. d'Amade ou lui défendre de les ſaluer, ſuivant leur caprice, l'ont attaqué à Caſtillon en plein jour en paſſant devant leur porte, l'ont maltraité de coups de ſabre, & eſtropié pour le reſte de ſa vie, quoiqu'il fût ſans armes, & ſeul contre trois, & quoique l'un de ſes freres eût ſigné le mois précédent devant le maréchal de Mouchy un écrit par lequel il s'engageoit à ne plus rechercher de près ni de loin le Sr. d'Amade ni ſes freres. Sur la plainte donnée contre cet attentat, ils ont été décrétés de priſe de corps par le premier juge, & enſuite au parlement de Bordeaux, ſur les concluſions de M. Dupaty, avocat-général; mais, par leurs appels, l'affaire évoquée au conſeil, a été renvoyée au parlement de Toulouſe, d'où elle eſt venue à celui de Paris, qui doit la juger à ſa rentrée.

On aſſure que les chanoines de Lyon ont encore voulu attaquer au conſeil le dernier arrêt du parlement rendu en faveur de leur archevêque, mais que l'évêque d'Autun leur a répondu que le roi ne recevroit aucune de leurs requêtes, à moins qu'ils n'euſſent fait ceſſer le ſcandale que cauſoit dans le public leur diſſention avec ce prélat. En conſéquence, il vient de ſe faire entr'eux & lui une réconciliation ſincere & édifiante.

On dit auſſi que l'évêque d'Autun a écrit aux agens du clergé pour leur notifier que l'intention de S. M. eſt qu'on ne trouble pas la paix & la tranquillité dans ſon royaume ſous des prétextes de religion, ou quelqu'autre que ce ſoit.

Mgr. le comte d'Artois ſe propoſe de donner, au retour de Fontainebleau, une fête à la reine en ſon château de Bagatelle, ſitué au bois de Boulogne, & qui a appartenu longtems à la marquiſe de Mont-Caſſel. Depuis que S. A. R. en a fait l'acquiſition, pour y dîner quand il ſe fait des courſes de chevaux à la plaine des Sablons, le roi lui a donné 27 arpens de terrein, pris ſur le bois de Boulogne, afin que ſon château ait un enclos plus étendu.

Le cardinal de la Roche-Aimon, qui vient de mourir, a été inhumé le 31 du mois dernier, avec toute la pompe due à ſes hautes dignités. Il a fait un teſtament dans lequel, après avoir pourvu noblement à la ſubſiſtence & à l'entretien de ſes domeſtiques, il legue tout le reſte de ſon bien aux hôpitaux des dioceſes qu'il a gouvernés; ce prélat déclare que, comme il doit tout à l'égliſe, les pauvres doivent être ſes héritiers.

Un fils naturel de M. le prince de Conty, qui joint aux charmes de la figure les talens les plus aimables, élevé ſous les yeux de ſon auguſte pere, vient d'être fait chevalier de Malte, & entre dans le monde ſous le nom de chevalier de Vauréal, terre appartenante à ce prince. Il a environ 16 ans.

On a des preuves récentes & bien ſenſibles de la ſageſſe de l'adminiſtration de M. Necker, & de l'accroiſſement de confiance, qui en réſulte journellement. Le dernier emprunt de 12 millions, partie en viager, à 7 pour cent ſur deux têtes, & partie en perpétuel, à 5 pour cent, a

été rempli dans l'espace de 12 jours, malgré cette modicité d'intérêts ; & cet objet n'ayant pas suffi à satisfaire l'empressement du public, on avoit donné des soumissions pour 9 millions au-delà des 12 qui avoient été fixés, en sollicitant vivement M. Necker de les admettre ; mais il les a totalement refusés, & l'on est obligé de payer aujourd'hui 2 pour cent de prime, pour acquérir des intérêts dans les parties admises. Le trésor a remboursé, le 1er. de ce mois, près de 20 millions aux intendans de finance, aux fermes des domaines, aux entrepreneurs de la loterie, & enfin à bien d'autres personnes pourvues de charges onéreuses & superflues. Ces 20 millions coûtoient annuellement au roi plus de deux millions & demi. Le mois de Janvier verra éclore de nouveaux remboursemens aux administrateurs des postes & autres, & amenera une nouvelle économie dans les revenus du roi. En voyant ce ministre rembourser ainsi comptant des avances faites à des taux aussi onéreux, se disposer à en agir de même à l'égard de toutes les autres suppressions qui lui restent encore à faire, pourvoir en outre à 20 millions, que l'extraordinaire de la marine a déjà coûté cette année au roi, hâter le paiement des rentes, porter l'aisance dans tous les départemens, on ne sçauroit se faire illusion sur son amour du bien public, & sur l'étendue de ses lumieres & de son travail, non plus que sur les ressources étonnantes que fournissent à une main habile l'activité de la nation, & la fertilité du royaume.

Entre plusieurs compagnies qui se présentent pour prendre la ferme des messageries, on dit que celle qui paroît la plus acceptable est formée par M. Vassal. Au reste, elles proposent toutes de remettre à 13 sols par lieue, ainsi qu'il avoit été d'abord ordonné, le prix des

places, qu'on a porté depuis à 16. M. Necker a fait part de leurs propositions aux fermiers actuels, & leur offre la préférence.

Il est rare actuellement de voir des pauvres en cette capitale, & le soin que prend M. le Noir pour cette partie essentielle de la police, répond parfaitement aux intentions du roi; mais on doute que le projet embrassé par le gouvernement ait tout le succès qu'on en espere. Rassembler les pauvres dans leurs paroisses respectives, faire des collectes pour la subsistance des invalides, former des ateliers pour les nécessiteux valides ce dessein beau & utile en apparence répugne au calcul des proportions; car plus une paroisse est pauvre, plus elle contient de gens dans le besoin, & moins elle a de moyens pour les en tirer, *& vice versâ*. Si les Limousins étoient contraints à demeurer dans leur province, y trouveroient-ils de quoi s'occuper? Pourroient-ils y vivre? Ce n'est qu'en se répandant dans les provinces limitrophes, en y vendant leur industrie, qu'ils allegent leur pays, &, par ce moyen, sont entretenus de l'abondance superflue de leurs voisins. Le rapport est le même à l'égard des paroisses riches, & de celles qui sont pauvres; l'un est en petit ce que l'autre est en grand. Il seroit donc plus juste de former une masse générale des aumônes, fondations, collectes, &c., & de la distribuer proportionnellement aux besoins de chaque paroisse, & au nombre des pauvres qu'elle contient.

Les soins que la police s'est donnés jusqu'à présent pour entretenir les rues de cette capitale, n'ont rempli ses vues que très-imparfaitement. M. le Noir, convaincu qu'il ne peut y avoir qu'une compagnie chargée de ce détail qui puisse en répondre, vient d'en former une qui sera mise incessamment en activité.

Le maréchal de Fitz-James vient de faire l'acquisition du magnifique hôtel du feu duc de la Vrilliere pour 510 mille liv., ce qui n'eſt pas avoir payé les pierres brutes de la conſtruction. Il ne l'a obtenu à ſi bas prix que parce que le comte de Maurepas, & le duc d'Aiguillon n'ont pas voulu ſe déplacer pour habiter cet hôtel.

Dans ce ſiecle de projets, de ſuppreſſions, de réformes, de réunions, &c., les compagnies littéraires n'échappent point aux ſpéculations des politiques, qui prétendent que l'académie françoiſe, ainſi que celle des belles-lettres, ſeront réunies à l'académie des ſciences, afin qu'elles puiſſent devenir toutes les trois plus utiles aux ſciences, aux arts & à l'état.

On voit dans le *Journal de Paris*, N°. 302, une lettre de M. Etienne, ancien démonſtrateur d'anatomie à l'hôpital royal militaire de Metz, concernant la ſection de la ſymphiſe des os pubis, pratiquée par M. Sigault ſur la Dame Souchot, dont il a été queſtion dans le journal précédent. L'auteur, après avoir remarqué que M. Camper a été le premier qui a propoſé cette opération dans les accouchemens difficiles, en conſéquence des obſervations ſur l'écartement ſpontané de ces os, fait quelques réflexions ſur la nature du cartilage qui les unit, & ſur les ſuites néceſſaires qui doivent réſulter de la ſection de cette eſpece de ligament cartilagineux, reſſemblant à ceux qui ſont placés entre les corps des vertebres. Il termine ſa lettre par l'expoſé de l'état où ſe trouva la Dame Souchot 20 jours après l'opération. *Une ſuppuration d'un mauvais genre inonde le baſſin*, dit-il, *& dégénere en une féroſité fétide, laquelle, malgré la quantité de charpie & d'étoupes qu'on emploie pour l'arrêter, pénetre les matelats & le lit, en telle quantité qu'on le reçoit dans une terrine placée ſous le lit, pour ne pas croupir dans*

la chambre, & y communiquer trop de mauvaise odeur. Déjà la maigreur s'est emparée de la malade, qui ne respire qu'avec peine, parce que le point d'appui des muscles droits du bas-ventre est détruit. La plaie est fistuleuse, & les os ne se réuniront point. On cherche envain à en imposer par la réunion des levres de la plaie : cette réunion n'existe que dans les tégumens, & cache l'écartement des os. Les urines se supprimment souvent, & tout semble annoncer une mort prochaine.

M. Sigault a répondu à cette lettre par la voie du même journal. Il dit que M. Camper est bien éloigné de s'attribuer la section de la symphyse, puisque ce sçavant, lors de son voyage en France, est venu féliciter M. Sigault de cette découverte. Il recuse pour juge d'une pareille cause M. Etienne, dont la lettre fourmille d'erreurs anatomiques, & de fausfetés. « Tout malade que j'étois, dit-il, je me suis traîné chez la femme Souchot, pour voir si l'on ne me céloit pas sa situation. La réunion de la symphyse est faite, je la certifie au public. La femme Souchot, à un rhume près qui l'a beaucoup fatiguée, & son enfant se portent bien : l'écoulement qu'elle a eu, très-heureux même pour le moment, ne peut avoir aucune suite fâcheuse, & il n'y a ni *suppuration d'un mauvais genre, ni sérosité fétide*, &c.

Il existe dans un village des Vosges, appellé la Burgonce, à une lieue d'Etival, une femme de laboureur, âgée de 45 à 50 ans, qui, depuis 5 à 6 ans, ne prend que de l'eau pour toute nourriture. Elle a l'aversion la plus décidée pour tous les alimens solides, même pour le bouillon. Cette femme étant fille, fut attaquée de cette anorexie pendant l'espace de deux ans ; ce qui fit différer son mariage jusqu'à sa guérison. C'est depuis l'année 1771 que sa maladie l'a reprise. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que cette

Digitized by Google

femme conserve sa vigueur, vaque journellement aux travaux du ménage, & va presque toutes les semaines au marché à 2 lieues de son village.

M. Willemet, de Nancy, a été consulté pour sçavoir s'il n'y avoit point de remede contre cette abstinence. Les auteurs de la *Gazette des Deux-Ponts*, à qui ce sçavant a communiqué cette observation, ajoutent, en la rapportant, « qu'il seroit peut-être plus utile de rechercher les moyens d'inoculer cette maladie aux nombreux indigens qui traînent leur existence sur ce globe ».

Le Sr. Talma, chirurgien dentiste, vient de rendre publique l'observation suivante :

« Consulté, le 29 Octobre, par une jeune femme sur des boutons dartreux survenus inopinément à son col, & qui formoient un cercle désagréable, je m'informai de ce qui pouvoit avoir donné lieu à un pareil accident ; & après quelques recherches, je fus bientôt convaincu qu'il ne falloit l'attribuer qu'à un collier tissu en cheveux rempli d'insectes non encore animés, qu'elle portoit depuis une semaine. Voici les réflexions que cette circonstance m'a fait naître ».

« La plupart des cheveux qui servent maintenant à faire des cordons de montre & de canne, des brasselets, n'ont subi aucune préparation : tels ils étoient au moment où ils ont été coupés, tels ils sont répandus dans le commerce, & conservent encore leur premiere malpropreté. Ceux qui se livrent à ce genre de commerce viennent s'approvisionner dans les hôpitaux, & c'est-là que se trouvent en général les sources intarissable de ce nouvel objet de luxe ; mais il regne perpétuellement dans ces azyles des maladies endémiques qui peuvent se communiquer par ce moyen, comme les dartres, la galle, les insectes, &c. Que ne sera-ce point lorsque ces ma-

ladies feront de nature peſtilentielle, &c. ? Il s'en faut que je ſois animé des mêmes craintes relativement aux cheveux dont nos perruquiers ſe ſervent, & qu'ils ne peuvent employer qu'au préalable, ils ne les aient leſſivés & mis à l'étuve, pour enlever le vernis gras qui les recouvroit, & détruire en même tems les œufs des inſectes, opération abſolument indiſpenſable pour le but qu'ils ſe propoſent ».

M. Mauduyt de la Varenne, docteur-régent de la faculté de Paris, chargé par cette compagnie de faire des expériences ſur l'électricité, a rendu publique cette note.

« Les traitemens exécutés par le moyen de l'électricité annoncent du ſuccès ; mais ce ſuccès doit être confirmé par le laps du tems, & ſe ſoutenir après qu'on aura ceſſé d'électriſer les malades. On ne peut donc encore raiſonnablement ſe décider à cet égard ; mais il eſt évident, d'après les faits, qu'à proportion que la paralyſie eſt plus récente, elle cede, & plus complétement & plus promptement aux effets de l'électricité. Il ſeroit, en conſéquence, à deſirer que les perſonnes attaquées de paralyſie récente ſe préſentaſſent pour être électriſées. On entend par paralyſies récentes, celles qui datent de quinze jours, un mois, ou même ſix ſemaines ».

Les chapeaux de femmes étant devenus des coëffures de parure, on a ici l'heureux talent de les varier à l'infini. On vient d'en imaginer un qui transforme en autant de Bellones, les élégantes qui s'exercent à monter à cheval ; ſa deſcription ne peut que faire plaiſir aux dames qui deſireront s'en procurer, & même à celles qui ne donnent pas dans ce luxe.

Ce chapeau contourné en forme de caſque, avec une couronne d'olivier, eſt garni de plumes blanches, & ſurmonté d'un aigle noir par-

faitement imité ; il porte dans son bec un double cordon, aux bouts duquel pendent deux glands ; le surplus du cordon passe dans les serres, & se perd dans les ornemens dont le casque est surchargé. Ce casque a toute la légéreté des chapeaux ordinaires. Les plumes de l'aigle sont de gaze, & parfaitement imitées ; sa couleur tranche d'une maniere agréable sur le blanc des plumes & du chapeau. C'est à la demoiselle St. Quintin, rue St. Honoré, qu'on doit cette nouvelle décoration.

La même marchande de modes, féconde en inventions utiles, a imaginé un nouveau bonnet paré pour le deuil ; il imite dans sa partie supérieure un turban, &, par cette raison, il est nommé *à la Persanne* ; il est à jour, de maniere que les cheveux peuvent passer à travers, & faire, pour ainsi dire, partie du bonnet ; il est, d'ailleurs, susceptible de formes plus ou moins grandes.

On voit à l'hôtel d'Espagne, rue Dauphine, un animal curieux, venant, dit-on, des montagnes des Amazones, & dont les naturalistes n'ont fait aucune mention. Il a le col du lion, une barbe blanche, des bras & des mains comme l'homme, & son museau est composé de trois canaux de différentes couleurs.

La dame Deschatelés Ernoul, épouse de M. Deschatelés Ernoul, maire de la ville de l'Orient, étant accouchée le 13 Octobre, & Mgr. le comte d'Artois ayant eu la bonté, à son passage en cette ville, de leur promettre de nommer l'enfant dont la dame Deschatelés étoit alors enceinte, ce prince vient de mettre le combie à cette faveur, en choisissant pour marraine Mme. la comtesse d'Artois, qui a bien voulu consentir que les noms de Marie-Thérese fussent donnés à l'enfant. Mgr. le comte d'Artois a été repré-

ſenté dans cette cérémonie par M. Minard, lieutenant, commandant pour le roi au Port-Louis à l'Orient, & Mme. la comteſſe d'Artois, par la communauté de la ville. Ce baptême a été fait avec toute la dignité que demandoient les perſonnes auguſtes qui s'y faiſoient repréſenter en qualité de parrain & de marraine.

Le 16 Octobre, le baron du Houx & la dame Elizabeth de Bigault, ſon épouſe, ont célébré, près de Clermont en Argonne, la 50me. année de leur mariage : la cérémonie s'eſt faite dans leur chapelle par trois de leurs fils, prêtres, en préſence de deux autres fils, chevaliers de St. Louis, & des enfans de l'aîné, mort depuis peu. Leurs parens, leurs amis & la nobleſſe des environs ont aſſiſté à ce ſpectacle, dont la rareté augmente encore l'intérêt.

M. Fruchet, curé de Marſac en Angoûmois, continue de ſignaler ſon zele pour la religion, & ſa tendreſſe envers les malheureux. Après avoir banni de ſon voiſinage le démon de la chicane, & tout ce qui porte l'empreinte de la dépravation, il y fait régner, par ſon exemple, le déſintéreſſement & la charité. Il ne prend jamais aucune eſpece de caſuel, pas même de rétribution pour les meſſes. Tout s'exécute gratuitement dans ſon égliſe. Outre le bien qu'il fait tous les jours aux perſonnes de ſa famille qui ſont dans l'indigence, il paie exactement, chaque année, la taille, la capitation, le vingtieme & les rentes ſeigneuriales des pauvres habitans de ſa paroiſſe ; il prévient avec bonté tous leurs beſoins, en leur tendant à propos une main ſecourable. Quand ils ſont malades, il les fait apporter chez lui, leur procure, à ſes frais, le ſecours des médecins, & tient auprès d'eux des perſonnes pour en avoir ſoin. Sa généroſité envers les étrangers n'eſt pas moins ſenſible : il

Digitized by Google

leur donne l'hoſpitalité, & de quoi ſe rendre à leur deſtination. Comme le revenu de ſa cure ne lui ſuffiroit pas pour opérer tant d'actes de bienfaiſance, il y a joint le bénéfice qu'il fait ſur les penſions des jeunes éleves dont il eſt l'inſtituteur. (*Ces détails intéreſſans viennent de nous être communiqués par M. le chevalier de Gorce, dans une lettre écrite d'Angoulême.*)

On apprend que les troupes deſtinées pour les colonies françoiſes ſont parties de nos ports ſous l'eſcorte de deux frégates.

M. Deſlandes, qui dirige la manufacture des glaces de St. Gobin, vient de publier l'avis ſuivant qui ne peut être trop répandu.

« On reçoit à cette manufacture tous les ouvriers, journaliers, & gens de peine qui s'y préſentent; on garde toute leur vie ceux qui veulent s'y fixer; lorſqu'ils ſont vieux, on leur donne la paie des invalides, paie capable de les faire vivre commodément. Ceux qui veulent aller faire la moiſſon, ſont libres d'y aller, & de revenir enſuite reprendre leur place. Ceux qui, ayant d'autres occupations, ne voudroient y travailler qu'une partie de l'année, y ſont également reçus. On donne des logemens à ceux qui veulent s'attacher, & reſter conſtamment au ſervice de la manufacture. Elle offre de l'ouvrage pour les femmes & les enfans ».

Les numéros ſortis au tirage de la loterie royale de France du 1er. de ce mois, ſont 1, 21, 45, 51, 69.

Un particulier a gagné, à ce tirage, ſur un billet de 10 numéros, un quaterne à 3 ſols, ſur les numéros 21, 45, 51, 69, qui a produit, y compris les ternes & les ambes, la ſomme de 23, 222 livres.

Digitized by Google

Réponſe d'un anonyme, à l'auteur anonyme d'une lettre conſignée dans le N°. 275 du *Journal de Paris*, dont il eſt fait mention au *Journal Politique* de Bouillon, article *Paris*, 1re. quinz. de Novembre 1777.

L'auteur, par ſon raiſonnement, prouve combien il ſeroit avantageux à l'humanité que l'on fabriquât la ſorte de porcelaine dont il parle. Depuis la découverte qu'en fit M. de Réaumur, on en a, ſans doute, ſenti l'utilité, ce qui ne ſuffit pas pour effectuer une entrepriſe de cette nature : car, ſans compter les oppoſitions à eſſuyer, peut-être, de la part de pluſieurs manufactures, il eſt encore difficile pour une fabrique d'un genre tout nouveau, de réunir un homme capable d'en bien diriger les ouvrages, & des aſſociés pour fournir aux avances néceſſaires. Néanmoins la formation d'une ſemblable ſociété dépend quelquefois d'une premiere démarche. Touché des vues patriotiques que l'auteur cherche à inſpirer, je fais volontiers ce premier pas. J'offre de concourir à l'établiſſement d'une manufacture de l'eſpece propoſée, en fourniſſant une ſomme de 7000 liv. & mon travail, pour tout ce qui concerneroit l'exploitation extérieure ; quant à la conduite des ouvrages, je n'y ſuis point verſé. Je ſouhaite que les diſcours de l'auteur, & mon exemple, excitent l'émulation d'une perſonne en état de ſe charger de cette derniere partie, & d'autres perſonnes qui puiſſent procurer le ſurplus des fonds. Si elles ſe trouvoient, & qu'elles vouluſſent, ainſi que l'auteur, me communiquer quelques réflexions, je les prie de me donner, par la voie du Journal politique de Bouillon, *une adreſſe pour leur écrire.*

GRANDE-BRETAGNE.

Londres (*le 31 Octobre.*) Le roi ſe promenant à cheval, le 17 de ce mois, dans le Hyde-Parck, accompagné de deux valets-de-chambre, un inconnu à pied prit le cheval par la bride, & l'arrêta. Les deux domeſtiques ſe ſaiſirent de cet homme, qui fut conduit devant le chevalier Jean Fielding, chef de la police de Weſtminſter. Au premier interrogatoire, il parut avoir la tête dérangée, & l'on fut confirmé dans cette opinion après lui en avoir fait ſubir un ſecond, où ſe trouverent pluſieurs perſonnes qui pouvoient procurer quelques éclairciſſemens. Il fut prouvé que c'étoit un ancien domeſtique du comte de Dunmore, ci-devant gouverneur de la Virginie, qui avoit

donné plusieurs traits de folie, tant en Amérique qu'après son retour en Angleterre. Il fut ordonné que cet homme seroit retenu en prison, jusqu'à ce que sa famille l'eût fait mettre en lieu de sûreté. On doit se rappeller que c'est la seconde aventure de ce genre qui est arrivée à S. M. depuis peu de tems.

Le duc de Glocester & la duchesse son épouse arrivèrent en cette capitale le 23; ce prince est encore très-foible; mais on espere que l'air natal accélerera son rétablissement.

La frégate *le Hussard*, à bord de laquelle le général Haldimand s'étoit embarqué pour se rendre à son gouvernement de Quebec, & qui avoit fait voile de Portsmouth le 1er. de ce mois, y est rentrée le 16, à cause du vent contraire. Ce général, qui est revenu ici, eut l'honneur de faire sa cour au roi le 23. On dit qu'il ne remettra en mer qu'au printems prochain, la saison étant trop avancée pour espérer de ne point trouver le fleuve, St. Laurent déjà pris de glaces. Ainsi le général Carleton conservera encore cet hyver, le commandement de Quebec.

Le 14 de ce mois, le comte de Buckingham, vice-roi d'Irlande, fit à Dublin l'ouverture de la séance du parlement de ce royaume, par un discours dans lequel il assura que le roi, animé d'un esprit de bienveillance qui doit lui concilier le cœur de tous ses sujets, l'avoit chargé de coopérer, avec son parlement, à toutes les mesures qui tendroient au plus grand bonheur des Irlandois. Son excellence, en s'adressant aux communes, déclara qu'elle leur feroit remettre les états des dépenses nationales, & l'état actuel des affaires, pleinement persuadée que leur zele pour le gouvernement de la Grande-Bretagne leur feroit prendre les voies que les circonstances où se trouve la patrie, & les besoins du service public, requerroient de leur part.

Quoique ce discours n'ait fait mention d'aucune augmentation dans les troupes d'Irlande, cependant on s'y attend à la proposition de la levée de plusieurs nouveaux régimens, & à l'établissement d'un impôt quelconque, pour l'entretien de ces corps, qui resteront peut-être dans le pays même, afin de mettre la cour en état de tirer, pour le service de l'Amérique, ce qui se trouve actuellement en Irlande de troupes réglées.

Depuis la prise de Ticonderago, de toutes les nouvelles qui ont été publiées, la seule qui se soit confirmée, est celle qui annonçoit que les deux freres Howe étoient enfin retrouvés. Ces deux généraux ont expédié, à trois époques différentes, trois exprès qui tous, ayant

Digitized by Google

plus ou moins souffert sur mer, sont arrivés presqu'ensemble. Celui qui est parti le dernier de Chesapeak Bay, les uns disent le 2, les autres le 3 Septembre, rapporte que, le 16 Août, la flotte entra dans la baye de Chesapeak, que le 22, elle avoit remonté jusqu'à l'embouchure de la riviere Elk, après une navigation très-difficile & plus dangereuse encore; que cependant il ne lui est arrivé aucun accident; que les 25, 26 & 27 furent employés au débarquement des troupes; que le 28, elles se trouverent formées, & marcherent en avant sur deux colonnes le long des deux rives de la riviere Elk; que le 30, l'armée campa près de sa source, & se proposoit de prendre, le 1er. Septembre, la route de Philadelphie, en marchant droit au camp du général Washington, retranché sur une éminence près de Wilmington, ayant la crique de Brandy-Wine en front, & la Delaware à la gauche, & se proposant, à ce que l'on disoit, d'attendre là de pied ferme le général Howe. Dans ce cas, il y auroit eu quelqu'action dont on recevra incessamment la nouvelle.

Il n'y avoit aucun officier à bord des bâtimens qui ont apporté les lettres du général Howe; elles étoient confiées à de simples exprès, ensorte que le gouvernement n'en fera peut-être pas publier le contenu; mais on assure que voici la substance de la plus fraîche: elle est du général Howe, écrite de la riviere Elk, dans la baye de Chesapeak, en date du 2 Septembre, & adressée au lord George Germaine, à qui ce général mande que, après une navigation ennuyeuse & très-pénible, la flotte entiere est arrivée sans accident à cet endroit, distant de Philadelphie d'environ 50 à 60 milles, mais beaucoup plus près des magasins des rebelles; que le jour même où il écrivoit toutes les troupes avoient pris terre sans opposition; que M. Washington soupçonnant qu'il avoit essentiellement ses magasins en vue, avoit pris un poste très-avantageux pour les protéger, & que ses mouvemens divers paroissoient indiquer qu'il étoit déterminé à hazarder une bataille, & à les défendre jusqu'à la derniere extrémité; que lui, de son côté, faisoit toutes les dispositions nécessaires pour attaquer l'ennemi sans perte de tems, & que comme son armée étoit en bonne santé, en bon état, & dans les meilleures dispositions possibles, il espéroit être bientôt en état de rendre de son expédition un compte qui tourneroit à la gloire des armes de S. M.

Tous les rapports s'accordent sur ce point, & portent l'armée du général Washington à 15. 000 hommes, postés de maniere qu'ils couvrent également Philadelphie

Digitized by Google

& Lancaſter (où ſont les magaſins) : on prétend ſavoir, par des lettres particulieres, que, dans ces 15, 000 hommes, la milice n'eſt pas compriſe, & que le général Lewis, qui en a raſſemblé un corps conſidérable, & l'a réuni au corps de troupes réglées qu'il commande, marchoit ſur le flanc gauche de l'armée britannique, & la haraſſoit par des eſcarmouches continuelles. On touche enfin au moment le plus intéreſſant qu'ait encore offert la guerre actuelle, en ce qu'il paroît devoir être plus déciſif, quoique bien de gens ne regardent pas la priſe de Philadelphie comme étant d'une grande importance ; la perte des magaſins ſeroit beaucoup plus ſérieuſe.

Quant au général Burgoyne, dont la marche rapide annonçoit tant de progrès, il paroît avoir été arrêté non loin du fort Edward ; car s'il avoit dépaſſé Albany depuis qu'on en a répandu le bruit, on auroit eu tout le tems d'en recevoir la confirmation. On n'a aucunes nouvelles de ſon armée que celles que les gazettes de cette capitale ont publiées d'après une lettre du Havre-de-Grace, en date du 13 Octobre, & qui contient ce qui ſuit.

Un corps de 3000 hommes, commandé par le brigadier-général Ward, & un autre corps de 4000 ſous les ordres du brigadier-général Conway, ſe réunirent, le 27 Août, à 4 heures du matin, près de Touda, ſur la rive gauche de la riviere Hudſon, &, après avoir paſſé la riviere ſur des bateaux, ſe mirent en ordre de bataille près de Lunebourg, où ils reçurent un renfort de 2 autres corps ; compoſés, chacun, de 1200 hommes, que le général Waſhington avoit détachés de ſon armée à cet effet. Le général Arnold, arrivé à la hâte pour prendre le commandement de ces troupes, les fit marcher toute la nuit. Après avoir réuſſi, à l'aide des fagots dont il avoit pourvu chaque ſoldat, à traverſer un marais d'un mille d'étendue, il tomba, le jour ſuivant, ſur l'avant-garde de Burgoyne, près de Kiroche : ce corps ayant tenu ferme, donna au général anglois le tems de le faire appuyer par la colonne du centre : les deux armées ſe trouvant ainſi engagées dans une action preſque générale, le général Conway, à la tête de 1300 hommes, chargea, ſur le déclin du jour, les royaliſtes en flanc, & la bayonnette au bout du fuſil ; ce choc imprévu les jetta dans le déſordre ; ils lâcherent pied, laiſſant 1300 morts ſur le champ de bataille, & 2000 bleſſés ou priſonniers. L'armée du continent n'a eu que 800 hommes tués ou bleſſés.

Si cette nouvelle ſe confirmoit, il ne ſeroit guere poſſible que le général Burgoyne pût effectuer ſa jonction avec le général Howe.

Digitized by Google

Un de nos nouvellistes voulant effacer l'impression désagréable que peut causer cet événement vrai ou faux, rapporte que le général Washington, à l'approche des troupes du roi, tint conseil de guerre pour sçavoir s'il falloit défendre les magasins; que les officiers-généraux s'étant déclarés pour l'affirmative, il avoit livré bataille, & l'avoit complétement perdue; qu'on lui a tué ou blessé 2 millé hommes, pris tous ses magasins, &c., & que les royalistes n'ont perdu que 7 à 800 hommes.

Quelque douteux que soit ce récit, il a donné lieu à plusieurs paris. On donne depuis 15 jusqu'à 20 guinées pour en recevoir 100, si le général Washington n'a pas été battu un des jours du mois de Septembre, jusqu'au 20 inclusivement.

Les auteurs de nos papiers publics se trouvant en disette de nouvelles de l'Amérique, les ont remplacées par des plaisanteries & des pasquinades qui peuvent faire juger de la liberté de la presse en Angleterre. Dans le tems qu'on ignoroit absolument ce qu'étoient devenus les deux freres Howe, un d'eux avoit inséré dans sa feuille périodique ce qui suit.

« Il est enfin décidé que l'on expédiera avec toute la diligence possible 13 vaisseaux de nos meilleurs voiliers, dont chacun ira visiter une des 13 provinces rebelles pour y chercher les Howe: Falmouth est le lieu de leur rendez-vous; ils doivent s'y trouver rassemblés le 24 du courant: de-là ils procéderont ensemble à une certaine latitude, où ils se sépareront, & prendront chacun le chemin de la colonie qui lui est assignée: pour faciliter les observations de cette flotte de découverte, on fournira chaque vaisseau d'un téloscope de nuit, à l'imitation de cette piece admirable de mécanisme qui a récemment mis Sir George Collier en état de voir aussi bien dans l'obscurité de la nuit qu'en plein jour ».

Un autre a donné carriere à son imagination, en rapportant la prétendue lettre suivante, datée de Billingsgate, quai où se vend le poisson.

« Ce soir, entre 9 & 10 heures, le général & le lord Howe ont pris terre au pied de notre escalier avec toute leur armée déguisée. Les deux commandans se rendirent à l'instant à l'auberge du *Canon*, & commanderent un bon souper pour se refaire des fatigues d'un long voyage; ensuite ils mirent leurs soldats en quartier chez tous les cabaretiers des environs. Le secret avec lequel tout cela s'est passé est incroyable; à peine une demi-douzaine de personnes en a eu connoissance dans Billingsgate; & ce qu'il y a de bien étonnant, il n'y a pas encore eu

Digitized by Google

une chemise, pas une paire de souliers volée dans un endroit où il se trouve un si grand nombre de soldats; le retour des deux héros est attribué à des motifs de la plus profonde politique; il paroit qu'en entrant dans la baye de Chesapeak, ils ont pris une quantité prodigieuse de poisson; & sçachant combien les Hollandois nous trompent sur cet article, ils ont pris le parti de faire voiles pour l'Angleterre, & de vendre à plus bas prix, ensuite de s'en retourner pour étriller les Américains: le général Howe dit qu'il a parmi les rebelles des amis qui ont donné à Washington une dose de laudanum lequel a dû l'entretenir dans un profond sommeil jusqu'à ce qu'il retourne. = Cette nouvelle est d'un grand intérêt, & découvre dans le général une grande connoissance de son art: le public ne peut marquer trop de reconnoissance de ce que, non seulement ces grands hommes ont réussi par leur activité à exterminer nos ennemis, mais encore se sont donné des mouvemens pour nous procurer au plus bas prix possible un article de comestibles qui nous dépouille annuellement de presqu'autant d'argent que la guerre d'Amérique: d'ailleurs, il étoit extrêmement honnête de leur part de tranquilliser le public sur leur sort; car s'ils n'eussent pas heureusement pris terre à Billingsgate, le diable lui-même n'eût pas été en état de dire ce qu'ils étoient devenus ».

Enfin on voit ce passage dans un autre papier public.

« Les ministres, dit-on, ont été un peu allarmés au reçu des nouvelles récemment arrivées de l'Amérique septentrionale; en voici la teneur »:

« On écrit que le général l'Hyver, avec des forces presqu'invincibles, marchoit à grandes journées au secours de l'armée du général Washington; que le capitaine la Gelée, son premier aide-de-camp, s'étoit déjà rendu auprès du congrès, & avoit assuré leurs hautes puissances que S. excellence le général joindroit M. Washington vers le milieu du mois prochain au plus tard, & auroit l'honneur de rafraîchir le courage de Burgoyne, de Howe & de Clinton ».

« Lorsque l'exprès est parti, on disoit aussi que le congrès avoit reçu des dépêches du vice-amiral la Glace, qui lui donnoit avis de sa prochaine arrivée dans le nord, & de l'espoir où il étoit de se voir en force dans le port de New-Yorck & dans la Delaware sur la fin de Novembre au plus tard, priant le congrès de trouver bon qu'il eût l'honneur de se charger seul de mettre en lieu de sûreté le lord vicomte Howe & sa flotte jusqu'au premier Avril prochain, & d'en prendre le soin convenable ».

Digitized by Google

. Les feuilles publiques anti-américaines prétendent que le congrès eſt très-mécontent de la conduite du général Schuyler ; qui s'eſt rendu priſonnier avec la diviſion qu'il commandoit, pour ſauver les terres qu'il poſſede dans les environs de Saratoga & d'Albany. Mais quand bien même la défection de ce général ſeroit prouvée, on ne pourroit la croire fondée ſur de pareils motifs. On ſçait que ſon zele pour la défenſe de la liberté l'a porté précédemment à emprunter 10 mille dollars, ſur ſes biens, & qu'il les a fait paſſer en Canada pour le ſervice public. M. Schuyler eſt d'une famille hollandoiſe ; un de ſes ancêtres a été gouverneur de la colonie de New-Yorck, lorſqu'elle appartenoit aux Hollandois, ſous le nom de Nouvelle-Belge. Cette famille, en changeant de maître, a changé de patrie ; & elle eſt actuellement, tant par ſes richeſſes que par ſes alliances, l'une des plus puiſſantes de cette colonie.

Les préparatifs de la cour ſont immenſes. Jamais la preſſe n'eut autant d'activité, & l'on prend de force ceux-mêmes qui ſont munis d'une exemption. Malgré ces voies extraordinaires de violence, il manque encore plus de 15 mille matelots pour compléter les équipages des vaiſſeaux qui ont été mis en commiſſion. La flotte deſtinée pour les Indes occidentales, & quantité d'autres vaiſſeaux ſont retenus dans nos ports & ſur la Tamiſe, faute de bras pour la manœuvre. Les négocians vont porter des plaintes à l'amirauté, de ce qu'on leur a enlevé leurs équipages ; mais il n'eſt guere poſſible d'y faire droit. Le colonel Faucit a déjà repris le chemin de l'Allemagne, muni d'un plein pouvoir de traiter avec les princes allemands pour de nouvelles troupes auxiliaires.

MORTS.

Jean-Gilles de Goderneaux, chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint Louis, ci-devant capitaine d'une compagnie franche de 150 dragons, ancien lieutenant-colonel commandant une brigade au corps des volontaires-royaux, eſt mort à Vailli, dans le Soiſſonnois, le 16 Octobre, âgé de 82 ans. Il entra au ſervice, en qualité de cornette, dans Orléans, dragons, en 1709, & n'a ceſſé, pendant 68 ans, de porter les armes, ou de jouir des bienfaits du roi. Son pere fut un des premiers chevaliers reçus à la création de l'ordre de Saint-Louis, & il étoit, lui-même, un des plus anciens. Son fils, officier de la plus belle eſpérance, décoré de la croix, à 23 ans, s'eſt expatrié quelque tems après la

Digitized by Google

derniere paix, &, depuis, on n'en a eu aucunes nouvelles.

Charles-Antoine de la Roche-Aymon, cardinal-prêtre de la Ste. église romaine, archevêque-duc de Reims, légat né du St. siege, premier-pair & grand-aumônier de France, commandeur de l'ordre du St.-esprit, doyen des évêques de France, supérieur-général des hôpitaux royaux des Quinze-Vingts de Paris & Chartres, & l'un des anciens présidens des assemblées du clergé de France, ci-devant chargé de la feuille des bénéfices à la nomination de S. M., est mort en son palais abbatial, le 27 Octobre, dans sa 81e. année.

TABLE.

TURQUIE.	*Constantinople.*	3
	Metelin.	7
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	8
SUEDE.	*Stockholm.*	10
DANEMARCK.	*Copenhague.*	13
POLOGNE.	*Warsovie.*	14
ALLEMAGNE.	*Hambourg.*	16
	Berlin.	18
	Ratisbonne.	19
	Essen.	21
	Francfort.	22
	Berne.	24
	Vienne.	24
ITALIE.	*Rome.*	26
	Naples.	27
	Venise.	28
	Milan.	30
	Florence.	31
	Livourne.	33
	Turin.	34
	Malte.	35
ESPAGNE.	*Madrid.*	38
PORTUGAL.	*Lisbonne.*	40
FRANCE.	*Fontainebleau.*	42
	Paris.	45
GRANDE-BRETAGNE.	*Londres.*	65
	Morts.	96

Digitized by Google

AVIS.

Le *Journal Politique*, ou *Gazette des Gazettes*, qui a servi de modele à tous ceux qu'on voit depuis quelques années, continue de recevoir du public l'accueil le plus favorable. On ne négligera rien pour le rendre de plus en plus digne de la préférence qu'il daigne lui donner.

Le prix de l'abonnement est de 15 livres par année, & avec les supplémens, de 18 livres, compris le port, par la poste. On doit affranchir le prix de la souscription, & la lettre d'avis. Cet ouvrage, pris à *Bouillon*, coûte 10 livres par année, ou 12 livres avec les suppléments.

Le *Journal Encyclopédique*, qui jouit, depuis son origine, du succès le moins équivoque, & dont il paroît 24 volumes de 192 pages, lesquels coûtent 24 livres pris à *Bouillon*; & 9 liv. 12 s. pour le port par la poste; ce qui fait en tout 33 liv. 12 s. Il faut affranchir le port de cet argent & la lettre d'avis.

La *Gazette salutaire* paroît une fois par semaine, & coûte 9 livres par année, y compris le port.

Les souscripteurs qui voudront continuer de recevoir ces trois ouvrages périodiques l'année prochaine, sont très-instamment priés d'en donner incessamment avis à M. Weissenbruch, directeur du bureau des Journaux, à *Bouillon*, ou à *Paris*, à M. Lutton, greffier au parlement, *rue Ste. Anne, Butte St. Roch.*

Digitized by Google

Calendrier Intéreſſant, pour l'année 1778, ou *Almanach phyſico-économique, contenant une hiſtoire abrégée & raiſonnée des indictions qu'on a coutume d'inſérer dans la plupart des calendriers : un recueil exact & agréable de pluſieurs opérations phyſiques, amuſantes & ſurprenantes qui mettent tout le monde à portée de faire pluſieurs ſecrets éprouvés utiles à la ſociété :* &c, &c. Par M. S. D. A Bouillon, & ſe trouve à Paris, chez Esprit, libraire au Palais Royal, & chez Lacombe, rue du Tournon, près le Luxembourg, aux dépens de la ſociété typographique, 1778. Outre les principaux articles qui ſont communs à tous les calendriers, celui-ci remplit exactement tout ce que promet ſon titre, & chaque année, on y trouve de nouveaux ſecrets, & la deſcription de quelques arts utiles. On donna, l'année derniere, un petit traité de l'origine de la peinture ; on a étendu cette diſſertation en deſcendant dans tous les détails néceſſaires pour faire connoître les différentes manieres de peindre. On y a ajouté un traité ſur l'art de faire les Pierres factices, qu'on lira certainement avec plaiſir, ainſi que le moyen d'enlever la peinture de deſſus la toile ou le bois, ſans l'altérer. Ce ſecret admirable, dont on voit un exemple frappant dans la belle *Charité*, qui eſt dans une des ſalles du Luxembourg, ne peut que plaire à tous les amateurs. Les autres morceaux de moindre importance qui compoſent ce petit recueil ſont tous utiles ou agréables. Il coûtera cette année, comme les précédentes; à ceux qui voudront le recevoir franc de port, par la poſte, dans toute la France, 24 ſ., relié en veau, & 18 ſ., broché; 20 ſ., relié, & 14 ſ., broché, à ceux qui deſireront le faire prendre directement à Bouillon. On pourra, pour la France, s'adreſſer à Paris,

Digitized by Google

Eph. pol. 25.

JOURNAL POLITIQUE, OU GAZETTE DES GAZETTES.

Année 1777.

DÉCEMBRE.

Premiere Quinzaine.

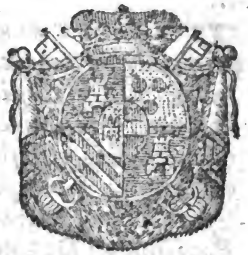

A BOUILLON.

Avec Approbation & Privilege.

Digitized by Google

CE JOURNAL paroît deux fois par mois. Chaque cahier eſt de 72 pages ; il coute 10 liv. par année, pris à Bouillon, & 15 liv. par la poſte dans toute la France, y compris le port. Le tout ſe paie d'avance. Il faut ſouſcrire pour l'année entiere, & à quatre époques, au 1er. de Janvier, au 1er. Avril, au 1er. Juillet, & au 1er. Octobre.

Les Supplémens qu'on donnera à la fin de chaque trimeſtre, couteront 3 l. par la poſte, ou 2 l. pris à Bouillon.

LE JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE, dont il paroit un volume de 192 pages, & quelquefois plus, toutes les quinzaines, coute par année, 24 liv. pris à Bouillon, 33 liv 12 ſols par la poſte pour la France, & 30 livres pour l'Allemagne, franc-de port.

LA GAZETTE SALUTAIRE, feuille périodique qui embraſſe tout ce qui concerne la Médecine, la Chirurgie, la Chymie, la Botanique, l'Hiſtoire-Naturelle &c. &c., paroit une fois par ſemaine, & coute 9 liv. par année, y compris le port.

Ceux qui deſireront ces Journaux, s'adreſſeront à Bouillon au DIRECTEUR du bureau des Ouvrages périodiques, *ou bien à M. LUTTON*, rue Ste. Anne Butte St. Roch, à Paris.

JOURNAL POLITIQUE, OU GAZETTE DES GAZETTES.

DECEMBRE.

Premiere Quinzaine.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 4 Octobre.*)

LES conférences entre M. Stackieff & les miniſtres de la Porte n'avoient pas été rompues, mais ſeulement ſuſpendues. Il s'en tenoit de loin en loin, & l'on n'y diſcutoit que quelques affaires particulieres. Il y a quelques jours qu'on avoit indiqué à l'hôtel de l'amirauté une de ces aſſemblées, où l'ambaſſadeur de Ruſſie ſe rendoit, lorſqu'il apprit l'arrivée d'un courier de Pétersbourg. Il retourna chez lui pour y recevoir ſes dépêches, & ſe rendit enſuite à

Digitized by Google

la conférence, où l'on croit qu'il a fait connoître aux ministres de la Porte les dernieres intentions de sa souveraine. Deux jours après, il y eut chez le mufti un grand conseil, où l'on dit que les opinions n'ont point été favorables à la durée de la paix.

Il est certain que, depuis ce divan, on redouble d'activité pour les préparatifs de guerre, sans que le ramadan (carême des Turcs), qui a commencé hier, 3 de ce mois, y apporte la moindre interruption. Onze bin-baschis (officiers qui commandent chacun mille hommes) ont reçu les caftans, qui ne se donnent qu'en tems de guerre, avec ordre de se rendre dans les différentes places des frontieres, & d'y agir suivant les circonstances. Le capitan pacha, le grand trésorier, & autres grands officiers de la Porte ont pris une note exacte de tout ce que contient l'arsenal, & ont donné différens ordres pour l'approvisionnement de la flotte & de l'armée. On fait équiper avec la plus grande célérité 12 demi-galeres destinées à être employées sur la mer noire. Enfin, Achmet-bey, chambellan & grand écuyer du sultan, vient de partir avec la commission d'aller visiter tous les magasins des rives du Danube, & de les pourvoir de munitions de bouche & de guerre. Il est porteur de 14 brevets de commandans & de 3 hatischerifs (ordres directs du souverain), dont il fera usage pour remplir les vues de la Porte, suivant les instructions qui lui ont été remises. On dit que le capitan pacha, qui regle tout, & qui a la plus grande prépondérance dans le divan, se flatte de rassembler en deux mois 60 vaisseaux de guerre.

On apprend que les malheureux habitans de Bassora continuent d'éprouver des vexations & des cruautés en tout genre, de la part d'Ali Méhemet, kan, neveu de Kerim, kan, qui commande dans cette place.

Les mêmes lettres portent que les Anglois qui ont recommencé leur commerce dans cette ville, ont reçu de leur compagnie deux vaisseaux richement chargés, mais que le fort de leur négoce se fait à Bender-Boucher, où la tranquillité n'est pas troublée comme à Bassora.

TRIPOLI DE SYRIE (*le 20 Juin.*) La frégate françoise l'*Aimable*, commandée par le comte de Bruyere, relâcha, le 26 Mai, dans cette rade, d'où elle est partie le 31 pour Chypre : elle doit ensuite faire voile de ce dernier port pour les isles de l'Archipel, où elle restera en croisiere jusqu'à la fin de Juillet.

Les troubles continuent entre Gedzar, pacha de Seyde, & les Druses : les pachas de Damas & de Tripoli ont ordre de se joindre à lui pour y mettre fin, & ce dernier fait déjà ses préparatifs de guerre ; mais on espere que l'argent accommodera ces différends : d'ailleurs, le pacha de Damas & celui de cette ville ne sont pas en assez bonne intelligence avec Gedzar pour agir de bonne foi ; cependant, à Baruth & dans la montagne, tout est dans une grande agitation qui se fait ressentir jusqu'à Seyde.

La peste vient de se déclarer à Tarse en Caramanie ; & en conséquence, on a pris aussi-tôt les précautions nécessaires pour empêcher qu'aucun navire venant de cette contrée ne communique avec qui que ce soit.

Quelques mules, prêtées par le pacha d'Alep au cadi qui retournoit à Constantinople, ayant été volées en revenant ici, ce larcin, joint à différens meurtres commis aux environs d'Alep, a déterminé ce visir à changer le prince des Arabes. Celui qui vient d'être nommé ayant un corps de 500 cavaliers, on espere que les chemins seront moins dangereux ; mais, pour qu'il

pût faire ſon ſervice, il conviendroit que la ville d'Alep lui payât la rétribution annuelle à laquelle elle eſt impoſée, & l'on craint qu'elle ne s'y refuſe.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le 21 Octobre.*) L'impératrice a nommé le colonel Solmonow ſon maître des requêtes, pour recevoir uniquement celles qui doivent parvenir directement à S. M. I.

Indépendamment des nominations faites par l'impératrice le jour anniverſaire de ſon couronnement, M. de Soltikow, conſeiller privé, a été élevé à la dignité de ſénateur. M. Perekuſichin, premier procureur-général du ſénat, a obtenu ſa retraite avec le titre de conſeiller privé, & ſes appointemens en forme de penſion. Les places de procureur-général dans chacun des quatre premiers départemens du ſénat ont été données à MM. de Rezanow & de Roſnow, conſeillers d'état; au prince de Kurakin & à M. de Samoïlow; & trois gouverneurs de province ont été promus au grade de lieutenant-général.

Les eaux ayant emporté ou gâté tout ce qui ſe trouvoit dans les magaſins, le prix des vivres eſt exceſſif, depuis l'ouragan du 20 du mois dernier.

Les conjonctures actuelles ont fait du commerce du chanvre un article ſi conſidérable, qu'on préſume que la cour va dreſſer un tarif qui augmentera de moitié les droits d'exportation ſur cette denrée. Les autres productions de l'empire ſeront aſſujetties à une augmentation à-peu-près ſemblable. On aſſure que ce nouveau projet de finance aura ſon effet au commencement de l'année prochaine.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le 1er. Novembre.*) Le roi ayant

été informé qu'on négligeoit depuis longtems les haras de Scanie, & que l'ordonnance rendue sur cet objet par le célebre comte d'Acheberg, gouverneur de cette province, étoit insensiblement tombée en désuétude, S. M. vient de donner des ordres précis pour que ces réglemens utiles soient remis dans toute leur vigueur, & elle a assigné des prix aux habitans de la province qui fourniront les meilleurs chevaux à la cavalerie suédoise.

Les tribunaux du royaume étoient en possession de faire comparoître devant eux & de juger suivant la rigueur des loix, les auteurs d'écrits satyriques contre le souverain ou contre le gouvernement. La sentence étoit ensuite présentée au roi, qui faisoit grace aux coupables, ou modéroit au moins la peine infligée. S. M. vient de déroger à cet usage par un rescrit dans lequel elle déclare qu'elle se réserve entierement la connoissance des délits de ce genre.

Par une nouvelle ordonnance concernant les plaques de cuivre, le roi statue qu'elles ne seront plus considérées à l'avenir comme monnoie, mais comme des effets de commerce que l'on pourra exporter en payant les droits de douane. Cependant S. M. permet aux habitans de la campagne de les donner en paiement des impôts suivant le tarif qui est annexé à l'ordonnance.

Il est fort question de révoquer l'édit qui défendoit l'exportation de tout autre tabac que de celui d'Angleterre, parce qu'on en manque absolument, & qu'à son défaut, le prix du tabac étranger, ainsi que de celui du pays, a considérablement augmenté.

Les sénateurs comte Ulric de Scheffer, & baron de Sparre, sont partis d'ici pour aller visiter tous les ports du royaume : on apprend qu'ils sont actuellement à Carlscron.

Digitized by Google

La cargaiſon du navire américain qui, comme on l'a dit, a été vendue à Gothenbourg, conſiſtoit en 36 mille liv. de riz, 23 mille liv. de tabac, 13 mille liv. d'indigo, 5 caiſſes de bougies fabriquées de *ſperma ceti*, 14 balles de cacao, & 7 à 8 cens livres de poivre. Quoique ces marchandiſes aient été données à un prix très-modique, les vendeurs ont paru très-ſatisfaits du produit de leur cargaiſon.

POLOGNE.

WARSOVIE (*le 4 Novembre.*) Le roi a donné au comte de Mniſzech, la charge de ſous-échanſon de la couronne, vacante par la démiſſion volontaire de M. Dliedufzicky. C'eſt le nouveau titulaire qui a publié depuis peu un plan généralement approuvé, pour former à l'avenir les annales de la Pologne.

Le 25 du mois dernier, S. M., accompagnée des ſénateurs, ſe rendit à la ſalle du ſénat pour y faire l'ouverture du tribunal de relation; on ſe borna à cette formalité, & les ſéances en furent renvoyées au mois de Mars de l'année prochaine. Les affaires de Courlande, pour leſquelles ce tribunal eſt principalement établi, s'accumulent de plus en plus: car c'eſt pour la 3e. fois qu'on en fait l'ouverture, & qu'on en proroge la ſeſſion. On ignore les motifs de tous ces délais.

Le conſeil permanent s'aſſemble très-ſouvent, & les ſéances ſont ſi longues que le roi qui y aſſiſte régulierement, ne dine qu'à la nuit cloſe. On y agite des affaires importantes, & délicates à traiter. Il n'eſt pas difficile de deviner qu'elles ſont relatives à l'orage qui eſt prêt à éclater entre la cour de Ruſſie & la Porte ottomane. Indépendamment des anciens traités que Numan-bey eſt chargé de renouveller, on aſſure qu'il

Digitized by Google

a reçu ordre du grand-seigneur d'engager cette république à contracter avec S. H. un traité d'alliance offensive & défensive. Les opinions sont partagées sur ces objets dans le conseil permanent: mais la majeure partie des membres insiste pour ne rien conclure de contraire aux intérêts de la Russie. Quelques-uns même ont déjà marqué leur mécontentement sur le long séjour de Numan-bey en cette cour; ils trouvent que le trésor public est surchargé par l'entretien de l'envoyé turc ici, & par celui de l'internonce de la république à Constantinople. D'un autre côté, on craint que les Polonois mécontens ne se forment un parti assez puissant pour s'opposer aux vues du conseil, & qu'ils ne ramenent la discorde & les troubles au sein de leur patrie.

La commission du trésor est fortement occupée de sa nouvelle ferme de tabac; elle presse la manufacture établie en cette ville de se mettre en état de livrer cette denrée au 1er. Janvier prochain, & ne néglige rien pour qu'elle ne le cède point en qualité aux tabacs qu'on tiroit de l'étranger.

Les lettres de Kaminieck font mention d'un événement qui a besoin de confirmation. La Porte avoit mandé à Constantinople l'hospodar de Moldavie, qui se nomme Grégoire Gika. Ce prince se croyant très en sûreté à Jassy, lieu de sa résidence, parce que les Russes qui bloquent la Crimée ne sont pas éloignés de ses états, différa d'obtempérer à cet ordre. Pressé plus vivement de donner les raisons de ce retard, il eut l'imprudence de déclarer qu'étant placé sur le trône par la Russie, qui le protégeoit, il ne se croyoit plus dans le cas de reconnoître les ordres du grand-seigneur, ni par conséquent, obligé de se rendre à Constantinople. Une pareille réponse faite à un empereur d'occident auroit

fait mettre Gika au ban de l'empire ; mais un empereur d'orient en uſe différemment. Un détachement turc eſt venu fondre dans le palais du malheureux hoſpodar, qui a été percé de mille coups ; ſa principauté finira peut-être avec lui.

ALLEMAGNE.

HAMBOURG (*le 9 Novembre.*) Les bruits de guerre entre la Porte & la Ruſſie s'accréditent de jour en jour, & les troupes de ces deux puiſſances ſont en marche de toutes parts. Suivant quelques lettres de Péterſbourg, le maréchal de Romanzow eſt déjà parti pour la Crimée, où il trouvera une flotte de 30 voiles, bien armée, & plus de 30 mille hommes à ſes ordres. Celles de Conſtantinople portent que les ſpahis avoient été ſur le point de ſe révolter, parce qu'ils n'étoient pas entierement payés des arrérages de leur ſolde, mais que les principaux miniſtres s'étant cottiſés pour former, de leurs fonds, 350 bourſes, le ſoulevement, prêt à éclater, s'étoit enfin calmé. Cependant quelques chefs de cette cavalerie ont été caſſés, & les principaux auteurs de la fermentation ont été décapités.

Extrait d'une lettre d'un gentilhomme polonois, du 2 Novembre.

Si le bonheur ou le malheur des hommes dépend de l'influence des aſtres, il faut avouer que nous ſommes nés ſous une malheureuſe conſtellation. Nous cédons à toutes les violences qu'on nous fait ; & accablés par le poids de nos calamités, nous rions, ou nous jouons. Nous avons eu encore depuis peu une nouvelle allarme. Les Coſaques, ces ſoldats que les Ruſſes ont chaſſés de leur pays, nommé Siecz, errans maintenant par les campa-

gnes & les déserts de la Crimée, s'étant rassemblés par petits pelotons, se sont emparés de la ville de Latyczew, en ont enlevé la caisse de la république, où il y avoit 110 mille florins polonois; & ayant en outre pillé quelques maisons de chrétiens & de Juifs, ils sont retournés vers l'endroit d'où ils étoient venus, sans que personne ait été à leur poursuite.

Vous m'en demanderez, sans doute, la raison; la voici: nos légions ont leurs quartiers sur les terres de nos généraux, ou de nos magnats, qui y gagnent, parce qu'ils les y font travailler, & qu'elles y jettent de l'argent. Les Juifs y trouvent également leur profit; conséquemment, l'Ukraine-Polonoise est exposée à de semblables excursions de la part de ces Cosaques rebelles, par la raison que personne ne défend cette partie de notre royaume. Il en faut aussi jetter la faute sur le Mars polonois: car notre armée est tellement composée, que les nobles qui s'y trouvent se croiroient déshonorés d'en venir aux mains avec ces Cosaques qui ne sont que des brigands nés de la lie du peuple, quoiqu'ils portent souvent des coups bien sensibles à notre patrie. Ainsi, pour éviter que le noble sang polonois ne soit répandu par d'aussi viles mains, les gens de la campagne leur servent de plastron: ils les rassemblent au premier avis des excursions de ces brigands dans l'Ukraine, & ils les forcent d'entrer dans les forêts, où ils les suivent à cheval; mais ces Cosaques, au bruit de cette troupe rustique & lâche, s'enfuient d'une forêt dans l'autre, ou se mettent en lieu de sûreté, jusqu'à ce qu'ils puissent recommencer impunément leurs brigandages.

Le bruit est général, que la Russie exige que la république lui cede la forteresse de Kaminieck, pour en faire une place d'armes; & quoiqu'il soit difficile de se refuser à une pareille réquisition, on

ne peut s'y prêter qu'en désobligeant la Porte ; mais, dans l'alternative, il n'y a point à balancer.

Numan-Bey continue d'observer religieusement le jeûne avec toute sa suite. Chaque jour, il assiste aux prieres & aux sermons qui se font dans son palais. Cependant, pour cause d'indisposition, il a dû rompre son jeûne, mais avec la permission du Mollah, son théologien : car on sçait que les Turcs, pendant leur carême, n'osent rien prendre depuis la pointe du jour jusqu'au soleil couchant.

BERLIN (*le 10 Novembre.*) Le roi a disposé de la place de directeur des bureaux de banque établi à Elbing en faveur de M. Charles-Auguste Struensée, ci-devant conseiller de justice en Danemarck, & frere de l'infortuné comte de ce nom.

Le marquis de Pons, ministre plénipotentiaire de S. M. T. Chrét. en cette cour, est parti d'ici par congé ; c'est le chevalier de Gaussen qui, en son absence, reste chargé des affaires de France.

FRANCFORT *sur le Mein* (*le 20 Novembre.*) Quatre bâtimens ayant à bord 350 soldats & chasseurs des troupes d'Anspach, aux ordres du lieutenant-colonel baron de Schlammersdorff, ont passé, le 6 de ce mois, devant cette ville, descendant le Mein, pour se rendre en Hollande, & de-là en Angleterre. Ce transport est destiné à compléter les troupes du margrave d'Anspach qui servent en Amérique. Le 12, on vit encore descendre une flotille de 8 bâtimens ayant à bord 250 hommes commandés par le lieutenant-colonel de Winzengerode, & destinés à recruter les troupes de Hesse-Hanau en Amérique. Le colonel Faucitt, qui a négocié ces recrues, est, depuis le 7 de ce mois, à Hanovre, d'où il se ren-

Digitized by Google

dra en différentes cours d'Allemagne pour faire de nouveaux traités, ou pour mettre la dernière main à ceux qu'il a déjà conclus. On ne tardera donc pas à ſçavoir quels ſont les princes allemands qui auront la bonté de dépeupler leurs états, en envoyant leurs ſujets guerroyer & périr ſous un autre hémiſphere. On ſçait déjà que tous les régimens d'infanterie au ſervice électoral de Brunſwick ont reçu ordre de ſe pourvoir de tentes, ce qui accrédite le bruit que le roi d'Angleterre s'eſt déterminé à les faire paſſer en Amérique.

Suivant les lettres de Heſſe, l'évêque ſuffragant d'Erfort a beni à Caſſel, le 2 de ce mois, l'égliſe catholique de la cour, en préſence du landgrave, qui en eſt le fondateur, & de la princeſſe ſon épouſe; les miniſtres, les généraux & la principale nobleſſe ont aſſiſté à cette cérémonie. Ces avis ajoutent que le lieutenant-colonel de Schreyvogel, du régiment de Stein, a été condamné à deux ans de priſon, pour avoir quitté ſans congé l'armée angloiſe en Amérique, & que le colonel de Block, du régiment de Mirbach, qui eſt également revenu ſans permiſſion, a reçu ordre de partir ſans délai pour aller rejoindre ſon régiment.

VIENNE (*le 10 Novembre.*) L'archiduc Ferdinand, & l'archiducheſſe ſon épouſe, arriverent ici le 29 du mois dernier. L'état de ce prince, qui a perdu de ſon embonpoint, exige encore beaucoup de ménagemens; mais on eſpere que l'air natal achevera de rétablir ſa ſanté.

Le 1er. de ce mois, on célébra la fête de l'ordre de la toiſon d'or, & le 3, celle de l'ordre de St. Etienne; l'archiduc Ferdinand & le duc de Saxe-Teſchen ont accompagné l'empereur à ces deux cérémonies, qui ſe ſont paſſées avec la pompe accoûtumée.

Digitized by Google

Le 7, l'empereur, accompagné des mêmes princes, & précédé des généraux & autres officiers de tous les grades, se rendit à l'église des augustins déchaussés, & y assista au service fondé annuellement par l'impératrice-reine, pour le repos de l'ame des militaires morts au service de la maison d'Autriche. L'impératrice & les archiduchesses s'y trouverent dans leurs tribunes.

Le comte de Sagramoso, bailli de l'ordre de Malte, ayant remis, de la part du grand-maître, une croix de cet ordre à l'empereur, S. M. I. en a disposé en faveur de la fille de la comtesse de Salmour, grande-maîtresse de la maison de l'archiduchesse Marie-Anne.

L'empereur vient d'assigner à perpétuité les revenus d'une starostie de ses nouvelles possessions en Pologne, pour l'entretien du nouvel hôtel de Tyrnau, où sont élevés & instruits des orphelins, tous enfans d'officiers & de soldats.

L'impératrice-reine voulant donner une marque distinctive aux chanoines de la métropolitaine de Gran en Hongrie, leur a accordé la permission de porter une croix attachée à un cordon de pourpre porté en collier. Cette croix, qui est d'or, représente d'un côté, en émail, Saint-Adalbert baptisant St. Etienne, roi de Hongrie; on voit de l'autre côté, le chiffre de Marie-Thérese, & la croix est surmontée des armes du royaume de Hongrie.

Une nouvelle loi ordonne d'entourer de murs tous les parcs qui contiennent des bêtes fauves, & permet aux paysans de tuer ceux de ces animaux qui vagueront dans les campagnes, où ils font des dégâts immenses.

On assure que la cour a reçu de Pétersbourg la nouvelle que l'impératrice de Russie avoit fait déclarer formellement à la Porte, que jamais elle ne se désisteroit de ses prétentions, qui sont

Digitized by Google

toutes conformes au dernier traité de paix ; qu'ainſi elle laiſſoit au grand-ſeigneur le choix d'en remplir exactement les conditions, ou celui d'accepter la guerre.

La fin tragique de l'hoſpodar de Moldavie ſe confirme ; mais on varie ſur les circonſtances de cet événement. Les uns prétendent que ce prince s'étant rendu coupable de crimes d'état, le grand-ſeigneur lui a fait annoncer ſa dépoſition par l'interprête de la Porte, & l'a remplacé par Nicolaki Karaygia. D'autres lettres reçues de Moldavie rapportent les particularités ſuivantes.

Le terme de trois ans, après lequel cet hoſpodar devoit demander à la Porte ſa confirmation dans cette dignité, étant expiré, il avoit envoyé à cet effet le ſecond de ſes fils à Conſtantinople. Ce jeune prince y fut bien accueilli, & y obtint un firman de confirmation, qu'il remit à ſon pere, en lui rendant compte de l'heureux ſuccès de ſa miſſion. Dans cet intervalle, la Porte avoit envoyé à Chocim un officier chargé, diſoit-on, de faire pluſieurs arrangemens relatifs aux troupes. Cet officier, accompagné de 40 janiſſaires, s'avança juſqu'à Jaſſy, capitale de la Moldavie, & feignit d'y tomber malade. Le prince, qui ne ſoupçonnoit pas cette ſupercherie, crut devoir lui faire une viſite, mais incognito, *pour ſauver l'étiquette. Il ſe rendit chez l'officier turc, où il conduiſit ſon médecin pour donner quelque ſecours à ce malade. Il y fut très-bien reçu, & on lui fit ſervir le café & le ſorbet. Après des complimens réciproques & un entretien aſſez vague, le prince commença à parler d'affaires. Alors le miniſtre de la Porte ordonna aux aſſiſtans de ſe retirer pour reſter avec le prince en liberté : tout le monde ſortit, à l'exception de quelques domeſtiques de l'officier turc, qui ſe ſaiſirent d'abord du prince, & l'étranglerent. Le médecin, ſoupçon-*

Digitized by Google

nant au bruit qu'il entendoit, ce qui venoit d'arriver, se retira à l'instant, pour mettre à couvert le fils aîné du prince, qui s'est échappé. Après cette exécution, le ministre de la Porte convoqua les boyards, leur lut le firman qui portoit sentence de mort contre l'hospodar, forma une régence composée de quatre d'entr'eux, pour gouverner jusqu'à nouvel ordre, & retourna à Choczim, en laissant, pour le prix de 4 mille piastres, le corps de ce prince aux boyards, qui lui firent faire un service dans l'église principale.

ITALIE.

ROME (*le 2 Novembre.*) Le décret pour l'érection de l'un des trois-évêchés que le roi d'Espagne a demandés en Amérique, est déjà expédié; ce siege, placé à Linares, est formé du démembrement de l'archevêché du Mexique.

A la réquisition du roi de Pologne, le souverain pontife a changé deux abbayes conventuelles de ce royaume en abbayes commendataires, dont l'une est donnée au cardinal Albani, doyen du sacré collège, & protecteur des églises de Pologne.

Indépendamment de la somme que le pape a accordée à chacun des membres de l'ordre de St. Antoine qui sont partis pour la France, S. S. a encore fait présent à chacun d'eux de 10 écus romains, & d'un couvert d'argent, avec la permission de disposer de tous les meubles dont leur chambre étoit garnie.

Dans une fouille faite à l'hospice de St. Michel, sur la place de Monte-Citorio, on a trouvé un aigle de marbre blanc avec les ailes déployées. Quoique la tête manque à ce morceau de sculpture, il a été jugé digne d'être placé dans le *musæum* clémentin.

Le marquis de Guasco, président du *musæum* du capitole, traducteur de la *Conjuration de Catilina*, a reçu en présent de l'infant d'Espagne Don Gabriel, la magnifique édition des œuvres de Salluste, traduites en espagnol par ce prince. Indépendamment du mérite de cet ouvrage, qui a déjà reçu les applaudissemens de toute la nation, cette édition est remarquable par la beauté des caracteres, du papier & des frontispices gravés en tête de chaque livre. Après les éditions de Baskerville, il n'est pas d'ouvrage typographique qui mérite plus l'attention des connoisseurs.

Le 26 du mois dernier, la foudre tomba sur une maison près de l'église de Ste. Agathe, & brûla à une femme tous ses habits, son corps de juppe & sa chemise, sans lui faire aucun mal. Pendant 5 à 6 jours, le tonnerre a grondé comme au cœur de l'été; il a été accompagné de fortes pluies qui ont occasionné des pertes considérables dans les campagnes circonvoisines. On a vu le Tibre couvert de chevaux, de vaches, de moutons, &c. Deux chariots chargés de différens effets pour le prince Doria ont été engloutis sous les eaux avec les bœufs qui les traînoient, en venant d'Albano en cette capitale. Un des conducteurs a eu le bonheur de s'échapper; mais l'autre a été emporté par le torrent; & quoiqu'on l'ait retrouvé vivant, les blessures qu'il s'est faites en roulant sur les rochers, ne lui laissent aucun espoir de guérison. On reçoit des avis affligeans de toutes les provinces d'Italie, & surtout de la Romagne. Dans le territoire de Ravenne, des forêts de pins ont été déracinées, ainsi que les arbres fruitiers, &c.

NAPLES (*le 30 Octobre.*) Le prince royal, & les deux princesses, ses sœurs, sont parfaitement rétablis de l'opération que L. A. R. ont subie au château de Caserte.

Digitized by Google

La reine a fait l'honneur au comte & à la comteſſe d'Hinniſdal de tenir ſur les fonts de baptême une fille dont cette dame eſt accouchée le 27 Septembre dernier : la cérémonie s'eſt faite dans la chapelle de l'ambaſſadeur de France.

Les cours de la maiſon de Bourbon n'ont pas pris le deuil à l'occaſion de l'infant Don Philippe, qui étoit regardé comme mort civilement. Ce prince a été inhumé dans une chapelle de l'égliſe Ste. Claire ; & attendu l'état d'enfance dans lequel il a toujours vécu, on n'a point chanté de meſſe de *Requiem* à ſes obſeques, mais celle des anges. On voyoit ſur ſon catafalque l'inſcription ſuivante :

Philippus, Caroli III, Hiſp. reg., filius, Philippi V nepos, princeps juventutis, qui à naturâ ad avitum veteris novique orbis impertum creatus, prope à partu rubens fortuito, eoque indomabili morbo ita vexatus fuit, atque interceptus, ut vitam ſibi vivens, in omnium hujus ſæculi rerum ignoratione verſaretur ; indèque conſecutus eſt ut è terris in cœlum receptus, pedes tamen pulvere non ſordidatos in divorum concilium intulerit, ævo immortali fruiturus. Vixit annos 30, menſes 3, dies 6 ; deceſſit kal. Octobris 1777.

On aſſure que le gouvernement va mettre à exécution un plan formé en faveur des ſciences & des beaux arts. Ce plan conſiſte en l'établiſſement d'une bibliotheque publique qui ſera placée dans la maiſon occupée ci-devant par les jéſuites. Il y aura auſſi une académie de beaux arts, où les ſciences, les belles-lettres, la peinture, la ſculpture & l'architecture ſeront cultivées. Enfin, la même maiſon ſervira de *muſæum* pour les morceaux rares trouvés dans les ruines d'Herculanum.

On apprend que les galeres de Malte, étant parties d'ici, avoient rencontré ſur leur route

Digitized by Google

une frégate barbaresque de 36 canons; le Corsaire, auquel le vent manquoit, & dont ses manœuvres ne pouvoient le défendre contre des bâtimens à rames, eut recours à la ruse, & arbora pavillon françois; mais les chevaliers ne s'y méprirent point, & ils l'entourerent; alors le barbaresque ayant hauſſé son propre pavillon, il se disposa au combat, & fut bientôt contraint de se rendre. L'équipage étoit de deux cens hommes commandés par un rais qu'on dit être juif renégat, & le même qui prit, il y a quelque tems, le bâtiment napolitain commandé par le capitaine Berlinghieri. Le bruit s'étoit d'abord répandu que le corsaire avoit été coulé à fond; mais un bâtiment arrivé de Malte assure avoir vu rentrer les galeres avec leur prise.

GÉNES (*le 30 Octobre.*) Le marquis de Monteil, maréchal des camps & armées de S. M. T. Chr., son ministre-plénipotentiaire & son envoyé-extraordinaire auprès de cette république, est arrivé ici pour y remplir les fonctions de son ministere.

Les pluies qui sont tombées avec abondance, ont fait déborder le torrent de la Polcevera, dont les eaux ont endommagé deux ponts, & le chemin neuf que la famille de Cambiaso a fait faire depuis le faubourg de St. Pierre d'Arena jusqu'à Campomarone.

VÉNISE (*le 3 Novembre.*) Le sénat étant en vacances le 5 de ce mois, on fit le 6, l'ouverture des spectacles, & l'on reprit l'usage du masque pour ne le quitter qu'au 1er. Février prochain.

Le comte Durazzo, ambassadeur de la cour de Vienne auprès de la république, revenant dernierement de Mestre dans sa gondole, fut

Digitized by Google

assailli par des sbirres qui voulurent la visiter. Les gondoliers s'y étant opposés, il en résulta un combat où plusieurs des premiers furent blessés. Ce ministre a présenté ses plaintes au conseil. On est curieux de voir comment finira cette affaire, dans laquelle les sbirres ont ouvertement violé le droit des gens.

Le dernier édit rendu contre les Juifs en a déterminé les plus riches à passer à Trieste, & surtout à Livourne, où la nation juive jouit d'une grande protection.

LIVOURNE (*le 3 Novembre.*) Le contre-amiral Reinst est parti, le 30 Septembre, du port de Gibraltar, avec les 5 frégates hollandoises qu'il commande, pour se rendre à Lisbonne. On apprend qu'il en a détaché une qui est arrivée à Tanger, afin d'y recevoir les lettres que le Juif Samuel Zumbel avoit apportées de la part du roi de Maroc pour les états-généraux, & qu'après une conférence entre le capitaine de la frégate & le ministre hébreu, celui-ci est parti pour Tétuan, en conséquence des ordres de son maître, tandisque le premier a remis à la voile, pour aller joindre son amiral à Lisbonne, & lui remettre les lettres, qui seront envoyées à leurs Hautes Puissances. Le monarque marocain se trouvoit le 10 Septembre, hors de Mequinez, dans les montagnes de Zayan, dont les habitans ont tué quelques soldats du corps qu'il avoit envoyé pour les soumettre. Il leur avoit demandé précédemment un certain nombre d'armes & de chevaux : soit impuissance ou opiniâtreté, ils ne fournirent ni les unes ni les autres, mais en offrirent la valeur en argent : le prince maure, de son côté, refusa de s'en contenter ; & sur ce qu'il a voulu les contraindre par force à s'acquitter précisément des fournitures qu'il leur

Digitized by Google

avoit impoſées, ils ont fait de la réſiſtance, & ſe ſont enſuite réfugiés dans leurs montagnes, où il les reſſerre à préſent. Le prince Muley, ſon fils aîné, qui eſt gouverneur de Fez, a été chargé d'une autre commiſſion du même genre. Il s'eſt mis, le 22 Septembre, en route de Maroc pour Salé, où il prendra un corps de troupes éthiopiennes, à la tête duquel il ſe rendra enſuite, par Mogador, dans la province de Jafa, afin d'en châtier les habitans, & de les forcer à payer leurs contributions en argent. L'arraez Moſtagamini arriva le 18 du même mois à Salé avec la grande galiotte qu'il commande; & il en envoya d'abord avis à S. M. Maure, qui lui avoit enjoint de s'y rendre. Les 5 autres galiottes aux ordres de Faraſch paroiſſent devoir ſe déſarmer pour hyverner à Tétuan. Lorſque ce commandant eut audience de ſon ſouverain, celui-ci ordonna de lui donner une gratification de 30 ducats, & 3 ducats à chacun des 6 principaux marins qu'il avoit amenés avec lui. Enſuite S. M. Maure l'a dépêché à Salé avec une lettre dont on ignore le contenu : on ne ſçait pas même à qui elle eſt adreſſée. Les avis de la côte de Barbarie, d'où l'on tire ces particularités, ajoutent que les 19, 20 & 23 Septembre, l'on a reſſenti à Mequinez trois ſecouſſes de tremblement de terre, qui n'y ont cependant point cauſé du dommage.

Extrait d'une lettre de Cadix du 16 Octobre.

Nous ignorons en quel état eſt la marine de France; mais nous voyons que celle d'Eſpagne eſt dans l'état le plus floriſſant; les vaiſſeaux qui arrivent journellement dans ce port ſont bien armés, bien équipés, & la bonne volonté regne également parmi les officiers, les ſoldats & les ma-

telots. On nous assure que l'armement actuel est destiné à aller escorter la flotte du Mexique ; mais les circonstances actuelles ne permettent pas à nos politiques de croire que ce soit là le seul but d'un si grand armement. Nous ne connoissons point d'ennemis déclarés qui puissent, au mépris des traités, nous attaquer ainsi sans déclaration préalable ; mais une certaine inquiétude, autorisée par des faits antérieurs, nous a imposé la loi de nous mettre au moins en état de défense ; les nouvelles venues de l'Amérique septentrionale sont peu favorables aux Anglois, & on en conclut que cette nation peut avoir le dessein de se racquitter d'ailleurs de ce qu'elle a perdu avec ses colonies. Cette seule opinion suffit pour justifier les précautions prises par différentes puissances maritimes, & très-peu de tems suffira pour leur prouver si elles étoient raisonnables ou non.

MALTE (*le 15 Octobre.*) Le 23 du mois dernier, le noble Grimani, commandant du chebec vénitien, mit à la voile, après avoir obtenu la grace des corsaires maltois qui avoient été mis aux fers.

L'ordre ayant été donné de préparer, le plutôt qu'il sera possible, deux galeres de la religion, sous le commandement du chevalier du Tillet, elles vinrent mouiller, le 30, entre la ville & le fort Saint-Ange. Les gens de l'équipage du commandant, qui, vers le soir, alloient passer sur ces galeres, dans un petit bateau, furent surpris par un grain de pluie & de vent qui les empêchoit de se voir l'un à côté de l'autre. On présume que, dans cette obscurité, se croyant plus près des galeres qu'ils ne l'étoient, quelques-uns d'entr'eux voulant monter à bord, firent, par ce mouvement, chavirer le bateau ; de 17 personnes qui étoient dedans, il y en eut

Digitized by Google

5 de noyées. Les accidens de cette espece font toujours regretter que la méthode des bateaux inchavirables & insubmersibles, annoncée en France, ne soit pas connue par tout.

ESPAGNE.

MADRID (*le 30 Octobre.*) Le roi a nommé capitaine-général de ses armées le comte de Ricla, ministre de la guerre; conseiller d'état, le comte de Florida Blanca, ministre des affaires étrangeres, & grand-croix de l'ordre de Charles III, le marquis de Castejon, ministre de la marine. S. M. a élevé en même tems au grade de lieutenans-généraux de ses armées Don de Vertiz, gouverneur de Buenos-Ayres, & Don de Navia, tous deux employés dans l'expédition contre les Portugais; elle a nommé 5 maréchaux-de-camp, 10 brigadiers, 9 colonels, 32 lieutenans-colonels, & 34 capitaines.

Indépendamment de ce qu'on a déjà publié touchant la prise de la colonie du St. Sacrement sur les Portugais, on peut ajouter les particularités suivantes : « Dès que Don Cevallos se vit maître de la place, il ordonna d'en démolir les fortifications, & de combler le port. Le dessein de notre général étoit, après avoir fait passer sur 5 frégates de guerre toutes les troupes destinées à aller se joindre au corps de troupes rassemblé par Don de Vertiz à Ste. Thérese, de renvoyer en Europe tous les bâtimens de transport; les deux corps d'armée réunis consisteroient en 8000 hommes, qui devoient attaquer les Portugais sur la rive méridionale de Rio Grande, & les chasser de tous les postes qu'ils nous ont enlevés l'année derniere; enfin, après on devoit traverser le fleuve pour les déloger pareillement de la rive septentrionale, afin que

nous restions seuls maîtres de cette riviere ».

Des lettres de Cadix, du 14 de ce mois, marquent que deux jours auparavant, on y avoit essuyé une violente tempête, mêlée de pluie, de tonnerre & d'éclairs; que la foudre étoit tombée sur la haute tour de l'hôtel du comte de Ricano; qu'elle avoit abattu le grand pavillon dont on se sert pour faire des signaux aux vaisseaux qui entrent dans la baye; qu'elle en avoit rompu le bâton en 4 pieces, & les avoit entierement brûlées; que la foudre avoit ensuite percé dans l'hôtel, & avoit mis le feu à une des plus grosses solives, mais qu'on étoit heureusement parvenu à éteindre l'incendie dans son commencement: ces lettres ajoutent que cependant tous les vaisseaux en rade ou dans le port n'avoient rien souffert.

On apprend que le dey d'Alger, à la tête de 10 mille hommes, a attaqué différens ouvrages extérieurs de la ville d'Oran, mais qu'il a été repoussé avec une perte considérable.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 14 Octobre.*) La reine a nommé au gouvernement de Trasos-Montes le comte de San-Payo, & à celui de Minho Joseph-Joachim de Miranda, qui a été fait en même tems lieutenant-général, ainsi que 8 autres. S. M. a nommé 7 membres du conseil de guerre, & 16 brigadiers des armées. Le régiment de Caës, dont le comte de San-Payo étoit colonel, a été donné au comte de Villa-Verde.

S. M. a accordé le titre de comtesse de Firalho à Dona Isabelle Brainer, qui a été nommée pour accompagner en Espagne la reine mere, près de laquelle elle remplira les fonctions de premiere dame d'honneur.

Digitized by Google

Par un décret qui vient de paroître, la reine accorde 300 mille réaux de penſion au P. Thimothée Olivaïra, ex-jéſuite, qui a été ſon confeſſeur, lorſqu'elle étoit encore princeſſe du Bréſil. S. M. donne 250 mille réaux à 4 autres qui ſont des premieres familles du royaume, & aſſigne des penſions alimentaires au reſte des membres de cet ordre ſupprimé, avec la liberté de reſter dans ſes états, permettant à ceux qui ſont nés ſes ſujets & qui ſe trouvent en pays étrangers de rentrer dans leur patrie.

La cour eſt partie de Queluz pour Villa-Vicioſa, où elle ſéjournera juſques vers la mi-Décembre. La princeſſe du Bréſil ne rejoindra la famille royale que lorſqu'elle ſera rétablie d'une indiſpoſition qui la retient à Queluz.

Le 1er. de ce mois, on reſſentit ici un tremblement de terre, accompagné d'un bruit ſouterrein, & dont les ſecouſſes ont été plus fortes à Cintra.

Il paſſe pour certain que la paix eſt conclue entre cette cour & celle de Madrid, à condition, dit-on, que les Eſpagnols nous rendront l'iſle de Ste. Cathérine, mais qu'ils reſteront en poſſeſſion de toute la colonie du St. Sacrement.

Il eſt entré dans ce port 5 frégates hollandoiſes & un vaiſſeau de ligne, qui viennent de la méditerranée, & ſe diſpoſent déjà à retourner en Hollande. Il y a auſſi dans cette rade une frégate de deux vaiſſeaux de guerre anglois deſtinés à convoyer les bâtimens marchands de leur nation, & à les protéger contre les corſaires anglo-américains.

FRANCE.

FONTAINEBLEAU (*le 19 Novembre.*) Le roi a nommé à la place de lieutenant de ſes gardes, compagnie de Luxembourg, vacante par la mort du comte de Beon, brigadier des armées de S.

M., M. de Tourtier, ſous-lieutenant de la même compagnie, & le chevalier de Monchy, maréchal-des-logis, à la place de ſous-lieutenant. S. M. a accordé l'abbaye de St Etienne de Caen, ordre de St. Benoît, dioceſe de Bayeux, à l'archevêque de Narbonne.

Le roi vient de confirmer, en faveur des enfans de feu M. Roland Thiercelin, ancien lieutenant des frégates de S. M., & négociant de Nantes, les lettres de nobleſſe accordées à leur pere, en récompenſe de ſes ſervices maritimes pendant la guerre de 1744.

Le marquis de Monteſquiou ayant ſupplié le roi de lui permettre, ainſi qu'à tous ceux de ſa famille, de joindre à ſon nom celui de Fezenzac, comme le nom véritable & originaire de ſa maiſon, S. M., après s'être fait rendre compte des titres par leſquels le marquis de Monteſquiou prouve ſa deſcendance d'Aymery, comte de Fezenzac, en 1050, en a reconnu l'authenticité, & a bien voulu permettre en conſéquence à tous ceux de la maiſon de Monteſquiou de joindre à ce nom celui de Fezenzac, & à l'aîné de s'appeller le comte de Fezenzac.

Le roi ayant nommé M. Depont, intendant de Moulins, à l'intendance de Rouen, S. M. a nommé pour le remplacer dans cette intendance, M. Guéau de Réverſeaux, maître des requêtes, qui a eu l'honneur d'être préſenté au roi, le 6 de ce mois, par M. Necker, directeur-général des finances, & de faire, en cette qualité, ſes remercîmens à S. M.

Le 9, le prince Louis de Rohan-Guemené, coadjuteur de l'évêché de Straſbourg, a eu l'honneur de faire ſes remercîmens au roi pour la place de grand aumônier de France, à laquelle ce prince, alors à Straſbourg, avoit été nommé par S. M. le 1er. de ce mois: il a en même tems prêté

Digitized by Google

ſerment entre les mains du roi en cette qualité. Ce prince prêta enſuite ſerment entre les mains de S. M., en qualité de commandeur de l'ordre du Saint-Eſprit. Il a eu, le même jour, l'honneur de faire ſes révérences à la reine & à la famille royale.

Le même jour, M. de Bordenave, que le roi a nommé à la place de procureur-général du parlement de Pau, vacante par la mort de M. de Caſaux, a eu l'honneur d'être préſenté à S. M. par le garde des ſceaux de France, & de faire, en cette qualité, ſes remercîmens au roi.

Le 11, le comte d'Adhemar, miniſtre plénipotentiaire du roi près les Pays-Bas Autrichiens, de retour par congé, a eu, à ſon arrivée ici, l'honneur d'être préſenté au roi par le comte de Vergennes, miniſtre & ſecrétaire d'état ayant le département des affaires étrangeres.

Le marquis de Jaucourt, premier gentilhomme de la chambre du prince de Condé, ayant remis à ce prince ſa démiſſion de cette place, le comte de Baſchy du Cayla, capitaine de ſes gardes, en a été pourvu, & le marquis d'Agoult a obtenu celle de capitaine des gardes. Ils ont eu l'honneur d'être préſentés à L. M. & à la famille royale, par le prince de Condé.

La cour eſt partie d'ici le 15, pour ſe rendre à Choiſy.

VERSAILLES (*le 20 Novembre.*) Le 17 de ce mois, L. majeſtés & la famille royale partirent du château de Choiſy; & ſe rendirent ici.

Meſdames Adélaïde, Victoire & Sophie de France, qui étoient parties le 15 de ce mois, de Fontainebleau, pour ſe rendre à leur château de Bellevue, en ſont parties le 17, & ſe ſont rendues ici le même jour.

Le ſieur Leroux, auteur du *Journal d'éduca-*

tion dédié & préſenté à S. M., & maître de penſion à Paris, au college de Boncourt, a eu l'honneur de préſenter au roi & à la reine, un mémoire qui a concouru pour le prix de l'académie de Châlons, relatif aux moyens de ſoulager les infortunés, & qui a pour titre : *Idée d'un ordre royal de bienfaiſance & de patriotiſme.*

PARIS (*le 20 Novembre.*) Il paroît 4 arrêts du conſeil d'état du roi. Le premier, du 2 Octobre, ordonne qu'il en ſera uſé à l'égard de la communauté des fabricans-paſſementiers de la ville de Tours, comme par le paſſé, & aſſujettit les membres de cette communauté aux réglemens & ſtatuts qui leur avoient été donnés antérieurement à l'édit du mois d'Avril 1777, dans lequel ils ne ſont point compris.

Le ſecond, du 16 Octobre, ordonne la liquidation des finances des offices & des dettes communes des officiers mouleurs & aides-mouleurs de bois de la ville de Lyon, & preſcrit la forme des intérêts & des capitaux des dettes, & des finances.

Le troiſieme, du 18 Octobre, accorde au Sr. Anne-Pierre-Jacques de Viſmes Duvalgay, écuyer, la conceſſion de l'entrepriſe de l'opéra pendant 12 années, qui commenceront le premier Avril 1778, & finiront le premier Avril 1790, pour en jouir, ainſi & de la même maniere qu'en jouit la ville de Paris, ſans que, pendant le cours deſdites 12 années, la jouiſſance dudit Sr. de Viſmes puiſſe être abrogée ou interrompue ſous quelque prétexte & en quelque maniere que ce ſoit, & ce ſous les clauſes & conditions portées aux actes du 18 Septembre dernier, & du 5 du préſent mois, leſquelles ſeront exécutées ſelon leur forme & teneur. Veut S. M. que l'intérêt des 500 mille liv. à dépoſer par le Sr. de Viſmes, lui ſoit payé annuellement par le receveur de la ville

Digitized by Google

de Paris, à raiſon de 5 pour 100, ſans aucune retenue. Se réſerve au ſurplus S. M. de faire par la ſuite, pour la police & diſcipline du ſpectacle dont il s'agit, tels réglemens qui ſeront jugés convenables.

Le quatrieme, du 2 Novembre, concerne la répartition des vingtiemes, & porte ſuppreſſion des vingtiemes d'induſtrie dans les bourgs & villages. Cette loi, qui eſt d'un intérêt général, eſt conçue en ces termes.

Le feu roi, par ſon édit du mois de Novembre 1771, a ordonné que les vingtiemes ſeroient perçus conformément aux diſpoſitions de l'édit de Mai 1749, lequel portoit expreſſément que cette impoſition ſeroit proportionnée au revenu des contribuables; en conſéquence, on a repris dès 1772, les opérations qui avoient été commencées en 1749; mais la difficulté d'obtenir des renſeignemens certains, la juſte obligation de les ſoumettre à l'examen & à la contradiction des contribuables, n'ont permis de procéder qu'avec lenteur aux vérifications néceſſaires. Elles ont été finies avec beaucoup d'exactitude dans pluſieurs paroiſſes; mais dans d'autres, en auſſi grand nombre, elles n'ont point été commencées, en ſorte que, malgré l'augmentation conſidérable qu'ont éprouvée progreſſivement les biens-fonds, les vingtiemes y ſont encore perçus conformément à des rôles formés en 1749, en 1741, & même en 1734.

Sa Maj. a ſenti qu'elle ne pourroit interrompre aujourd'hui ces vérifications, ſans porter atteinte aux loix de ſa juſtice diſtributive; ce ſeroit renoncer à la contribution due par une partie de ſes ſujets, après l'avoir exigée d'une autre; ce ſeroit introduire un nouveau genre de privilege, & ſatisfaire à des plaintes injuſtes, en excitant des réclamations légitimes; ce ſeroit enfin ſubſtituer aux vingtiemes, &, par conſéquent, à un impôt proportionnel, une ſubvention fixe, & qui n'auroit aucun rapport uniforme avec le produit des biens.

Sa Maj., d'ailleurs, a remarqué que c'eſt la claſſe la plus pauvre de ſes ſujets qui paie les vingtiemes dans la proportion la plus exacte, en ſorte que l'immutabilité de toutes les cottes actuelles ſeroit une faveur accordée principalement aux propriétaires qui en ont le moins de beſoin; & comme cette faveur envers une partie des ſujets du roi ne diminueroit pas la contribution

des autres, il en réfulteroit feulement pour l'état une privation particuliere de revenus, qui rendroit le maintien des impoſitions générales plus néceſſaire, & le ſoulagement univerſel des contribuables plus difficile & plus éloigné; enfin, il réſultoit encore de ces diſparités dans les baſes du vingtieme, que ſi des circonſtances extraordinaires contraignoient jamais à un ſurcroît d'impoſition, ce nouveau fardeau, ſupportable alors pour une partie des contribuables, ſeroit peut-être exceſſif pour les autres; & l'adminiſtration trompée par ces différens effets, ſe trouveroit expoſée, ou à méconnoître les reſſources de l'état, ou à les employer d'une maniere inégale & rigoureuſe.

Enfin, S. M., lorſqu'elle a réfléchi ſur ces grands objets, a bien apperçu que, pour maintenir l'équilibre dans ſes finances, il étoit néceſſaire que ſes revenus ſuiviſſent, du moins à une certaine diſtance, le progrès de la valeur des biens, puiſque ce progrès, effet inévitable de l'accroiſſement annuel du numéraire, augmentoit dans la même proportion tous les objets de dépenſe.

Mais en même tems que S. M. connoît l'importance de ces principes d'adminiſtration, elle n'eſt pas moins pénétrée du deſir de les concilier avec la ſatisfaction générale de ſes ſujets; elle a fait une ſérieuſe attention aux plaintes qui lui ont été portées ſur l'inquiétude que des recherches trop fréquentes répandoient parmi les propriétaires; & c'eſt pour y remédier que S. M. a déterminé que toutes les vérifications générales qui ont été faites depuis 1771, & toutes celles qui auront lieu dans la ſuite, ne pourront être renouvellées que 20 ans après l'époque deſdites vérifications, en ſorte que les vingtiemes fixés en conſéquence, ne devront jamais être augmentés ni vérifiés pendant cet intervalle. S. M. a reconnu que cette révolution de tems étoit néceſſaire, non-ſeulement pour occaſionner une variation ſenſible dans le produit & la valeur des biens-fonds, mais auſſi parce que, dans l'intention où eſt S. M. que les vérifications qu'elle ordonne ſoient faites avec beaucoup de ſoin & d'impartialité, il faut néceſſairement un nombre d'années pour les compléter dans toutes les généralités d'une certaine étendue.

A ces diſpoſitions générales, S. M. a cru devoir ajouter des précautions plus particulieres en faveur des contribuables les moins aiſés. S. M. a ſenti que, ſans inſtruction, ſans facultés pour ſe défendre, & ſuivre une conteſtation, ils étoient néceſſairement plus expoſés aux ex-

Digitized by Google

teurs des employés subalternes ; & S. M., guidée par sa justice, a desiré de les en garantir ; en conséquence, elle a pensé qu'il falloit les mettre sans cesse sous la protection de leur communauté, en ordonnant que dorénavant aucun propriétaire ne pourroit être imposé au-delà de sa cotte précédente, sur un simple examen particulier de ses biens, uniquement à l'époque, & par l'effet d'une vérification générale & publique du produit des fonds de sa paroisse ; & pour que cette vérification soit constamment faite avec équité, S. M. veut qu'elle ait lieu en présence des collecteurs des tailles, du syndic de la paroisse, & de trois autres propriétaires notables que S. M. permet à chaque communauté de nommer à cet effet, & qui tous devront signer, ou le procès-verbal de ratification, ou les motifs de leurs refus.

Enfin, S. M., en renonçant à augmenter ensuite les cotes des vingtiemes pendant un espace de 20 années, n'entend pas cependant se priver de la douceur d'accorder des décharges & des modérations aux divers contribuables qui, par des malheurs particuliers, auroient acquis des droits à ces soulagemens momentanés.

Ainsi, par ces précautions, S. M. pourvoit à la tranquillité de tous les propriétaires, & à la défense particulière de ceux à qui leur foiblesse & leur obscurité rendent un appui plus nécessaire. Elle maintient en même tems les loix de la justice & de l'égalité, & elle ménage les intérêts de ses finances, dont l'ordre est essentiel à la sûreté des engagemens de l'état, au crédit & à la force publique.

Sa Maj. attend des différens propriétaires, & des seigneurs de terres en particulier, que, bien loin de chercher à déguiser jamais la mesure de la contribution qu'ils doivent aux besoins de l'état, & de faire retomber ainsi, tôt ou tard, sur la masse générale la charge dont ils se seroient affranchis injustement, ils seconderont les vues équitables de S. M., avec cette bonne foi si honorable pour tous les hommes, mais si digne surtout des sentimens dont la noblesse françoise a toujours fait profession ; & ce seroit avec une véritable satisfaction que S. M. verroit naître d'un concours général tous les moyens nécessaires pour procurer à l'imposition des vingtiemes le degré de perfection dont les choses humaines sont susceptibles.

Et cependant S. M. ayant remarqué qu'une partie de cette imposition portoit sur l'industrie, c'est-à-dire, sur les fruits inconnus & présumés du travail & de l'intelligen-

ce, elle a senti qu'une pareille contribution ne pouvoit jamais être répartie avec une sorte d'équité qu'à l'aide d'une inquisition tellement illimitée, qu'une estimation, même arbitraire, devenoit préférable : S. M. eût voulu dès-lors abolir entierement cette imposition ; & en attendant que le fruit journalier de ses économies lui permette de suivre tous les mouvemens de sa bienfaisance, elle a résolu de commencer par supprimer ces vingtiemes dans tous les bourgs, les villages & les campagnes, tant pour y attirer davantage l'industrie, que parce qu'on ne peut pas y régler cette imposition comme dans les villes, où la répartition en est confiée aux chefs des corps & communautés.

S. M. enfin, ne perd point de vue les autres charges de ses peuples : elle desireroit également de les adoucir par la sagesse de ses loix, & c'est toujours avec regret qu'elle apperçoit que dans les rapports multipliés de l'administration d'un grand empire, la prudence oblige à ne développer que par degrés les plans généraux de réforme & de bienfaisance, pour en rendre l'exécution plus facile, & les effets plus solides & plus salutaires. A quoi voulant pourvoir, ouï le rapport du Sr. Moreau de Beaumont, conseiller d'état ordinaire & au conseil royal, le roi étant en son conseil, a ordonné & ordonne ce qui suit :

Art. I. Les vérifications générales des biens-fonds & droits réels continueront d'avoir lieu, & toutes celles de cette espece qui ont été faites depuis 1771, & celles qui se feront à l'avenir, ne pourront plus être renouvellées avant vingt années révolues, à compter de la date du procès-verbal de ces vérifications ; & pour qu'il n'y ait point d'incertitude sur l'époque de ces vérifications, ordonne très-expressément Sa Maj. aux directeurs des vingtiemes, chargés de la confection des rôles de cette imposition dans les différentes généralités, de faire mention en marge du rôle exécutoire qui sera envoyé chaque année dans les paroisses & communautés, de la date du procès verbal de la vérification générale de chaque paroisse ou communauté. II. Afin de rendre ces vérifications générales aussi exactes & aussi impartiales qu'elles doivent l'être, les contrôleurs des vingtiemes, en vertu des ordres qui seront donnés à cet effet par les Srs. intendans & commissaires départis dans les provinces, se feront assister, non-seulement par le syndic & prépose au recouvrement des vingtiemes, & des collecteurs des tailles de chaque paroisse, mais encore de trois propriétai-

Digitized by Google

res notables qui auront été choisis par les propriétaires de la paroisse, dans une assemblée qui sera tenue dans la même forme que celles qui sont en usage pour la répartition des impositions, pour construction de presbyteres, & autres dépenses locales; & cette assemblée aura lieu dans le mois qui précédera l'arrivée du contrôleur dans ladite paroisse, & dont les habitans auront été informés par le subdélégué du lieu, qui prescrira en même tems le jour de ladite assemblée. III. Ces trois notables concourront avec les syndics, prépposés & contrôleurs, à donner tous les renseignemens propres à établir la proportion entre les vingtiemes & le revenu des fonds & droits réels qui y sont assujettis; & dans le cas où un contrôleur entreprendroit de s'écarter de cette juste proportion, lesdits notables, syndic, prépposé & collecteurs requerront qu'il soit fait mention de leurs dires & protestations, lesquels seront transcrits sans délai, par le contrôleur (à peine de privation de son emploi, & de plus grande peine même, si le cas l'exigeoit), & signés au pied du procès verbal de vérification, tant par lesdits notables & autres, que par le contrôleur lui-même. IV. Il ne sera fait usage de ces vérifications générales, qu'après qu'elles auront été encore examinées attentivement par le directeur des vingtiemes de la généralité; & si les notables & autres n'avoient pas été d'accord avec le contrôleur sur quelque point, le directeur sera tenu de rendre compte des difficultés qui se seroient élevées, au Sr. intendant, lequel ordonnera le rapport des actes & pieces convenables, & fera procéder à une nouvelle vérification, s'il étoit nécessaire: en un mot, il ne négligera rien pour que la justice la plus exacte soit rendue aux contribuables, & pour que les vingtiemes soient en même tems proportionnés au produit des fonds & droits réels qui y sont sujets. V. Veut S. M. que l'évaluation du produit des biens non affermés continue d'être faite avec modération: S. M. confirme, d'ailleurs, tout ce qui a été ordonné par les édits & déclarations pour les déductions à faire dans le produit de certains biens; & S. M. veut aussi qu'à l'égard de ceux pour lesquels il n'a rien été prescrit dans ces mêmes loix, on continue à diminuer un quinzieme sur le montant des baux faits à prix d'argent, lequel quinzieme sera exempt de toute imposition. VI. Dans le cas où quelque paroisse, négligeant ses propres intérêts, refuseroit de s'assembler dans le délai prescrit par l'article II, ou ne voudroit pas nommer les notables propriétaires, pour assister à la vérification, &

Digitized by Google

éclairer les opérations du contrôleur, ce dernier en dreſſeroit procès-verbal, & il procéderoit à cette vérification avec les collecteurs des tailles, & les préposés au recouvrement des vingtiemes, d'après les renſeignemens qu'ils ſe procureroient, & le contrôleur enverroit le réſultat de ſon travail au directeur des vingtiemes, lequel en rendroit compte au Sr. intendant, pour être ſtatué par ce dernier ce qu'il appartiendroit, ſauf l'appel au conſeil de S. M. VII. Pour mettre tous les propriétaires, & ſurtout les moins aiſés, d'autant plus à l'abri de toute répartition arbitraire, S. M. défend qu'il ſoit dorénavant demandé aucune déclaration, ni ordonné aucune vérification des biens d'aucun contribuable, ſéparément de la communauté, de maniere qu'il ne puiſſe être aſſujetti à une augmentation de vingtieme, que par l'effet de la vérification générale de la paroiſſe dans laquelle ſes biens ſont ſitués. VIII. S. M. défend expreſſément que dans la répartition qui ſera faite, en cas de vente, décès ou autrement, entre des héritiers, acquéreurs ou autres nouveaux poſſeſſeurs, des ſommes que payoient les précédens propriétaires dans des paroiſſes qui auront été vérifiées généralement, la ſomme totale de l'impôt de ces nouveaux contribuables puiſſe jamais excéder celle qui étoit compriſe dans les rôles des vingtiemes deſdites paroiſſes, pour ces mêmes objets. IX. Il ne ſera rien innové, quant à préſent, pour la répartition des vingtiemes des maiſons dans les villes. X. A compter du 1er. Janvier prochain, les vingtiemes d'induſtrie ne ſeront plus perçus dans les bourgs, les villages & les campagnes.

Un arrêt de la cour des monnoies, du 15 Octobre, fait défenſes à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de recevoir ni donner en paiement des eſpeces de billon de fabrique étrangere, à peine d'être pourſuivies extraordinairement.

Par un réglement qui vient de paroître, S. M. confirme les commandans en chef dans les provinces frontieres & maritimes, rétablit les commandans en ſecond. Les maréchaux de France & les lieutenans-généraux des armées pourront ſeuls, à l'avenir, être nommés au commandement en chef d'une province. Le commandant en chef ou en ſecond d'une province ne pour-

ra être en même tems officier-général-divisionnaire; les officiers-généraux commandans d'un corps ne pourront être employés dans les divisions, ni dans les commandemens des provinces; ceux qui en ont le droit continueront d'inspecter les corps qu'ils commandent, & pourront être employés par lettres de service dans les camps ou cantonnemens que S. M. jugera à propos de rassembler, &c.

L'ouverture du parlement se fit le 12 de ce mois avec les cérémonies ordinaires. La messe solemnelle, appellée *messe rouge*, fut célébrée par l'archevêque de Lyon. Le premier président lui adressa un compliment auquel ce prélat répondit avec toute l'éloquence qu'on lui connoit; il saisit cette occasion pour faire entrer dans son discours un éloge très-délicat de la magistrature en général, & particulierement du parlement.

Le même jour 12, le parlement a rendu un arrêt qui ordonne que l'archevêque de Paris sera mis en cause, à l'occasion du refus fait par le curé des Quinze-Vingt de marier les négocians dont on a parlé. Le prince Louis de Rohan, grand-aumônier, & qui, en cette qualité, est le chef administrateur des Quinze-Vingt, est allé à Conflans, où l'on se flatte qu'il parviendra à concilier cette affaire.

Chaque année, à la rentrée de cette cour, le bailli de St. Martin des Champs, accompagné d'un religieux de cette maison, est obligé de présenter au premier président deux bonnets à oreilles, l'un double, l'autre *sengle* (simple), & au premier huissier un gant & une écritoire. Cette fondation singuliere a été faite par Pierre de Morvillier, premier président du parlement de Paris, & par Jeanne du Drac, son épouse; elle fut confirmée par un arrêt de cette cour en date du 4 Décembre 1426. Le passage de l'acte dans

lequel cette fondation eſt conſignée, eſt conçu dans les termes ſuivans.

« *Item*, que chacun an, la veuille de la feſte de M. St. Martin d'hyver, au matin avant midi, ſera fait préſent à Mgr. le premier préſident de parlement qui pour le temps ſera, par le maire deſdits religieux.... & par un d'iceux religieux, de deux bonnets à oreilles, l'un double, & l'autre ſengle, en diſant telles paroles : *Mgr., Meſſire Philippe de Morviller, en ſon vivant premier préſident en parlement, fonda en l'égliſe & monaſtere de M. St. Martin des Champs à Paris, une meſſe perpétuelle & certain autre ſervice divin, & ordonna pour la mémoire & conſervation de la dicte fondation, eſtre donné & préſenté chacun an à ce jour, à Mgr. le premier préſident de parlement qui pour le temps ſeroit, par le maire deſdits religieux, & un d'iceux religieux, ce don & préſent, lequel il vous plaiſe prendre en gré.* Sera le dict don & préſent deſdits bonnets du prix de 20 ſols Pariſis, eu regard à la monnoie de préſent ayant cours. »

« *Item*, & avecques ce, ſera fait don & préſent au dit jour par le dict maire deſdits religieux & un d'iceux religieux au premier huiſſier de parlement qui pour le temps ſera, de ungs gands & une eſcriptoire, en diſant : *Sire, Meſſire Philippe de Morviller, en ſon vivant, premier-préſident en parlement, fonda, en l'égliſe & monaſtere de M. St. Martin des Champs, une meſſe perpétuelle, & certain autre ſervice divin, & ordonna par la mémoire & conſervation de ladicte fondation, eſtre donné & préſenté chacun an à ce jour au premier huiſſier de parlement, qui pour le temps ſeroit, par le maire deſdits religieux, & un d'iceux religieux, ce don & préſent, lequel vous plaiſe prendre en gré.* Leſquelles paroles ſeront baillées par eſcrit auxdeſſus

Digitized by Google

nommez, maire & religieux, & ſera le don & préſent deſdits gands & eſcriptoire de douze ſols Pariſis, eu regard à la monnoie ayant cours de préſent ».

Avant que le roi ſe fût réſervé, ainſi qu'on l'a déjà dit, la déciſion ſur l'affaire concernant la baronnie de Quintin, le vicomte de Choiſeul avoit publié les conſultations des plus célebres avocats de Paris & de Rennes, qui ſoutiennent que, ſelon les loix de Bretagne, feu le duc de Lorges n'avoit pas le pouvoir de dépouiller ſa fille aînée du droit de retenir la baronnie de Quintin; qu'il n'y auroit plus rien de ſtable dans l'ordre de ſucceder, ſi l'on pouvoit s'y ſouſtraire par des actes ſurpris à l'autorité; qu'il y a donc lieu d'eſpérer que le roi & ſon conſeil, inſtruits des principes inviolables qui reglent l'ordre des ſucceſſions, n intervertiront pas l'ordre judiciaire, & que les prétentions de M. le duc de Lorges ne ſont déja que trop capables d'allarmer tous les citoyens ſur leur propriété, & même toute la province de Bretagne ſur les loix auxquelles elle eſt inviolablement attachée. Le duc de Lorges a repouſſé ces objections, en diſant que les lettres-patentes de 1773 ayant été enregiſtrées au parlement de Bretagne ſans réclamation, ſont maintenant une loi publique, & que le roi n'a exercé qu'un uſage ordinaire de ſa ſouveraineté, lorſque, pour empêcher l'ancien titre de duc de Lorge de s'éteindre, il a ſecondé le deſir naturel qu'avoit le feu duc de choiſir ſon ſecond gendre, qui étant de ſa maiſon, & portoit ſon nom, pour perpétuer dans ſa famille l'hérédité maſculine de ſon duché, & il pouvoit vendre & aliéner tant qué ſa ſucceſſion n'a pas été ouverte; que M. le vicomte de Choiſeul a écrit, pendant ſon ambaſſade de Naples, à Mlle. ſa belle-ſœur pour la féliciter ſur la promeſſe; &

Digitized by Google

même depuis, loin de réclamer contre l'opération, il s'est joint à la famille pour remercier le roi de l'avoir faite. La question préalable : *Faut-il écarter, faut-il suivre une loi revêtue de toutes les formes*, ne peut être de la compétence du tribunal, qui ne doit juger que suivant la loi; le souverain seul peut la réformer, parce que la puissance législative, dont il est revêtu, n'a point placé au-dessus d'elle des agens intermédiaires qui aient l'autorité de détruire ce qu'elle a fait. Il n'y a aucun tribunal dans le royaume qui ait droit de lui dire : *Ce que vous avez fait en législateur, nous allons le proscrire en juges.* Les requêtes du palais, où veut être renvoyé M. le vicomte de Choiseul, ni le parlement même, ne peuvent prononcer que *le souverain a commis une injustice, & que l'ouvrage de sa législation est nul & irrégulier, &c.*

Le prince de Rohan a gagné son procès contre le roi, au sujet de la ville de l'Orient. C'est en vain que l'inspecteur des domaines a soutenu que, par le droit public du royaume, les ports appartiennent au roi, ainsi que les rivieres navigables de leurs fonds, & que la petite riviere de Scorf, sur laquelle le port de l'Orient a été formé, fait partie de la mer, dont elle reçoit les eaux par l'effet du reflux. Il a été jugé au conseil, qu'en vertu de la donation de Jean de Bretagne, faite en 1280, à Jean vicomte de Rohan, son parent de son sang, & à son épouse, fille du roi de Navarre, de la châtellenie de la Roche-moisan, le roi, en achetant le port de l'Orient & ses dépendances de la compagnie des Indes, l'a acquis, à prix d'argent, dans la mouvance & dans la haute-justice de M. le prince de Rohan, & qu'ainsi S. M. lui doit les droits de lods, & indemnité de sa suzeraineté. Quant à cette indemnité, elle n'a rien d'onéreux, puisqu'elle est le-

prix d'une mouvance qui reste définitivement au roi, & lui sera profitable.

L'abbé Desbrosses, à la suite d'un procès criminel qui lui fut intenté par les religieux de son prieuré, fut condamné à Dijon (ainsi qu'on l'a rapporté dans le tems), à être marqué, & aux galeres. Depuis qu'il a subi la premiere peine, il n'a point cessé de réclamer contre cet arrêt infamant. Renvoyé à plusieurs cours souveraines, où il a succombé, il est toujours revenu en cassation, pour être traduit à un autre parlement, & a constamment protesté qu'il étoit innocent. On assure aujourd'hui qu'il va rentrer dans tous ses droits, reprendre son prieuré, qui vaut 20 mille livres de rente, & dont les fruits lui seront restitués. Si ce malheureux abbé est parvenu à confondre ses accusateurs, il doit rendre bien des graces à la providence, qui lui en a donné les moyens, le courage & la constance. (On ne dit point en vertu de quel arrêt il obtient ce changement de fortune.)

Le prince de Rohan tient par l'investiture de l'évêché de Strasbourg pour environ 80 mille liv. de rente de fiefs situés dans l'empire, qui ne sont héréditaires qu'aux mâles en ligne directe. Le roi & l'empereur viennent de lui permettre de transmettre cette investiture au prince de Guemené, son gendre.

Un mémoire de 80 pages in-4°. de M. de Bellegarde paroît, depuis quelque tems, à Nancy, où son affaire est renvoyée. Il sert de réponse à la brochure publiée sans nom d'auteur & d'imprimeur, & intitulée : *Considérations sur la réforme des armes, jugée au conseil de guerre assemblé à l'hôtel royal des invalides.* Cet officier met sous les yeux des juges actuels, & du public, des témoignages multipliés de son innocen-

Digitized by Google

ce, auxquels il ne paroît pas possible de répondre.

On voit aussi une réponse de salpétriers de Paris au mémoire de la compagnie des poudres, & de M. de Courbeton, ci-devant commissaire général des poudres & salpêtres. Cette réponse, de plus de 200 pages in-4°., est écrite dans le même esprit que le premier mémoire de salpétriers. On y nie une partie des faits avancés par M. de Courbeton, qui y est injurié presqu'à chaque page. L'opinion publique ne peut être fixée dans cette affaire, que par le jugement qui interviendra.

On dit que le garde des sceaux va présider la commission établie pour l'examen des religieux, dont le feu cardinal de la Roche-Aymon étoit président, & que l'évêque de Rhodés sera adjoint pour le rapport à l'archevêque de Toulouse.

Les anciens fermiers des messageries, après avoir fait toutes les représentations possibles pour démontrer leur impuissance à accéder aux propositions de la nouvelle compagnie, comme étant trop onéreuses, voyant que cette affaire alloit passer en d'autres mains, se sont enfin présentés pour accepter la préférence qui leur avoit été offerte, & qu'ils refusoient. Cette acceptation, tardive, au moment que M. Necker alloit passer chez le roi pour faire signer l'arrêt, a, dit-on, indisposé ce directeur-général des finances, de sorte que bien des gens croient que la nouvelle compagnie obtiendra la préférence.

Le bruit s'étoit répandu que de gros capitalistes, au nombre desquels étoit M. de la Borde, ancien banquier de la cour, alloient acheter le cours-la-reine pour y construire des maisons superbes, & tout Paris craignoit de se voir enlever cette belle promenade; mais le comte d'Angiviller, directeur des bâtimens du roi, vient d'assurer le public, par une lettre ostensible, que

Digitized by Google

S. M. n'approuvera jamais ce projet.

Le corps-de-ville de Paris ayant réſolu de décorer d'une baluſtrade de marbre le pourtour de la ſtatue équeſtre de Louis XV, le Sr. le Prince, ſculpteur, a été chargé de l'exécution. En conſéquence, cet artiſte eſt parti pour Carrare, où il va choiſir les marbres propres à remplir ſa ſoumiſſion. On eſt convenu de lui donner 20 francs du pied cube.

Il s'eſt préſenté un homme qui prétend avoir le ſecret d'éteindre, par un moyen très-ſimple, tel embraſement que ce ſoit des matieres les plus combuſtibles. Le gouvernement en exige l'expérience qui ſe fera, en préſence du lieutenant-général de police, & de tous ceux qui voudront s'y trouver, à la place de Louis XV, dans un bâtiment de bois conſtruit à cet effet, & que l'on remplira de paille & de fagots, avant d'y mettre le feu.

Le comte de Viri-Laforêt, connu par ſes malheurs, & par le courage héroïque qu'il leur a oppoſé, vient d'être nommé chevalier de l'ordre royal & militaire de St. Louis. Cette marque éclatante de la juſtice que le roi rend à ſon innocence, le venge d'une maniere flatteuſe des ennemis qui avoient juré ſa perte.

Concourir à la perfection des arts, & voler au ſecours des malheureux, ſont les principaux devoirs que la ſociété des francs-maçons impoſe à ſes membres. La premiere loge de Reims vient d'en donner une preuve touchante en faiſant dépoſer au bureau d'adminiſtration de l'hôpital-général de cette ville une ſomme d'argent, dont la deſtination eſt de faire inſtruire dans les arts & métiers les enfans de cet hoſpice, les plus abandonnés & les plus dépourvus de protection, avec la clauſe que l'on choiſira ceux qui ſe rendront les plus recommandables par leur exacti-

Digitized by Google

rue à remplir les devoirs prescrits par les loix divines & humaines. On sent combien cette fondation est propre à exciter l'émulation, & à développer les talens parmi ces enfans infortunés qui deviendront utiles à la société.

Le bureau d'administration ne s'est pas borné à faire ses remercîmens à la loge; il y a ajouté le sceau le plus flatteur de la reconnoissance, en faisant rédiger un réglement relatif à cet acte patriotique, & en accordant aux sujets choisis une médaille sur laquelle est gravé, d'un côté, *Société bienfaisante*, & de l'autre, *Charité*.

Tandis que l'humanité s'honore de pareils traits, elle a bien à gémir sur le délire du suicide, qui se multiplie en cette capitale, & porte ses ravages en différentes parties du royaume. Voici ce qu'on écrit à ce sujet d'une de nos principales villes de province : « Avant-hier, un pauvre manœuvre d'une paroisse voisine a pris le parti de se pendre dans sa chaumiere, en revenant de sa journée. La semaine derniere, un jeune homme de cette ville va dans une abbaye de prémontrés; il y est bien reçu & bien régalé, & le lendemain, à son réveil, il s'ouvre la veine aux deux bras, & perd la vie avec son sang. On parle aussi d'un curé du même canton ».

Dans plusieurs provinces, il y a des attroupemens de voleurs qui ne se bornent pas à attaquer les voyageurs; ils vont dans les châteaux, à main armée, y mettre à contribution ceux qui les habitent; près de Provins, ils ont exercé leurs brigandage; & sans les secours qu'on y a envoyés, ce pays seroit à leur merci; on estime que ces coquins sont de ces mendians qu'une juste sévérité a fait proscrire des villes; mais on n'a pas pris assez de précautions pour en suivre la marche, & les forcer à travailler.

On écrit de Lyon, que, la nuit du 26 au 27

Octobre, M. de Saint-Denys, conseiller au parlement de Dijon, étant à Amberieux en Bugey, y avoit été assassiné par un domestique, qu'il n'avoit que depuis un mois; il se nomme Jean-Baptiste Vernet, de Treller, paroisse de Loupiat en Quercy; mais il avoit pris à Amberieux le nom de Pomier. A une heure de la nuit dont on vient de parler, le jardinier fut éveillé par un coup de pistolet, qui lui effleura l'épaule, & brûla sa chemise: il gagna la porte, où il reçut un coup de barre sur la tête; cependant il se traîna à une auberge voisine, d'où il amena, mais trop tard, du secours. On trouva la servante déjà froide dans son lit, la tête cassée d'un coup de pistolet: M. de Saint-Denys fut aussi trouvé couché, mais encore chaud, & ayant aussi la tête cassée d'un coup de pistolet, & son propre coûteau enfoncé dans la gorge. Le secrétaire étoit brisé, & l'on croit qu'il renfermoit plus de mille louis en or, que M. de Saint-Denys avoit amassés pour un voyage d'Italie qu'il se proposoit de faire. M. Royer, lieutenant-général de police de la ville de Lyon, s'est hâté de faire imprimer & d'envoyer partout le signalement de cet assassin, âgé de 24 ans. Il a servi, en 1772, M. de Launay, capitaine au régiment de Royal-Marine, & en 1775, M. de Serres, lieutenant des maréchaux de France à Montpellier. Il est de la taille de 5 pieds 6 pouces, cheveux châtains, les yeux gris & en coulisse, le fourcil épais, les os des joues élevés, les joues creuses, les os de la mâchoire inférieure gros, le nez assez bien fait, peu de barbe, le teint pâle, les paupieres longues, la taille bien faite, les jambes droites, peu de mollets, & la voix rauque. Il a emporté un habit gris-blanc à collet bleu, galonné en argent, veste bleue, galonnée de même. Il avoit, le jour

de ſon crime, des culottes rouges, des bas blancs & des manchettes de filets. Il doit avoir emporté un coûteau de chaſſe à manche d'ébenne, garni en argent, ainſi qu'une montre d'or à répétition.

M. Deſcures, juge-royal de Gontaut, écrit que la dame Deſcures, ſa ſœur, ſupérieure de la confrairie de la Charité de la paroiſſe Notre-Dame de cette ville, aſſiſtée de la dame de Verrier, des demoiſelles Mouſquet & Partariſſe, dames de la confrairie, & de M. Campmas, notaire royal, a fait tirer la loterie établie l'année derniere entre ſes mains, par une perſonne diſtinguée qui, ſans vouloir être connue, ſert les mœurs & l'humanité. Pour remplir le vœu de ce bienfaiteur anonyme, le jour de la touſſaint, à l'iſſue des vêpres, en la maiſon de M. Deſcures, & en préſence du plus grand nombre des habitans empreſſés de voir cette ſolemnité, qui a pour but la récompenſe de la vertu, elle a fait aſſembler dix filles reconnues pour être les plus ſages & les moins riches de la juriſdiction : leurs noms ſont, Marie Gothie, Elizabeth Badie, Marie & une autre Marie Sevelin, Théreſe la Faye, Elizabeth Combaut, Elizabeth Martin, Marie Dumax, Anne Dubos & Marie Daſpe : elles ont été admiſes au tirage. Le lot de 100 livres eſt échu à la troiſieme, & les quatre lots de 50 livres ſont échus à la quatrieme, à la cinquieme, à la ſixieme & à la neuvieme.

On apprend de Lyon, que le conſulat de cette ville, inſtruit du zele éclairé & ſoutenu de M. Froiſſole pour ſecourir les noyés, & des ſuccès qu'il a obtenus dans différentes circonſtances, vient de lui exprimer ſa reconnoiſſance, en députant M. Muguet, premier échevin, pour le féliciter de ces ſuccès, & lui offrir au

Digitized by Google

nom du consulat, une bourse de jettons d'argent, représentant d'un côté les armes de la ville de Lyon, & de l'autre, une couronne civique, au milieu de laquelle sont ces mots : *Patria memor.*

Le Sr. Georget, serrurier, rue des Prêcheurs, a inventé de nouvelles serrures, faites pour garantir de toute crainte des rossignols & autres tentatives des voleurs : elles ont été honorées de l'approbation de S. M., de celle du magistrat de police, & de l'académie d'architecture.

M. Perier, le jeune, continue avec un grand succès à procurer aux personnes estropiées d'un seul côté du corps, de grands soulagemens, au moyen de la jambe & supports mécaniques qu'il a inventés, & auxquels l'académie royale des sciences a donné l'approbation la plus satisfaisante, en préférant ce support de M. Perier à la bequille à potence qui déforme le corps. Il prie ceux qui lui écriront d'affranchir leurs lettres. Son adresse est au château de Villeroi, route de Fontainebleau, près d'Essonne.

L'académie des sciences, arts & belles-lettres de Châlons-sur-Marne, qui s'est distinguée par les objets intéressans & utiles des prix qu'elle a distribués depuis quelque tems, a offert une place d'académicien honoraire à M. Necker, directeur-général des finances, qui l'a acceptée pour participer aux vues patriotiques & bienfaisantes de ce corps littéraire.

Le 3 de ce mois, à 7 heures & demie du soir, l'air étant fort doux, le ciel sérein, & le vent au nord, on apperçut, à Sarlat & aux environs, un météore extraordinaire. Le tems s'éclaircit au point que l'on crut qu'il alloit éclore un nouveau jour. Entre le nord & le couchant, on vit paroître un globe de feu lumi-

Digitized by Google

neux, & d'un diamètre très-considérable, qui s'élevoit dans la direction du couchant d'hyver; il s'en échappoit successivement ou à la fois de fortes étincelles semblables à des étoiles artificielles, & le cercle dont il étoit entouré étoit formé de rayons de plusieurs couleurs, parmi lesquelles on distinguoit surtout l'orangé. Lorsque ce globe énorme fut à la hauteur d'environ 6 toises, il en sortit deux especes de volcans qui, séparés de la masse, prirent la forme de deux grand arcs-en-ciel, dont l'un se perdit vers le nord, & l'autre vers le levant. Alors on s'apperçut que la masse se fondoit insensiblement, au point qu'à 8 heures 5 minutes, tout avoit disparu. Ce phénomene n'a été accompagné d'aucune explosion.

On voit des listes de l'état de la marine de ce royaume; elles marquent distinctement les vaisseaux actuellement en mer, ceux qui ne le sont pas, mais cependant en état d'appareiller & ceux qui sont en construction. Les premiers sont en rade à Brest: *le Magnifique*, *l'Intrépide*, *le Robuste*, *l'Actif*, *le Fendant*, *le Bien-Aimé*, tous de 74 canons; *le Dauphin Royal* de 70; *le Triton*, *le Réfléchi*, *le Bizarre*, *le Roland* & *l'Eveillé*, chacun de 64 canons. En croisiere dans les possessions du dehors: dans l'Inde, *le Brillant* de 64 canons, *la Consolante* & *la Pourvoyeuse*, chacune de 28 canons de 18 livres de balles, & *la Subtile* de 20; sur la côte de Guinée, *le Prothée*, de 64; *l'Amphitrite*, de 26 de 12: à St. Domingue, *l'Indiscrette*, *la Boudeuse*, chacune de 26, *la Therpsicore*, *la Renommée*, chacune de 30 du même calibre, & *le Serin*, de 16 de 4 livres de balles; à la Martinique, *la Blanche*, de 26 de 12, *la Diligente* aussi de 26, mais de 8 livres de balles, & la corvette *la Favorite*, de 10 de 4. Les frégates

qui convoient les troupes vers les colonies, sont *l'Inconstante*, *la Tourterelle* & *la Dédaigneuse*, chacune de 26 de 12. De plus, il croise sur les côtes de ce royaume les frégates *la Sensible*, *le Zéphir*, *la Danaé*, *l'Oiseau*, toutes de 26, & *l'Étourdie*, de 20; les corvettes *la Sylphide* & *la Curieuse*, de 10, & les lougres *le Chasseur* & *le Coureur*, chacun de 8 canons.

Les bâtimens en état de mettre en mer au premier ordre sont *la Bretagne*, de 108 canons, *la Ville de Paris*, de 90, *le St. Esprit*, *la Couronne*, *le Duc de Bourgogne*, chacun de 80; *le Glorieux*, *le Conquérant*, *l'Orient*, *le Zodiaque*, *le Palmier*, chacun de 74; *le Solitaire*, *le Sphinx*, *l'Indien*, *l'Actionnaire*, *l'Alexandre*, *l'Artésien*, tous de 64; *le St. Michel*, de 62, *l'Amphion* & *le Fier*, chacun de 50: les frégates *la Belle Poule*, *la Nymphe*, *la Sybille*, *la Concorde*, *la Chaimante*, de 26 canons de 12 livres de balles; *l'Aigrette*, *la Licorne*, *le Prince de Conty*, aussi de 26 chacun, mais de 8 liv. de balles; *le Rossignol*, de 20 de 6; *l'Hirondelle*, de 14 de 6; *l'Espiegle*, de 8, & *la Lunette*, de 4 canons.

Enfin, les vaisseaux & frégates en construction sont *le Minotaure* & *le Diadême*, chacun de 74; *le Vengeur*, de 64, en refonte dans les bassins de Brest; sur les chantiers de ce dernier port un vaisseau de 80, & deux de 74 canons; deux de pareille force sur les chantiers de Rochefort; d'ailleurs, l'on construit à St. Malo 2 frégates de 26 de 12 livres, 2 de pareille grandeur à Brest, 2 à l'Orient, & 2 à Rochefort, où l'on construit aussi 2 corvettes de 16 canons.

Récapitulation; 2 vaisseaux à 3 ponts; 4 de 80 canons, 11 de 74, un de 70, 15 de 64, 2 de 50; 2 frégates de 30 canons, 2 de 28, 30 de 28; 30 de 26; 11 corvettes, depuis 20 jusqu'à 10 canons, & 3 lougres de 8.

Digitized by Google

A quoi il faut ajouter les vaiſſeaux & frégates à Toulon prêts à mettre en mer, 2 de 80, 6 de 74, 9 de 64; 4 frégates de 30, 7 de 26, & 8 chebecs; d'ailleurs, il y a ſur les chantiers dans ce port un vaiſſeau de 80, & 2 de 74 canons; de ſorte que le total de toute la marine eſt de 128 vaiſſeaux de toute grandeur. Comme les frégates ne donnent que le nombre de canons qu'elles portent ſur leur pont, on n'a pu ſpécifier ceux des gaillards, dont le nombre eſt arbitraire.

Le 17 de ce mois, il eſt arrivé un courier de l'Orient, qui a apporté la nouvelle de l'entrée de *l'Amphitrite* dans ce port; elle n'a été que 24 jours à faire ſon trajet de l'Amérique ſeptentrionale en France. On n'a point encore de détail ſur la ſituation des inſurgens.

L'abbé Poncelin de la Champilloniere ouvrira, le 1er. Décembre prochain, à Paris, ſes cours de langue françoiſe, angloiſe, italienne, & de géographie. Il demeure, rue des Francs-Bourgeois, près la place St. Michel, à côté du marchand de vin.

Une femme de 25 ans, ſuffoquée par la vapeur de la braiſe, le 10 de ce mois, à l'hôtel de Luſignan, rue des Vieilles Étuves, & dont l'aſphixie, après 2 heures, avoit réſiſté au vinaigre, à l'eau des carmes & à une autre eau compoſée, alloit être ſaignée, lorſque le marquis d'Eſpagne, colonel d'infanterie, conſeilla l'uſage de l'alkali volatil fluor du Sr. Sage. On ſuſpendit tout autre remede, & l'on courut chez le Sr. Cadet, de l'académie des ſciences, dont l'aſſocié en pharmacie apporta un flacon de cet alkali. A peine en eut-on introduit dans le nez de la malade, qu'elle donna ſigne de vie: on lui en fit avaler enſuite à peu-près 25 gouttes dans de l'eau froide, au moyen d'une dent cal-

Digitized by Google

sée qui facilita l'introduction de cette boisson. Un instant après, cette femme reprit connoissance, & elle se porte très-bien aujourd'hui.

La nuit du 6 au 7 Septembre dernier, le Sr. Jacques Dubois a perdu deux malles sur la chaussée qui conduit de Cateau-Cambresis à Cambrai, entre Inchy & Beauvoir; la premiere de ces malles, tombée de sa voiture, étoit remplie de soieries de grand prix, telles que gros de Tour, satin, taffetas, plusieurs vestes de satin brodées, plusieurs vestes brodées en or, des vestes assorties en tricot de soie. La seconde malle contenoit des bas & des gants de soie, & le tout étoit destiné, par acquit, pour Douay. Les personnes à qui l'on pourroit présenter ces marchandises, sont très-instamment priées d'exiger des vendeurs des certificats authentiques des marchands qui les ont fournies, &, si elles parvenoient à arrêter quelques-uns de ces effets réclamés, de vouloir bien en donner avis à M. Gillion, curé d'Estvreng, près d'Avesnes en Hainaut.

François Munich, maître maçon, natif de Dannelbourg en Lorraine, paroisse de Henvydorff, proche Phalsbourg, diocese de Metz, a épousé, il y a environ 12 à 13 ans, à Kedelsheim en Alsace, juridiction de Haguenau, Anne-Marie Metzeler, dudit lieu de Kedelsheim. François Munich, au bout d'un an de mariage, a quitté son épouse, qui, jusqu'ici, malgré ses recherches, n'a eu aucune nouvelle de son mari, de façon qu'elle prie aujourd'hui très-instamment tous ceux qui peuvent avoir connoissance ou de la vie ou de la mort dudit François Munich, de lui en faire part, & d'adresser leurs lettres ou leurs actes à M. le curé de Henrydorff, par Phalsbourg, qui aura soin de leur adresser leurs honoraires.

Quelques précautions que l'on prenne pour

ne rapporter que des faits exacts, il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, de ne point commettre d'erreurs, ſurtout lorſque les ſources où l'on eſt obligé de puiſer n'en ſont pas exemptes. On eſt tombé dans ce cas en parlant du préſidial de Sens (1ere. quinz. de Nov., p. 30), & l'on s'empreſſe à rétablir les faits, d'après une lettre de M. l'Archer, premier avocat du roi à ce tribunal, laquelle eſt inſérée dans le n°. 32 du *Journal de Bruxelles*, & dont voici le contenu.

Le préſidial de Sens a fait regiſtrer, le 4 Septembre dernier, l'édit du mois d'Août, concernant les préſidiaux, & a enſuite arrêté qu'il ſeroit fait à M. le garde des ſceaux des remontrances ſur cet édit. L'arrêté de cette compagnie contenoit les chefs ſur leſquels devoient porter les remontrances. Il a cru devoir envoyer copie imprimée de cet arrêté à tous les préſidiaux, non pas pour que tous ſe réuniſſent enſemble, mais pour les engager à faire, chacun de leur côté, des repréſentations, & leur indiquer les articles de la loi qui lui paroiſſent mériter quelqu'interprétation.

Ce tribunal ignoroit alors ſi le grand-conſeil avoit fait ou feroit des remontrances ſur l'édit; il n'avoit d'autre but que de préſenter à M. le garde des ſceaux les difficultés que pouvoit faire naître la loi nouvelle; l'intérêt public le guidoit ſeul dans cette démarche, & il n'avoit pas le deſſein de ſeconder le grand-conſeil, comme on l'annonce dans pluſieurs gazettes. Le grand-conſeil doit trouver bien étrange que l'on prête à un préſidial une idée de cette nature.

Il eſt encore très-certain que le préſidial de Sens n'a point nommé des députés, qu'il n'en a point envoyés, & que M. le garde des ſceaux n'a pas fait la réponſe que ces gazettes ſe ſont per-

Digitized by Google

mis d'imprimer. S'il y eût eu une députation, elle eût été auparavant agréée par ce chef de la magistrature, & pour lors il n'auroit pas renvoyé les députés au parlement. Il n'a pas même été question d'en envoyer, on s'est contenté d'arrêter les objets que l'on mettroit sous les yeux de M. le garde des sceaux, on a eu l'honneur de lui adresser depuis les représentations, & il n'y a pas eu autre chose. Le présidial a cru remplir ses devoirs, & l'effet de sa démarche n'est pas plus intéressant pour lui que pour les autres présidiaux du royaume. Le parlement n'a pas supprimé l'arrêté pour les objets qu'il renfermoit, il ne l'a fait qu'à cause de l'impression & de l'envoi dans les provinces, &c.

Les numéros sortis au tirage de la loterie royale du 17, sont : 33, 22, 28, 83, 36.

MARSEILLE (*le 4 Novembre.*) Le capitaine Tuvache de Rouen, commandant le senaut *l'Automne*, parti de Tanger le 10 Octobre, est arrivé ici, ayant à bord Sidi Rahar Fœnis, neveu du roi de Maroc. Ce Maure est envoyé en France en qualité d'ambassadeur, pour présenter au roi le capitaine Dupuy, Ponentois, avec son équipage, qui a péri sur la côte d'Afrique, & qui fut fait esclave par les Arabes. Le roi de Maroc en ayant été informé, a racheté tout l'équipage, & le renvoie au roi. Cet ambassadeur est aussi chargé de présens; il fait actuellement une quarantaine de 18 jours aux infirmeries; ensuite la chambre du commerce, qui a reçu à cet égard les ordres du ministre, le fera conduire à Paris, & lui donnera M. Gilly, interprête du roi, pour l'accompagner.

Tous les rapports des capitaines entrés dans notre port sont uniformes; ils ont été tous visités à différentes hauteurs par des vaisseaux

anglois ou américains. L'un d'eux, le capitaine Jean Souffaye, parti de Rouen le 26 Septembre, a dit que, le 28 Octobre, étant à la hauteur du cap de Finiſterre, il a rencontré un corſaire américain qui lui a tiré trois coups de canon pour le faire arriver, & qu'enſuite un officier étant venu ſur ſon bord, il l'a queſtionné; & s'étant retiré enſuite, il lui a ſouhaité un bon voyage.

Le capitaine Brovillard, de Nantes, parti de Madere le 28 Septembre, a dépoſé qu'il a rencontré deux vaiſſeaux anglo-américains, auxquels il a exhibé ſes expéditions, & qu'enſuite étant ſur le cap St. Vincent, il a parlé au capitaine d'un vaiſſeau de guerre eſpagnol monté de 64 canons, & faiſant route à l'eſt.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES (*le 18 Novembre.*) Le 3 de ce mois, à 9 heures du ſoir, la reine eſt accouchée heureuſement d'une princeſſe.

Le 4, on expédia des couriers aux puiſſances amies & alliées de la cour, pour leur notifier cet événement, & le 5 le roi reçut les complimens des miniſtres & de la nobleſſe.

La magiſtrature de cette ville ayant arrêté qu'il ſeroit préſenté une adreſſe de félicitation au roi à ce ſujet, deux échevins furent députés, le 4, auprès de S. M., pour ſçavoir quand il lui plairoit recevoir cette adreſſe; & S. M. en ayant fixé le jour au 7, à 2 heures après-midi, le lord-maire, les aldermans, & une députation de la magiſtrature ſe rendirent au palais de St. James, à l'heure marquée, & leur adreſſe fut reçue de S. M. de la maniere la plus gracieuſe.

Quelque conſidération qu'ait obtenu en Irlande le nouveau vice-roi, & quelque pacifique qu'ait paru être la rentrée du parlement de ce

Digitized by Google

royaume, on commence à s'appercevoir que tous les esprits n'y seront pas de la plus grande tranquillité. Le vice-roi ayant fait remettre à la chambre des communes divers états de dépenses, l'énormité de quelques-uns des articles a frappé d'étonnement les membres de l'opposition, qui ont fait de vives remarques sur le fardeau immense dont ils disent que le royaume est accablé, & qui, dans chaque séance, semble s'accroître, au lieu de tendre à quelque diminution : les réclamations ont eu surtout pour objet les fortes sommes appropriées aux places & pensions dont on a toujours, mais vainement, sollicité la réduction. Quelques efforts qu'aient fait les membres ministériaux, pour justifier ces articles de plainte, on ne s'est encore décidé sur aucun des objets de cette discussion.

La gazette ordinaire de la cour, du 1er. de ce mois, contenoit la lettre suivante du général Guillaume Howe, adressée au lord Germaine.

Du camp près de la source de l'Elk, le 30 Août.

MYLORD,

J'ai eu l'honneur de recevoir, le 16 de ce mois, par le paquebot l'Aigle *les* Duplicata *de votre seigneurie, n°s. 10, 11 & 12, avec l'original, n°. 13.*

Mes dernieres lettres avoient informé votre seigneurie de l'embarquement de l'armée à l'isle des Etats, d'où la flotte fit voile le 23 Juillet, & arriva aux caps de la Delaware le 30 du mois suivant. Sur quelques avis reçus, je jugeai qu'il étoit très-à-propos de continuer jusqu'à la baye de Chesapeak; mais le vent étant contraire, nous n'entrâmes dans cette baye que le 16; & comme depuis cette date le vent continuoit de nous être favorable, la flotte arriva le 22, à l'embouchure de la riviere d'Elk, après une navigation bien pénible; & l'armée aborda le 25 au bac d'Elk, tandis que

celle de l'ennemi étoit dans le voisinage de Philadelphie.

Le 28, un détachement de l'armée marcha du bac vers cette place, à l'ouest de la riviere, en laissant dans ce camp le lieutenant-général de Kniphausen, avec trois brigades, & une pour la communication.

Le corps commandé par le général Kniphausen traversa, le 31 Août, le bac pour Cecil-Court-House, & le 3 du mois suivant, il doit se trouver à 8 milles environ de ce côté-ci de Christien-Bridge.

Cependant l'armée ennemie campe derriere la crique de Brandy-Vine, avec un corps avancé sur la crique de White-Clay. Elle est forte d'environ 15000 hommes, y compris la milice. Je crois néanmoins qu'il sera difficile de les attirer à une action générale, quand même ce seroit pour défendre Philadelphie.

A la suite de cette lettre, on voit une déclaration publiée par le général Howe, & dont le but est de calmer l'esprit du peuple de Pensylvanie.

La même gazette de la cour a publié une autre lettre du lord vicomte Howe, commandant en chef les forces navales de S. M. en Amérique, & adressée à M. Stephens. Telle est sa teneur.

De *l'Aigle*, à la riviere d'Elk, le 28 Août.

MONSIEUR,

Je vous ai informé dans ma derniere lettre du 9 Juillet, que la partie de l'armée destinée par le général à une expédition particuliere avoit été embarquée.

Je mis à la voile de Sandy-Hook avec la flotte composée en tout de 267 voiles, le 23 du même mois, parceque ce fut la premiere fois que le

tems le permit ; mais comme nous eûmes souvent des calmes à essuyer, ou des vents de sud-ouest, le progrès de l'armement fut si fort retardé, qu'avant le 14 on ne put guere avancer. Le vent s'étant mis alors à l'est, la flotte continua son chemin, & mouilla le lendemain a l'entrée de la baye de Chesapeak. C'est par l'attention du capitaine Griffith, qui commandoit l'arriere-garde, & en général par les bonnes dispositions des maîtres des bâtimens de transport, qu'on passa sans se séparer.

Le capitaine Hamond, qui avoit acquis une parfaite connoissance de la navigation, debouqua la Delaware ; le Roebuck *fut remplacé par* le Liverpool, *& chargé du soin du marquer le courant de la baye de Chesapeak.*

La flotte, par ce secours, & celui de bons pilotes, ayant été conduite au haut de la baye, mouilla, le 22, entre les rivieres de Safafras & d'Elk. Le général voulant reconnoître le lendemain les côtes, on se détermina le 25 pour entrer dans l'Elk. Le débarquement de l'armée se fit, à cette occasion, en 5 divisions, à proportion du nombre des troupes que les bateaux plats pouvoient transporter en même tems.

Les vaisseaux le Roebuck, l'Apollon, le Sphynx, le Vigilant, le Sénégal, & le Swift, *devant les escorter, monterent la riviere le 25 au matin ; & les bateaux plats, où étoit l'infanterie de la premiere division, avancerent sous le commandement en chef du capitaine Duncan, & furent suivis successivement par les bâtimens de transport de la seconde & de la 3e. division.*

Comme il ne paroissoit aucuns préparatifs pour empêcher la descente, on fit avancer aussi les bâtimens de transport des autres divisions, & toute l'armée, pourvue d'artillerie & de munitions, aborda, le même jour, sur la côte septentrionale, à environ 6 milles de la pointe de Turkey.

Digitized by Google

Depuis la publication des lettres qu'on vient de voir, la gazette ordinaire n'a pas dit un mot de l'Amérique; mais celle de New-Yorck, du 22 Septembre, rapporte ce qui suit:

« Mardi matin, on reçut l'avis que le général Howe avoit attaqué l'armée ennemie à Chriſtiana le 11 du courant, & que les rebelles furent mis en déroute, avec perte, ſelon la relation qu'ils en ont publiée, de 750 hommes. Deux généraux américains ont été bleſſés; l'un d'eux, qui eſt François, l'eſt mortellement, & la brigade de Sullivan a manqué d'être faite priſonniere ».

« Le même ſoir, il arriva un gentilhomme qui partit de Philadelphie dimanche paſſé, avec la nouvelle que preſque toute la brigade des généraux Sullivan & Sterling avoit été faite priſonniere; que la perte monte à 5000 hommes tant tués que bleſſés & priſonniers; qu'ils furent pourſuivis juſqu'au gué de Schuylkill, à 5 milles de Philadelphie, où, après quelque réſiſtance, ils furent de nouveau mis en déroute, dimanche matin, 21 de ce mois, par l'armée royale, mais qu'on n'en ſçavoit pas les particularités à ſon départ de Philadelphie ».

« Il ajoute que beaucoup d'habitans avoient déjà quitté la ville, dans la crainte que l'armée royale ne s'en emparât le même jour.

La même gazette contient la lettre ſuivante, que l'on dit avoir été écrite au congrès par le général Washington.

A Cheſter, le 11 Septembre, à 10 heures du ſoir.

Ce n'eſt pas ſans chagrin que je me vois obligé de vous apprendre que, dans une action où je me ſuis trouvé engagé aujourd'hui, j'ai été obligé de céder le champ de bataille à l'ennemi; l'avis reçu que l'ennemi s'avançoit par la riviere de Brandy-Wine, & qu'à 6 milles environ au-deſ-

sous de nous, il la passoit à gué, étant malheureusement incertain & contradictoire, quelque peine que je me fusse donnée, pour être bien instruit, je fus empêché par cette erreur de prendre les mesures nécessaires pour résister aux forces avec lesquelles l'ennemi attaqua notre aîle droite ; ce qui fut la cause que les troupes qui chargerent les premieres, n'ayant pu être soutenues, furent obligées de se retirer. Pendant que notre aîle droite en étoit aux mains, le corps ennemi qui étoit resté de réserve aux environs de Chodford, attaqua la division qui étoit de l'autre côté, sous les ordres du général Waym, ainsi que les troupes légeres commandees par le général Maxwell, lesquelles, après une vigoureuse résistance, plierent à leur tour. La milice aux ordres du général Armstrong, qui étoit posté près d'un gué à deux milles au-dessus de Gadford, n'eut pas l'occasion d'avoir part au combat. Nous nous sommes defendus avec beaucoup de courage ; mais, vu nos désavantages, nous fûmes obligés de céder le champ de bataille.

Il est sur que nous avons perdu beaucoup de monde ; mais je crois que la perte de l'ennemi est bien plus considérable. Selon les informations les plus exactes qu'il a été possible de prendre, nous avons perdu 3 canons. Les bagages sont sauves, parce qu'on a eu la précaution de les transporter pendant le combat. Il en faut cependant excepter les couvertures de laine que les soldats portoient attachées au dos, & dont il s'est perdu un grand nombre, parce qu'un chacun avoit la sienne sur les épaules. J'ai fait ordonner aux troupes de se rallier derriere Chester ; où elles passeront la nuit. Ce qui me console, c'est que le mauvais succès de cette journée ne leur a pas fait perdre courage ; une autre rencontre nous fournira l'occasion, j'espere, de redresser cette perte. Le marquis de la Fayette est blessé à la jambe ; le général Woodford à la main,

ſans compter pluſieurs autres-officiers pareillement bleſſés. Quelques autres ont été tués ; mais on ne ſçauroit avoir juſqu'à préſent une liſte exacte ni des uns, ni des autres.

J'ai l'honneur d'être, &c.

G. WASHINGTON.

P. S. *Je ne ſuis pas en état de vous donner d'autres éclairciſſemens, ce moment actuel étant le premier que j'aie à moi depuis l'action.*

Extrait d'une lettre de M. Leybourne de la Nouvelle-York à MM. Hope, à Liverpool, le 19 Septembre.

Les derniers avis de l'armée du général Howe marquent que, peu après le débarquement des troupes à la ſource de la riviere d'Elck, elles ſe ſont emparées d'un grand magaſin des rebelles, conſiſtant en 5000 barils, & une grande quantité de proviſions, & avoient fait priſonnieres les troupes qui gardoient ce magaſin. Le mardi ſuivant, elles ont attaqué un gros corps de rebelles au pont de Chriſtiana, l'ont mis en déroute, & lui ont fait 750 priſonniers, parmi leſquels ſe trouvent deux officiers-généraux, 12 officiers de l'état-major, un grand nombre de bas officiers, avec leur artillerie & bagages.

Jeudi 13, elles attaquerent un autre corps conſidérable, poſté très avantageuſement ſur le bord de la riviere de Schuylkill, où elles tuerent ou firent priſonniers 5600 rebelles, auxquels on enleva une quantité énorme de bagages, proviſions, &c. Samedi 15, il y eut un combat général entre les deux armées, dans lequel celle de Waſhington fut entierement défaite avec une grande perte. Les particularités n'en étoient pas pour lors parvenues à la Nouvelle-Yorck. Dimanche 16, le général

Howe marcha à Philadelphie, qui s'eſt rendue immédiatement. Cette relation a été apportée par un gentilhomme qui quitta Philadelphie le même jour que cette ville s'eſt ſoumiſe, & qui arriva en courier à la Nouvelle-Yorck en traverſant les Jerſeys.

Quantité d'autres lettres confirment la nouvelle de la défaite de l'armée de Washington près de Philadelphie, avec perte de 7000 hommes, tués ou faits priſonniers. On dit auſſi que 13 comtés au ſud de Philadelphie ſe ſont déclarés en faveur du gouvernement, & ont offert de fournir 10 mille chevaux, & des chariots pour le ſervice de l'armée royale.

C'eſt le vaiſſeau du roi *l'Iſis*, de 50 canons, qui eſt chargé des dépêches du général Howe, & qui n'arrive point. On dit qu'il a été démâté par la tempête, & qu'il a été obligé de s'arrêter (& où ?), mais qu'il a parlé lui-même de ces victoires aux bâtimens qu'il a rencontrés dans la Manche.

En attendant *l'Iſis*, le vaiſſeau du roi *le Bienfaiſant* eſt arrivé à Plymouth, venant d'Halifax dans la Nouvelle-Ecoſſe en 23 jours de traverſée. Il a rapporté avis que la frégate du roi *le Levrier* y étoit arrivée de la baye de Cheſapeak, avec des dépêches adreſſées au contre-amiral Collier, leſquelles lui annonçoient que l'armée de Washington avoit été totalement défaite, & que le général Howe étoit en poſſeſſion de Philadelphie. Une gazette extraordinaire de New-Port dans Rhode-Iſland, du dimanche 5 Octobre, publiée par autorité du chevalier Pierre Parker, contient la relation d'une action à Brandy-Wyne-Creek le 11 Septembre, dans laquelle les Américains ont été défaits avec perte de 1800 hommes; & ſuivant les avis apportés par *le Bienfaiſant*, l'on débitoit à Halifax que le lord Stirling, qui commandoit le corps amé-

ricain, avoit été fait prisonnier dans cette action ; que le 17 Septembre, il s'étoit donné une seconde action près de Schuylkill, où l'armée de Washington avoit été défaite avec beaucoup de perte ; que le général Howe avoit pris possession de Philadelphie le 24, & qu'après y avoir laissé deux régimens, il avoit continué sa marche contre les Américains, qui s'étoient retirés à Germantown ; qu'avant d'abandonner Philadelphie, les Américains avoient mis le feu à divers quartiers de la ville, mais qu'on étoit parvenu à arrêter les progrès des flammes ; qu'ils avoient aussi brûlé tous les navires & bâtimens américains qui se trouvoient dans la Delaware, afin qu'ils ne tombassent pas au pouvoir de la flotte angloise.

Tels sont les détails, vrais ou faux, qu'on a publiés ici depuis 10 a 12 jours, sur les opérations des deux frere Howe. Ceux qui concernent l'armée du nord, aux ordres du général Burgoyne, ne sont guere plus clairs.

La gazette de la cour donne une longue lettre de ce général, adressée au lord Germaine : elle est datée du camp presque vis-à-vis Saratoga, le 20 Août, & conçue en ces termes :

MYLORD,

Dans ma derniere dépêche j'eus l'honneur d'informer votre seigneurie des progrès que l'armée à mes ordres a faits jusqu'au 30 Juillet.

Depuis ce tems jusqu'au 15 Août, on prit toutes les mesures possibles pour avancer des bateaux, des provisions & des munitions du fort St. George au premier endroit navigable de la riviere de Hudson ; les chemins étoient impraticables à une distance de 18 milles ; il n'étoit arrivé que le tiers des chevaux du Canada. Ce délai n'étoit pas l'effet de quelque négligence, mais plutôt une suite naturelle de la situation du pays, où il faut transporter tantôt par eau, tantôt par terre. On employa nombre de bœufs ramassés dans les contrées où j'avois passé, pour faciliter les transports ; mais ces ressources

ne suffisoient pas pour fournir des vivres à l'armée, & former des magasins à la fois. Des pluies excessives nous retarderent en même tems. Il falloit souvent employer 10 à 12 bœufs pour traîner un seul bateau ; & il n'y avoit, après toutes les peines qu'on s'étoit données, que pour 4 jours de provisions, tandis qu'il en falloit pour 15, & il ne se trouvoit pas au-delà de deux bateaux dans la riviere de Hudson.

J'appris que le lieutenant-colonel St. Léger étoit devant le fort de Stanwix, qui étoit défendu ; que le corps de l'armée ennemie étoit à Still-Water, entre Saratoga & l'embouchure de la Mohawk.

C'est dans ce moment qu'il parut qu'un mouvement rapide en avant seroit de la plus grande importance. Les ennemis ne pouvoient monter la Mohawk, sans se mettre entre les deux feux, en cas que le lieutenant-colonel St. Léger eût réussi dans son entreprise ; & comme mon armée les auroit empêchés de s'échapper à Albany, ils se seroient vus obligés d'engager une action ou de passer la riviere de Hudson pour s'assurer une retraite plus haut, vers la Nouvelle-Angleterre ; quelque parti qu'ils eussent pris, l'armée du roi auroit soutenu les opérations du colonel St. Léger, & tous les environs de la Mohawk auroient été ouverts.

Pendant un tel mouvement, il étoit impossible d'entretenir la communication avec le fort George. L'armée étoit beaucoup trop foible pour garnir une quantité de postes. Il auroit encore été plus difficile de fournir des escortes pour chaque transport en particulier, & le nombre des ennemis étoit fort à White-Creek.

Il falloit se résoudre promptement, ou à renoncer à l'occasion favorable d'avancer sur l'ennemi, ou à chercher d'autres ressources.

On sçavoit bien que les rebelles faisoient passer beaucoup de bestiaux à Bennington, pour les en retirer à proportion que leur armée en auroit besoin. Il y avoit dans la même place un grand magasin de provisions, bien gardé. On forma le projet de surprendre cette place. La possession du bétail & des autres provisions auroit mis l'armée en état de s'éloigner de ses magasins, & d'agir avec plus de célérité.

Le lieutenant colonel Baum, officier très-expérimenté, fut chargé de cette opération. Il avoit sous lui 200 dragons du régiment de Riedesel, les arquebusiers du capitaine Fraser, qui étoient les seules troupes britanniques, tous les volontaires Canadiens, un parti de pro-

vinciaux qui connoiſſoient parfaitement le pays, 100 Indiens, & 2 petites pieces de canon : tout ce détachement étoit formé de 500 hommes environ. Les ordres étoient poſitifs de laiſſer à leurs poſtes les troupes réglées, tandiſque les troupes légeres agiroient de façon qu'on ne pût les envelopper, ou leur couper la retraite.

Pour faciliter cette opération, & être à même de profiter du ſuccès, l'armée ſe porta, le 14, vers l'eſt de la riviere de Hudſon. On jetta un pont, les corps avancés y paſſerent pour camper à Saratoga. Le corps du lieutenant-colonel Breyman fut poſté près de Batten-Kila; & ſur l'avis qu'on eut du lieutenant-colonel Baum, que les ennemis étoient plus forts à Bennington qu'on ne croyoit, & étoient prévenus qu'on alloit les attaquer, on envoya un détachement compoſé de grenadiers brunſwickois, d'infanterie legere & de chaſſeurs pour le ſoutenir. Il paroît depuis, que le lieutenant-colonel Baum n'ayant pu achever ſa marche ſans être découvert, & étant arrivé à un endroit appellé Santcoilk-mills, à environ 4 milles de Bennington, avoit été abordé par un grand nombre d'habitans qui ſe diſoient attachés au parti du roi. Un gentilhomme provincial, homme de confiance, qui fut envoyé avec le détachement, comme connoiſſant le pays, & le caractere des habitans, fut aſſez imprudent pour laiſſer ſeuls ceux qui étoient chargés de recevoir le ſerment d'allégeance. Sa crédulité & leur mauvaiſe foi furent la premiere cauſe du malheur qui s'enſuivit : le colonel Baum fut induit à avancer, ſans connoître aſſez le pays; ſon projet fut éventé. Ceux qui devoient recevoir le ſerment furent les premiers à faire feu. On l'attaqua de tous les côtés, il ne manqua pas de faire une vigoureuſe défenſe; mais il fut accablé par le nombre.

Pendant ce tems le lieutenant-colonel Breyman étoit en marche par une pluie violente; &, au rapport des officiers, les chemins étoient ſi mauvais, & l'on eut tant de difficulté à tranſporter l'artillerie, &c., que, le 15, depuis 8 heures du matin juſqu'au lendemain à 4 heures de l'après-midi, il ne put faire qu'environ 24 milles. Il chaſſa l'ennemi de pluſieurs hauteurs; mais il arriva trop tard au ſecours du colonel Baum, qui fut fait priſonnier, outre un nombre conſidérable de dragons tués ou pris. Le lieutenant-colonel Breyman, manquant de munitions, fut malheureuſement obligé de rappeller ſes ſoldats vainqueurs, & de laiſſer en arriere deux pieces de canon, indépendamment des deux qu'avoit perdues le lieutenant-colonel Baum.

Digitized by Google

Notre perte, en cette occaſion, eſt ſupputée à 400 hommes tués & pris, & à 26 officiers, la plupart faits priſonniers. Comme il s'en eſt répandu dans les bois, j'aurai l'honneur d'envoyer, à la premiere occaſion, à V. S. une liſte exacte de notre perte.

Voici le véritable état de cet événement. L'ennemi ne manquera pas de ſe glorifier de ce qu'il nous a pris 4 pieces de canon; mais il n'en aura guere raiſon, d'autant que ſelon le témoignage des priſonniers, de ſes déſerteurs, & des habitans qui ont vu enterrer ſes morts, ſa perte paſſe le double de la nôtre.

Notre principal déſagrément, outre celui qu'on éprouve naturellement en perdant de braves ſoldats, c'eſt de manquer de bêtes de charge, & d'être obligés d'employer tant de tems pour tranſporter les magaſins.

On a jetté un nouveau pont ſur la riviere de Hudſon, le torrent, augmenté par les pluies continuelles, ayant emporté le premier. Je ne négligerai rien pour répondre aux vues de S. M., & j'eſpere que les circonſtances ſeront telles que l'armée du général Howe pourra m'aſſurer dans mes opérations.

Extrait d'une lettre du lieutenant-colonel St. Léger au lieutenant-général Burgoyne, apportée par un Indien qui a traverſé les bois: elle eſt datée, devant le fort Stanwix, le 11 Août 1777.

Après avoir ſurmonté les difficultés naturelles que m'oppoſent le fleuve St. Laurent, & celles de l'ennemi à Woodcreck, j'enveloppai le fort de Stanwix le 3. Le 5, j'appris qu'un corps de milice de mille hommes étoit en chemin pour en faire lever le ſiege: cette nouvelle s'étant confirmée, je fis mettre en embuſcade un gros détachement d'Indiens, & d'autres troupes; l'ennemi fut ſurpris dans ſa marche, & battu à platte-coûture; il eut au-delà de 400 hommes de tués, parmi leſquels ſe trouvent les chefs des rebelles de cette contrée. Il ſe trouve 5 à 600 hommes dans le fort; la milice ne ſe raſſemblera plus; tout ce que je puis craindre, c'eſt un renfort de ce que l'ennemi ap-

pelle ſes troupes réglées, qui pourroit m'empêcher de vous joindre auſſitôt que je le voudrois; ces troupes doivent monter la riviere de Mohauwk par la voie de Halfmoon; ſi vous pouviez faire une diverſion de ce côté, je pourrois joindre d'autant plutôt le corps de l'armée.

On a reçu des lettres du général Guy Carleton, avec l'avis, que, le 16 Septembre, un gros corps de rebelles avoit fait une tentative ſur Ticonderago, & ſur le fort Indépendance; qu'ils avoient ſurpris & fait priſonniere une partie des 4 compagnies du 53me. régiment, mais que les garniſons des forts les avoient repouſſés, & qu'un renfort arrivé de Crownpoint avoit achevé de les chaſſer; que le colonel St. Léger trouvant le fort Stanwix trop bien fortifié, & la garniſon trop nombreuſe pour le prendre d'aſſaut, & les Indiens étant en outre allarmés par un faux rapport, qu'il approchoit un gros corps de rebelles, avoit renoncé au projet de forcer le paſſage au-deſſous de la riviere de Mohauwk, & qu'il étoit retorné à Montreal, d'où il avoit paſſé à Ticonderago pour joindre le général Burgoyne.

Extrait d'une lettre du brigadier-général Maclean au gouverneur Guy Carleton, datée de Ticonderago, le 30 Septembre 1777.

Il eſt arrivé ce matin un exprès du général Burgoyne, qui a rapporté de bouche que, le 19, il y avoit eu une action vive & longue. Il n'y a point de liſtes des tués & des bleſſés. Nous n'en ſçavons que ce que M. Philips nous en a dit; l'action a duré depuis midi juſqu'au ſoir. Le terrein étoit ſi déſavantageux qu'il n'y eut que trois régimens britanniques d'engagés au combat. Nous avons eu environ 140 ſoldats tués ſur la place, & 350 bleſſés, 9 officiers tués, & beaucoup de bleſſés. Nous

avons tué 600 hommes à l'ennemi, ſans compter les bleſſés. Nous n'avons gagné le champ de bataille que vers la nuit. C'étoit Arnold qui commandoit; les rebelles ont été camper à une demi-lieu du champ de bataille.

Tandis que le miniſtre attend des dépêches, & que la majeure partie du public ſe plaît à croire encore qu'elles confirmeront les avis favorables que nous venons de recueillir, la petite partie de ce même public qui n'aime pas à croire légerement, s'eſt occupée à calculer les poſſibilités, à rapprocher les dates des événemens, les diſtances des lieux, des tems, &c., & voici les obſervations les plus judicieuſes que l'on ait publiées ſur ce ſujet; elles ne ſont point toutes de la même plume, mais recueillies dans différens papiers.

Une complication d'intérêts perſonnels & politiques a viſiblement influé, dit-on, ſur le crédit rapide que les nouvelles prétendues arrivées de l'Amérique ont acquis ſur l'eſprit du public; le fait que l'on croit le plus propre à accréditer ces bruits, le hauſſement des fonds, eſt préciſément ce qui les rend plus ſuſpects; on ſçait combien les agioteurs ſont fertiles en ſtratagêmes de cette eſpece pour faire hauſſer ou baiſſer les fonds à leur gré; des perſonnes puiſſantes jouent clandeſtinement ce coupable jeu; elles ont, par conſéquent, un intérêt perſonnel & particulier à accréditer des fables qui rempliſſent leurs coffres. D'un autre côté, l'intérêt politique ſe joignoit à l'intérêt ſordide: la derniere gazette que la cour n'avoit pu ſe diſpenſer de publier étoit affligeante à l'excès pour la nation; elle ſe réduiſoit à dire à un peuple épuiſé que, pour prix des efforts qu'il a faits pour ſoutenir une guerre ruineuſe, il a la conſolation d'apprendre qu'après une navigation faſtidieuſe, le général Howe, à la veille de voir

terminer la campagne, a pris terre à la source de la riviere Elk ; que le général Burgoyne, variant ſes dépêches comme ſes proclamations, a perdu en différentes occaſions plus de mille hommes, ne ſçait où prendre des vivres, & n'en a pas pour 4 jours ; que le colonel St. Léger, tout en gagnant une victoire complette, a levé le ſiege du fort Stanwix, &c. Dans ces circonſtances, ajoute-t-on, il étoit convenable de relever, au-moins pour quelques jours, les eſprits abattus ; le cri de victoire s'eſt fait entendre, & tout le monde a crié *victoire* ! Actuellement il faut conſidérer juſqu'à quel point ces rapports ſont probables.

Premierement, dit-on, les lettres que l'on produit, & qui ont été apportées de New-Yorck à bord du vaiſſeau marchand *le Thomas*, en rendant compte du même fait, ne s'accordent pas ſur les dates ; quelques-uns diſent que l'action principale a eu lieu le 18 ; d'autres, le 16 ; d'autres enfin, le 13. L'une dit que le général Howe eſt entré en triomphe dans Philadelphie, le dimanche 16 ; malheureuſement le dimanche ſe trouvoit être le 14. En ſecond lieu, on fait bleſſer le marquis de la Fayette en deux endroits un peu diſtans l'un de l'autre, à l'armée d'Arnold, & à celle de Washington.

D'un autre côté, il étoit mal-adroit de choiſir *l'Iſis* de préférence pour lui faire apporter les précieuſes dépêches, puiſque l'on ſçait que ce vaiſſeau, en remontant la baye de Cheſapeak, a été frappé de la foudre, que ſes mâts en ont été conſidérablement endommagés, & qu'il eſt dans le baſſin de New-Yorck entre les mains des charpentiers ; lorſque l'on a reconnu cette bévue, on a dit que le vaiſſeau aux dépêches étoit *l'Aſie* ; malheureuſement encore, on ſçait que ce vaiſſeau eſt en croiſiere dans le canal. Pour

Digitized by Google

racommoder tout cela, on a voulu prouver que le congrès du moins reconnoiſſoit un premier échec reçu, en faiſant imprimer une lettre de Washington; mais cette lettre eſt une impoſture palpable. On n'y reconnoît ni le ſtyle, ni le caractere de cet officier, elle eſt pleine d'expreſſions qui n'ont rien de militaire; il n'eſt pas probable que ce général, qui, depuis deux mois, étoit ſur les lieux, pût être ſurpris faute d'information, & n'ait pas eu le tems de faire les diſpoſitions convenables; il eſt bien plus étrange encore qu'il faſſe mention du marquis de la Fayette, que l'on ſçait ſervir avec le général Conway dans l'armée du général Arnold, & à qui l'on attribue, ainſi qu'à ſon compagnon (Conway), l'honneur de la grande journée qui a été ſi funeſte au général Burgoyne : pouvoit-il être au ſud lorſqu'on ſçait qu'il étoit au nord? D'ailleurs, s'il y avoit eu quelque vaiſſeau expédié, pour rendre compte de l'action prétendue entre les généraux Howe & Washington, il y a longtems qu'il ſeroit arrivé; il y a 18 jours que le vent eſt on ne peut pas plus favorable pour venir d'Amérique, & nous euſſions eu des nouvelles vers le milieu d'Octobre.

A l'égard de la défaite d'Arnold par l'armée du général Burgoyne, il ne s'agit encore que de calculer, & de comparer les dates pour démontrer le ridicule de ce rapport : le capitaine Watſon dit qu'il a vu à New-Yorck, pluſieurs jours avant d'en partir, c'eſt-à-dire, pluſieurs jours avant le 23 Septembre, des perſonnes qui arrivoient d'Albany, & qui en apportoient cette nouvelle; mais la lettre du brigadier-général Maclean dit que la malheureuſe affaire dans laquelle le général Burgoyne a perdu 500 hommes, a eu lieu le 19 Septembre, & a duré juſqu'à la nuit cloſe; ce n'eſt donc que le 20 que

M. Philipps a pu être expédié à Ticonderago, & ſçavoir que l'on avoit enterré 600 rebelles : or, ſi la défaite d'Arnold a eu lieu, comme on le dit, le 21, comment la nouvelle pouvoit-elle parcourir un pays ennemi dans une étendue de 150 milles aſſez rapidement pour parvenir à New-Yorck pluſieurs jours avant le 23 ; de plus, la lettre du brigadier Maclean eſt datée du 30 ; il n'eût pu ignorer alors ce grand événement, il n'en dit pas un mot : ainſi tout cela eſt non-ſeulement faux, mais improbable, mais abſurde, &c.

Comme on juge qu'il eſt indiſpenſable de faire une quatrieme campagne, le miniſtere redouble d'efforts pour pouvoir agir vigoureuſement. On vient de faire partir des ports d'Irlande pour l'Amérique une flotte conſidérable, chargée de munitions de guerre & de bouche. La rentrée du parlement approche, & il ſeroit tems que la cour pût apprendre la confirmation des ſuccès de ſes généraux pour en faire part au public par la voie d'une gazette extraordinaire qu'on attend avec tant d'impatience. Si cette reſſource manque, on eſt curieux de ſçavoir quel ſera le diſcours par lequel S. M. fera l'ouverture du parlement, & ſous quels prétextes on fera la demande de nouveaux ſubſides. Déjà le parti de l'oppoſition ſe ranime, & rallie ſon monde pour s'oppoſer aux vues du miniſtere.

Dans ces momens de criſe & d'incertitude, on prétend qu'on a préſenté au conſeil un plan d'opérations dont voici la ſubſtance.

« Le rédacteur, de ce plan ſingulier, dans une eſpece de diſcours préliminaire, commence par demander aux miniſtres combien ils penſent que peut durer encore la guerre d'Amérique ? Comptons, dit-il, ſi, avec 30 mille hommes, votre général de confiance, dans le cours d'une année, n'a pris que deux villes & un village, combien

lui faudra-t-il d'années pour prendre toutes les villes & tous les villages du continent de l'Amérique ? A mesure qu'il prendra des villages & des villes, aura-t-il assez de troupes pour s'en assurer la possession, en y laissant les garnisons convenables ? S'il n'a pas assez de troupes pour cela, ne perdra-t-il pas quelquefois quelque village ou quelque ville ? S'il perd une partie de ses conquêtes, le calcul d'un certain nombre d'années qu'il auroit pu faire, ne sera-t-il pas dérangé ? Ne faudra-t-il pas, chaque année, revenir sur de nouveaux comptes ? Je ne sçais, Messieurs, si vous êtes de bons calculateurs ; mais pour vous épargner la peine d'entrer dans ce labyrinthe, je vous déclare que je l'ai prise moi-même, & qu'après avoir entassé 6 siecles l'un sur l'autre, c'est-à-dire, 600 belles & bonnes années, de 12 mois chacune, mon esprit s'est confondu comme lorsque je pense à l'éternité, la plume m'est tombée des mains, & je vous laisse le calcul à finir... Mais, croyez-moi, ne l'essayez pas, vos têtes tourneroient, & ce seroit grand dommage ; il n'y a qu'un parti à prendre : songer à conquérir l'Amérique est une folie ; chercher à monopoler son commerce, est je crois le seul but du gouvernement, le seul objet raisonnable qu'il ait pu avoir en vue ; eh bien rien de si facile que d'exercer ce monopole avec plus d'avantage que jamais. Laissez les Américains maîtres de l'intérieur du continent, élever, cimenter l'édifice de leurs petits gouvernemens dans leurs états respectifs ; vous voilà déchargés des frais de tous ces gouvernemens ruineux ; un proverbe sage dit *que le premier de tous les gains est celui qui provient de l'épargne ;* je vous en indique un bien clair & bien considérable. Passons à l'objet du commerce : ce que vous ne pouvez faire dans l'intérieur du pays,

Digitized by Google

vous le pouvez ſur les côtes où vos flottes doivent faire la loi à l'univers entier; emparez-vous de tous les ports, fortifiez-les, mettez-y les garniſons néceſſaires, que rien n'en ſorte ſans paſſer ſous le canon de vos forts; emparez-vous de l'embouchure de toutes les rivieres navigables : les Américains, bloqués, finiront par vous prier de leur apporter les denrées & les marchandiſes de votre cru & de vos manufactures; l'échange devenant néceſſaire pour eux, ils vous vendront au prix que vous y voudrez mettre les produits de leur ſol. Réfléchiſſez-y, Meſſieurs, ſi mon ſecret s'évente, ils peuvent prévenir le ſuccès des démarches promptes qu'il faut faire pour réuſſir ».

Nota. Le public continue d'être inondé de nouvelles qui ne ſont qu'une répétition, un peu mieux rédigée, de tout ce qu'on a vu ci-deſſus, concernant les opérations des freres Howe. On n'y fait aucune mention du général Burgoyne. Hier, 17, la cour n'avoit encore reçu aucunes dépêches de ſes généraux.

MORTS.

Le prince de Maſſeran, ambaſſadeur du roi catholique à la cour d'Angleterre, capitaine-général des armées eſpagnoles, capitaine des gardes-du-corps de la compagnie italienne, grand d'Eſpagne, gentilhomme de la chambre, chevalier de la toiſon d'or, ainſi que des ordres de la conception & de St. Janvier, &c., eſt mort à Barcelone, où il étoit arrivé de Londres, allant dans le royaume de Valence, pour rétablir ſa ſanté.

Jacques-Achille Picot, marquis de Combreux, Sury-aux-Bois, &c. chev. de l'ordre royal & militaire de St. Louis, ancien lieutenant au régiment des gardes-françoiſes du roi, eſt mort à Paris, le 4 Novembre, dans ſa 59e. année.

Le célebre Bernard de Juſſieu, de l'académie des ſciences, de la ſociété royale de Londres, des académies de Berlin, Péterſbourg, de l'inſtitut de Bologne, &c.

démonstrateur des plantes au jardin du roi, est mort, le 6 Novembre, dans sa 79e. année.

Antoine-Pierre-Hilaire d'Anès, comte de Seris, gouverneur de St. Denis, seigneur de Montrouge, & lieutenant de roi au gouvernement de Paris, est mort en cette ville, le 30 Octobre.

J. chevalier d'Agoult, brigadier des armées du roi, ancien lieutenant-colonel du régiment de Clermont-prince, cavalerie, est mort en Dauphiné, le 27 Octobre, au château de Beauplan, dans sa 72e. année.

Louis-Charles, marquis de Gouffier, maréchal des camps & armées du roi, chevalier de l'ordre royal & militaire de St. Louis, seigneur d'Heilly & autres lieux, est mort à Paris, le 16 Novembre, dans sa 80e. année.

Marie-Joseph, marquis de Mattarel, gouverneur des villes & châteaux d'Honfleur, Pont l'Evêque, &c., chevalier de l'ordre royal & militaire de St. Louis, est mort à Paris, le 9 Octobre, dans sa 57e. année.

Pierre-Gaston Gillet, marquis de la Caze, comte de Calsielnau, d'Eauzan, &c., conseiller du roi en tous ses conseils, conseiller d'honneur au parlement de Bordeaux, & premier président du parlement de Pau, depuis 1758, est mort à Pau, le 11 Octobre, dans sa 67e. année. M. de la Caze, son fils, lui succede dans cette derniere place, en survivance de laquelle il a été reçu & installé en 1763.

A vendre, deux offices de procureur, possédés par la même personne, l'un au bailliage royal de Noyon, en Picardie, l'autre, en l'élection & grenier à sel dudit lieu. Ils donnent le droit de postuler à l'exclusion de tous autres, dans toutes les autres juridictions de cette ville, telles que la maîtrise des eaux & forêts, qui s'étend dans les bailliages de Péronne & Roye, le comté, le chapitre, les justices de St. Eloy & de St. Barthelemi, & autres. Il faut s'adresser à M. Moët, notaire royal, à Noyon, qui donnera les éclaircissemens nécessaires.

On a mis en vente une partie d'un château situé à Cobreville, province de Luxembourg, près de Bastogne. Elle consiste en plusieurs chambres, deux écuries, avec greniers à foin, jardins, enclos, prairies, terres labourables & sartables, &c. &c. On pourra s'adresser à M. Bourdon, procureur & notaire à Bastogne. Les mises dureront jusqu'au 1er. Mai 1778.

Biens situés à Grand-Verneuil, près de Montmedi, sur la riviere de Chiers, à 8 lieues de Sedan, 12 de Luxem-

Digitized by Google

bourg, 3 à 4 de Stenay, & 2 ou 3 de l'abbaye d'Orval, consistant en deux maisons de campagne pour maîtres, une grande maison de ferme & ses dépendances, avec environ 150 journaux & demi de terre labourable, 40 à 41 fauchées de prés, &c., à vendre en totalité ou par parties. Il faut s'adresser au château de Laval, près de Montmedi, à M. Thoman; à Montmedi, à M. Henry, avocat; à Stenay, à M. Boudet, maître de forges.

TABLE.

TURQUIE.	*Constantinople.*	3
	Tripoli de Syrie.	5
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	6
SUEDE.	*Stockholm.*	6
POLOGNE.	*Warsovie.*	8
ALLEMAGNE.	*Hambourg.*	10
	Berlin.	12
	Francfort.	12
	Vienne.	13
ITALIE.	*Rome.*	16
	Naples.	17
	Genes.	19
	Venise.	19
	Livourne.	20
	Malte.	22
ESPAGNE.	*Madrid.*	23
PORTUGAL.	*Lisbonne.*	24
FRANCE.	*Fontainebleau.*	25
	Versailles.	27
	Paris.	28
	Marseille.	51
GRANDE-BRETAGNE.	*Londres.*	52
	Morts.	70

à M. LUTTON, *rue Ste. Anne, Butte Saint-Roch*; & dans tous les bureaux des poſtes, ainſi que chez les libraires des principales villes du royaume, auxquels on en remettra le prix avec celui de la ſouſcription des *Journaux Encyclopédique* & *Politique de Bouillon*. Ceux qui ne ſont point ſouſcripteurs de ces deux ouvrages périodiques, & qui voudront ſe procurer le *Calendrier intéreſſant*, pourront s'aſſembler en nombre ſuffiſant pour que le prix des exemplaires qu'ils deſireront excede la ſomme de 6 livres, les bureaux des poſtes ne ſe chargeant pas de ſommes au deſſous; dans ce cas, ils pourront s'adreſſer directement à M. TRÉCOURT, *de la ſociété typographique de Bouillon*; mais ils ſont priés d'affranchir le port de leurs lettres, ainſi que celui de l'argent, ſans quoi le tout reſteroit au rebut, & ils ne recevroient point l'ouvrage annoncé. Quant aux pays étrangers, tels que Liege, la Flandre, la Hollande, l'Allemagne, &c., on le trouvera chez les libraires des principales villes de ces états. On peut auſſi ſe procurer des collections completes de ce petit recueil depuis ſon commencement en 1770, juſqu'à ce jour.

Les deux premiers volumes de la *Bibliotheque générale des écrivains de l'ordre de St. Benoit*, contenant la notice ou l'extrait de tous les ouvrages des écrivains de différentes filiations de cet inſtitut, ſous quelque dénomination qu'elles ſoient connues, ont été délivrés aux ſouſcripteurs, & ſont actuellement en vente à la Société typographique de Bouillon, & chez M. ESPRIT, libraire au Palais-Royal à *Paris*. Les deux derniers ne tarderont pas à paroître, & ſeront enrichis du code de St. Benoît & de pluſieurs appendices très-intéreſſants.

L'édition du Dictionnaire Roman, Walon,

Digitized by Google

Celtique & Tudeſque, dont l'utilité eſt démontrée, tire à ſa fin; on invite les gens de loi quelconques à qui un tel ouvrage eſt d'une néceſſité abſolue, à s'en pourvoir; car les ſoins qu'il faut apporter pour imprimer un ouvrage de ce genre, rendront la ſeconde édition beaucoup plus chere; quoiqu'elle ſoit parfaitement ſemblable à celle-ci.

La ſuperbe édition des *Romans & Contes de M. de Voltaire*, tant en proſe qu'en vers, eſt finie. Tout le luxe typographique s'y montre avec éclat; mais, comme il y aura beaucoup de planches & vignettes en taille-douce gravées par les meilleurs maîtres, elle ne ſera miſe en vente qu'au mois d'Avril prochain; parce que dans une édition auſſi ſoignée, il faut apporter une égale attention au tirage des planches qu'à celui du diſcours.

Hiſtoire du Régiment d'infanterie de MONSIEUR, dédiée à S. A. R. Par M. l'abbé du Houx, aumônier dudit régiment, un volume, grand in-8., d'environ trente feuilles d'impreſſion, à Bouillon, à la ſociété typographique.

Cette hiſtoire eſt faite d'après les mémoires les plus sûrs; la chronologie & l'expoſition des faits y marchent d'un pas égal; aucun détail n'a été négligé; mais on s'eſt attaché, ſur-tout, à ne rien avancer que de vrai. L'Auteur n'a voulu faire ni un éloge, ni une ſatire; mais une Hiſtoire exacte & fidelle. L'ouvrage ſera orné du portrait de MONSIEUR. Pour ſe former une idée de l'exécution typographique, il n'y a qu'à ouvrir l'abrégé de l'hiſtoire de France du préſident Hénault, & regarder les colonnes chronologiques.

Cpn. pol. 23

JOURNAL POLITIQUE, OU GAZETTE DES GAZETTES.

Année 1777.

DÉCEMBRE.

Seconde Quinzaine.

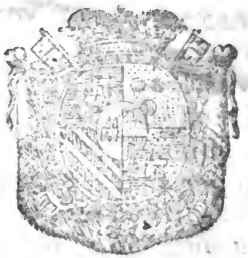

A BOUILLON.

Avec Approbation & Privilege.

Digitized by Google

CE JOURNAL paroît deux fois par mois. Chaque cahier eſt de 72 pages; il coute 10 liv. par année, pris à Bouillon, & 15 liv. par la poſte dans toute la France, y compris le port. Le tout ſe paie d'avance. Il faut ſouſcrire pour l'année entiere, & à quatre époques, au 1er. de Janvier, au 1er. Avril, au 1er. Juillet, & au 1er. Octobre.

Les Supplémens qu'on donnera à la fin de chaque trimeſtre, couteront 3 l. par la poſte, ou 2 l. pris à Bouillon.

LE JOURNAL ENCYCLOPÉDIQUE, dont il paroit un volume de 192 pages, & quelquefois plus, toutes les quinzaines, coute par année, 24 liv. pris à Bouillon, 33 liv 12 ſols par la poſte pour la France, & 30 livres pour l'Allemagne, franc de port.

LA GAZETTE SALUTAIRE, feuille périodique qui embraſſe tout ce qui conſerne la Médecine, la Chirurgie, la Chymie, la Botanique, l'Hiſtoire-Naturelle &c. &c., paroit une fois par ſemaine, & coute 9 liv. par année, y compris le port.

Ceux qui deſireront ces Journaux, s'adreſſeront à Bouillon au DIRECTEUR du bureau des Ouvrages périodiques, *ou bien à M. LUTTON*, rue Ste. Anne Butte St. Roch, à Paris.

JOURNAL POLITIQUE, OU GAZETTE DES GAZETTES.

DÉCEMBRE.

Seconde Quinzaine.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 16 Octobre.*)

LE grand-seigneur ayant résolu de faire mettre à mort Grégoire Gika, hospodar de Moldavie, les ordres de S. H. ont été exécutés par un capigi qui avoit été envoyé a Jassy pour remplir cette honorable commission. On attend ici la tête de ce prince infortuné, que le peuple va contempler avec plaisir, parce qu'on lui a persuadé que Gika étoit ennemi du croissant. Ce spectacle rebutant pour les nations civilisées, est satisfaisant & récréatif pour des esclaves stu-

Digitized by Google

pides : tel eſt l'effet de l'ignorance, tels ſont les trophées du deſpotiſme.

La dignité de hoſpodar de Moldavie a été donnée par S. H. à Conſtantin Murruſi, premier interprête de la Porte, qui a été revêtu de la robe d'honneur, & qui doit ſe rendre inceſſamment à Jaſſy. Il eſt remplacé ici par Nicolas Caradgia, qui, pendant la derniere guerre, a déjà exercé par *interim* les fonctions de premier interprête.

Dans un grand conſeil de guerre, tenu le 7 de ce mois, & auquel furent appellés les miniſtres anciens & actuels, tous ont opiné pour la guerre avec la Ruſſie, à l'exception de Murat-Melha, de quelques vieux militaires qui, ſans déſapprouver l'opinion des autres, repréſenterent avec beaucoup d'éloquence, que les plaies faites à l'empire par la derniere guerre n'étoient pas encore fermées; que la terre fumoit toujours du ſang ottoman; que le peuple n'étoit pas remis de ſes pertes, & qu'enfin il falloit attendre des circonſtances où l'on pût commencer cette guerre avec plus de gloire, & reprendre ſur l'ennemi ce qu'on avoit perdu.

Il eſt arrivé ici 3 vaiſſeaux de nouvelle conſtruction, & l'on y en attend encore 3 autres. Les régences barbareſques ont été requiſes par le ſultan de fournir à ſa flotte pluſieurs bâtimens armés en guerre. On attend de la Natolie Ali pacha, qui eſt nommé ſeraskier ou général en chef pour commander l'armée ſous le grand viſir. Vingt mille janiſſaires ſont déjà raſſemblés près de Babadagh, & l'on aſſure qu'il y a un autre corps de 20 mille hommes dans la Natolie, aux environs de Sinabe (l'ancienne Sinope) ſur la mer noire; cette armée cantonnera pendant l'hyver dans cette province, afin d'être prête à ſe porter, au printems prochain, où les circonſtances l'exigeront.

Digitized by Google

Le major Wikketz, au ſervice du roi & de la république de Pologne, eſt arrivé ici de Warſovie ces jours derniers, & il a remis à M. de Boſcamp, internonce de Pologne, des lettres de créance, par leſquelles ce miniſtre eſt chargé de complimenter le grand-ſeigneur ſur ſon avénement au trône, ce qui n'avoit pas encore été fait. M. Everhard, qui a rempli ici les fonctions d'agent de la république de Pologne juſqu'au moment de l'arrivée de M. de Boſcamp, ſe propoſe de reprendre inceſſamment la route de Warſovie; il ſera accompagné juſqu'à la frontiere par un michmander de la Porte.

On voit des copies de la déclaration que le dernier courier de Péterſbourg a apportée ici, en réponſe à celle par laquelle la Porte avoit demandé que les troupes ruſſes évacuaſſent la Crimée dans le terme de 70 jours. Voici ce qu'elle contient.

La cour impériale de Péterſbourg a appris avec autant de ſurpriſe que de mécontentement les différentes plaintes & difficultés que la ſublime Porte fait, & par leſquelles elle bleſſe ſa propre dignité & le crédit de toutes ſes aſſurances, au mépris de la foi publique, & des obligations contractées par le dernier traité de paix. La cour impériale de Péterſbourg ne ſçauroit revenir de ſon étonnement, qu'un miniſtere auſſi éclairé que celui d'alors manque aujourd'hui entierement à toutes ces obligations, attendu qu'il connive au renverſement de la liberté & de l'indépendance de la nation tartare, & refuſe non-ſeulement de reconnoître S. A. le kan Sahib-Guerai comme ſouverain légitime de la Crimée, mais auſſi les Tartares comme nation libre & indépendante. La ſublime Porte devroit bien plutôt ſaiſir avec autant de gratitude que d'empreſſement tous les moyens qui s'offrent pour terminer les affaires

à l'amiable. Si la Porte le desire donc, il en est encore tems ; mais elle doit, préalablement, reconnoître d'une maniere solemnelle & devant toute la terre Son Alt. Sahib-Guerai comme kan légitime de la Crimée, & déclarer la nation tartare libre, indépendante, & absolument séparée de l'empire ottoman : elle doit aussi remplir les autres obligations qu'elle a contractées par son dernier traité avec la Russie ; sans quoi cette derniere cour ne rappellera point ses troupes de la Crimée, & elle ne souffrira jamais, quelques efforts qu'on fasse, que la nation tartare soit forcée à quelque chose de désagréable, ou qu'on la restreigne dans sa liberté civile & politique. La Russie fera tout ce qui lui est possible, & emploiera toutes ses forces, pour maintenir en son entier le dernier traité de paix, sans qu'il y soit porté atteinte, sous quelque prétexte que ce soit.

Extrait d'une lettre d'Antioche, le 8 Août.

Douze cens hommes, tant de cette ville que d'un village voisin nommé Karakeis, viennent de se soulever contre le vaivode qui y commande, & qui, dans le premier moment, voulant s'échapper par une fenêtre, se démit le pied. Il fit appeller à son secours Abdurahman, pacha du Beylam, qui, à la tête de 400 hommes, eut bientôt dissipé les mutins. Plus de cent d'entre ces derniers ont péri ; 11 têtes ont été envoyées à Alep ; deux des principaux séditieux ont été empalés, & l'un d'eux a déclaré que Bekir, pacha du Kan Karamont, bien connu pour l'ennemi du vaivode, étoit le moteur secret de la sédition. Un des prisonniers a été conduit à Alep, pour que son témoignage y développe les causes de cette émeute inattendue. Le pacha du Beylam, après avoir mis en fuite les rebelles de la

Digitized by Google

ville, se transporta au village de Karakeis, où, après avoir enlevé & confisqué à son profit les grains & tous les autres objets dont sa troupe s'empara, revint en triomphe avec elle au Beylam.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le 6 Novembre.*) La cour célébra le 25 du mois dernier le jour anniversaire de la naissance de la grande-duchesse. L'impératrice dîna dans les appartemens de L. A. I., à une table de 50 couverts, & la santé de la grande-duchesse fut portée au bruit de 31 coups de canon. Le soir, les forteresses & la ville furent illuminées.

Le 27, entre 9 & 10 heures du soir, un vent du sud-ouest d'une extrême violence fit refluer les eaux de la Baltique dans la Newa; & cette riviere étant montée au-dessus de son niveau ordinaire, menaça de nouveau cette capitale d'une inondation semblable à celle qui y causa tant de dommages la nuit du 20 au 21 Septembre. Déjà l'amirauté avoit averti les habitans par les signaux d'allarmes, prescrits par S. M. I., quand, tout-à-coup, le vent tourna vers le nord; alors les eaux qui s'étoient déjà répandues dans plusieurs rues, & dans les campagnes de Cathérinenhoff, rentrerent dans leur lit. On n'a eu que la crainte du danger, & cette inondation rapide & passagere n'a causé que peu de dommages.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 18 Novembre 1775, qui s'exécutent successivement dans toutes les provinces de l'empire, l'impératrice a chargé le lieutenant-général de Kretschetnikow, gouverneur de Kaluga, de diviser en 12 cercles le gouvernement de Tula, qui sera séparé de celui de Moscou par la riviere d'Oka. Par ce nouvel arrangement, les

villes, bourgs ou villages d'un gouvernement ne se trouvent plus enclavés dans un autre.

Le 29, l'académie imp. tint une assemblée publique; on y fit lecture d'une lettre par laquelle le roi de Suede accepte la place que cette société sçavante lui a offerte lors de son séjour en cette capitale. Cette lettre est conçue en ces termes:

A Monsieur de Domaschnew, gentilhomme de la chambre de S. M. l'Imp. de toutes les Russies, directeur de l'académie impériale des sciences, & chevalier de mon ordre de Wasa, à St. Pétersbourg.

« Monsieur de Domaschnew, la célébrité de l'académie qui a bien voulu m'inscrire parmi ses membres, eût seule été suffisante pour me faire accepter cette place avec plaisir. Aujourd'hui elle m'en fait d'autant plus, que c'est une espece de nouveau lien pour m'unir avec la souveraine qui vous protege, & dont j'ai été à portée de connoître si particulierement la sagesse & toutes les vertus. C'est à l'académie surtout qu'il appartient de publier les merveilles de son regne. Je déclare par avance qu'elle ne pourra jamais en rien dire que je ne sois prêt à ratifier de ma voix, ayant rapporté de ce regne glorieux, des impressions qui ne s'effaceront jamais. Au reste, je m'intéresserai toujours infiniment aux travaux utiles de l'académie, dont je vous prie d'assurer tous les membres de ma constante bienveillance. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Domaschnew, en sa sainte & digne garde ».

A Drottninghkolm, le 28 d'Août 1777.

GUSTAVE.

L'académie ayant procédé à l'aggrégation du monarque suédois, tous les membres, accom-

Digitized by Google

pagnés des personnes de la plus haute distinction qui se trouvoient à la séance, se rendirent à la tour du grand globe, devant lequel on avoit disposé une illumination telle qu'on n'en avoit point encore vue en Russie.

C'étoit un arc de triomphe de 14 sagen (98 pieds) de hauteur, précédé de 6 grands obélisques, qui étoient disposés en perspective de deux, à la distance de 12 sagen l'un de l'autre. Ils étoient joints par des guirlandes en lampions de couleur. Celles-ci s'appuyoient sur l'espalier de verdure de l'arc de triomphe, dont les colonnes & l'entablement, de même que le tableau qui le surmontoit, étoient transparens. Ce dernier représentoit la Sagesse, sous la figure de Minerve, & la Justice, sous celle de Thémis, occupées à porter le buste de Cathérine II sur un autel. L'Humanité, entourée d'enfans qui ceignoient l'autel de guirlandes, présentoit l'encens. Les génies de la Renommée, avec leurs attributs, couronnoient le tableau. Dans les entrecolonnemens l'on voyoit 4 statues en plein relief, représentant les muses Clio, Polymnie, Calliope, & Uranie, avec les attributs analogues à la Minerve de la Russie. Au-dessus du grand tableau, Apollon, tenant la lyre d'une main, & conduisant ses courliers de l'autre, faisoit le tour de l'arc. Cette figure mouvante & transparente faisoit le plus grand effet. Le tout étoit couronné par le soleil, qui étoit un chef-d'œuvre d'optique par l'éclat qu'il jettoit. Le sujet des obélisques étoient les différens établissemens faits en vertu des nouveaux réglemens pour les provinces russes, & qui étoient désignés allégoriquement. L'observatoire étoit aussi illuminé en feu de couleur. Le dedans de la tour du globe offroit le zodiaque transparent & mouvant. L'intérieur du globe même présentoit tout ce que

les entrailles de la terre contiennent de plus curieux. On y voyoit les travaux des mines & des carrieres : chaque métal présentoit quelque hommage relatif à la protectrice de l'académie. Tous ces objets étoient en mouvement ; & la transparence en étoit des plus convenables. Les inscriptions en vers répondoient aux emblêmes. Toute la compagnie fut régalée de raffraîchissemens. L'impératrice même se rendit à l'hermitage (pavillon attenant au palais), pour voir de-là cette illumination charmante : elle en a témoigné sa satisfaction à M. de Domaschnew ; auquel l'invention en étoit due, & à qui elle a fait le plus grand honneur.

Il est arrivé ici plusieurs généraux pour assister aux conseils de guerre qui ont pour objet de régler les opérations de la campagne prochaine. Les ordres sont déjà envoyés dans toutes les provinces de l'empire pour y lever le 500me. homme ; cette premiere levée doit servir à compléter les troupes, & surtout les équipages de la flotte.

L'affaire de la ducheſſe de Courlande, qui est ici depuis quelque tems, vient d'être terminée pas la médiation de cette cour. Les loix de l'église Russo-Grecque ne permettant pas la dissolution du mariage, les deux époux resteront volontairement séparés. Le duc de Courlande s'engage à payer à la ducheſſe, née princeſſe Jousloupow, une pension annuelle de 20 mille roubles, & à lui donner une somme de 80 mille roubles en remplacement de la dot de cette princeſſe. Par cet arrangement, la ducheſſe de Courlande fixera sa demeure en cette capitale, où elle va acheter un palais.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le 17 Novembre.*) Le 2 de ce

mois, le comte de Bohse, envoyé de l'électeur de Saxe, & le baron de Lynden, envoyé extraordinaire de la république de Hollande, eurent à Gripsholm leur premiere audience du roi, à qui ils présenterent leurs lettres de créance.

Le 3, L. M., le duc & la duchesse de Sudermanie revinrent de Gripsholm en cette capitale, ainsi que les sénateurs & grands officiers de la cour. Le duc d'Ostrogothie, qui est allé faire l'inspection de son régiment à Westeras, est attendu ici d'un jour à l'autre.

Le roi assista le 13, à l'assemblée de l'académie des sciences, & parut écouter avec beaucoup d'attention le discours que prononça le professeur Bergmann, relativement aux plus récentes découvertes en chymie.

Le baron de Nolcken, ambassadeur du roi à Pétersbourg, de retour par congé, a eu l'honneur de faire sa révérence à L. M., ainsi que le comte d'Ulfon, ambassadeur de S. M. T. Chr., qui est revenu de France il y a quelques jours.

M. Preindi, chargé d'affaires de la cour de Vienne, a eu l'honneur de présenter au roi le magnifique traîneau que l'impératrice-reine envoie en présent à S. M. On l'a exposé dans une des remises du château, où il fait l'admiration des connoisseurs. M. Preindi a reçu de S. M. une tabatiere d'or, garnie de brillans, & les conducteurs du traîneau, chacun 100 ducats.

Il est fort question de reprendre les travaux de la fameuse mine de Glanbamm en Néricie; on ne trouve aucun renseignement de l'époque, ni des raisons pour lesquelles on en a abandonné l'exploitation.

DANEMARCK.

COPENHAGUE (*le 20 Novembre.*) Le roi

Digitized by Google

ayant acquis par échange le duché d'Oldenbourg, il a été enjoint à toutes les chancelleries de joindre ce titre à ceux que S. M. a coûtume de prendre.

Le roi vient de nommer M. Fréderic Schonborn, secrétaire d'ambassade à Londres, à la place de M. Hannecke, qui a demandé son rappel.

On apprend d'Ahrendal en Norwege qu'on a lancé, cette année, à la mer 13 nouveaux vaisseaux, & qu'il y en a encore 9 sur le chantier, avec quelques autres petits bâtimens. On construit aussi 10 vaisseaux à Christiansand.

POLOGNE.

WARSOVIE (*le 18 Novembre.*) Il y a longtems que le conseil permanent travaille à obtenir du roi de Prusse quelque adoucissement aux entraves du commerce de nos provinces avec les états de ce monarque ; mais, jusqu'a présent, tous ses efforts ont été infructueux. On peut en juger par la note suivante.

On se flattoit qu'après les notes remises les 14 & 22 Octobre 1776, à M. Benoit, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse, au sujet des droits exorbitans que les Polonois conduisant de la potasse ou cendre gravelée à Dantzick, étoient obligés de payer aux douanes prussiennes, on auroit rectifié les abus dont on s'étoit plaint dans ces notes, & qu'on auroit même fait restituer aux Polonois ce qu'on avoit exigé d'eux au-delà de ce qui est prescrit par l'édit de S. M. Pruss. en date du 14 Septembre. On avoit d'autant-plus lieu d'espérer une pleine satisfaction à cet égard, que M. Blanchot, résident de la cour de Berlin, avoit annoncé par sa note du 15 Novembre 1776, que les plaintes de M. Irzeciak contre les douaniers prussiens avoient été mises sous les yeux du roi, & que S. M. avoit ordonné qu'il fût pris sur cet objet des informations d'après lesquelles elle pût décider cette affaire. Cependant les Polonois, loin d'avoir reçu depuis aucune satisfaction des dommages que leur avoient causés les exactions arbitraires des doua-

Digitized by Google

niers prussiens, se trouvent encore chaque jour exposés à voir absorber, par les douanes qu'ils sont forcés de payer, ce qu'ils peuvent retirer des productions qu'ils conduisent à Dantzick.

Le soussigné, par ordre du roi, & de l'avis de son conseil, est chargé de réitérer à M. Blanchot les plaintes déja exprimées dans les notes du 14 & du 18 Octobre 1776, en y ajoutant un exposé des nouvelles exactions du même genre exercées sur les Polonois dans le cours de la présente année. On n'ajoutera rien à cet exposé ci-joint, sous cote A, B, C, D, qui porte tous les caracteres de l'évidence. Les faits qu'il contient ne sont point controuvés à plaisir, pour donner lieu à des plaintes sans fondement : celles qu'on est malheureusement forcé de renouveller sont attestées par les quittances mêmes des douaniers prussiens ; & en les rapprochant de la taxe fixée par l'édit de S. M. le roi de Prusse, du 14 Octobre 1775, on ne peut voir sans la plus vive inquiétude, jusqu'où sont portés aujourd'hui, & avec quelle rigueur sont perçus les droits des douanes exigés des Polonois pour les objets de commerce qu'ils importent à Dantzick : ces droits sont tels qu'ils les forceront à abandonner tout trafic asservi aux douanes prussiennes.

Le soussigné est donc chargé de requérir le résident de S. M. le roi de Prusse de donner à sa cour communication de la présente note, & de ce qui y est annexé. On espere que S. M. le roi de Prusse, consultant sa justice, non-seulement donnera des ordres pour réprimer ces abus, qui ne peuvent avoir eu lieu qu'à son insçu, mais encore, qu'étant informé des atteintes données à son propre édit de 1775, il sera enjoint aux douaniers de s'y conformer, & qu'il sera même pourvu effectivement au dédommagement des personnes nommées dans l'exposé joint à la présente note, ainsi que celui de M. Irzecnik, pour les pertes qu'il a supportées l'année derniere, & qui n'ont point été réparées, quoique les plaintes qu'il en a portées eussent mérité l'attention du roi de Prusse, par le caractere d'évidence que portoient avec elles les preuves qu'il avoit produites.

A cette occasion, le soussigné est obligé de rappeller au résident de S. M. Pruss la note qui lui a été remise le 9 Août dernier, sur les arrangemens à prendre pour le commerce en général, & à laquelle on se réfere, en demandant une réponse catégorique à la proposition de convenir des moyens propres à rectifier le traité de commerce de 1775, conformément à l'article XII du même

Digitized by Google

traité, & à l'article VI de la convention du 22 Août 1776, pour les avantages réciproques des deux hautes parties contractantes, dont la Pologne seule se trouve privée par les entraves qu'on vient d'exposer, & qui produiront l'anéantissement de son commerce avec les états Prussiens, objet de trop d'importance pour le négliger plus longtems.

A Warsovie, ce 14 Septembre 1777. Signé, *Mlo Irie-jouski, evêque de Posnanie, grand-chancelier de la couronne, & président au département des affaires étrangeres.*

Le chevalier de Boscamp, internonce de la république à la Porte ottomane, a ordre de revenir aussitôt qu'il aura eu la premiere audience du grand-seigneur, qui étoit fixée au 3 de ce mois. On ne doute pas que le retour de ce ministre ne détermine Numan-bey à s'occuper aussi de son départ.

On est ici très-inquiet sur les suites que peut entraîner la rupture inévitable entre la Porte & la Russie. On répare les fortifications de Kaminieck, & 600 hommes sont occupés journellement à ces travaux. La garnison de cette forteresse, qui n'est ordinairement que de 2 mille hommes, va être portée à 4 mille. Par une suite des précautions qu'exigent les circonstances actuelles, la république fait fabriquer à Liege 20 mille fusils, qui doivent être rendus ici au printems prochain.

On vient d'amener dans cette capitale 6 des Tartares-Siecz, qui avoient pillé, à Laticzew la caisse de la république. Quoiqu'on ait repris à cette troupe vagabonde la plus grande partie de l'argent qu'elle en avoit enlevé, on la poursuit encore, afin de tâcher de l'anéantir, ou de lui ôter tous les moyens de se rassembler.

La sûreté publique est également troublée ici par une bande de coquins qui ont commis depuis quelque tems quantité de vols dans plusieurs hôtels ou magazins de négocians. On croit que les Juifs recelent les effets volés, & qu'ils

les achetent à très-bas prix : ce qui autorise ce soupçon, c'eſt que, quoique toute eſpece de commerce leur ſoit interdite, ils vivent & s'entretiennent comme avant cette prohibition, & paient exactement chaque mois l'écu de capitation auquel ils ſont taxés. Pour éclairer leur conduite, le comte Rzewuski, maréchal de la cour, a ordonné aux chefs de cette nation de lui donner une liſte de tous les Juifs domiciliés ici, & de ſpécifier quelle eſt la profeſſion, ou quels ſont les moyens que chacun d'eux emploie pour ſe procurer la ſubſiſtance. En vertu des mêmes ordres, tous les Juifs étrangers qui arrivent en cette capitale, en ſont chaſſés ſur le champ.

On apprend de la Petite-Pologne que, la nuit du 26 du mois dernier, le feu a pris à l'abbaye de Ste. Croix, le plus ancien monaſtere du royaume, & que les flammes ont fait des progrès ſi rapides, qu'en moins de 3 heures, l'égliſe & tous les bâtimens ont été réduits en cendres.

Que le prince Grégoire Gika ait péri dans ſon palais ou dans une maiſon où l'officier turc l'avoit attiré, le lieu de la ſcene tragique ne fait rien au fond de l'hiſtoire, qui eſt confirmée de toutes parts. Il n'eſt plus queſtion que de chercher à connoître les motifs de cet aſſaſſinat. Quelques perſonnes lui aſſignent les cauſes ſuivantes « Il eſt bon d'abord d'être inſtruit que, dès le tems où la Moldavie commença d'être tributaire de la Turquie, l'impôt auquel cet état fut taxé, ne ſe montoit qu'a environ 100 mille florins ; mais, par la ſucceſſion des tems, l'envie de commander ayant engagé pluſieurs concurrens à la domination de ce pays, d'aller à l'enchere les uns des autres, en offrant de porter le tribut à une ſomme plus conſidérable que

leurs prédéceſſeurs, il en étoit réſulté qu'enfin cette malheureuſe province étoit venue au point de payer juſqu'à 800 mille florins à la Porte ottomane; ce qui avoit fait de ce pays un des états les plus miſérables. Dans ces fâcheuſes circonſtances, la derniere guerre de la Ruſſie avec la Turquie étant ſurvenue, Grégoire Gika, pour lors hoſpodar, crut l'occaſion favorable pour affranchir ſon infortunée patrie d'un joug auſſi onéreux, & ſe jetta entre les bras des Ruſſes, qui lui donnerent toute ſorte d'aſſiſtance, le prirent ſous leur protection, & déchargerent le pays de la plus grande partie des impôts qu'il payoit aux Turcs. Mais la paix s'étant enſuite conclue entre les deux puiſſances, & une des conditions ayant été que la Moldavie ſeroit ſoulagée de la plus forte portion du tribut qu'elle payoit à ſes premiers maîtres; comme la Turquie, pour lors, n'étoit pas en état de faire la loi, il falloit bien qu'elle acquieſçât à cette clauſe, qui, dans le fond, lui cauſoit le plus vif reſſentiment. Or, tout le tems que rien n'a paru troubler la bonne intelligence entre les Ruſſes & les Turcs, ceux-ci n'ont pas oſé faire éclater leur animoſité; mais auſſi dès l'inſtant où la Porte ottomane n'a plus cru devoir garder aucun ménagement avec la Ruſſie, une des premieres choſes qu'elle a faites a été de tirer une vengeance ſignalée de l'offenſe qu'elle avoit reçue de l'hoſpodar, qui ne s'attendoit à rien de pareil, & qui comptoit d'ailleurs fermement ſur l'aſſiſtance de la Ruſſie ».

ALLEMAGNE.

HAMBOURG (*le 24 Novembre.*) On a eſſuyé ici une tempête violente qui a duré depuis le 19 de ce mois, juſqu'au 20 au ſoir, & qui

a été accompagnée de tonnerre & d'éclairs. Les eaux de l'Elbe se sont élevées rapidement à une telle hauteur que les quartiers les plus bas de cette ville & de celle d'Altona ont été submergés. Quoique cette inondation imprévue ait peu duré, elle a causé beaucoup de dommages; mais heureusement, personne n'a péri.

La consternation que la mort violente du prince Grégoire Gika a répandue en Moldavie, est une preuve que les vexations dont ses ennemis l'ont accusé, ne sont qu'un prétexte sans fondement que la Porte a saisi pour se défaire de lui. Ce prince, qui paroît être généralement regretté, avoit formé le projet d'éclairer les Moldaves en les rendant heureux. Il avoit fondé des écoles dans les lieux principaux de ses états, & il avoit attiré plusieurs familles allemandes, auxquelles il fournissoit à grands frais les fonds nécessaires pour établir différentes manufactures. Toutes leurs espérances se sont évanouies avec l'existence de leur bienfaiteur, & la plupart de ces étrangers se disposent à vendre leurs possessions pour se retirer ailleurs. C'est ainsi que la Moldavie, privée de la partie industrieuse de ses habitans, présentera de nouveau, comme la Valachie, le tableau effrayant des effets d'un gouvernement despotique; gouvernement où le citoyen le plus distingué & le plus respectable est exposé à perdre, d'un moment à l'autre, les biens, l'honneur & la vie. On craint que la mort de Gika ne soit que le prélude de plusieurs autres exécutions. Le bruit se répand déjà que les principales personnes de sa cour ont été arrêtées, & que le métropolitain grec de Jassy a été conduit, pieds & poings liés, à Constantinople. On ajoute que, peu après la mort de l'hospodar, un détachement de cavalerie russe étoit arrivé à Jassy, y avoit pris sous

Digitized by Google

la protection la veuve & les enfans de ce prince malheureux, & les avoit conduits sur les terres de la domination russe. On dit que Gika avoit beaucoup de connoissances, qu'il aimoit les sciences, & parloit les langues françoise & italienne. Il avoit un patrimoine de 2 millions qu'il avoit eu la précaution de placer dans les états de la république de Venise. Effrayé du sort qu'il vient d'éprouver, on assure que le prince de Valachie, Maurocordato, a pris le parti de s'évader.

Le prince Gika jouissoit d'une grande considération à la cour de Pétersbourg, où il s'étoit acquis l'estime générale pendant qu'il y étoit prisonnier. Les procédés violens de la Porte à son égard ne peuvent qu'aigrir les esprits dans la conjoncture actuelle, & accélérer les hostilités. On prétend même que la communication est déjà fermée entre les pays limitrophes des deux puissances. Les Russes ont mis garnison dans toutes les places qui bordent le Niester, & ont même approvisionné celles qui sont bien avant dans le palatinat de Bracklaw. Plus de 18 mille hommes de leurs troupes sont en pleine marche vers la Podolie, & l'on attend de Kiow à Bialacerkiew un autre corps plus considérable suivi d'un gros train d'artillerie. Les Turcs, de leur côté, ont formé, depuis Choczim jusqu'à Bender, un cordon de 45 mille hommes, & ils ont établi de grands magasins à Jassy, Stepanowoka & Beliczana. Il paroît que la Porte n'a rien négligé pour s'assurer de la Moldavie & de la Valachie, d'où l'armée ennemie auroit pu tirer ses subsistances. Elle s'est rappellé, sans doute, que ce fut un hospodar de Moldavie qui, en 1711, tira Pierre le Grand de l'embarras où il se trouvoit, en fournissant à son armée les provisions dont elle manquoit, du côté du Pruth. L'hospodar & le visir d'alors

périrent comme Grégoire Gika, soupçonnés d'avoir des intelligences avec les Russes.

Il y a longtems que la noblesse de Russie est en possession de faire distiller l'eau-de-vie de grain. Elle livre cette liqueur sur le pied de 105 copecs l'eimer (mesure d'environ 8 pintes) à la couronne, qui la fournit à plus haut prix à tous les cabarets de l'empire, ou à ceux qui les ont affermés. Aujourd'hui qu'il s'agit de renouveller les contrats, le gouvernement ne veut payer que 72 copecs pour chaque eimer, parce que les Livoniens offrent de fournir l'eau-de-vie à ce prix. On apprend de Pétersbourg que la noblesse russe, qui perdroit beaucoup si l'on adoptoit ce plan, a fait présenter à la cour les plus fortes remontrances à ce sujet. Elle y représente que ses terres sont chargées de capitation, & assujetties à fournir des recrues, & qu'il seroit injuste de la priver des avantages de fournir l'eau-de-vie, en donnant la préférence aux Livoniens, qui, par les privileges dont ils jouissent, ne supportent pas les mêmes impositions, & ne sont pas taxés pour d'autres objets aussi forts que la noblesse russe. On est curieux de sçavoir quel effet ces remontrances produiront.

On apprend de Hanovre qu'Hélene-Polyxene comtesse de Vasaberg est morte, le 31 Octobre, à Hundlosen, terre du baron de Monster, conseiller intime de l'électeur de Cologne. Cette dame, âgée de 82 ans, étoit petite-fille du comte de Vasaberg, fils naturel du roi Gustave-Adolphe de Suede, & c'est la même dont l'histoire a été consignée dans les papiers publics, au mois de Mars dernier, & que le roi de Suede actuellement régnant avoit reconnue pour sa cousine, & à qui il avoit assigné 500 ducats par an. Le baron de Monster, qui avoit

Digitized by Google

trouvé cette comteſſe dans la ſituation la plus déplorable, & qui avoit préſumé aſſez de l'ame de Guſtave III pour lui faire part de ſa découverte, a fait dépoſer le corps de l'illuſtre défunte dans la chapelle de Hundſloſen, où il lui a érigé un monument en marbre noir pour éterniſer la mémoire de l'action généreuſe du monarque ſuédois.

BERLIN (*le 24 Novembre.*) Le roi a nommé le chambellan de Biſmarck ſon envoyé extraordinaire à la cour de Danemarck; ce miniſtre eſt déjà parti pour ſa deſtination.

La ſociété formée pour la diſtribution du bois de chauffage aux pauvres honteux de cette ville, a commencé cette année à remplir ce devoir de bienfaiſance. Elle a eu la douce ſatisfaction de ſe voir puiſſamment ſecondée par des perſonnes généreuſes qui ont de beaucoup augmenté les ſommes conſacrées à cette œuvre de charité. Les catholiques & les luthériens ſe ſont joints aux réformés pour les mettre en état de ſoulager plus efficacement les pauvres; & en conſéquence, la diſtribution du bois a été faite entre les pauvres honteux des trois communions. Si ceux de l'égliſe françoiſe ont été ſecourus plus puiſſamment, c'eſt que la maiſon de charité qui a donné lieu à la ſociété dont on vient de parler, eſt un établiſſement formé par des François. Un étranger qui garde l'anonyme, a fait parvenir 80 fréderics d'or à cette maiſon, où ſe forme un ſi grand nombre de ſujets que la généroſité publique arrache à la miſere, à l'ignorance & au vice.

On a fait dernierement l'examen des étudians du college françois; on s'eſt convaincu plus que jamais que cet inſtitut n'a point dégénéré de ſon origine. On ſçait qu'il s'eſt formé des débris des

célebres colleges de Saumur & de Sedan. M. Andoni, qui a rempli le premier les fonctions de principal de ce college françois, avoit été disciple du fameux Tannegui le Fevre, pere de l'illustre Mme. Dacier.

La mort violente de l'hospodar de Moldavie a fait ici beaucoup de sensation. C'étoit à ce prince que le roi, dont il s'étoit acquis l'estime, avoit envoyé la magnifique horloge dont on a parlé dernierement. S. M. avoit ajouté à ce présent un service complet de porcelaine de la fabrique de cette capitale, & quelques pieces d'étoffes très-riches.

La classe de philosophie spéculative de l'académie royale des sciences & belles-lettres de Prusse a proposé pour l'année 1780, la question suivante : *Est-il utile au peuple d'être trompé, soit qu'on l'induise en erreur, soit qu'on l'entretienne dans les erreurs qu'il peut avoir?* On invite les sçavans de tout pays, excepté les membres ordinaires de l'académie, à travailler sur cette question. Le prix consiste en une médaille d'or du poids de 50 ducats. Les pieces, écrites d'un caractere lisible en françois, allemand, ou latin, doivent être envoyées à M. le conseiller-privé Formey, secrétaire perpétuel de l'académie, avant le 31 Décembre 1779, en observant les formalités usitées. Le jugement de l'académie sera déclaré dans l'assemblée publique du 31 Mai 1780.

FRANCFORT *sur le Mein* (*le 4 Décembre.*) Les troupes allemandes dont on a parlé dernierement, n'ont pas poursuivi leur navigation sur le Rhin. On apprend que celles de Hesse-Hanau n'ont été que jusqu'à St. Goaar, & que celles d'Anspach, après s'être arrêtées 4 jours à Bonn, ont remonté ce fleuve jusqu'à Neuwied.

Digitized by Google

Cet incident, dont on ignore la véritable cauſe, fait former pluſieurs conjectures. On dit, entr'autres, qu'un prince des plus puiſſans de l'empire a refuſé aux troupes d'Anſpach le paſſage par ſes états, par la raiſon qu'il ne veut point concourir à la dépopulation d'un pays qui, en vertu des pactes de ſucceſſion, peut rentrer dans ſa maiſon, au cas que la ligne des margraves actuels vînt à s'éteindre. Il eſt certain que ce commerce d'hommes armés dépeuple inſenſiblement l'Allemagne, déjà épuiſée, à l'occaſion d'une querelle qui lui eſt abſolument étrangere.

On ignore ſi ces obſtacles ſeront inſurmontables, & s'ils feront échouer la négociation du colonel Faucitt, qui va ſe rendre à Zerbſt, afin d'y terminer un traité de ſubſide pour mille hommes que le prince d'Anhalt-Zerbſt a intention de fournir à l'Angleterre; on dit auſſi que le nouveau comte de Bukebourg cédera à cette puiſſance une compagnie d'artillerie.

Depuis qu'on eſt convenu que la nobleſſe oiſive & inutile eſt un titre qui n'honore perſonne, on voit en Allemagne, comme en Angleterre, des ſeigneurs du premier rang faire valoir différentes branches d'induſtrie, & ſe confondre parmi les cultivateurs, qu'ils encouragent & qu'ils inſtruiſent. Le comte de Thun, un des premiers ſeigneurs du royaume de Bohême, vient d'établir ſur ſes terres une très-belle fabrique d'acier du pays. Il en eſt déjà ſorti des ouvrages unis, façonnés & damaſquinés qui, pour le goût & le fini, ne ſont peut-être pas inférieurs à ceux que produiſent les manufactures d'Angleterre.

Suivant les lettres de Brunſwick, le malheur arrivé au régiment de dragons du duc, à l'affaire de Bennington, paroît y avoir cauſé beau-

Digitized by Google

coup de ſenſation. C'étoit un des plus beaux corps qui fuſſent au ſervice de la maiſon ducale. On a publié à Brunſwick une relation de ce combat, dans laquelle on donne de très-grands éloges à la bravoure avec laquelle ces infortunés ſe ſont défendus contre un nombre infiniment ſupérieur d'Américains, juſqu'à ce qu'ils fuſſent entierement coupés des autres détachemens qui compoſoient le corps du lieutenant-colonel Baum. *Le nombre des ennemis*, y eſt-il dit, *s'étant accru juſqu'à 2 ou 3 mille hommes, il prit enfin, après une réſiſtance courageuſe de pluſieurs heures, la réſolution de ſe faire jour, l'épée à la main; deux fois il y réuſſit; mais chaque fois, de nouveaux corps américains ſe montrerent, & l'environnerent, de ſorte que, ſe voyant entouré, pour la troiſieme fois, de toutes parts, il fut réduit à la triſte néceſſité de ſe rendre priſonnier.* On a vu, entr'autres, avec regret que le général Burgoyne, dans la lettre au miniſtere britannique, ſemble attribuer cet accident à un manque de circonſpection de la part de M. Baum; & l'on obſerve, en revanche, que ſi toute l'expédition de M. Burgoyne ne tient point de l'imprudence, & ne juſtifie point ce que le chevalier Carleton a prédit à cet égard, il étoit du moins peu conforme aux regles de l'art militaire de harzarder ſi loin un corps détaché, ſans pouvoir le ſoutenir à tems.

VIENNE (*le 25 Novembre.*) L'empereur a nommé grand'croix de l'ordre de St. Etienne le comte Henri d'Aversberg, conſeiller intime actuel, chambellan de L. M. I., commiſſaire plénipotentiaire, & gouverneur des royaumes de Galicie & Lodomerie.

L'impératrice a commué en 7 années de priſon dans la maiſon de correction, la ſentence de

mort prononcée contre une fille qui avoit détruit son fruit.

Les états de Hongrie ont réduit, avec l'agrément de l'empereur, la garde noble hongroise de 120 maîtres à 50; mais ils ont résolu d'employer la somme provenant de cette réduction à l'éducation de 60 jeunes gentilshommes Hongrois.

Les réformés du même royaume ont obtenu la permission d'établir une académie de jeunes gentilshommes de leur communion.

Le 3 de ce mois, on apperçut ici une aurore boréale très-lumineuse. On dit que M. l'abbé Heil, astronome de la cour, en a conjecturé que l'hyver seroit fort doux, & qu'il a assuré à l'impératrice que le froid ne seroit, dans aucun mois de cette saison, plus vif que celui qu'on a éprouvé vers la fin d'Octobre.

Le district de Buckovine en Moldavie ayant été réuni aux domaines de la maison d'Autriche, les habitans prêterent le serment de fidélité, le 12 Octobre dernier, entre les mains du général-major de Spleny, commissaire de L. M. I. Les popes ou prêtres valaques, en s'acquittant de ce devoir, donnerent au peuple l'exemple d'un parfait dévouement à leurs nouveaux souverains. Cette cérémonie, qui se fit avec le plus grand appareil à Chernowitz, y avoit attiré quantité de boyards & d'officiers Polonois, que le commissaire traita magnifiquement à plusieurs tables. Vers le soir, on jetta 2 mille florins au peuple; on lui livra 6 bœufs rôtis, farcis de diverses volailles, & l'on fit couler plusieurs fontaines de vin.

Quelques avis de Constantinople portent que la populace en fureur a pillé l'hôtel du ministre de Russie, qui n'a eu que le tems de se réfugier chez l'internonce de L. M. I.

Digitized by Google

ITALIE.

ROME (*le 17 Novembre.*) Les maisons de charité ne sont plus ici l'asyle des fainéans. Le souverain pontife en a non-seulement banni l'oisiveté, mais il veille encore aux différens travaux qui s'y font. Il encourage les travailleurs par sa présence, & fait exécuter, à ses frais, toutes les machines nécessaires à la perfection des manufactures qui y sont établies. S. S. ne laisse échapper aucune occasion de signaler sa bienfaisance envers les pauvres. Ayant été informée qu'un muletier dont la maison vient d'être brûlée, s'en étoit sauvé en chemise, & avoit perdu tout ce qu'il possédoit, elle lui a envoyé une somme plus que suffisante pour réparer ses pertes.

Le duc de Saxe-Gotha est arrivé en cette capitale, avec une suite brillante & nombreuse.

Les ex-jésuites portugais ont été transportés de joie en apprenant que la reine de Portugal leur a permis de revenir dans leur patrie; & ce qui met le comble à ce bienfait, c'est qu'ils sont assurés d'une honnête pension viagere. Mais la nouvelle qui s'étoit répandue, que le Sr. Nicolas Pagliarini, libraire de Rome, qui avoit été appellé à Lisbonne sous le dernier regne, avoit reçu ordre de retourner au plutôt à Rome, se trouve destituée de fondement: car on apprend que la reine régnante l'a continué dans l'exercice des emplois dont il étoit revêtu, & qu'il jouit de la bienveillance de S. M. T. Fidelle.

On continue de faire des fouilles pour déterrer tous les monumens antiques qui sont enfouis dans les domaines du pape. S. S. ayant permis au sçavant Wenceslas Pezolli d'ouvrir un caveau dans le territoire d'Urbisaglia, on y a trouvé les pieces suivantes: 2 colonnes rompues, & un morceau d'albâtre fleuragé; 2 figures, l'une d'un

jeune homme, & l'autre d'un faune ; un tronc de figure preſqu'entierement gâté, & un aigle ; 2 petites idoles de cuivre ; une autre figure de même métal, repréſentant un prêtre ancien ; une petite lampe pareillement de cuivre ; enfin, pluſieurs médailles, parmi leſquelles une ayant, d'un côté, l'apothéoſe de Marc-Antonin le Pieux, & ſur le revers un char de triomphe, tiré par 4 éléphans ; entr'autres, un cachet antique, ayant la forme d'une demi-lune, ſur laquelle ſont gravés ces mots : *Civini Ruffini* ; en outre, pluſieurs morceaux de métal & de ſculpture.

NAPLES (*le 14 Novembre.*) Le 3 de ce mois, L. M. revinrent en cette capitale, où le prince royal & les deux infantes, qui ont été inoculés, arriverent le 8. Le 9, L. M., ſuivies de toute la cour, allerent à la cathédrale, pour y rendre graces à Dieu du rétabliſſement de leurs enfans, & de la naiſſance de l'infant François. Le même jour, on publia à la cour une promotion de conſeillers d'état, de chevaliers de St. Janvier, de majordômes & gentilshommes de la chambre, de 8 dames de cour, de 5 maréchaux de camp, de 6 brigadiers, de 3 colonels, &c. Le roi a fait préſent au docteur Gatti d'une magnifique boîte d'or, & lui a aſſigné une penſion de 600 ſcudis ; la reine lui a donné auſſi une tabatiere garnie de gros brillans, & enrichie du portrait du prince royal. Enfin, L. M., pour perpétuer le ſouvenir de l'inoculation de leurs enfans, ont fondé à Caſerte un hôpital où plus de 40 perſonnes ont déjà ſubi cette opération avec le plus grand ſuccès.

La cour de Rome, qui fait conſtruire ici deux chebecs, a envoyé un officier qui eſt chargé d'accélérer ce travail.

La vendange a été très-abondante, & le vin

eſt délicieux. Le beau tems dont on jouiſſoit dans cette capitale, malgré la ſaiſon avancée, a changé depuis le commencement de ce mois; on a eſſuyé des coups de vent affreux, accompagnés de fortes pluies, qui ont cauſé des malheurs ſur les côtes, & ruiné une partie de nos campagnes.

VENISE (*le 19 Novembre.*) Le baron de Zuchmantel, ambaſſadeur de France, eut, le 16 de ce mois, ſon audience de congé du ſénat. Après avoir paſſé a Paris, ce miniſtre ſe rendra, avec le même caractere, à la cour de Liſbonne.

Le noble Grattarola, l'un des ſecrétaires du ſénat, nommé pour aller à Naples en qualité de réſident, & ayant auparavant rempli les mêmes fonctions à Turin, vient de renvoyer le chiffre au ſénat, en lui faiſant des excuſes de ce qu'il va s'expatrier. Cet événement, dont on ne ſe ſouvient pas d'avoir vu d'exemple ici, fait beaucoup de ſenſation.

Deux patriciennes s'étant préſentées au ſpectacle ſans le domino & la bahate, qui ſont le maſque ordinaire, les inquiſiteurs d'état leur ont ordonné les arrêts pour 8 jours.

Les sbirres qui ont arrêté & inſulté la gondole du comte de Durazzo, ambaſſadeur de la cour de Vienne, ont été condamnés aux galeres, où l'on vient de les conduire. Leur chef avoit un écriteau ſur la poitrine, avec ces mots: *Pour avoir uſé de violence envers la gondole de l'ambaſſadeur impérial.* La barque avec laquelle ils ont commis le délit a été brûlée; & le ſénat, en informant le comte de Durazzo de cette ſentence, lui a témoigné tous ſes regrets de l'entrepriſe de ces malheureux sbirres.

PARME (*le 14 Novembre.*) Le comte de Fla-

vigny, ministre plénipotentiaire du roi de France en cette cour, qui étoit absent par congé depuis un an, eut, le 4 de ce mois, sa premiere audience de l'infant, & une audience particuliere de l'infante,

Ce prince, touché du malheur que ses sujets ont éprouvé par le débordement de la Parma, qui a fait des ravages considérables dans cette ville & dans les campagnes des environs, a ordonné des travaux dont l'objet est de barrer cette riviere dans l'endroit où elle s'est détournée de son lit, & de creuser un canal pour faciliter l'écoulement des grandes eaux. Le régiment des gardes, celui de Parme, & 1200 paysans sont employés à ces travaux. Outre la nourriture & le paiement qu'on leur donne, l'infante les encourage encore par des gratifications particulieres que S. A. R. leur fait distribuer fréquemment.

GÊNES (*le 15 Novembre.*) Le feu se manifesta, le 3 de ce mois, au palais ducal; & malgré les prompts efforts qu'on fit pour en arrêter le progrès, il consuma le grand sallon, & celui du petit conseil d'été : les peintures, tant à fresque qu'à l'huile, qui faisoient l'ornement de ces deux pieces, & l'admiration des étrangers, furent entierement détruites. Le dommage causé par cet incendie est évalué aujourd'hui à un demi-million de livres de Gênes. La noble famille Justiniani se propose de donner une grosse somme d'argent pour contribuer à la restauration des pertes qu'on a faites : cette famille y est d'autant plus intéressée, que la plupart des peintures représentoient quelques grands exploits de ses ancêtres.

Des lettres de Marseille portent qu'une tempête violente a fait échouer sur les côtes de Pro-

vence plusieurs navires, au nombre desquels est un chebec corsaire algérien de 20 canons, & de 200 hommes d'équipage, ainsi qu'une galiotte barbaresque, qui alloit avec lui de conserve, montée de 60 hommes, dont 50 ont été noyés.

LIVOURNE (*le 17 Novembre.*) Le brigantin *l'Amitié*, capitaine Dejon, François, est venu ici d'Alger en 23 jours, avec, quelques esclaves chrétiens de différentes nations qui ont été rachetés. Ce capitaine assure que de l'escadre de 5 chebecs algériens sortie de ce port, il n'en est revenu qu'un en bon état. Deux ont fait naufrage par une tempête; un autre a péri dans les parages d'Espagne en poursuivant un bâtiment de cette nation; & l'autre a été pris par les galeres de Malte.

Un navire anglois, chargé de morue, étant prêt à entrer dans ce port le 12 de ce mois, fut frappé d'un coup de foudre qui tua un mâtelot, & brûla un des mâts. Le même coup ayant fait évanouir le capitaine & les gens de l'équipage, le bâtiment fut emporté au loin; mais cet officier étant revenu à lui, est parvenu à entrer dans ce port sans autre accident.

On écrit de Florence que, la nuit du 26 au 27 du mois dernier, la grande-ducheſſe fit une fausse couche, dans le deuxieme mois de sa grossesse, mais que cet accident n'a eu aucune suite fâcheuse.

Suivant les dernieres lettres de la côte de Barbarie, le roi de Maroc est de retour à Mequinez. Ce prince paroît avoir réussi dans son expédition contre les habitans soulevés des montagnes voisines de Fez. Ces peuples lui ont offert 160 quintaux d'argent, pour pouvoir retourner dans leurs habitations; mais on dit que

S. M. maure exige qu'ils entretiennent autant de troupes sur pied a son service, qu'il y avoit de révoltés les armes à la main.

Le traité de paix & de commerce entre l'empereur de Maroc & leurs hautes puissances les états-généraux des Provinces-Unies, conclu en 1752, étant renouvellé, ce prince en a donné connoissance à M. Daniel Pichot, chef d'escadre de la république à Gibraltar, par une lettre écrite en langue arabe, & dont voici la traduction.

Loué soit Dieu! Il n'y a point de force & de puissance qu'en Dieu. A Daniel, amiral des Pays-Bas. Salut & prospérité à celui qui tient le droit chemin. Notre salutation, &c.

Votre compatriote & ami Kinsbergen est venu vers notre haute Maj., en priant notre grandeur impériale de vouloir conclure avec votre nation une négociation de paix. En ceci nous avons voulu lui être favorables: ainsi nous avons consenti à cette paix à des conditions stables, le dimanche 24 du mois de Gjumadi, le deuxième de ce nom en l'an 1191. Nous avons donné connoissance de ceci à tous les gens de nos ports, & à nos floriſſantes places maritimes, ainsi qu'à tous nos capitaines de vaisseaux de guerre qui sont en croisiere, & que Dieu veuille favoriser, afin qu'ils puissent partout avec vous, tant sur mer que sur terre, entretenir la paix & l'amitié.

MALTE (*le 26 Octobre.*) Le bailli de Sciovant, grand prieur d'Auvergne, s'étant démis de la sénéchaussée de l'ordre, le grand maître en a disposé en faveur du prince Camille de Rohan, qui étant parti pour l'ambassade de Lisbonne, est représenté dans cette charge par un substitut.

Le bataillon de 1500 hommes va être réduit à 600 qui seront tous étrangers. Les Mal-

Digitized by Google

tois qui y avoient été incorporés seront réunis au bataillon des vaisseaux, qui sera également composé de 600 hommes.

Le capitaine Pierre Gelati a ramené de sa croisière 35 esclaves pris sur les côtes d'Egypte & de Syrie. Il avoit amarré à sa suite un chambequin chargé de tabac; mais ayant été forcé de se soustraire à la poursuite de deux vaisseaux de guerre du grand-seigneur, il l'avoit abandonné, après en avoir retiré les mariniers auxquels il en avoit confié la conduite.

ESPAGNE.

MADRID (*le 14 Novembre.*) La reine douairiere de Portugal est arrivée en parfaite santé à l'Escurial, le 4, à 6 heures du soir. Le roi alla à sa rencontre à las Rosas, village éloigné de 4 lieues de l'Escurial; on peut imaginer avec quelle tendresse le frere & la sœur s'embrasserent après une séparation de 48 ans. Toute la famille royale, ainsi que l'infant Don Louis, reçut la reine au bas de l'escalier, & elle y embrassa son frere, ses neveux & ses nieces, avec des épanchemens de joie & de tendresse qui arracherent des larmes à tous ceux qui étoient présens.

Il est certain que le roi a signé, dernierement, un traité de paix entre cette cour & celle de Portugal. Quoiqu'il soit actuellement sous presse, il n'en transpire encore rien; mais on croit qu'il est avantageux au Portugal, & qu'on n'a eu pour but principal que de détacher cette puissance de la Grande-Bretagne. Malgré cette paix, dont il n'est guere possible de douter, il y a actuellement à Cadix, sous les ordres de Don Michel Gaston, 14 vaisseaux de ligne, & 3 frégates, prêts à mettre à la voile. On ne com-

prend point dans ce nombre les vaiſſeaux de guerre qui croiſent contre les Maures, ou qui ſont en commiſſions, ni ceux qu'on arme au Ferrol & à Carthagene.

Le roi vient d'ordonner que tant que l'Angleterre ſera en guerre avec ſes colonies, les paquebots de la cour qu'on expédiera de la Corogne pour l'Amérique, ſeront montés de 24 canons de 8 livres de balles, & de 80 hommes d'équipage.

Les lettres de la Vera-Cruz, du 30 Juin, portent que le vaiſſeau *le St. Julien*, y eſt arrivé avec les bâtimens de tranſport qui avoient à bord le régiment des Aſturies, dont 120 hommes ſont morts d'un épidémie pendant le trajet.

Le chebec du roi *le St. Sebaſtien*, commandé par le lieutenant de vaiſſeau Don Michel Tacon, ayant donné la chaſſe, & atteint une galiotte algérienne, celle-ci ſe défendit vigoureuſement, &, ſe battant en retraite, alla ſe jetter ſur la côte d'Afrique entre Melille & Ceuta. Les Eſpagnols ayant abordé à terre ſous la protection de leur canon, attaquerent & mirent en fuite les Maures; enſuite ils parvinrent à mettre à flot la galiotte algérienne, & ils la ramenerent à Malaga; notre perte dans ce combat a été de 19 hommes, dont pluſieurs ont été bleſſés par les éclats d'un vieux canon qui creva. Le commandant Tacon a été fait capitaine de frégate, & le roi a avancé d'un grade tous les officiers de l'équipage.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 30 Octobre.*) La reine a nommé officier de la ſecrétairerie d'état, le ſecrétaire de notre ambaſſade à Madrid, qui a apporté ici les articles du traité de paix conclu entre les deux

cours. Malgré cet accommodement, on continue toujours les armemens ; & ces jours derniers, on a lancé à l'eau un vaisseau de 72 pieces de canon, nommé *le Géant.*

La reine douairiere a reçu, avant son départ, des marques non équivoques de l'attachement de la nation. L'élu de la ville, à la tête du corps des 24, composé de tous les artisans, alla haranguer S. M., & lui présenta ses regrets au nom de tout le peuple. La reine, attendrie, ne put s'empêcher de verser des larmes, & répondit à la députation : « Mes chers enfans, vous que j'ai toujours regardés comme tels, ne croyez pas que j'aille en Espagne pour mon amusement ; je n'y vais que pour embrasser ma famille, & pour m'occuper du bien de ce royaume ; soyez tranquilles, je serai bientôt de retour ». S. M. donna ensuite sa main à baiser aux députés.

FRANCE.

VERSAILLES (*le 5 Décembre.*) Le roi a accordé les entrées de sa chambre au maréchal duc d'Harcourt.

Le marquis de Barbantane, ministre plénipotentiaire du roi près l'archiduc Léopold, grand-duc de Toscane, & le marquis de Clausonnette, ministre plénipotentiaire du roi près l'électeur de Mayence, tous deux de retour par congé, eurent l'honneur d'être présentés au roi, le 23 du mois dernier, par le comte de Vergennes, ministre au département des affaires étrangeres.

Le même jour, le vicomte de Polignac, que le roi avoit précédemment nommé son ambassadeur en Suisse, eut l'honneur d'être présenté à S. M., par le comte de Vergennes.

Le 25, le vicomte de Stormont, ambassadeur

d'Angleterre, eut une audience particuliere du roi, dans laquelle il notifia à S. M. la naiſſance d'une princeſſe dont la reine d'Angleterre eſt accouchée. Il fut conduit à cette audience, ainſi qu'à celle de la reine & de la famille royale, par M. Tolozan, introducteur des ambaſſadeurs : M. de Sequeville, ſecrétaire ordinaire du roi pour la conduite des ambaſſadeurs, précédoit.

Après la meſſe du roi, le margrave d'Anſpach fut préſenté à L. M. & à la famille royale, ſous le nom de comte de Sayn, conduit & précédé par les mêmes officiers.

Le même jour, le baron de Blôme, envoyé extraordinaire de Danemarck, préſenta au roi les gerfauts d'Iſlande. Ce préſent, que le roi de Danemarck eſt dans l'uſage de faire tous les ans à S. M., fut reçu par le marquis d'Entragues, grand fauconier de France, en ſurvivance du duc de la Valliere, & par le marquis de Forget, capitaine du vol de cabinet.

L'abbé de Beiplas, vicaire-général du diocèſe de Beſançon, & aumônier de Monſieur, a eu l'honneur de préſenter à L. M. & à la famille royale, un ouvrage de ſa compoſition, dédié à Monſieur, intitulé : *Eſſai ſur l'éloquence de la chaire*, avec un diſcours de la cêne, prononcé devant le roi, en 1777, & un panégyrique de St. Bernard, prononcé à Paris, la même année.

PARIS (*le 6 Décembre.*) Il paroît un arrêt du conſeil d'état du roi en date du 23 Novembre, concernant les meſſageries, dont voici la ſubſtance.

La converſion de la ferme des poſtes en une régie intéreſſée ayant opéré la réſiliation des ſous-baux qui dépendoient de cette ferme, il

a été fait pour l'exploitation des messageries par différentes compagnies riches, des offres; sçavoir : par les unes de deux millions de prix de bail, au lieu d'un que faisoient les fermiers actuels; par d'autres, de 1800 mille livres, en partageant dans ce dernier cas par moitié avec le roi les profits excédens, ce qui fait le double du prix donné par les fermiers actuels. S. M. a pensé qu'elle devoit d'autant moins rejetter de pareilles offres, que, traitant au nom de son peuple, elle ne pouvoit renoncer à cette augmentation de revenu sans sacrifier à l'intérêt de quelques particuliers l'intérêt de cette foule de contribuables dont les efforts réunis ne forment qu'avec peine un semblable tribut; mais les fermiers actuels ayant demandé la préférence, S. M., par un sentiment d'équité, a cru devoir la leur accorder, sur l'assurance cependant qu'ils ont donnée de pouvoir remplir leurs engagemens en conservant un bénéfice raisonnable.

En conséquence, à compter du premier Avril prochain, le bail passé par la ferme des postes aux fermiers actuels des messageries, sous le nom de Claude Laure, pour un million, cessera d'avoir lieu, & les nouveaux administrateurs des postes accepteront la soumission faite par les sous-fermiers actuels de payer la somme de 1800 mille livres, laquelle ne pourra être diminuée pour quelque cause que ce soit, & la moitié des bénéfices appartiendra au roi. Les fermiers, d'ailleurs, renoncent expressément à demander jamais de compter de clerc à maître.

Une ordonnance du roi, du 2 Octobre, prononce la peine de mort ou des galeres, suivant les circonstances, contre les embaucheurs & fauteurs de désertion; & ne concerne que les troupes entretenues aux isles de France & de Bourbon, & dans l'Inde.

Digitized by Google

Le châtelet a renouvellé, par une ſentence du 20 Octobre, la défenſe faite aux clercs de procureurs de porter épées & cannes dans l'intérieur de cette cour, & partout ailleurs, & enjoint aux procureurs, lorſqu'ils ſeront au châtelet les jours de plaidoierie, de n'y paroître qu'en robe, & de ſe conformer aux uſages qu'obſervent les avocats, ſans troubler les audiences par leurs domeſtiques & gagne-deniers.

Depuis que le parlement a ordonné que l'archêveque de Paris ſeroit mis en cauſe, le grand aumônier a fait de nouvelles inſtances pour engager ce prélat à lever ſon oppoſition au mariage dont on a parlé. L'archêveque exige aujourd'hui un certificat du chapelain de l'ambaſſadeur de Hollande, dans lequel il affirme que le particulier dont il eſt queſtion, & qui ſe nomme Jacques Girard, n'a pas aſſiſté à ſes prêches, & qu'il n'a fait aucun acte de proteſtantiſme qui ſoit venu à ſa connoiſſance.

Un Juif nommé Piſcoto, fameux banquier, vient d'intenter un procès à ſa femme, qu'il a épouſée, il y a 16 ans, à Londres, & prétend faire caſſer ſon mariage, comme vicieux, & pour d'autres raiſons illuſoires. Cette affaire eſt portée au parlement de cette capitale, où il réſide, quoique ſa femme demeure à Bordeaux, où il tient une maiſon de commerce. Les circonſtances de ſa demande paroiſſent ſi odieuſes que la voix publique ne lui eſt pas favorable.

On a dit, il y a quelque tems, qu'une femme avoit propoſé le combat au piſtolet à un militaire de condition dont elle avoit été inſultée, & que ce gentilhomme n'ayant pas voulu accepter l'arme qu'elle lui préſentoit, elle lui avoit tiré un de ſes deux piſtolets, & l'avoit bleſſé aſſez grievement. Comme cela ſe paſſa dans la cour de la maiſon où ils logeoient ſéparément, cette

dame fut bientôt arrêtée, & conduite à la prison du châtelet, d'où l'on croyoit qu'elle ne sortiroit que pour aller perdre la tête sur un échafaud. Mais, par le résultat des informations faites dans l'instruction du procès criminel, il a été si bien prouvé qu'elle avoit été outragée de paroles par son adversaire, qu'elle n'a été condamnée, conformément aux conclusions du procureur du roi, qu'à être admonestée. A la vérité, le gentilhomme étant guéri de sa blessure, s'est empressé de se désister de toutes poursuites.

On a vu dans la 2e. Quinz. de Novembre, la substance d'un mémoire publié par le sieur Damade contre MM. de Queyssat. Comme cette affaire doit attirer l'attention publique sur trois militaires distingués par leurs services, & accusés d'un assassinat, l'impartialité qui caractérise ce journal, nous fait une loi de rapporter ce qui a été publié à ce sujet dans le numéro 50 du *Courier de l'Europe*. Nous ne faisons que transcrire cet article.

« Le Sr. Belair Damade a publié, il y a quelques jours, dans le bulletin, qu'un mémoire qu'il vient de faire paroître à Paris, a persuadé à tout le public que MM. de Queyssat étoient des assassins, & que tout annonce que le parlement de Paris, qui va les juger à la rentrée, ne leur sera pas plus favorable que ceux de Bordeaux & de Toulouse, où ils ont été condamnés ».

« Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela ».

« 1°. Il n'a point paru de mémoire en public : le Sr. Damade a pu donner quelqu'un de ses anciens mémoires à quelques personnes disposées à le croire sur sa parole ; mais on peut assurer que le public l'ignore parfaitement ».

« 2°. Il est faux que les MM. de Queyssat aient été condamnés à Bordeaux & à Toulouse.

Ces deux parlemens n'ont rendu, dans cette affaire, que des arrêts de forme, qui n'ont pu rien prononcer sur l'accusation même ».

« 3°. Rien n'est plus propre à faire voir combien le Sr. Damade a de confiance lui-même dans son affaire, que ce qui s'est passé à Toulouse. Les MM. de Queyssat ont demandé à y être jugés sur la procédure faite à sa requête ; le Sr. Damade, qui voyoit évidemment sa condamnation dans les preuves mêmes qu'il avoit recueillies, en a sollicité la réjection, & son plus beau triomphe à Toulouse a été de faire annuller une procédure qui étoit son propre ouvrage ».

« 4°. Le conseil du roi vient de casser l'arrêt du parlement de Toulouse & les parties renvoyées au parlement de Paris y vont être jugées d'après la procédure sur laquelle le Sr. Damade se condamnoit lui-même. Est-ce-là ce qui peut annoncer que le parlement de Paris ne sera point favorable aux MM. de Queyssat » ?

« 5°. Pourquoi le Sr. Damade juge-t-il ainsi lui-même les MM. de Queyssat dans le bulletin ? Toute son adresse a toujours consisté à soulever en sa faveur la multitude avant qu'elle ait pu être instruite, à faire retentir autour de ses juges les clameurs de la prévention, pour étouffer la voix de la raison & de la justice, à étaler partout, comme la preuve d'un assassinat, l'empreinte de quelques coups qui n'ont été que la juste punition de ce crime dont lui seul s'est rendu coupable, en tirant un coup de pistolet de poche sur un homme avec lequel il faisoit semblant de vouloir se battre à l'arme blanche. La multitude n'a qu'un sentiment, l'aveugle pitié, qui l'intéresse pour le coupable même, lorsqu'il a été puni ; un tribunal tel que le parlement de Paris ne connoît qu'un sentiment non plus, mais c'est le besoin d'être juste ».

« 6°. Veut-on ſçavoir combien le Sr. Damade ſe pique d'être vrai? Il a affirmé que tout le public eſt perſuadé que les MM. de Queyſſat ſont des aſſaſſins ; eh bien, voici des faits qu'aucun homme au monde n'oſeroit avancer certainement, s'ils n'étoient pas vrais. Jamais les MM. de Queyſſat n'ont reçu plus de témoignages de la conſidération publique, de l'eſtime & de la bienveillance de tous leurs officiers-généraux, que depuis qu'ils ſont accuſés de ce crime, démenti par toute leur vie. Tout ce que la France a de plus éminent en dignités, tous les juges naturels de l'honneur militaire, ſi délicat dans ſes ſcrupules, ont élevé la voix pour atteſter leur honneur & leurs vertus à la juſtice ; l'un d'eux a été nommé capitaine dans le régiment de Chartres, depuis qu'il eſt décrété de priſe de corps, & la demeure du premier prince du ſang, le palais royal, eſt aujourd'hui ſon aſyle. On n'a beſoin d'ajouter aucune réflexion à cela ».

Les libraires & imprimeurs de Paris, faiſant corps avec l'univerſité, ont réclamé les bons offices du recteur, pour faire parvenir leurs repréſentations au garde des ſceaux, ſur les derniers arrêts du conſeil d'état qui les concernent. En conſéquence, le recteur, accompagné & ſuivi de ſon cortege, ſe rendit, le 19 du mois dernier, à l'hôtel de ce chef de la magiſtrature, & lui remit par écrit les motifs des réclamations des libraires.

Le prince de Montbarrey a rendu au département de M. Amelot le détail de la maiſon militaire du roi, que M. de Malesherbes avoit cédé au comte de St. Germain, à l'occaſion des changemens que ce miniſtre vouloit faire dans cette partie.

Le roi étant dans l'intention de faire exécuter ſucceſſivement en marbre les ſtatues des hommes qui ont illuſtré la France par leurs vertus, leur génie & leurs travaux, ce projet a eu ſa

Digitized by Google

première exécution par celles de Sully, du chancelier de l'Hôpital, de Descartes & de Fénelon, que le public a vues, cette année, exposées au Louvre; S. M. vient d'en ordonner la suite, & a choisi pour la continuation d'un projet aussi intéressant, Pierre Corneille, Bossuet, le président de Montesquieu, & le chancelier d'Aguesseau. Elle a, en conséquence, donné ses ordres au comte d'Angiviller, directeur & ordonnateur-général de ses bâtimens, jardins, arts, académies & manufactures royales, pour distribuer les figures de ces hommes célebres à 4 des sculpteurs de son académie de peinture & sculpture, qui seront exposées, comme les précédentes, au Louvre, en 1779.

Le 24 Novembre, on plaça dans le foyer de la comédie françoise un buste en marbre de Pierre Corneille, exécuté par M. Caffieri, sculpteur du roi, d'après le portrait original peint par Charles Lebrun. L'auteur a tâché de rendre le caractere ferme & vigoureux de cet homme de génie, ainsi que sa bonhommie & sa simplicité. Les comédiens du roi desiroient depuis longtems d'élever un monument au grand Corneille, comme une marque de leur vénération, & de leur respect.

Le problême qui a tant excité la curiosité publique, relativement au sexe du chevalier Déon, est enfin résolu. Des ordres supérieurs ont obligé cette demoiselle à reprendre les habits de son sexe, sur lesquels elle porte la croix de St. Louis. Après avoir joui, pendant près de 50 ans, des honneurs masculins, on peut se figurer combien cette étrange métamorphose doit la gêner & la contraindre. C'est, dit-on, à cette condition qu'on lui a assuré 12 mille livres de pension, dont elle jouira partout où elle voudra. Quand on se rappelle ses services militaires en

qualité de capitaine de dragons, & d'aide-de-camp du maréchal duc de Broglie, ſes fonctions dans la carriere politique aux cours de Pétersbourg & de Londres, & ſes écrits remplis de connoiſſances, on eſt obligé de convenir que peu de perſonnes de ſon ſexe ont joué un rôle auſſi étonnant.

On peut mettre au rang des ſingulieres gageures à la mode, celle du marquis de Genlis contre M. le duc de Chartres. Il a parié qu'il iroit à Fontainebleau (diſtance de 14 lieues de cette capitale), & en reviendroit avant que le prince eût pu piquer ſucceſſivement 900, 000 points ſur du papier.

On fit, le 3 de ce mois, vers 5 heures & demie après midi, à la place de Louis XV, l'expérience annoncée dernierement. On a mis le feu à une boutique en bois adoſſée à une autre boutique de ſemblable conſtruction. Elle a été dévorée en peu de tems par les flammes, qui s'élevoient juſqu'à 25 à 30 pieds, & que l'air pouſſoit ſur la charpente de la boutique voiſine. La premiere étant abſolument conſumée, a laiſſé voir l'autre ſur pied pendant aſſez longtems, brûlant à petit feu, ne produiſant que très-peu de flammes, & ſeulement en quelques parties. Le feu n'a eu aucune priſe ſur un pan de toile ſuſpendu à l'auvent; &, malgré ſa violence qui ne permettoit d'en approcher qu'à la diſtance de 5 ou 6 toiſes, pluſieurs planches de la boutique apprêtée n'ont été nullement endommagées. Il paroît réſulter de cette expérience, que le bois préparé ſelon le procédé de l'auteur ceſſe d'être aſſez combuſtible pour ſervir d'aliment aux flammes; conſéquemment, qu'il intercepte la communication du feu, & qu'il donneroit le tems d'enlever, preſque à loiſir, les effets que pourroit contenir un pareil bâtiment: car il eſt reſté ſur pied environ une demi-heure.

Digitized by Google

On vient d'élever dans cette capitale de ſuperbes bâtimens pour les écoles de droits, & celles de chirurgie; mais pour celles de médecine, il n'y a plus qu'une vieille petite maſure, ſous laquelle les médecins courent très-grand riſque d'être écraſés. C'eſt pourquoi ils ont préſenté une requête au roi, où ils expoſent que tous les corps académiques & autres doivent une partie de leur exiſtence aux graces de l'état; que la faculté de médecine de l'univerſité de Paris lui a été très-utile, puiſqu'on en voit ſans ceſſe les membres expoſer leurs vies dans les épidémies les plus dangereuſes, pour aller ſecourir les ſujets du roi, & que cependant il ne lui a jamais été rien accordé : que les mille écus de rente provenant du corps de l'univerſité, ne ſuffiſent pas pour ſubvenir aux dépenſes qu'exigent ſes écoles; que maintenant, réduite à n'avoir plus d'aſyle pour les faire, & ne voulant pas être à charge à l'état, elle indique pour en avoir un la pieuſe fondation de St. Jacques de l'Hôpital, dont la deſtination pour les pélerins eſt devenue inutile; que ce ſeroit une maniere de remplir alors l'intention des fondateurs, vu qu'il eſt de toute néceſſité d'établir un hoſpice aux écoles de médecine, pour y traiter les pauvres attaqués de différentes eſpeces de maladies, afin que les jeunes bacheliers puiſſent en même tems s'inſtruire dans l'art de guérir, par la pratique, ſi eſſentielle, & par la théorie.

L'expérience du médecin Sigault pour ſuppléer à l'opération céſarienne par la ſection de la ſymphyſe, paroît avoir réuſſi, malgré tout ce que les chirurgiens & autres gens de l'art ont dit contre cette invention. La femme, qui avoit une complication de maladies, ſe leve, & marche aiſément, & elle n'a pas ceſſé d'allaiter ſon enfant. Les envieux de M. Sigault, qui vont la viſiter, ſont forcés de convenir que la plaie

Digitized by Google

ſur les os pubis eſt cicatriſée. Cette expérience fait tant de bruit, que les femmes les plus ſuſceptibles & les plus délicates en font le ſujet de leur converſation.

M. Mauduyt, membre de la ſociété royale de médecine, chargé par cette compagnie de faire des expériences ſur l'électricité médicinale, & auquel S. M., d'après la demande qui lui en a été faite par M. Necker, directeur-général des finances, a accordé une ſomme néceſſaire pour les dépenſes qu'elles requierent, a préſenté, dans la ſéance de cette ſociété, tenue le 18 Novembre, pluſieurs malades attaqués, les uns de paralyſie, les autres de goutte ſciatique, & un de ſurdité, qu'il a ſoumis à ce traitement. La compagnie, d'après la comparaiſon de l'état antérieur de ces malades avec leur état actuel, a penſé qu'il eſt important de continuer les traitemens électriques, qui font eſpérer d'heureux ſuccès.

L'avis des commiſſaires de la Sorbonne ſur l'*Eloge du chancelier de l'Hôpital* par M. l'abbé Remy a été imprimé en latin, & diſtribué à chacun des docteurs. Suivant cet avis, il y a 9 propoſitions à condamner dans cet éloge, dont une comme héréti que. On y blâme fortement la maniere dont l'auteur parle du concile de Trente, & du pape Paul III. Enſuite on y propoſe d'obliger à une rétractation publique les deux cenſeurs, dont l'un eſt chanoine de St. Victor, & l'autre ancien prieur des carmes. On exhorte les cenſeurs futurs des diſcours pour les prix académiques à ſe mettre en garde contre la licence audacieuſe de la philoſophie moderne. Il y a eu depuis une aſſemblée générale, dans laquelle, après avoir diſcuté les obſervations de pluſieurs docteurs, on a prononcé la cenſure qui eſt à l'impreſſion.

Pendant le ſéjour de la cour à Fontainebleau,

Digitized by Google

il s'eſt fait une courſe d'ânes, qui y avoit attiré une foule incroyable de ſpectateurs. Les Pierrots, & non les Jaquets, qui conduiſoient les courſiers, étoient leſtement & élégamment vêtus, & avoient des bonnets blancs ſur la tête. Au ſignal donné, la ligne de 40 ânes s'eſt ébranlée, & a couru vers le but indiqué ; mais de tant de concurrens, deux ſeuls ſont parvenus au terme, & le vainqueur n'a gagné le prix que de la longueur de 3 ânes ; auſſitôt des cris de joie ſe ſont fait entendre, le nom de Pierre l'Aſnier a retenti partout, & il a reçu le prix, qui conſiſtoit en 100 écus, & un chardon d'argent. Tous les ſpectateurs, à l'envi, lui ont donné des pieces d'or & d'argent, tandis que le maître de l'âne, qui a obtenu l'*acceſſit*, recevoit auſſi des complimens & des récompenſes. Cependant les autres courſiers arrêtés en chemin, les cavaliers déſarçonnés, attiroient encore les regards & la pitié de ceux qui avoient fait des vœux pour eux. Quant au vainqueur, il n'a point paru énivré de la fumée de ſon triomphe ; & rentré bientôt dans ſa gravité naturelle, il n'a point mépriſé ſes rivaux. Cette fête, vraiment comique, & faite pour les payſans, a été honorée de la préſence de la cour.

Un particulier a payé d'avance 3 louis d'or le fiel du taureau qui a été mis à mort le jour de la touſſaint ; on a vu la quittance qu'en a donnée l'entrepreneur du combat des animaux. Celui du taureau qu'on doit mettre à mort à la chandeleur eſt acheté au même prix. On croit que c'eſt pour des opérations du grand œuvre, ou pour la médecine univerſelle. Les auteurs de la *Gazette de ſanté*, qui rapportent cette anecdote, penſent que, dans l'un & l'autre cas, c'eſt de l'argent perdu ; mais ils conviennent auſſi qu'il n'eſt plus abſurde de croire à la médecine univerſelle, de-

Digitized by Google

puis que le grand chancelier Bacon, baron de Verulam, y a cru, & qu'il en a donné une recette dans ſes œuvres. Ils promettent de faire connoître inceſſamment cette recette & ſa valeur, en même tems qu'ils donneront leur avis ſur tous ces prétendus remedes univerſels.

Comme l'hyver eſt la ſaiſon où le luxe déploie le plus de richeſſes, & que les provinces ſont aſſez dans l'uſage de ſuivre les modes de la capitale, nous placerons ici le tableau des principaux ajuſtemens.

Les femmes ſont actuellement en robes de ſatin, garnies, brodées en relief, plumes, hermines & perles, ainſi qu'en polonoiſes brodées, & à bordures. L'idée de ces ajuſtemens eſt due à MM. Delpech & Bertrand, rue St. Honoré. Les bonnets de parure & chapeaux les plus nouveaux ſont appellés *à la Vendangeuſe;* ils réuniſſent aux graces des bonnets & des chapeaux les mieux faits, l'avantage d'avoir l'un & l'autre un ſep de vigne, garni de ſes feuilles & de ſon fruit. La feuille a les différentes nuances qu'on obſerve lorſque le raiſin eſt mûr, & que les grappes préſentent des grains à des degrés différens de maturité; ce qui fait un enſemble de couleurs très-agréable. Les manchons ſont compoſés de bandes de peau de cygne & de rubans; ils ſont très-légers, & de l'éclat le plus brillant; ces deux articles ſont de l'invention de la Dlle. St. Quentin, dont on a déjà parlé, & qui a ajouté aux garnitures les plus à la mode des mantelets de ſatin, une légere bande de peau de cygne pour aſſortir avec le manchon. On diſtingue auſſi un *Bonnet Hongrois*, imaginé par la Dlle. Deux, rue de Condé; il eſt orné de fleurs en poil de différentes nuances, & qui ſortent d'un feuillage dont le verd, un peu jauni, déſigne l'approche de l'hyver; la bordure & le ruban ſont auſſi

Digitized by Google

en poil de différentes couleurs. Quant aux hommes, il paroît qu'ils feront encore beaucoup d'usage, cet hyver, des habits de satin. Quoique la couleur puce soit toujours à la mode, on en voit beaucoup de ceux qui ont la réputation de se mettre avec le plus de goût, vêtus d'habits de satin verd-pomme, broderies & doublures chamois.

Le Sr. Bellepaume Lefebvre, artificier du roi, marchand de fer, *au roi de France Louis XV*, quai de la Mégisserie, a imaginé une espece particuliere de poëles mobiles, qui ne sont point exposés aux inconvéniens que les personnes délicates leur reprochent communément; ces poëles, garnis de leurs tuyaux bronzés, se posent en moins de 5 minutes, & échauffent une piece, quelque grande qu'elle soit, en moins de 10. On les transporte facilement d'un appartement dans un autre, sans fumée, & sans danger du feu, dans des endroits même garnis de tapis.

Le duc de Cumberland, sous le nom de comte de Dublin, est arrivé à Metz, le 19 Novembre, à 10 heures du soir, avec la comtesse son épouse, la comtesse d'Irnham, sa sœur, Mylord Hodge, & un colonel Anglois : ils sont descendus à l'auberge du palais royal; mais comme ils se proposent de rester en cette ville 3 ou 4 mois, M. de Calonne, intendant de la province, qui est ici, leur a fait offrir d'occuper l'hôtel de l'intendance, ce qu'ils ont bien voulu accepter.

Le vicomte de Toustain, major de cavalerie, écrit de Bretagne, qu'il s'est formé, depuis peu, dans cette province, des établissemens dignes des regards du public. Ce sont, ajoute ce militaire, autant d'alimens pour l'esprit religieux & patriotique, & autant d'indications pour les ames généreuses qui cherchent à placer utilement leurs bienfaits.

1°. L'abbé de Kergu, fondateur en partie de l'hôtel des gentilshommes à Rennes, vient, avec le secours de quelques personnes qui connoissent le plus noble emploi de l'argent, de former, à peu-près sur le même plan que cette école, une institution pour un certain nombre de jeunes & très-pauvres demoiselles, dont l'éducation sera modélée sur celle qu'on a donnée à l'*Enfant Jésus*.

2°. Plusieurs seigneurs & particuliers, ecclésiastiques ou laïcs, plusieurs corps & communautés, plusieurs villes & cantons se sont occupés des moyens de soulager l'indigence, d'exciter le travail, & de réprimer la mendicité. Des cottisations libres & volontaires d'habitans moins mal-aisés ont adouci la détresse d'un grand nombre. A Josselin, entre autres endroits, sous les auspices & par les bienfaits du duc & de la duchesse de Rohan, ainsi que par les soins de la comtesse douairiere de Chassonville & de M. Alain, recteur, il s'est formé une maison de charité, dans laquelle une trentaine d'adolescens des deux sexes, pris dans les nécessiteuses familles de la ville & banlieue, trouvent un refuge contre la fainéantise & la misere : ils y reçoivent l'éducation de leur état, & sont exercés à de gros ouvrages en laine, dont le produit contribue, en partie, à leur habillement & subsistance. Le duc & la duchesse leur accordent un logement dans le château jusqu'à nouvel ordre. C'est peut-être le germe naissant d'une manufacture, d'une nouvelle branche de commerce & d'industrie pour la capitale du comté de Porthoet, dont la position sur la riviere seroit très-favorable, si les projets de canaux proposés aux états de Bretagne avoient quelque exécution.

Les maire & échevins de la ville d'Harfleur

ont écrit, le 15 Novembre, au comte de Buzançois, gouverneur du Havre-de-Grace & pays en dépendans, qu'ils ont fait célébrer le 4, pour la premiere fois, une grand'messe, suivie d'un *Te Deum*, pour la conservation du roi & de la famille royale, & encore en mémoire de ce qu'à pareil jour de l'année 1435, 104 habitans, originaires de cette ville, qui avoit été prise d'assaut en 1415, par les Anglois, avoient forcé leurs vainqueurs à se retirer, & avoient eu le bonheur de remettre leur ville sous la domination de son légitime souverain, Charles VII. Cette action, trop glorieuse pour n'être pas consacrée à la postérité, est constatée par une charte de Charles VIII, en 1492. Les officiers municipaux ajoutent dans leur lettre, que, sur la premiere proposition qu'ils ont faite de cette cérémonie à la communauté, elle a aussi-tôt, & avec ce zele unanime qui éclate chez des françois lorsqu'il est question de manifester leur amour pour leur roi, voté pour que la même fête se renouvellât tous les ans à pareil jour, & à perpétuité.

L'érection de l'évêché de St. Diez en Lorraine est consommée. M. de Chaumont, premier évêque de cette ville, y fit son entrée le 28 Octobre dernier. (C'est à regret que nous ne pouvons faire usage actuellement de la relation qui nous a été envoyée à ce sujet.)

M. Champion, l'un des citoyens distingués de Châlons en Champagne, qui a exercé successivement, & avec l'applaudissement général, plusieurs charges, & entr'autres celle d'administrateur de deux hôpitaux, vient de renouveller la 50me. année de son mariage avec la dame Blanche-Jeanne Champagne, son épouse. Cette cérémonie, annoncée par le bruit des boîtes, s'est faite à l'église de Notre-Dame, paroisse des deux époux, qui s'y sont rendus, accompagnés de leurs

Digitized by Google

enfans, petits-enfans, & d'une foule de citoyens, au ſon des tambours & des violons. Après la meſſe & le *Te Deum*, qu'on y chanta, les deux époux firent diſtribuer d'abondantes aumônes aux pauvres honteux, ainſi qu'à l'hôpital de St. Maur, aux priſonniers, &c.

On écrit de Breſt que 4 vaiſſeaux de ligne, & la frégate *la Senſible*, qui étoient en croiſiere, ont été obligés de rentrer dans le port, parce qu'ils ont beaucoup ſouffert du furieux coup de vent que l'on a eſſuyé ſur ces côtes, la nuit du 29 au 30 Octobre; *le Magnifique* ſurtout eſt fort endommagé, & un autre vaiſſeau a été forcé de ſe jetter à l'Orient; l'eſcadre qui eſt en rade n'a heureuſement pas été auſſi maltraitée qu'elle a riſqué de l'être par cette tempête.

Le 3 du mois dernier, M. l'Eſtrée, membre de l'académie de Châlons-ſur-Marne, obſerva, vers les 7 heures & demie du ſoir, dans un ciel clair & ſans nuage, une aurore boréale qui étoit commencée, & qui occupoit un eſpace d'environ 140 degrés, depuis le point de l'équinoxe en paſſant par le nord, juſqu'à 50 degrés environ vers l'eſt, formant un arc de près de 30 degrés dans ſa plus grande hauteur, partagée en deux portions égales, dont la partie la plus proche de l'horiſon étoit un fond obſcur, & dont la ſupérieure formoit un arc d'une lumiere blanchâtre, à travers laquelle on diſtinguoit les étoiles de troiſieme grandeur. Il détailla ſon obſervation à la rentrée de l'académie dont il eſt membre; mais il n'augura point, comme l'a fait à Vienne l'abbé Hell, aſtronome, ſur la même aurore boréale, qu'elle étoit le préſage d'un hyver modéré.

Selon une lettre de Perpignan, du 15 Novembre, des pluies preſque ſans interruption,

depuis deux mois, ont causé, dans la province de Roussillon, des inondations multipliées qui dégradent entierement les terres, empêchent la continuation des semailles, & détruisent celles qui étoient déjà faites. La digue Orry, qui défend la rive gauche de la Tett, aux approches du pont de cette ville, avoit été fortement attaquée dans le mois de Juin dernier; on étoit parvenu, avec peine, & à grands frais, à en conserver une très-petite partie; on avoit commencé même des ouvrages pour la mettre en état de sûreté; mais les crues successives d'eaux ont contrarié ce travail : l'avant-derniere nuit, la riviere a surmonté & entraîné le peu de terre qui restoit à la brêche, & elle a été si considérablement augmentée, que les eaux sont actuellement divisées; une partie suit la route ordinaire; & le surplus, après avoir traversé le champ de Mars, & passé sous le pont des eaux vives, dont le peu de solidité fait craindre que la communication avec le Languedoc ne soit interceptée, va inonder les campagnes les plus fertiles de la province.

Une autre lettre de Perpignan porte que, le 20 du même mois, le pays, depuis les montagnes jusqu'à la mer, n'a été qu'un étang immense d'autant plus dangereux, qu'il étoit coupé par des torrens d'une extrême rapidité, par des arbres déracinés, & par des débris de toute espece. La digue Orry, détruite dans la moitié de sa longueur, a ouvert à la riviere de la Tett, un nouveau passage, sans lequel le grand pont & les faubourgs de cette ville auroient risqué d'être emportés; mais il en est résulté un autre malheur : c'est que le pont des eaux vives, placé au-delà de la digue, n'a pu, comme on le craignoit, résister à la quantité & à la violence des

eaux ; deux de ſes arches ſe ſont affaiſſées au point que toute communication a été interceptée. On travaille à la rétablir proviſoirement. Les villages de la Salanque, & autres voiſins de la mer, ont été plus ou moins couverts d'eau, ſuivant la hauteur de leur poſition : les chemins ont été ruinés, & les ponts emportés, ainſi que des forges, des moulins, des maiſons, & autres bâtimens. Lorſque les eaux ont commencé à ſe retirer, on a trouvé pluſieurs cadavres qu'elles avoient entraînés. On ne ſçait encore des nouvelles poſitives que de la capitale ; mais parce qu'on apprend des ravages du Tech & de l'Agly, qui, avec la Tett, forment les trois principales rivieres du Rouſſillon, il n'eſt que trop certain que, ſans compter les dommages cauſés aux poſſeſſions par la perte des ſemailles déjà faites, par l'impoſſibilité d'en faire d'autres, attendu la dégradation des terreins les plus précieux, les ſeuls ouvrages publics ne pourront être rétablis qu'à grands frais, avec des ſecours extraordinaires, & par des travaux multipliés pendant une longue ſuite d'années.

On mande de Gap que, le 20 Novembre dernier, ſur les 4 heures du ſoir, il s'éleva un vent du nord très-impétueux, qui s'augmenta par degrés, & qui a régné 24 heures ; il préſageoit les accidens les plus funeſtes, qui ne ſe ſont que trop réaliſés.

Pendant la nuit du 20 au 21, cet ouragan s'accrut avec tant de violence, que les habitans n'étoient pas même en ſûreté dans les maiſons les plus ſolidement bâties. Les maux qu'il a occaſionnés, ſoit à Gap, ſoit dans ſon territoire & aux environs, ſont inexprimables.

Il n'y a pas un ſeul toit qui n'ait éprouvé les plus violentes ſecouſſes, & qui n'ait été ébranlé,

ainſi que beaucoup de murs; mais on compte, ſans exagération, le quart des toits de la ville emportés, ainſi que la moitié des cheminées. Deux clochers, celui des capucins, & celui de la chapelle St. Atey, ont été abattus. Le mur d'enceinte de la grande cour des caſernes, conſtruit à peine depuis 9 à 10 ans, a été renverſé ſur environ 15 toiſes de longueur, en une ſeule piece, & porté, en cet état, à une toiſe d'éloignement.

On ne ſçauroit peindre les déſaſtres de la campagne. On compte dans l'étendue du territoire environ 1000 noyers, & autant d'arbres fruitiers déracinés. Les perches de pailles & de fourrages, & les amas de chaume qu'on eſt en uſage de faire, ont été généralement entraînés, diſperſés & perdus. La perte des noyers eſt d'autant plus conſidérable, qu'ils forment dans ces cantons un objet de récolte qui, année commune, paie plus de la moitié des tailles royales.

Tant de malheurs éprouvés au commencement de la ſaiſon la plus rigoureuſe de l'année enlevent aux malheureux habitans de ce pays l'eſpoir de ſe garantir de ceux que l'hyver entraîne néceſſairement. On eſpere que le gouvernement en ſera touché, & qu'il voudra bien répandre dans cette partie de la province des ſecours qui faſſent ſupporter ce malheureux événement.

On remarque qu'en 1719, le 28 Décembre, la ville de Gap avoit éprouvé un ſemblable déſaſtre; mais il n'occaſionna pas, à beaucoup près, des dommages auſſi conſidérables.

Il paroît un projet ſingulier de finances, pour la ſuppreſſion de tous les impôts, & la liquidation de toutes les dettes de l'état. L'auteur de cette brochure s'exprime ainſi:

« La premiere taxe qu'on a imposée sur les peuples a été, vraisemblablement, dirigée par le motif de les rendre heureux plutôt que de les appauvrir : ainsi c'est pour notre bonheur que nos semblables se sont rendus nos maîtres. Tout moyen pour prélever la somme nécessaire aux frais de l'administration, qui contrarie l'attrait de la population, ne donne à l'administrateur qu'une opulence momentanée qui, considérée sous son vrai point de vue, n'est que l'avant-coureur d'une disette prochaine : or, en multipliant les taxes sur le transport des grains & sur les denrées, on diminue l'espece humaine, le plaisir de se reproduire n'habitant point avec les soucis, les chagrins & la misere ; chaque droit qu'on établit est une nouvelle entrave à la circulation des marchandises ; la consommation diminue à mesure que le prix augmente ; l'invention des loteries n'est qu'une maniere de cacher la taxe sous les amorces trompeuses de l'espérance. La taxe que je propose ne sera point imposée sur le nécessaire de l'homme, pas même sur son superflu, mais sur une des principales causes de sa mort, d'où il résulte qu'il paiera un tribut à sa conservation, sans en payer à la misere. Cette taxe ne consiste que dans l'établissement d'un jeûne de 24 heures, au commencement de chaque mois, dans toute l'étendue de la France ; & ce que chaque citoyen auroit dépensé, le jour qu'il jeûnera, pour sa subsistance, sera exigé pour tenir lieu de tout impôt, en exceptant les enfans, les malades, & les vieillards. Supposons qu'il n'y ait que 15 millions de personnes dans toute la France en état de jeûner une fois par mois, & que la rétribution par classe allât en augmentant, depuis les manouvriers à 5 sols, les artisans médiocres à 10, ceux qui ont 4000 liv. de rente, à 40 sols,

6000, à 3 liv., &c. La premiere classe fournit environ 5 millions d'hommes à 5 sols par mois, la seconde 2 millions, la troisieme proportionnément; & la récapitulation du produit monte à un milliard 150 & quelques millions; le souverain, s'écrie l'auteur, va donc, pour la premiere fois, voir augmenter son revenu, sans qu'il en coûte à sa tendresse. Il recevra, sans altercation, le produit, je ne dirai plus de la subsistance de son peuple, mais d'une abstinence encore moins nécessaire aux besoins de l'état, qu'à la conservation de l'humanité. Un peuple heureux, pendant 29 jours, se fera une gloire, pendant 24 heures, d'imposer silence à ses desirs pour n'écouter que les besoins d'un bon pere, &c. ».

Extrait d'une lettre de Provins, le 6 Novembre.

Une troupe de braconniers des environs de Sens en Bourgogne, se répandit, le 2 Novembre 1777, dans la campagne, près du château de Rosieres, à 2 lieues de Nogent-sur-Seine. Ces braconniers, au nombre de 7, avoient avec eux des traqueurs, & tuoient jusques à la volaille dans les basses-cours : ils répandoient l'alarme dans le pays. Parvenus au château de Rosieres, M. de Mirault, officier au régiment Dauphin, dragons, qui y passe une partie de son semestre, leur a donné la chasse avec les domestiques de la maison, & les a repoussés jusqu'au village de Traneau, près de Trénelle, petite-ville à environ 2 lieues de Rosieres, où ils se sont réfugiés dans une cave, & ont fusillé ceux qui les poursuivoient. La nuit, le manque de munitions, & 4 personnes blessées ont forcé l'officier à se retirer.

Le lendemain, 3 du mois, ces braconniers, au nombre de 15, armés de fusils simples & à deux coups, ont reparu sur les terres du château de Rosieres, ayant des batteurs à leur suite; ils ont désarmé les gardes du village de Traneau, chassé des champs les laboureurs; & tenant un garde désarmé entre leurs mains, ils ont tenu une espece de conseil pour délibérer s'il falloit le tuer.

M. de St. Léger, exempt de la maréchaussée de Nogent-sur-Seine, s'est transporté sur les lieux avec les cavaliers de sa brigade; mais voyant le nombre & la

Digitized by Google

fermeté de ces braconniers, il a demandé à M. Pérignon, officier de St. Louis, commandant pour le moment la compagnie lieutenante-colonelle du régiment Dauphin, dragons, qui est en quartier à Nogent, de lui envoyer du secours. Cet officier a envoyé sur le champ 25 dragons à cheval, sous les ordres d'un maréchal-des-logis. Ce détachement arrivé, M. de Mirault s'est mis à sa tête; &, conjointement avec M. de St. Léger & les 4 cavaliers, ils ont marché contre les braconniers, qui n'ont cessé de faire feu sur la troupe. Enfin, craignant d'être enveloppés, ils ont voulu gagner les bois: le détachement leur ayant coupé la retraite, ils se sont mis derrière un ravin, & ont fait un feu de rempart très-vif; ils ont tué un dragon, nommé Jouard, qui a resté sur la place: il étoit percé de 2 balles, & de 8 chévrotines.

Le cheval d'un autre dragon a été tué sous lui; &, du second coup du même fusil, le dragon a été blessé à la jambe. Un autre dragon l'a été au visage, & plusieurs chevaux l'ont été avec des postes. M. de Mirault a eu le retroussis de son chapeau percé d'une balle à côté de la cocarde, & la même balle lui a aussi percé le retroussis de derrière; il a en outre reçu plusieurs chévrotines dans son habit. Voyant son détachement exposé au feu de ces braconniers, qui refusoient opiniâtrément de rendre les armes, il les a fait charger le sabre à la main, & dans l'instant le détachement a sauté dans le ravin. Deux de ces braconniers ont été tués sur la place; 7 autres, la plupart grièvement blessés, ont été arrêtés, & conduits dans les prisons de Provins, où l'on va instruire leur procès; 6 autres ont gagné les bois: il y en a un qui a le bras cassé; d'autres sont blessés. Il a fallu la plus rigoureuse discipline, & la subordination la plus constante pour empêcher les dragons de poursuivre les fuyards dans les bois. Ces braconniers étoient si déterminés, qu'il fallut des efforts pour leur arracher les armes avec la dernière violence. Le nommé Mangenot, dragons, a sauté des premiers dans le ravin: son cheval s'étant abattu sous lui, un de ces braconniers l'a visé à bout portant; mais le fusil ayant raté, ce dragon n'a eu que le tems de le lui arracher des mains, & de le lui casser sur la tête. On fait dans le pays les plus grands éloges de la valeur & de l'intrépidité, tant de MM. de Mirault & de St. Léger que des dragons. Les misérables qu'on a conduits ici, semblent se consoler de leur sort, en se rappellant leur résistance, & la valeur de ceux qui les ont vaincus.

Digitized by Google

Extrait d'une lettre du château de Navarre-lez-Evreux.

Une société fit, cet automne, la partie de visiter plusieurs ports de mer dans la Normandie. M. Vernet, fils aîné du grand peintre de ce nom, en faisoit partie. La société desira, au retour, voir la superbe demeure des ducs de Bouillon, le fameux château de Navarre; le prince y étoit. La société, après avoir vu les jardins, fut admise à présenter ses hommages au maître de la maison. M. le duc de Bouillon vit dans les mains du jeune Vernet une tabatiere sur laquelle étoit un petit tableau peint en huile par son pere. On sçait que ce prince a cultivé lui-même l'art de la peinture; après avoir considéré avec attention le tableau, il en fut frappé, & le rendit, en témoignant combien il étoit sensible aux beautés qu'il venoit de remarquer. Le jeune homme n'osa, par respect & par modestie, le présenter lui-même au prince; mais il en chargea un chevalier de St. Louis, qui s'acquitta sur le champ de sa commission. Le prince, enchanté de pouvoir posséder ce qu'il regardoit comme très-précieux, & touché de l'honnêteté du jeune homme, accepta la boîte; mais un instant après, le même chevalier de St. Louis fit observer à M. Vernet, qu'il avoit laissé tomber de sa poche un petit papier; ce papier fut ramassé; il contenoit un diamant monté en bague, que l'on estime, par sa grosseur, être d'une très-grande valeur.

Au tirage de la loterie royale de France du 1er. de ce mois, les numéros sortis sont : 63, 87, 32, 73, 39.

GRANDE-BRETAGNE.

LONDRES (*le 29 Novembre.*) Le 20 de ce mois, le roi s'étant rendu, avec les cérémonies ordinaires, à la chambre haute du parlement, & y ayant mandé les communes, S. M. fit l'ouver-

sure des séances par un discours dont voici la traduction.

My ords & Messieurs,

C'est une grande satisfaction pour moi de pouvoir recourir à la sagesse & à l'appui de mon parlement dans la conjoncture présente, & lorsque la continuation de la révolte dans le nord de l'Amérique demande l'attention la plus sérieuse. Les pouvoirs que vous m'avez confiés pour mettre fin à cette rebellion ont tous été mis en usage, & je suis plein de la juste confiance que la conduite & le courage de mes officiers, & la valeur & l'intrépidité de mes troupes, soit de terre, soit de mer, avec l'aide de la providence divine, obtiendront quelque important succès. Mais comme je suis persuadé que vous verrez la nécessité où nous sommes de nous préparer à des operations ultérieures, & convenables aux événemens de la guerre, & à l'obstination des rebelles, j'ai pris en conséquence les mesures les plus propres pour tenir mes armées sur le pied le plus complet de leur établissement actuel; & je me trouve dans l'obligation de les augmenter en contractant de nouveaux engagemens; je compte sur votre esprit patriotique pour me mettre en état de le faire.

Je reçois, chaque jour des assurances des dispositions toujours pacifiques des puissances étrangeres: les miennes ne sont point douteuses; mais voyant, dans les ports de l'Espagne & de la France, les armemens se continuer, j'ai cru à propos de porter mes forces navales à un point d'augmentation qui assure la tranquillité de mes royaumes, & qui me mette en état de protéger suffisamment le commerce de mes sujets; & comme, d'un côté, je suis déterminé à veiller à ce que la paix de l'Europe ne soit point troublée, je veux, d'un autre côté, être toujours le gardien fidele de l'honneur de la couronne britannique.

Messieurs de la chambre des communes,

J'ai ordonné que l'état des dépenses à faire pour l'année prochaine soit mis sous vos yeux. Les divers objets dont j'y ai fait mention exigent des sommes considérables, & rien ne peut adoucir la peine que je ressens à l'aspect des subsides inévitables auxquels mon peuple fidele va se trouver assujetti, que l'entiere conviction où je suis que ces charges sont absolument nécessaires au bien & aux intérêts réels de mes royaumes.

Mylords & Messieurs,

Je poursuivrai avec constance les mesures dans lesquelles nous nous trouvons engagés pour le rétablissement de la subordination constitutionnelle que je maintiendrai, s'il plaît à Dieu, dans toutes les parties de mes domaines; mais je veillerai toujours à saisir l'occasion d'épargner le sang de mes sujets, & de mettre une fin aux calamités inséparables de la guerre. J'espere encore que des peuples trompés & malheureux rentreront dans leur devoir, & que le souvenir des biens dont ils jouissoient, la vue de ce qu'ils ont perdu, & le sentiment de ce qu'ils souffrent aujourd'hui de la tyrannie arbitraire de leurs chefs, ranimeront dans leurs cœurs la loyauté qu'ils doivent à leur souverain, & l'attachement qui doit les lier à la mere-patrie, & qu'enfin, avec l'appui de mon parlement, ils me mettront en état d'accomplir ce que je regarderai comme le plus grand bonheur de ma vie, & la plus grande gloire de mon regne, le rétablissement de la paix, de l'ordre, & de la confiance dans mes colonies américaines.

Sa Maj., après avoir prononcé ce discours, s'étant retirée, & les communes étant rentrées dans leur chambre, le lord Percy proposa dans la chambre haute une adresse au roi, dont la substance étoit que S. M. seroit félicitée de l'accroiss-

Digitized by Google

ſement de ſon bonheur domeſtique, par la naiſſance d'une princeſſe, & qu'on la remercieroit de la ferme & conſtante réſolution qu'elle avoit montrée d'employer tous les moyens qui, ſans bleſſer l'honneur de la nation angloiſe, pourroient enfin étouffer la monſtrueuſe rébellion de l'Amérique. Ce lord, dans le diſcours qu'il fit à l'appui de l'adreſſe qu'il préſentoit, traça l'éloge des officiers employés par S. M. au ſervice de ſes armées dans les colonies, & inſinua que diverſes circonſtances lui faiſoient tirer un préſage infaillible d'une fin plus prompte qu'on ne le croyoit de l'inſurrection des Américains. Il fut ſecondé dans ſa motion par le jeune lord Cheſterfield, qui, ayant avoué ſon peu d'expérience dans ces ſortes de matieres, dit que l'adreſſe propoſée par le noble lord Percy lui paroiſſoit également concourir à l'honneur & à l'avantage de la nation, & que ce ſeul motif ſuffiſoit pour qu'il y donnât ſon conſentement.

Le lord Conventry ſe leva, & dit que, loin de vouloir inculper gravement les perſonnes auxquelles l'adminiſtration étoit confiée, il ne voyoit de leur part qu'une erreur involontaire; qu'à ſon égard, depuis le commencement de cette guerre, toutes ſes réflexions ſur les meſures qu'il voyoit prendre, n'avoient abouti qu'à le convaincre qu'on tendoit à une fin peu juſte par des voies qui ne l'étoient pas davantage, ce qui lui faiſoit prévoir la ruine peu éloignée de ce royaume.

Le lord Chatham parla enſuite, & remarqua qu'une adreſſe de remercîment lui paroiſſoit impropre dans la circonſtance; que S. M. avoit, dans le moment, moins beſoin de paroles flatteuſes que d'avis; que le diſcours émané du trône ne contenoit pas un mot d'information & de conſolation; que dans le cas d'une inva-

sion hostile, le royaume n'avoit pas cinq mille hommes pour sa défense, & 20 vaisseaux de ligne; que le port de Lisbonne, qui auparavant leur servoit d'asyle dans le besoin, alloit leur être fermé, & que conséquemment, à ces causes combinées, la ruine de l'Angleterre lui paroissoit inévitable. Il observa que, sans doute, il y avoit en Amérique des particuliers animés de l'esprit de faction, mais qu'il y en avoit beaucoup plus d'inspirés par le seul patriotisme, & que, si lui-même étoit en Amérique, il ne quitteroit point les armes tant qu'il verroit des troupes étrangeres employées contre sa patrie, moins pour la réduire que pour sa destruction : il conclut enfin à ce qu'on insérât dans l'adresse un avis & une supplication de faire cesser les hostilités dans les colonies.

Le lord Sandwick, après avoir fait le plus grand éloge de l'orateur précédent, répondit aux différens objets qu'avoit traités le lord Chatham; il l'assura surtout, qu'il y avoit actuellement 40 vaisseaux de ligne commissionnés & non commissionnés, & que 35 de ces vaisseaux étoient pourvus de tout ce qui leur étoit nécessaire, & que le surplus le seroit également en 3 jours, s'il en étoit besoin. Ce lord termina son discours en remarquant que ces présages sinistres qu'on hazardoit contre la patrie ne pouvoient partir d'esprits qui fussent bien disposés pour ses vrais avantages. Les lords Shirley & Suffolk, le duc de Grafton, le marquis de Carmarthen & le lord Cambden parlerent aussi, & la chambre ne se sépara qu'à 11 heures du soir. Il y eut en faveur de l'adresse proposée par le lord Percy, 86 voix contre 28.

Après cette discussion, dont on n'a rapporté que la substance, le comte d'Effingham, au nom du parti de l'opposition, donna une protestation

conçue en ces termes : *Nous protestons parce que cette adresse n'est qu'une répétition, ou plutôt un raffinement de la plus basse adulation, & qu'elle rappelle ces engagemens aveugles, pris antérieurement dans cette chambre, relativement à cette malheureuse guerre civile.* Cependant cette protestation ne fut signée que du comte d'Effingham, & du duc de Richmond.

Les débats de la chambre des communes, au sujet de l'adresse, furent, à peu-près, de la même nature. Le lord Hyde, qui en fit la motion, demanda qu'elle fût, comme à l'ordinaire, une fidelle répétition de tout ce que contenoit le discours royal. Il fut secondé par le chevalier Gilbert Elliot, qui s'étonna qu'on pût trouver encore un Anglois qui parlât en faveur des Américains, & il félicita son pays sur toutes les ressources qui lui restoient pour soumettre les rebelles. Nos manufactures, dit-il, sont toujours également employées, les revenus de nos douanes ne sont point diminués, & l'état de notre marine est tel, qu'il peut s'égaler à la réunion des forces de nos ennemis.

L'adresse ayant été lue, le lord Grenville fut, comme le lord Chatham, de l'avis que l'on y suppliât le roi de faire cesser les hostilités en Amérique. Le lord Cavendish, le gouverneur Johnston, & M. Wilkes se distinguerent parmi les opposans ; & M. Sergeant Adair s'étant plaint de ce que le ministere n'avoit donné aucune information de l'état des choses, le lord North se leva, & dit, que depuis 20 ans qu'il venoit à la chambre, il n'avoit pas vu que ce fût un des devoirs du ministère de donner un commentaire sur les discours du roi ; il défendit ceux des commandans de l'armée dont on venoit de blâmer la conduite ; & à l'égard de la guerre elle-même, il assura qu'aucun men-

Les assurances que vous me donnez de vos sentimens fermes & modérés, relativement à la position dans laquelle nous sommes engagés, me sont très-agréables, & je me persuade que de salutaires effets pourront être le résultat naturel d'une conduite fondée sur de tels principes. Vous trouverez toujours que le desir le plus cher à mon cœur est de faire naître & d'assurer le bonheur commun, & la prospérité de mes domaines.

Le même jour, 21, le lord Hyde fit rapport aux communes de l'adresse qui avoit été motivée la veille, pour le roi. A la premiere lecture, quelques membres de l'opposition s'éleverent de nouveau contre cette adresse, en tâchant de faire valoir les raisons employées la veille, pour y faire insérer un article tendant à supplier S. M. « de prendre les mesures les plus promptes & les plus efficaces pour rétablir la paix en Amérique, & faire cesser incessamment les hostilités, afin de poser le fondement d'une négociation pour un traité d'accommodement » &c. Mais les partisans du ministere s'y opposerent; & les ministres mêmes, ayant donné à entendre que les commissaires du roi en Amérique étoient munis d'instructions nécessaires sur ce point, dès que les Américains révoltés témoigneroient une disposition sincere à se réconcilier, l'adresse fut enfin relue, & approuvée à la pluralité de 175 voix contre 45.

Le 22, les communes allerent en corps à St. James, & présenterent au roi leur adresse, qui differe de peu de chose de celle des lords.

Le 24, les communes en comité ayant pris en considération la demande d'un subside pour le roi, résolurent de l'accorder à S. M.

Le 25, la même chambre approuva cette résolution.

Le 26, un comité résolut qu'on employeroit sur la flotte royale, pendant l'année 1778, 18829 hommes de marine, l'année composée, à

l'ordinaire, de 13 mois, & le mois de 18 jours, & qu'on accorderoit 4 liv. ſterl. par mois à chaque homme pour ſon entretien, y compris l'artillerie pour le ſervice de mer, l'oppoſition ſe récria contre un ſi grand nombre de mâtelots, faiſant remarquer que, quoique les opérations maritimes ſoient bornées à la ſeule guerre de l'Amérique, cependant nous aurions à entretenir une marine égale à celle que nous avions quand la nation étoit en guerre avec les principales puiſſances de l'Europe. Les membres du miniſtere firent obſerver qu'on avoit déjà indiqué & reconnu la néceſſité de ſe mettre en garde contre tout événement; que nous avions actuellement 263 vaiſſeaux de guerre en commiſſion, & qu'il falloit 60000 mâtelots pour les équiper. La dépenſe de ces 60000 hommes montera à une ſomme de 3120000 liv. ſterl.

Le 27, on préſenta à la même chambre, & on lut pour la premiere fois un bill tendant à renouveller un acte de la derniere ſéance, qui doit expirer le 31 du mois prochain, par lequel le roi eſt autoriſé à faire arrêter & détenir toutes perſonnes ſuſpectes.

Le même jour, les pairs arrêterent que le roi ſeroit ſupplié de faire remettre à leur chambre, 1°. une liſte des bâtimens de tranſport engagés au ſervice de la couronne depuis le mois de Septembre 1775 juſqu'à pareil mois de 1777; 2°. une liſte du nombre des mâtelots & mariniers employés ſur les flottes du roi depuis le 11 Mars 1776; 3°. un état des billets de la marine, d'approviſionnement, & des bâtimens de tranſport, donnés avant le 30 Septembre 1777, & non acquittés; 4°. un état de la dépenſe pour approviſionner les tranſports engagés au bureau de la marine depuis le 11 Octobre 1775 juſqu'au 30 Septembre 1777, & de ce qui a été payé;

5°. un état de la dépense du frêt des bâtimens engagés pour le transport des vivres à l'Amérique septentrionale, de la valeur de ces provisions à l'usage des troupes dans ce pays-là, & de la valeur des vivres chargés sur les vaisseaux de guerre & de transport, depuis le commencement d'Octobre 1775 jusqu'à la fin de Septembre 1777.

La cour fait continuer avec une diligence extraordinaire les préparatifs nécessaires pour la campagne prochaine en Amérique. Dans nos trois royaumes, les régimens sont presque complets; tous les corps nationaux qui sont en Amérique seront recrutés, & quelques-uns renforcés, ainsi que les corps étrangers, & on y fera passer d'autres troupes auxiliaires. Le nombre de nos vaisseaux de guerre, qui forme actuellement 80 à 100 voiles, sera aussi considérablement augmenté, pour mieux couper le commerce aux colonies, & empêcher tous les navires étrangers d'approcher de leurs ports.

Indépendamment de l'augmentation des vaisseaux qu'on emploiera dans l'Amérique septentrionale, nos escadres des Indes orientales & occidentales seront relevées par d'autres plus considérables que celles qui y sont actuellement. La cour aura aussi une escadre d'observation, qui consistera en 20 vaisseaux de ligne & frégates, & qui croisera dans la Manche & l'Océan. Il y aura en outre dans les ports du royaume une réserve de vaisseaux de guerre de différente grandeur pour la garde de nos côtes, suivant l'usage, en tems de guerre. On prépare aussi plusieurs petits bâtimens armés, dont la croisiere sera établie le long de la Manche, & à son embouchure, pour mieux protéger le commerce de ce royaume contre les Américains.

Le gouvernement n'a encore rien appris d'in-

téreſſant de l'Amérique ſeptentrionale ; mais le bureau de l'amirauté a publié l'avis ſuivant dans une gazette ordinaire de la cour.

« Par des lettres du chevalier George Collier, capitaine du vaiſſeau de S. M. *le Rainbow*, adreſſées à M. Stephens, il paroît que, pour prévenir une deſcente que l'on ſe propoſoit de faire dans la Nouvelle-Ecoſſe des parties occidentales de la Nouvelle-Angleterre, cet officier a fait voile d'Hallifax à bord du vaiſſeau qu'il monte, accompagné de *la Blonde*, de *la Mermaid* & de la chaloupe *le Hope*, en dirigeant ſa route vers Machias, où il eſt arrivé le 13 Août ; que le lendemain, il fit prendre terre aux gardes-marines, leſquels, malgré la mouſquetterie des rebelles qui firent un feu vif des deux côtés de la riviere & du fort, avancerent, prirent, & détruiſirent, ſans qu'on leur oppoſât beaucoup de réſiſtance, le fort, 3 magaſins pleins de farine, de riz, de cuir tanné & non tanné, de ſouliers, de munitions, &c. pluſieurs petits navires, un moulin contenant une grande quantité de grains. Le chevalier Collier prit auſſi une chaloupe du port de 80 tonnes, chargée de bagages. Alors, laiſſant *la Blonde* à Machias, pour y intercepter quelques navires qu'on attendoit de Boſton chargés de munitions & de vivres, il s'établit en croiſiere le long des côtes de la Nouvelle Angleterre & de la Nouvelle-Hampshire ; là, il prit & détruiſit un vaiſſeau prêt à faire voile de la riviere Scheepſcut, chargé de grands mâts pour la France ; 3 brigantins, 11 chaloupes & 15 ſenauts. Il ajoute qu'il n'a eu dans toute cette expédition que 3 hommes tués & 18 bleſſés, & que les balles dont les rebelles ont fait uſage, tant celles que l'on a trouvées dans les vaiſſeaux, que celles que l'on a tirées des bleſſés, étoient toutes mâchées & dentelées ».

Digitized by Google

Une lettre écrite de Philadelphie, & insérée dans une gazette imprimée à Boston le 2 Octobre, contient quelques détails sur le combat du 11 Septembre, lorsque l'armée du général Howe attaqua celle de Washington, après avoir passé la riviere de Brandy-Wine. On y voit que les Anglois, qui sont restés maîtres du champ de bataille, ont acheté cet avantage par la perte de 2 mille hommes, tandisque les Américains n'en ont perdu que mille. On y rend justice à la bravoure des insurgens, qui se sont conduits comme des vétérans, & l'on fait le plus grand éloge des officiers françois qui se sont trouvés à cette action, entr'autres du marquis de la Fayette, qui a été blessé à la jambe, & qui se rétablit; du chevalier du Plessis, qui a reçu trois balles dans son chapeau, d'un M. de Fleury, qui a eu un cheval tué sous lui, & à qui le congrès en a envoyé un autre, &c. On y fait aussi mention d'un comte Pulawski, Polonois, qui, à la tête d'un parti de cavalerie, alla, avant l'action, reconnoître l'ennemi à la portée du pistolet. Quant au général Washington, on dit qu'il s'est surpassé lui-même; il a parcouru toutes les lignes de l'armée, encourageant, élevant l'ame des soldats, avec une bonté & une affabilité qui avoient quelque chose de plus qu'humain. La même lettre porte que M. Tronson du Coudray, qui avoit le grade de général-major, étoit parti de Philadelphie le 17 Septembre, avec plusieurs François, pour joindre l'armée de Washington; que cet officier (qui est appellé le général du Coudray), en voulant passer la Schuylkill sur un bateau construit de maniere que les chevaux y entrent harnachés, une jeune jument très-vive, qu'il montoit, l'avoit précipité dans la riviere; qu'il dégagea ses pieds des étriers, & que le major Rogers, son aide-de camp, ex-

Digitized by Google

cellent nageur, se jetta à l'eau pour le secourir ; qu'il le soutint quelques minutes à fleur d'eau, mais que, comme personne ne le secouroit lui-même, il fut obligé, pour se sauver, de lâcher prise ; que M. du Coudray disparut, & que, quelques recherches qu'on ait faites, on n'a pu encore retrouver son corps. Au départ de cette lettre (le 17 Septembre), on s'attendoit à une action générale entre les deux armées.

Le même papier public représente la position du général Burgoyne comme très-critique. Depuis la journée du 19 Septembre, où il a perdu plus de mille hommes, il est serré de près par Arnold, tandisque les généraux Lincoln & Gates, qui se sont portés vers le lac George & Ticonderago, cherchent à lui couper toute retraite vers le Canada.

Un de nos nouvellistes, honteux, sans doute, d'avoir annoncé depuis 3 semaines des victoires qui ne se sont pas confirmées, a inséré dans sa feuille ce qui suit :

« Nous apprenons, dit-il bien sérieusement, que tout ce qu'il y a d'authentique dans les nouvelles apportées par *le Bienfaisant*, se borne à la copie de deux billets que se sont réciproquement écrits les généraux Howe & Burgoyne ; les originaux sont restés entre les mains du capitaine du vaisseau de guerre *le Grey - Hound*, actuellement à l'ancre dans le port d'Hallifax ».

Premier billet. « Sir William Howe présente ses complimens au général Burgoyne, & le prie de l'honorer de sa compagnie à Brandy-Wine, vendredi, 19 du courant, jour auquel il se propose de faire une visite au général Washington ; il s'estimeroit heureux si le général Burgoyne vouloit être de la partie ».

Du camp de la source de l'Elk, le 1er. Septembre.

Réponse. « Le général Burgoyne présente ses

compliméns au général Sir William Howe ; il eſt extrêmement fâché de ne s'être pas trouvé au logis, lorſque ſon invitation eſt arrivée ; c'eſt ce qui l'a empêché de faire ſçavoir plutôt à Sir William qu'il ne voit point de poſſibilité à ſe trouver de la partie projettée avec lui & le général Washington, attendu qu'il a pris des engagemens antérieurs avec un certain Arnold ».

Dans les bois près de Saratoga.

« Tout ce que l'on ſçait d'ailleurs de l'Amérique, continue le même nouvelliſte, c'eſt que l'on va bientôt donner une farce nouvelle, intitulée : *L'homme des bois :* il y a quelque tems qu'on en fait des répétitions ; on dit que les paroles ſont du général Burgoyne, la muſique d'un certain Arnold, qui a compoſé beaucoup de nouveaux ballets analogues à la piece, & entr'autres un pas qui ſe danſe ſur l'air *Tout le long du bois*, &c. On ne ſera pas étonné d'apprendre que le général Burgoyne exécute merveilleuſement ces nouveaux pas, ſi l'on fait attention qu'il eſt en jambes, & qu'il s'eſt exercé précédemment à une contre-danſe compoſée pour lui & pour le général Howe, dont la marche a fait un honneur infini à ſon auteur pour ſa ſimplicité ; lorſqu'il s'agit de donner la main, l'un chaſſe à gauche, l'autre à droite ».

BOUILLON (*le 9 Décembre.*) La nouvelle de l'obſtacle que les troupes de Hanau & d'Anſpach ont éprouvé dans leur navigation ſur le Rhin, eſt pleinement confirmée. La régence de Cleves, à la réquiſition de celle de Hanovre, avoit envoyé des ordres pour le libre paſſage de ces troupes ; mais le général Salomon, commandant de Weſel, ayant reçu des inſtructions particulieres du roi de Pruſſe, dépêcha un exprès vers le Haut-Rhin, & fit ſignifier aux commandans des troupes qui deſcendoient ce fleuve, que le roi ſon maître ne permettroit pas qu'aucunes troupes auxiliaires allemandes deſtinées pour l'Amérique paſſaſſent ſur les ter-

res de sa domination. C'est en vertu de pareils ordres que le commandant d'Embden a arrêté dans cette ville, un détachement des troupes d'Anspach-Bareith, qui s'y étoit rendu pour passer en Hollande, & de-là, en Angleterre. On croit que c'est à la réquisition de l'empereur, que le roi de Prusse s'est porté à cette démarche. On apprend aussi que les états du landgraviat de Hesse viennent de s'opposer au projet formé par leur souverain de faire passer encore 4 mille hommes à la solde de l'Angleterre, & qu'ils sont déterminés à implorer la protection du chef de l'empire pour empêcher cette nouvelle émigration.

MORTS.

Le landgrave Frédéric de Hesse-Philippsthall est mort à Barchfeld le 15 Novembre, âgé de 56 ans.

Léopold Philippe de Heisler, lieutenant-général, chevalier des deux ordres hessois du Lion-d'or & pour la vertu militaire, est mort à Cassel, le 19 Novembre, d'une fluxion de poitrine après 4 jours de maladie, âgé de 61 ans. Ayant servi d'abord en France, il entra dans le service de Hesse. Il se distingua dans la guerre de Baviere & dans la derniere guerre, & c'est ce qui lui mérita l'estime du landgrave qui lui confia le commandement de ses troupes en Amérique, d'où il étoit revenu depuis peu.

M. Bastard, conseiller d'état & doyen du parlement de Toulouse, y est mort, le 11 Novembre, âgé de 94 ans 10 mois & quelques jours. Il avoit été reçu conseiller en 1706, & étoit doyen de cette compagnie depuis 1756. Il a conservé toute sa tête, & il a exercé ses fonctions, avec le plus grand zele & la plus grande distinction jusqu'au dernier moment de sa vie.

Le marquis de Calviere & de Vezenobre, baron de Boucoiran, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de St. Louis, est mort dans son château de Vezenobre, près d'Alais en Bas-Languedoc, le 16 Novembre, dans sa 86e. année.

Jean-Baptiste le Rebours, président de la troisieme chambre des enquêtes du parlement de Paris, est mort le 20 Novembre, dans son château de St. Mard-sur-le-Mont, en Champagne.

Françoise-Julienne Talon, comtesse de Boüet de Ble-

Digitized by Google

mur, eſt morte à Domone, près Montmorency, le 25 Novembre, dans ſa 99e. année.

Le comte de Bermondet, lieutenant-colonel de dragons, chevalier de l'ordre royal & militaire de St. Louis, eſt mort le 28 Octobre dernier, âgé d'environ 45 ans.

TABLE.

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	3
RUSSIE.	*Péterſbourg.*	7
SUEDE.	*Stockholm.*	10
DANEMARCK.	*Copenhague.*	11
POLOGNE.	*Warſovie.*	12
ALLEMAGNE.	*Hambourg.*	16
	Berlin.	20
	Francfort.	21
	Vienne.	23
ITALIE.	*Rome.*	25
	Naples.	26
	Veniſe.	27
	Parme.	27
	Genes.	28
	Livourne.	29
	Malte.	30
ESPAGNE.	*Madrid.*	31
PORTUGAL.	*Liſbonne.*	32
FRANCE.	*Verſailles.*	33
	Paris.	37
GRANDE-BRETAGNE.	*Londres.*	56
	BOUILLON.	70
	Mortes.	71

Digitized by Google

Digitized by Google